

CONCOURS 2014

Rapport du jury sur les concours des conservateurs du patrimoine

État
Ville de Paris
Collectivités territoriales

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Composition du jury | 4 |
| Rapport général du jury | 7 |
| Sujets des épreuves écrites | 19 |
| Première épreuve écrite (concours externes) : dissertation générale | 20 |
| Première épreuve écrite (concours internes) : note sur dossier | 21 |
| Deuxième épreuve écrite : analyse et commentaire de plusieurs documents | 22 |
| Troisième épreuve écrite : langue vivante étrangère ou langue ancienne | 27 |
| Rapports sur les épreuves écrites | 30 |
| Première épreuve écrite (concours externes) : dissertation générale | 31 |
| Première épreuve écrite (concours internes) : note sur dossier | 47 |
| Deuxième épreuve écrite : analyse et commentaire de plusieurs documents | 49 |
| Troisième épreuve écrite : langue vivante étrangère ou langue ancienne | 91 |
| Sujets des épreuves orales | 104 |
| Épreuve orale de spécialité professionnelle (concours externes) | 105 |
| Archéologie | 105 |
| Archives | 106 |
| Monuments historiques et inventaire | 107 |
| Musées | 110 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | 116 |
| Épreuve orale de langue vivante étrangère | 117 |
| Rapports sur les épreuves orales | 118 |
| Épreuve orale de spécialité professionnelle (concours externes) | 119 |
| Épreuve d'entretien avec le jury (concours externes) | 122 |
| Épreuve d'entretien avec le jury : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours internes) | 124 |
| Épreuve de langue vivante étrangère | 127 |
| Données statistiques | 134 |
| Remerciements | 150 |

Composition du jury

PRÉSIDENT DU JURY

Olivier MATTÉONI
professeur des universités

VICE-PRÉSIDENTE DU JURY

Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY
conservatrice en chef du patrimoine

MEMBRES DU JURY

Gérard AUBIN
conservateur général honoraire du patrimoine

Gilles BLIECK
conservateur en chef du patrimoine

Edouard BOUYÉ
conservateur en chef du patrimoine

Florence CALAME-LEVERT
conservatrice territoriale du patrimoine

Annaïg CHATAIN
conservatrice territoriale du patrimoine

Paulette CHONÉ
professeure émérite des universités

Pierre-Antoine GÉRARD
conservateur territorial du patrimoine

Adrien GOETZ
maître de conférences

Bruno HUISMAN
maire de Valmondois

Isabelle LAFORCE
administratrice territoriale

Hélène MAGGIORI
adjointe au Maire de Fontainebleau

Vincent MICHEL
maître de conférences

Christophe TARDIEU
inspecteur général des finances

CORRECTEURS ET EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Europe des périodes paléolithique et
mésolithique

Jacques BUISSON-CATIL
conservateur en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de la France de la période néolithique et des
âges des métaux

Sophie KRAUSZ
maître de conférences

Archéologie historique de la France de l'époque
gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle

Isabelle CARTRON
professeure des universités

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle
après J.-C.

Mathilde RÉGEARD
conservatrice territoriale du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen
Âge européen et de Byzance du Ve siècle au
XVe siècle

Marc VERDURE
conservateur territorial du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe
de la fin du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle

Alexandre MARAL
conservateur en chef du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations dans le
monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à
nos jours

Marie LOZON DE CANTELM
conservatrice territoriale du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Égypte antique

Pierre TALLET
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du Proche-Orient antique

Agnès BENOIT
conservatrice générale du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du monde islamique des origines à nos jours

Gwenaëlle FELLINGER
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Inde et du monde indianisé des origines à
nos jours

Vincent LEFÈVRE
conservateur en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des
origines à nos jours

Jean-Sébastien CLUZEL
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Afrique des origines à nos jours

Maureen MURPHY
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Océanie des origines à nos jours

Elise PATOLE-EDOUMBA
conservatrice du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
des Amériques amérindiennes des origines à
nos jours

André DELPUECH
conservateur en chef du patrimoine

Histoire des techniques et patrimoine industriel

Géraud BUFFA
conservateur territorial en chef du patrimoine

Documents d'archives du Moyen Âge à nos
jours

Philippe CHARON
conservateur en chef du patrimoine

Histoire des institutions françaises

Anne-Cécile TIZON-GERME
conservatrice en chef du patrimoine

CORRECTEURS SPÉCIALISÉS ET EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS (LANGUES)

ALLEMAND

Patrice HALOCHE
professeur agrégé

Marie-Christine MASSON
professeure agrégée

ANGLAIS

Emmanuel ALVAREZ ZUBILLAGA
professeur agrégé

Laure KLEIN
professeure agrégée

Catherine ROVERA
maître de conférences

Maxime SHELLEDY
professeur agrégé

Alexiane SUTTON
professeure agrégée

Matthieu VAUDIN
professeur agrégé

ARABE

Marie LORENZIN
professeure agrégée

Sophie TARDY
professeure agrégée
inspectrice d'académie

CHINOIS

Yanru LI
professeur agrégé

Michel LIU
professeur agrégé

ESPAGNOL

Odile DA SILVA
professeure certifiée

Arnaud GAYCHET
professeur certifié

GREC ANCIEN

Véronique CIREFICE
professeure de chaire supérieure

Frédéric NAU
professeur agrégé

HÉBREU ANCIEN

Gabrielle ATLAN
maître de conférences

Joseph TEDGHI
professeur des universités

ITALIEN

Davide LUGLIO
professeur des universités

Giuliana PIAS
maître de conférences

JAPONAIS

Fusako HALLÉ
professeure certifiée

Yumiko ISHIKAWA
directrice pédagogique de l'Institut de langue
japonaise de Shinjuku

LATIN

Mathilde SIMON
maître de conférences

Sophie VAN DER MEEREN-FERRERI
maître de conférences

RUSSE

Christine CAILLON-NEKRITCH
professeure de chaire supérieure

Odile MELNIK-ARDIN
professeure de chaire supérieure

Rapport général du jury

A la demande de l'Institut national du patrimoine (Inp) et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le rapport du jury des concours 2014 de recrutement des conservateurs du patrimoine de l'Etat et de la Ville de Paris et des conservateurs territoriaux du patrimoine est établi sous la responsabilité du président du jury. Il a pour objectif de mettre en exergue les grandes tendances et les leçons à tirer de cette session et sa lecture attentive et exhaustive doit permettre aux futurs candidats de se préparer dans les meilleures conditions.

Les concours externes et internes ont été ouverts par arrêté du 7 février 2014 pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine et par arrêté du 11 février 2014 pour le recrutement dans le corps des conservateurs du patrimoine de l'Etat ou de la Ville de Paris. Ces concours ont été organisés par l'Inp, de façon conjointe, pour le compte de l'Etat et de la Ville de Paris d'une part et, pour la dix-huitième année, du CNFPT d'autre part.

1. Deux décrets font substantiellement évoluer la réglementation.

Le parallélisme des concours d'accès au corps des conservateurs du patrimoine Etat/Ville de Paris et des concours d'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine permet aux candidats qui le souhaitent de participer à la fois aux concours externes ou aux concours internes en passant un seul lot d'épreuves, celles-ci étant communes, ainsi que le jury. La réglementation applicable aux concours de la session 2014 présentait deux nouveautés particulières pour les candidats.

D'une part, pour les concours territoriaux, l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des fonctionnaires de la fonction publique territoriale a introduit des notes éliminatoires aux épreuves orales d'admission. Désormais, pour ces concours, une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admission entraîne l'élimination du candidat. Rappelons que pour les concours Etat/Ville de Paris et Collectivités territoriales, une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. Cette réforme étend donc les notes éliminatoires aux épreuves orales d'admission pour les concours de recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine.

D'autre part, le décret n°2013-788 du 28 août 2013 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine a supprimé la limitation de cinq participations autorisées aux concours Etat/Ville de Paris. En revanche, pour les concours d'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, le nombre de participations est toujours limité à cinq tentatives, consécutives ou non, qu'il s'agisse du concours externe ou du concours interne. Est réputé avoir concouru le candidat qui a pris part à au moins une épreuve écrite d'un de ces concours.

2. Un jury renouvelé, équilibré et diversifié.

Le jury des concours 2014, composé de huit nouveaux membres, était présidé par Olivier Mattéoni, professeur des universités à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et la vice-présidence était assurée par Maria-Anne Privat-Savigny, conservatrice en chef du patrimoine aux Musées et domaines nationaux du Palais de Compiègne. La répartition du jury était la suivante :

- trois membres choisis dans le corps des conservateurs du patrimoine et trois membres choisis dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine,
- quatre personnalités scientifiques et universitaires : une professeure émérite des universités, un professeur des universités et deux maîtres de conférences habilités à diriger des recherches,
- cinq personnalités qualifiées : deux élus locaux, une administratrice territoriale de la culture, un inspecteur général des finances et un conservateur général honoraire du patrimoine.

Ont également été nommés¹ 18 correcteurs et examinateurs spécialisés (neuf conservateurs du patrimoine, quatre conservateurs territoriaux du patrimoine, une professeure des universités et

¹ Arrêté du 10 juillet 2014 portant nomination des membres du jury et des correcteurs et examinateurs spécialisés des concours d'accès au corps des conservateurs du patrimoine organisés au titre de l'année 2014. Arrêté n°96470 du 26 juin 2014 portant composition du jury et nomination des correcteurs des concours d'accès au cadre d'emplois de conservateur territorial du patrimoine, session 2014.

quatre maîtres de conférences), dont six nouveaux membres, et 26 correcteurs et examinateurs spécialisés pour les épreuves de langues vivantes et anciennes (professeurs des universités, maîtres de conférences, professeurs agrégés et professeurs certifiés notamment).

Ce jury diversifié et équilibré permettait de couvrir l'ensemble des compétences nécessaires à la juste et souveraine appréciation des candidats.

3. La diminution du nombre de postes ouverts aux concours.

21 postes étaient offerts pour la fonction publique d'Etat, 1 pour la Ville de Paris et 15 pour les Collectivités territoriales, soit un total de 37 postes, 10 postes de moins qu'en 2013². Il faut souligner que le volume global de postes ouverts par le ministère de la Culture et de la Communication et le CNFPT est en nette diminution par rapport aux dernières sessions (- 22%), retrouvant ainsi l'étiage des concours 2006.

| Spécialités | Concours externes 2014 | | Concours internes 2014 | | Total |
|--|------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------|
| | Etat | Collectivités territoriales | Etat/Ville de Paris | Collectivités territoriales | |
| Archéologie | 2 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| Archives | 7* | 1 | 1 | 1 | 10 |
| Monuments historiques et inventaire | 3 | 2 | 1 | 1 | 7 |
| Musées | 5 | 4 | 2** | 1 | 12 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN) | - | 2 | - | 1 | 3 |
| Total | 17 | 10 | 5 | 5 | 37 |

* dont deux postes pour le ministère de la défense

** dont un poste pour la Ville de Paris

| Sessions | Postes ouverts Concours externes | | Postes ouverts Concours internes | | Total |
|-------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| | Etat/ Ville de Paris | Collectivités territoriales | Etat/Ville de Paris | Collectivités territoriales | |
| 2006 | 19 | 12 | 4 | 2 | 37 |
| 2007 | 20 | 25 | 3 | 4 | 52 |
| 2008 | 19 | 17 | 3 | 8 | 47 |
| 2009 | 20 | 14 | 4 | 7 | 45 |
| 2010 | 20 | 14 | 4 | 7 | 45 |
| 2011 | 20 | 14 | 4 | 7 | 45 |
| 2012 | 21 | 14 | 7 | 7 | 49 |
| 2013 | 24 | 12 | 5 | 6 | 47 |
| 2014 | 17 | 10 | 5 | 5 | 37 |

² Arrêté du 23 mai 2014 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2014).

Arrêté du 16 juin 2014 modifiant l'arrêté du 23 mai 2014 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2014).

Arrêté du 23 juillet 2014 fixant, au titre de l'année 2014, le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires du patrimoine.

Les concours externes, et la spécialité Musées en particulier, sont les plus touchés par cette réduction du nombre de postes ouverts. Pour la septième année consécutive, la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN) ne faisait l'objet d'aucune ouverture de poste pour la fonction publique d'Etat alors que trois postes étaient offerts pour les Collectivités territoriales.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution de la répartition des postes par types de concours, par fonctions publiques et par spécialités sur les trois dernières sessions :

| Spécialités | Postes ouverts Concours externes | | | | | | Postes ouverts Concours internes | | | | | | Total | | |
|---|-------------------------------------|------|------|-----------------------------|------|------|-------------------------------------|------|------|-----------------------------|------|------|-------|------|------|
| | Etat/Ville de Paris | | | Collectivités territoriales | | | Etat/Ville de Paris | | | Collectivités territoriales | | | | | |
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2012 | 2013 | 2014 | 2012 | 2013 | 2014 | 2012 | 2013 | 2014 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Archéologie | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 7 | 5 | 5 |
| Archives | 6 | 12 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | 16 | 10 |
| Monuments historiques et inventaire | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 10 | 6 | 7 |
| Musées | 7 | 7 | 5 | 9 | 7 | 4 | 1 | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 | 20 | 17 | 12 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | - | - | - | 2 | 2 | 2 | - | - | - | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | 3 |
| Total | 21 | 24 | 17 | 14 | 12 | 10 | 7 | 5 | 5 | 7 | 6 | 5 | 49 | 47 | 37 |

4. Des inscriptions globalement stables.

La réduction du nombre de places offertes ne s'est toutefois pas accompagnée d'une baisse du nombre d'inscriptions. Au contraire, le nombre de candidats inscrits en 2014 (802 : 682 externes et 120 internes) se stabilise par rapport à la session précédente (800 : 672 externes et 128 internes) et, comme chaque année, l'immense majorité des candidats opte pour une double candidature au concours Etat/Ville de Paris et au concours territorial (83% en 2014, 80% en 2013, 74,6% en 2012).

| | Concours Etat/Ville de Paris et concours Collectivités territoriales | | | Concours Etat/ Ville de Paris seulement | | | Concours Collectivités territoriales seulement | | | Total | | |
|-----------------------------------|--|------|------|---|------|------|--|------|------|-------|------|------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2012 | 2013 | 2014 | 2012 | 2013 | 2014 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Inscrits concours externes | 621 | 538 | 546 | 62 | 67 | 69 | 131 | 67 | 67 | 814 | 672 | 682 |
| Inscrits concours internes | 97 | 100 | 94 | 16 | 8 | 13 | 35 | 20 | 13 | 148 | 128 | 120 |
| Total | 718 | 638 | 640 | 78 | 75 | 82 | 166 | 87 | 80 | 962 | 800 | 802 |

62% des candidats aux concours externes et 61% des candidats aux concours internes ont choisi de candidater dans une seule spécialité (respectivement 63% et 52% en 2013, 52% et 48% en 2012). Le jury a constaté et regretté, comme chaque année, le vivier restreint de candidats inscrits dans les spécialités Archéologie, Archives et PSTN, aux concours internes en particulier.

Le taux de féminisation des inscrits augmente et atteint près de 74% (71% en 2013, 72,5% en 2012) et 24 ressortissants de l'Union européenne (autres que français) se sont inscrits à cette session, dont près de 42% d'Italiens.

| Spécialités | Concours externes 2014 | | | | Concours internes 2014 | | | |
|---|------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|
| | Inscrits Etat/Ville de Paris | Postes ouverts | Inscrits Collectivités territoriales | Postes ouverts | Inscrits Etat/Ville de Paris | Postes ouverts | Inscrits Collectivités territoriales | Postes ouverts |
| Archéologie | 97 | 2 | 97 | 1 | 14 | 1 | 12 | 1 |
| Archives | 35 | 7* | 39 | 1 | 19 | 1 | 19 | 1 |
| Monuments historiques et inventaire | 239 | 3 | 225 | 2 | 48 | 1 | 44 | 1 |
| Musées | 508 | 5 | 477 | 4 | 76 | 2** | 68 | 1 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | - | - | 36 | 2 | - | - | 8 | 1 |

* dont deux postes pour le ministère de la défense

** dont un poste pour la Ville de Paris

5. La baisse significative du taux d'absentéisme confirme l'attractivité des concours.

Les épreuves écrites se sont déroulées à l'espace Eurosites – Les Docks de Paris, à La Plaine Saint-Denis, les 19, 20 et 21 août, ainsi que dans trois centres ultramarins (Basse-Terre, Fort-de-France et Saint-Denis de la Réunion). L'épreuve d'analyse et de commentaire de documents spécifique à la spécialité Archives a quant à elle été organisée à l'Inp le 22 août.

En 2014, la baisse du nombre de postes ouverts n'a toutefois pas entraîné une hausse du taux d'absentéisme aux épreuves écrites, bien au contraire. Sur les 802 candidats inscrits aux concours, 481 candidats se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites, soit près de 60% des inscrits, ce qui montre que l'intérêt porté pour le métier de conservateur du patrimoine ne se dément pas. Le taux de féminisation des présents augmente et atteint 72,5% (70,5% en 2013, 72% en 2012).

Le taux d'absentéisme des inscrits, s'il reste une constante pour les concours de la fonction publique, diminue en effet à nouveau (40% en 2014, 41% en 2013, 48% en 2012 mais 50% en 2009) et représente le taux le plus faible enregistré au cours de ces sept dernières sessions (10 points de moins qu'en 2008). Au total, le nombre de candidats présents s'établit à 403 pour les concours externes (391 en 2013, 413 en 2012) et à 78 pour les concours internes (80 en 2013, 90 en 2012). Le phénomène d'absentéisme a ramené les candidats des concours externes effectivement présents dans la spécialité Archives au nombre de 28 pour huit postes ouverts et deux candidats ont exercé la possibilité de concourir dans une autre spécialité (quatre en 2013, six en 2012).

| Années | Inscrits (admis à concourir) | | | Candidats présents aux 3 épreuves écrites | | | Taux d'absentéisme |
|--------|---|-------------------|-------|--|-------------------|-------|--------------------|
| | Concours externes | Concours internes | Total | Concours externes | Concours internes | Total | |
| 2009 | 1033 (dont 50 pour la spécialité Archives) | 120 | 1153 | 510 (dont 28 pour la spécialité Archives) | 65 | 575 | 50% |
| 2010 | 864 (dont 38 pour la spécialité Archives) | 156 | 1020 | 399 (dont 18 pour la spécialité Archives) | 86 | 485 | 53% |
| 2011 | 749 (dont 39 pour la spécialité Archives) | 138 | 887 | 387 (dont 17 pour la spécialité Archives) | 85 | 472 | 47% |
| 2012 | 814 (dont 50 pour la spécialité Archives) | 148 | 962 | 413 (dont 27 pour la spécialité Archives) | 90 | 503 | 48% |
| 2013 | 672 (dont 39 pour la spécialité Archives) | 128 | 800 | 391 (dont 25 pour la spécialité Archives) | 80 | 471 | 41% |
| 2014 | 682 (dont 40 pour la spécialité Archives) | 120 | 802 | 403 (dont 28 pour la spécialité Archives) | 78 | 481 | 40,02% |

Le taux d'absentéisme dans les centres d'épreuves de la région parisienne et en Outre-mer n'est toutefois pas sans inconvénient pour l'Inp et le CNFPT, en termes de coûts et de mobilisation de moyens humains et techniques.

6. Des épreuves écrites très disputées.

Compte tenu du nombre de candidats effectifs, la dissertation d'histoire de l'art européen a été majoritairement choisie, comme à chaque session, avec plus de 61% des candidats aux concours externes. Pour la deuxième épreuve écrite, les candidats présents se sont répartis dans l'ensemble des 20 options scientifiques proposées aux concours avec une prépondérance marquée, comme habituellement, pour l'option couvrant la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours (26% des candidats) et l'époque classique (19% candidats). A titre de comparaison, on peut noter des viviers de candidats quantitativement très faibles dans les options extra-européennes (Arts de l'Islam, Afrique, Océanie, Inde, Extrême-Orient, Amériques). En ce qui concerne le choix des langues étrangères, l'anglais reste la langue majoritairement choisie à l'écrit (48% des candidats), suivie de l'espagnol (16,5%) et du latin (13,5%), encore obligatoire à cette session pour les candidats des concours externes dans la spécialité Archives. Comme en 2013, aucun candidat inscrit ne s'est présenté aux épreuves écrites d'arabe, de japonais et d'hébreu ancien.

Les principales données statistiques ci-dessous présentent, sur les trois dernières sessions et pour chaque épreuve, la répartition des candidats et les moyennes générales. Ces données reflètent la diversité des épreuves et l'étendue des choix offerts aux candidats, et donc de leurs profils scientifiques et de leurs formations.

a) Première épreuve écrite

I. Épreuve de dissertation générale (concours externes)

| Sujets de dissertation générale (sujet choisi au moment de l'épreuve) | Nombre de candidats 2012 | Moyenne 2012 | Nombre de candidats 2013 | Moyenne 2013 | Nombre de candidats 2014 | Moyenne 2014 |
|--|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| Histoire européenne | 61 | 6,85 | 89 | 6,37 | 50 | 6,63 |
| Histoire de l'art européen | 221 | 8,15 | 206 | 8,38 | 251 | 8,42 |
| Histoire des institutions et de l'administration françaises | 46 | 7,51 | 38 | 9,81 | 33 | 10,31 |
| Archéologie préhistorique et historique européenne | 44 | 6,3 | 35 | 7,37 | 42 | 7,46 |
| Ethnologie | 32 | 11,48 | 18 | 10 | 24 | 8,54 |
| Sciences de la nature et de la matière | 22 | 10,18 | 20 | 10,31 | 11 | 9,18 |
| | 426 | 8,06 | 406 | 8,03 | 411 | 8,30 |

II. Épreuve de note sur dossier à caractère culturel (concours internes)

| Epreuve de note sur dossier à caractère culturel | Nombre de candidats 2012 | Moyenne 2012 | Nombre de candidats 2013 | Moyenne 2013 | Nombre de candidats 2014 | Moyenne 2014 |
|---|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| | 92 | 9,64 | 81 | 10,72 | 79 | 10,12 |

b) Deuxième épreuve écrite : épreuve scientifique d'analyse et de commentaire de documents

| Options scientifiques des concours externes et internes | Nombre de candidats 2012 | Moyenne 2012 | Nombre de candidats 2013 | Moyenne 2013 | Nombre de candidats 2014 | Moyenne 2014 |
|--|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique. | 8 | 9,43 | 8 | 11,18 | 11 | 7,45 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et âges des métaux. | 7 | 5,35 | 9 | 5,77 | 6 | 6,41 |
| Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle. | 17 | 6,79 | 12 | 8,58 | 11 | 6,15 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V ^e siècle après Jésus-Christ. | 54 | 7,73 | 40 | 6,22 | 35 | 8,15 |
| Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V ^e siècle au XV ^e siècle. | 66 | 7,23 | 48 | 7,71 | 55 | 7,93 |
| Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIII ^e siècle. | 105 | 7,14 | 98 | 7,78 | 94 | 8,05 |
| Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII ^e siècle à nos jours. | 123 | 6,06 | 128 | 6,63 | 124 | 7,68 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique. | 9 | 11,27 | 13 | 9,96 | 15 | 10,16 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique. | 8 | 4,93 | 6 | 12,08 | 7 | 11,35 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours. | 2 | 10 | 4 | 5,37 | 8 | 3,75 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours. | 3 | 7,16 | 1 | 12 | 5 | 10 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours. | 2 | 12,25 | 4 | 10,62 | 4 | 10,25 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours. | 3 | 10,66 | 3 | 10,50 | 4 | 10,62 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours. | 3 | 9,33 | 7 | 8,85 | 6 | 7,41 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours. | 9 | 9,88 | 10 | 9,55 | 10 | 9,80 |
| Ethnologie européenne. | 16 | 11,15 | 14 | 10,14 | 22 | 7,72 |
| Histoire des techniques et patrimoine industriel. | 22 | 9,95 | 18 | 9,38 | 10 | 7,40 |
| Patrimoine et sciences de la nature. | 15 | 11,5 | 13 | 9,80 | 12 | 8,33 |
| Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours. | 27 | 8,01 | 25 | 9,04 | 28 | 10,88 |
| Histoire des institutions françaises (concours internes). | 19 | 7,42 | 18 | 8,20 | 18 | 9,27 |
| | 518 | 7,53 | 479 | 7,83 | 485 | 8,18 |

c) Troisième épreuve écrite : épreuve de langue ancienne ou de langue vivante

| Langues | | Nombre de candidats 2012 | Moyenne 2012 | Nombre de candidats 2013 | Moyenne 2013 | Nombre de candidats 2014 | Moyenne 2014 |
|-------------------|---------------|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| Langues vivantes | Allemand | 70 | 9,84 | 59 | 6,9 | 53 | 9,61 |
| | Anglais | 218 | 8,66 | 204 | 8,62 | 231 | 9,06 |
| | Arabe | 1 | 17 | 0 | - | 0 | - |
| | Chinois | 1 | 5 | 2 | 10 | 1 | 13 |
| | Espagnol | 89 | 10,85 | 82 | 7,95 | 79 | 8,19 |
| | Italien | 40 | 12,23 | 41 | 11,97 | 39 | 12,62 |
| | Japonais | 0 | - | 0 | - | 0 | - |
| | Russe | 1 | 12 | 3 | 12,33 | 2 | 12 |
| Langues anciennes | Grec ancien | 10 | 10,15 | 15 | 9,3 | 11 | 9,55 |
| | Hébreu ancien | 1 | 14,5 | 0 | - | 0 | - |
| | Latin | 72 | 9,86 | 66 | 8,98 | 65 | 10,25 |
| | | 503 | 9,57 | 472 | 8,67 | 481 | 9,47 |

7. Une sélectivité renforcée.

Le 8 octobre 2014, à l'issue de la phase de double correction des épreuves écrites et compte tenu du nombre de postes ouverts, le jury a retenu une barre d'admissibilité de 104,5 points pour le concours externe Etat/Ville de Paris soit une moyenne minimale pour l'admissibilité de 13,06/20, de 103,5 points pour le concours externe territorial (12,93/20) et de 90 points pour les concours internes Etat/Ville de Paris et Collectivités territoriales (11,25/20).

| | Concours externes 2012 | Concours externes 2013 | Concours externes 2014 | Concours internes 2012 | Concours internes 2013 | Concours internes 2014 |
|---|------------------------|------------------------|---|------------------------|--|------------------------|
| Postes ouverts | 35 | 36 | 27 | 14 | 11 | 10 |
| Candidats inscrits | 814 | 672 | 682 | 148 | 128 | 120 |
| Candidats présents aux 3 épreuves écrites | 413 | 391 | 403 | 90 | 80 | 78 |
| Candidats non éliminés (notes égales ou supérieures à 5/20) | 223 | 225 | 235 | 62 | 49 | 51 |
| Candidats avec une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 | 127 | 124 | 142 | 37 | 35 | 31 |
| Barres d'admissibilité | 95,5 points (11,93/20) | 92,5 points (11,56/20) | Etat : 104,5 points (13,06/20) CT : 103,5 points (12,93) | 83 points (10,37/20) | Etat : 91 points (11,37/20) CT : 94 points (11,75 points) | 90 points (11,25/20) |
| Admissibles | 77 | 75 | 61 | 35 | 26 | 20 |
| Sélectivité par rapport aux inscrits | 1/23 | 1/19 | 1/25 | 1/11 | 1/12 | 1/12 |
| Sélectivité par rapport aux présents | 1/12 | 1/11 | 1/15 | 1/6 | 1/7 | 1/8 |
| Sélectivité par rapport aux candidats non éliminés | 1/6 | 1/6 | 1/9 | 1/4 | 1/5 | 1/5 |

Ces seuils d'admissibilité témoignent d'un taux de sélectivité renforcé à l'écrit (12 points d'écart entre 2014 et 2013 aux concours externes), imputable au fait, plutôt dommageable par ailleurs, d'une diminution sensible du nombre de postes à pourvoir. A la session 2014, 15,1% des candidats

présents aux concours externes sont admissibles (1 candidat sur 15 contre 1 sur 11 en 2013) et 25,6% des candidats présents aux concours internes (1 candidat sur 8 contre 1 sur 7 en 2013).

Au total, 81 candidats ont été déclarés admissibles par le jury (61 externes pour 27 postes et 20 internes pour 10 postes), soit près de 2,2 fois le nombre de postes ouverts. Pour la spécialité PSTN du concours externe Collectivités territoriales, le jury n'a déclaré qu'un seul candidat admissible pour deux postes ouverts. Le taux de féminisation global des admissibles augmente et atteint 70% (66,6% en 2013, 66% en 2012).

En raison du phénomène de double inscription des candidats, la quasi-totalité a été admissible à la fois au concours Etat/Ville de Paris et au concours Collectivités territoriales, à l'exception de cinq candidats à un concours externe et deux candidats à un concours interne.

Trois ans après la réforme des concours, on constate que de plus en plus de candidats admissibles choisissent de concourir dans une seule spécialité : ils étaient 68% à la session 2014 (44 externes et 11 internes), 56,4% en 2013 et 50,9% en 2012. Cette hausse est particulièrement manifeste aux concours externes pour lesquels les candidats qui souhaitent concourir dans deux spécialités professionnelles doivent préparer et présenter deux épreuves orales de spécialité professionnelle mais ne s'observe pas, bien au contraire, aux concours internes pour lesquels cette épreuve n'existe pas.

| Sessions | Admissibles concours externes | Candidats ayant choisi une seule spécialité | Admissibles concours internes | Candidats ayant choisi une seule spécialité |
|-----------------------------|-------------------------------|---|-------------------------------|---|
| 2012 (réforme des concours) | 77 | 52% | 22 | 77% |
| 2013 | 75 | 56% | 26 | 57% |
| 2014 | 61 | 72% | 20 | 55% |

| Spécialités | Concours externes 2014 | | | | Concours internes 2014 | | | |
|---|------------------------|----------------|---|----------------|---------------------------------|----------------|---|----------------|
| | Admissibles Etat | Postes ouverts | Admissibles Collectivités territoriales | Postes ouverts | Admissibles Etat/Ville de Paris | Postes ouverts | Admissibles Collectivités territoriales | Postes ouverts |
| Archéologie | 4 | 1 | 4 | 1 | 3 | 1 | 3 | 1 |
| Archives | 11 | 7* | 11 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| Monuments historiques et inventaire | 15 | 3 | 14 | 1 | 9 | 1 | 8 | 1 |
| Musées | 46 | 5 | 43 | 4 | 14 | 2** | 14 | 1 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | - | - | 1 | 2 | - | - | 2 | 1 |

** dont un poste pour la Ville de Paris

* dont deux postes pour le ministère de la défense

8. Une réussite aux épreuves orales contrastée selon les concours.

Entre la délibération d'admissibilité et les épreuves orales de recrutement, l'Inp a organisé une formation de professionnalisation du jury. Cette formation d'une journée a permis d'accompagner les 15 membres du jury en vue de créer une approche collective des finalités et des enjeux des épreuves orales d'admission des concours de recrutement, garante du respect du principe d'égalité de traitement des candidats à partir de critères d'évaluation communs et partagés.

Les 240 épreuves orales d'admission (318 en 2013, 338 en 2012) se sont déroulées dans les locaux de l'Inp entre le 27 octobre et le 21 novembre 2014. Suite au désistement d'un candidat admissible aux concours externes dans la spécialité Archives, le jury et les collèges d'examineurs spécialisés ont auditionné 80 candidats.

Certaines épreuves orales ont vu des candidats obtenir d'excellentes notes, en particulier aux concours externes, couronnant une véritable motivation pour le métier de conservateur du patrimoine mais aussi une préparation sérieuse aux épreuves. Le jury rappelle que chaque point compte et que chaque épreuve, même affectée d'un coefficient 1, nécessite d'être préparée, au risque d'encourir une note pénalisante, voire désormais éliminatoire pour les concours des conservateurs territoriaux du patrimoine. Ainsi, à la session 2014, le jury a éliminé 14 candidats, soit plus de 17% des admissibles.

Quant aux candidats des concours internes, leur réussite a été plus contrastée à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, freinée le plus souvent par le choix par défaut d'une seconde spécialité professionnelle dont ils ne maîtrisaient pas les enjeux (12,21/20 de moyenne contre 13,94/20 en 2013, avec une médiane de 11 contre 14 en 2013). Le jury rappelle qu'il leur faut retenir la spécialité professionnelle pour laquelle ils sont véritablement préparés et motivés et martèle que « le choix d'une double spécialité ne favorise pas nécessairement le candidat mais peut le desservir dans la mesure où l'entretien avec le jury porte sur les deux spécialités choisies et qu'une connaissance superficielle d'une des deux pénalise automatiquement le candidat »³.

Enfin, le jury ne peut qu'encourager les attachés territoriaux de conservation du patrimoine et les assistants qualifiés de conservation du patrimoine à s'inscrire à ces concours internes qui leur sont accessibles au prix d'une préparation sérieuse et régulière.

9. Des résultats d'admission de haut niveau.

Dans sa délibération d'admission du 27 novembre 2014, le jury a proclamé l'admission de candidats pour toutes les spécialités ouvertes, excepté pour un poste du concours externe territorial dans la spécialité PSTN (un admissible pour deux postes ouverts). Le jury n'a pu que se féliciter du niveau remarquable des candidats admis sur les listes principales. Ces lauréats ont en effet obtenu des résultats s'échelonnant entre 235,5 et 199,5 points aux concours externes et 192 et 146 points aux concours internes, ce qui représente des moyennes minimales sur les listes principales des concours externes de 13,3/20 et de 12,16/20 aux concours internes. Plus de 75% des lauréats ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 13,5/20 (55% en 2013).

Compte tenu des résultats des candidats, le jury a pu constituer des listes complémentaires dans la plupart des cas. Mais, du fait des choix exprimés par les candidats admis à la fois aux concours Etat/Ville de Paris et Collectivités territoriales, trois postes ouverts par le CNFPT n'ont pas été pourvus par les candidats : le poste du concours externe spécialité Archéologie et le poste du concours externe spécialité Archives (tous les candidats admis sur les deux listes principales et complémentaires ont choisi la fonction publique d'Etat) et le poste du concours interne territorial spécialité Archéologie (le candidat admis sur la liste principale a choisi le poste offert par la Ville de Paris dans la spécialité Musées).

Ces quatre postes, dont le poste du concours externe PSTN non pourvu par le jury, n'ont pas été redéployés par le CNFPT. En définitive, 33 postes ont été pourvus (24 externes et 9 internes) sur les 37 postes initialement ouverts : 21 postes pour la fonction publique d'Etat, 1 pour la Ville de Paris et 11 des 15 postes à pourvoir pour la fonction publique territoriale.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les résultats sur ces trois dernières sessions :

| CONCOURS EXTERNES | Postes ouverts | Inscrits | Présents | % présents / inscrits | Admissibles | % admissibles / présents | Lauréats | % lauréats / présents |
|-------------------|----------------|----------|----------|-----------------------|-------------|--------------------------|----------|-----------------------|
| 2012 | 35 | 814 | 413 | 50,7% | 77 | 18,6% | 35 | 8,4% |
| 2013 | 36 | 672 | 391 | 58,1% | 75 | 19,1% | 34 | 8,6% |
| 2014 | 27 | 682 | 403 | 59,1% | 61 | 15,1% | 24 | 5,9% |

³ Extrait du rapport des concours 2013.

| CONCOURS INTERNES | Postes ouverts | Inscrits | Présents | % présents / inscrits | Admissibles | % admissibles / présents | Lauréats | % lauréats / présents |
|-------------------|----------------|----------|----------|-----------------------|-------------|--------------------------|----------|-----------------------|
| 2012 | 14 | 148 | 90 | 60,8% | 35 | 38,8% | 14 | 15,5% |
| 2013 | 11 | 128 | 80 | 62,5% | 26 | 32,5% | 11 | 13,7% |
| 2014 | 10 | 120 | 78 | 65% | 20 | 25,6% | 9 | 11,5% |

Au total, 21 des 33 lauréats ne candidaient que dans une seule spécialité, soit près de 64% des lauréats (66% en 2013) : 16 externes sur 24 (67%) et 5 internes sur 9 lauréats (56%). Le taux de féminisation des lauréats augmente et atteint près de 64% (55% en 2013, 63% en 2012).

| Sessions | Admissibles concours externes | Admissibles concours externes ayant choisi une seule spécialité | Lauréats concours externes | Lauréats ayant choisi une seule spécialité | Admissibles concours internes | Admissibles concours internes ayant choisi une seule spécialité | Lauréats concours internes | Lauréats ayant choisi une seule spécialité |
|----------|-------------------------------|---|----------------------------|--|-------------------------------|---|----------------------------|--|
| 2012 | 77 | 40 (51,9%) | 35 | 18 (51,4%) | 35 | 17 (48,5%) | 14 | 6 (42,8%) |
| 2013 | 75 | 38 (50,6%) | 34 | 21 (61,7%) | 26 | 16 (61,5%) | 11 | 9 (81,8%) |
| 2014 | 61 | 44 (72,1%) | 24 | 16 (66,6%) | 20 | 11 (55%) | 9 | 5 (55,5%) |

10. Les caractéristiques de la promotion restent stables.

Comme les années précédentes, tous les lauréats des concours externes ont une formation initiale d'un haut niveau, sensiblement supérieure aux exigences réglementaires du concours en matière de diplôme (licence ou diplôme équivalent), et beaucoup ont une double formation. Tous ont au moins un diplôme de niveau master et, à titre d'exemple, trois lauréats sont issus d'une Ecole normale supérieure et neuf de l'Ecole nationale des Chartes, une quinzaine de lauréats a une double formation universitaire de niveau master et une dizaine a au moins un diplôme de l'Ecole du Louvre. Deux lauréats sont titulaires d'un doctorat.

Les neuf lauréats des concours internes ont également un haut niveau de formation universitaire alors que réglementairement ils ne sont soumis à aucune condition de diplôme : tous ont au moins un niveau master et deux sont docteurs de l'Université. Tous les lauréats sont fonctionnaires de catégorie A : sept lauréats sont attachés territoriaux de conservation du patrimoine et deux lauréats sont chargés d'études documentaires au sein de la fonction publique d'Etat.

En 2014, des options telles que l'archéologie et l'histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux, du Proche-Orient antique ou des Amériques amérindiennes des origines à nos jours, dans lesquelles les viviers de candidats sont très faibles, comptent des lauréats. De tels résultats contribuent à donner à la promotion issue des concours 2014 une diversité scientifique remarquable.

La promotion Honoré Daumier est entrée en formation initiale d'application le 5 janvier 2015 et compte 32 lauréats issus des concours 2014 (24 externes et 8 internes), la candidate lauréate du concours interne Ville de Paris ayant bénéficié d'un report de scolarité⁴. S'y ajoutent quatre conservateurs d'Etat en stage issus du tour extérieur, trois conservateurs en formation personnalisée et deux stagiaires associés à la promotion pour les 18 mois de formation.

⁴ Conformément à l'article 4 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics.

Les tableaux ci-dessous précisent sur les trois dernières sessions la moyenne d'âge des lauréats au 1^{er} janvier de l'année du concours ainsi que le taux de féminisation des lauréats :

| Sessions | Concours externes | Concours internes |
|----------|-------------------|-------------------|
| 2012 | 26 ans | 35,5 ans |
| 2013 | 25,5 ans | 37 ans |
| 2014 | 26 ans | 36 ans |

| Sessions | Inscrites | % | Admissibles | % | Lauréates | % |
|----------|-----------|-------|-------------|-------|-----------|-----|
| 2012 | 699 | 72,5% | 74 | 66% | 20 | 63% |
| 2013 | 567 | 71% | 68 | 66,6% | 25 | 55% |
| 2014 | 589 | 74% | 57 | 70% | 21 | 64% |

Ainsi, les concours 2015 de recrutement des conservateurs et conservateurs territoriaux du patrimoine se sont à nouveau déroulés dans d'excellentes conditions et le jury tient, à cet égard, à remercier chaleureusement l'Inp et plus particulièrement le service des concours en charge de cette opération dense, exigeante et complexe, dont l'implication et le professionnalisme permettent au jury de se concentrer sur sa mission première : la sélection des candidats.

Le jury rappelle enfin qu'un concours est un acte de recrutement de candidats évalués intrinsèquement et les uns par rapport aux autres en vue de l'accès à un nombre limité de postes offerts au titre d'une session. Quand bien même les notes attribuées par le jury, les correcteurs spécialisés ou les collèges d'examineurs spécialisés apparaîtraient différentes des résultats obtenus par un candidat au cours de sa formation ou de sa préparation au concours, l'appréciation de la qualité de sa prestation relève de la compétence souveraine du jury.

Comme toujours, le concours se réussit aussi bien à l'écrit qu'à l'oral et le rapport du jury proposé à la lecture des candidats et des préparateurs constitue leur premier outil de travail.

Sujets des épreuves écrites

Première épreuve écrite des concours externes (durée 5 heures, coefficient 3)

Dissertation générale, portant sur l'un des sujets suivants, choisi par le candidat le jour de l'épreuve.

Les candidats inscrits dans la spécialité Archives, ou inscrits dans deux spécialités dont la spécialité Archives, ont le choix entre les trois sujets de dissertation suivants : histoire européenne, histoire de l'art européen, histoire des institutions et de l'administration françaises. Tout autre choix entraîne l'élimination du candidat en ce qui concerne la spécialité Archives.

L'épreuve ne fait l'objet d'aucun programme.

- 1) Sujet d'histoire européenne
Guerre et violence, de l'Antiquité au milieu du XX^e siècle.

- 2) Sujet d'histoire de l'art européen
L'œuvre d'art a-t-elle besoin de texte ?

- 3) Sujet d'histoire des institutions et de l'administration françaises
Aménager le territoire, du Moyen Âge à nos jours.

- 4) Sujet d'archéologie préhistorique et historique européenne
L'archéologie du littoral.

- 5) Sujet d'ethnologie
Faire la fête.

- 6) Sujet de sciences de la nature et de la matière
Virus et santé.

Première épreuve écrite des concours internes (durée 5 heures, coefficient 3)

Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises.

L'épreuve ne fait l'objet d'aucun programme.

Sujet : Le patrimoine à l'ère du numérique.

Liste des documents fournis dans le dossier :

- Document 1 : La salle des Etats généraux du château de Blois (classé au titre des Monuments historiques en 1840)
- Document 2 : « *Digital heritage. Au cœur du château de Falaise* », extrait de www.sciencesetavenir.fr, 30 octobre 2013
- Document 3 : Simon Bryant, Karine Boulanger, Gaëlle Robert, Nicolas Holzem, « L'image 3D comme aide à la démarche de restitution », *Archéopages*, n°35, octobre 2012, p.87 (extrait)
Page de couverture, *Dossiers d'Archéologie*, n°361, janvier/février 2014
- Document 4 : Inventaire général du patrimoine culturel, Région Guyane, *Rencontres Caraïbe-Amazonie. Méthodes et expériences d'inventaire du patrimoine* [actes des « rencontres Caraïbe-Amazonie de l'Inventaire général du patrimoine culturel », Guyane, 23-27 novembre 2011], 2013, p. 94 (extrait)
- Document 5 : Guillaume de Morant, « Loire-Atlantique, Aube : la généalogie collaborative prend son essor », extrait de www.rfgenealogie.com, 15 avril 2011
- Document 6 : Samuel Blumenfeld, « Le 7^e art va-t-il perdre la mémoire ? », Cahier du *Monde*, n°21540, 19 avril 2014 (extrait)
- Document 7 : Emmanuelle Jardonnet, « Ces grands musées qui choisissent de donner librement accès à leurs collections en ligne », extrait de www.lemonde.fr, 21 mai 2014
- Document 8 : Extrait de <https://fr-fr.facebook.com/Carnavalet>, consulté en ligne le 19 juin 2014

Deuxième épreuve écrite des concours externes et internes (durée 5 heures, coefficient 4)

Epreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription.

Les candidats doivent analyser et commenter indépendamment chacun des quatre documents proposés.

L'épreuve ne fait l'objet d'aucun programme. Les légendes sont donc données ici à titre indicatif.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- Productions bifaciales acheuléennes de l'unité 5 de la Grande Vallée à Colombiers (Vienne, France): 1, 3, 5 - bifaces ; 2 - éclat coup de tranchet ; 4 - pièce bifaciale à dos ; 6 - grand racloir ou tranchoir.
- Représentation schématique de quatre épisodes remarquables s'inscrivant dans les processus conduisant à l'émergence du Paléolithique supérieur (1 - 40 000 BP, Industries de transition ; 2 - 37000 BP, Protoaurignacien ; 3 - 35 000 BP, Aurignacien ancien ; 4 - 31 000 BP, Aurignacien évolué).
- A) Grotte de Pech-Merle (Cabrerets, Lot), cheval cerné de ponctuations et empreintes de mains négatives noires, pigments de l'encolure datés à $24\ 640 \pm 390$ BP. B) Grotte de Cougnac (Payrignac, Lot), couple de mégacéros, pigments datés entre $25\ 120 \pm 390$ BP et $19\ 300 \pm 270$ BP.
- Registre typologique des armatures du gisement Sauveterrien de Fontfaurès (Lentillac-Lauzès, Lot) : 1 - segment ; 2 - triangle isocèle ; 3 - pointe de Sauveterre ; 4 - triangle de Montclus et apparenté ; 5 - pointe triangulaire ou ogivale à base retouchée ; 6 - pointe par troncature oblique ; 7 - lamelle étroite à un ou deux bords abattus ; 8 - triangle scalène.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux

- Photographie aérienne du village danubien de Cuiry-Lès-Chaudardes (Aisne), Culture du Rubané Récent du Bassin Parisien, 5200-4900 BC, 6 ha, fouilles de l'équipe de Jean-Paul Demoule.
- Vase de Sublaines (Indre-et-Loire), argile, engobe, lamelles d'étain, 950-800 av. J.-C., H. : 22 cm, Saint-Germain-en-Laye, Musée d'Archéologie Nationale, et dessin de la face B.
- Plan de Lattes (Hérault) au Deuxième âge du Fer.
- Monnaies de l'Âge du Fer (argent, bronze, potin) et statère d'or de Vercingétorix, Musée de Péronne.

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle

- Photographie aérienne de l'atelier de potiers de Sallèles-d'Aude (Aude), fin du Ier siècle av. J.-C.-début du IVe siècle ap. J.-C., fouilles de l'équipe de Fanette Laubenheimer, et amphore vinaire de type Gauloise 4.
- Vue de l'intérieur du baptistère de Poitiers (Vienne) et deux plans chronologiques des états successifs, Ve-VIIIe siècles.
- Photographie aérienne et plan d'ensemble du *castrum* de Rougiers (Var), fin du XIIe siècle-début du XIIIe siècle, fouilles de l'équipe de G. Démians d'Archimbaud.
- Moules à enseignes de pèlerinage du Mont-Saint-Michel (Manche), schiste, XVe siècle, fouilles de l'Inrap.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.

- Marseille grecque, le port : photographie aérienne des fouilles de la Bourse (1975), épaves grecques en cours de fouille sur la Place Jules-Verne (1993), Jules-Verne 7 et Jules-Verne 9, 2^{de} moitié du VI^e siècle av. J.-C.
- Tombe d'Agios Athanasios, 20 km à l'ouest de Thessalonique, fin du IV^e siècle av. J.-C. : restitution de la façade de la tombe et de son décor peint, photographies de détail (scène de banquet et bouclier décoré du Gorgonéion).
- Restitution des grands thermes d'Antonin à Carthage, dessin de J.-Cl. Golvin (2001) et plan d'ensemble d'après A. Lézine (1969), 2^{de} moitié du II^e siècle.
- Sarcophage du Sud-Ouest de la Gaule dit « de la chasse de Méléagre », Toulouse, nécropole de Saint-Sernin, fin du IV^e siècle ou Ve siècle, Toulouse, Musée Saint-Raymond.

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVI^e siècle

- Peinture de manuscrit extraite des *Theriaca* de Nicandre, Byzance, Xe siècle, Paris, Bibliothèque nationale de France.
- Coffret-reliquaire de Teudéric, Souabe (?), VII^e siècle (?), or, émail cloisonné, perles de verre, pierres précieuses, camée, H. : 12 cm env., L. : 19 cm env., Trésor du Monastère St-Maurice d'Agaune (Suisse).
- Abbaye de Centula (ou Saint-Riquier, département de la Somme), fin du VIII^e siècle-fin du IX^e siècle, d'après une gravure du début du XVII^e siècle, et plan de l'église principale présentant la circulation liturgique interne.
- Antonello de Messine, *Saint Jérôme dans son étude*, vers 1475, peinture à l'huile sur panneau de tilleul, 45,7 x 36,2 cm, Londres, National Gallery.

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

- Raffaello Sanzio, dit Raphaël, et son atelier, *La Pêche miraculeuse*, carton de la première pièce de la tenture des *Actes des apôtres*, peinture à la détrempe sur papier, 1515-1516, 350 x 500 cm env., Londres, Victoria and Albert Museum.
- Guido Reni, *Atalante et Hippomène*, huile sur toile, 1617-1618, 191 x 264 cm, Naples, Museo di Capodimonte.
- François Girardon, *L'Enlèvement de Proserpine*, marbre, 1677-1699, 295 x 155 x 156 cm, Versailles, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.
- Balthazar Neumann (architecte), Johann Michael Feichtmayr (sculpteur), Giuseppe Appiani (peintre fresquiste), Eglise de pèlerinage de Vierzehnheiligen, 1742-1772, Allemagne, Bavière, plan d'ensemble et vue intérieure de l'église.

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII^e siècle à nos jours

- William Henry Fox Talbot, *Orléans Cathedral, June 1843*, épreuve sur papier salé obtenue à partir d'un calotype négatif, 18,6 x 23,1 cm, Washington, National Gallery of Art.
- Edouard Manet, *Olympia*, 1863, huile sur toile, 130 x 190 cm, offert à l'Etat par souscription publique sur l'initiative de Claude Monet, Paris, Musée d'Orsay.
- Lygia Clark, *Sundial*, 1960, aluminium, patine dorée, dimensions variables, environ 52,8 x 58,4 x 45,8 cm, New York, Museum of Modern Art.
- Rudy Ricciotti, Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), 2002-2012, béton, verre, carré de 72 m de côté, passerelle de 130 m de long, Marseille.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique

- Statuette de Neferefrê, pharaon de la Ve dynastie, découverte dans son complexe pyramidal d'Abousir, v. 2430-2420 av. J.-C., calcaire peint, hauteur restituée : 50 cm, Le Caire, Musée égyptien.

- Ostracon représentant une souris servie par un chat, Thèbes, XIXe - XXe dynasties, v. 1295-1069 av. J.-C., calcaire, dessin à l'encre et peinture, 9 x 12,5 cm, Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire.
- Plan de la forteresse d'Askout, Nubie, Moyen-Empire, XIe - XIIe dynasties, v. 2064-1797 av. J.-C.
- Fragment de la Palette de la chasse, proviendrait d'Abidos, époque de Nagada IIIA, vers 3300-3100 av. J.-C., grauwacke, 14,6 x 40,5 cm, Paris, Musée du Louvre (Musée du Louvre-Lens jusqu'en 2017), et dessin générique de l'ensemble de la palette.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

- Sceau-cylindre surmonté d'un bélier, retrouvé en 1915 hors contexte, Uruk, Mésopotamie, époque proto-urbaine récente, Uruk III ou phase de Djemdet Nasr, vers 3000 av. J.-C., H. : 5,4 cm, diam. : 4,5 cm, marbre et cuivre, Berlin, das Vorderasiatische Museum, Pergamon Museum.
- Plan du palais de Mari à l'époque du roi Zimri-Lim, région du Moyen Euphrate, Syrie, début de la construction du palais, époque des Shakkanakku, XXIe siècle av. J.-C., étape finale de construction du palais, époque des dynasties amorites, règne du roi Zimri-Lim (1782-1759 av. J.-C.), superficie 2,5 ha, fouilles André Parrot, 1935-1938, 1966, 1972, 1974, Jean-Claude Margueron, 1979-2004, Pascal Butterlin à partir de 2005.
- Dessin de la nécropole royale de Naqsh-e Rostam, à 5 km environ de la capitale Persépolis, époque perse-achéménide, règne du roi Darius Ier (522-486 av. J.-C.), calcaire, H. de la façade du tombeau. : 23 m, l. du registre médian : 18,5 m, mission Eugène Flandin-Pascal Coste, 1839-1841.
- Clou de fondation et tablette associée, Tello, ancienne Girsu, époque de la renaissance sumérienne, règne du fondateur de la IIe dynastie de Lagash, Ur-Bau, vers 2150 av. J.-C., H. du clou : 29 cm, l. : 8,5 cm, prof. : 13 cm, H. de la tablette : 20 cm, l. : 17 cm, cuivre et marbre, Paris, Musée du Louvre, fouilles Ernest de Sarzec, 1881, les deux objets trouvés ensemble.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

- Griffon dit « de Pise », probablement Espagne ou Maghreb, fin XIe siècle-début XIIe siècle, alliage de cuivre probablement coulé à la cire perdue, gravé et riveté, H. : 107 cm, L. : 87 cm, Pise, Musée de l'œuvre du Dôme.
- Aiguière, signée Mimar al-Yazdi, peinte par Zari, Iran, Mashhad, 1616-1617, céramique siliceuse, décor peint sous glaçure transparente, H. : 24,8 cm, D. : 18 cm, Londres, British Museum.
- Photographie prise en 1911 de la pièce 11 de la maison XIII des quartiers de Sur Isa, Samarra, Xe siècle, vue des stucs de la pièce 11 de la maison XIII installés au Kaiser-Friedrich Museum à Berlin durant l'entre-deux-guerres, plan de la maison XIII, archives Herzfeld, dessins des trois styles des stucs de Samarra, archives Herzfeld.
- *Le prophète Muhammad se prosternant devant la divinité*, page d'un *Mirajnameh* de Mir Haydar, calligraphié par Malik Bakhshi, Hérat, 1436-37, encre, or et gouache sur papier, H. : 34 cm, l. : 25 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

- Reliquaire, Afghanistan, Bimaran, fin du Ier siècle av. J.-C., or incrusté de rubis, H. : 7 cm, Londres, British Museum.
- Vue aérienne, plan et coupe du sanctuaire bouddhique de Borobudur, Indonésie, Java, Art de Java centre, fin du VIIIe siècle-début du IXe siècle.
- Temple de Banteay Srei, fronton de la face est de la "bibliothèque" sud : Ebranlement du Mont Kailasa par Ravana, Cambodge, province de Siemreap, troisième quart du Xe siècle.
- Raja Ravi Varma, *Ravana enlevant Sita*, 1895, peinture à l'huile sur toile, Sri Chitra Art Gallery, Thiruvananthapuram.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

- Conteur frappant sur un tambour, Chine, découvert en 1957 dans la tombe n°3, Tianhuishan, Chengdu, province du Sichuan, Dynastie des Han de l'Est, 25 - 220, terre cuite, H. : 55 cm, Pékin, Musée national de Chine.

- Avalokiteshvara à 1000 bras, chonsu kwanum posal, Corée, époque Koryô, Xe siècle-XIe siècle, fonte de fer, H. : 58 cm, L. : 63 cm, Mission Varat, Paris, Musée national des arts asiatiques Guimet.
- Vase, Chine, Dynastie Ming, période Xuande, 1426-1435, métal, émail cloisonné et émail champlevé (inscription sur le col), H. : 62 cm, D.: 55,9 cm, Londres, British Museum.
- Plaque autochrome représentant une maison traditionnelle japonaise du XIXe siècle importée par Albert Kahn dans son village japonais de Boulogne entre 1900 et 1914, 1er quart du XXe siècle, Boulogne-Billancourt, Albert-Kahn, musée et jardin départementaux, et plan d'ensemble de la maison.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

- Personnage agenouillé avec serpent, Culture Djenné, proviendrait du site archéologique de Djenné-Jeno, vallée du Niger, Mali, non daté (XIIIe siècle-XIVe siècle ?), terre cuite, H. : 57 cm, collection particulière.
- Plan et coupe de l'église d'Abbas Antonios, région de Gondär, Ethiopie, XVIIe siècle, mission Dakar-Djibouti (1932).
- Masque cimier Gèlèdé, Culture Yoruba-Nago, République du Bénin, vers 1970-1990, bois et pigments, H. : 60 cm environ.
- Aniedi Okon Akpan, sculpture représentant un chef de tribu debout, Nigéria, XXe siècle, ciment peint, 223 x 51 x 30 cm, Paris, Musée du quai Branly (ancienne collection du Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie).

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours

- Louis Auguste de Sainson (dessinateur), Antoine Maurin (peintre et lithographe), *Nataï. L'un des chefs de la baie Bream (Nouvelle-Zélande)*, lithographie extraite de Jules Dumont d'Urville, *Voyage de l'Astrolabe*, vers 1830, 47 x 33 cm, Auckland, Auckland Art Gallery Toi o Tamaki.
- Poteau de maison des hommes, Région du lac Sentani, Nouvelle-Guinée (West Papua), Indonésie, XIXe siècle, bois, 111,8 x 28,6 x 27,9 cm, New York, Metropolitan Museum of Art.
- Relevé et vue de la sépulture collective du héros Roy Mata, Retoka, Vanuatu, milieu du XIIIe siècle, fouilles de l'équipe de José Garanger (1967), fragments de poterie et bracelet en défense de porc.
- Herminette-porte-lame, Nouvelle-Calédonie, XIXe siècle, néphrite, bois, fibres de coco, 34 x 44 x 14,5 cm, Lyon, musée des Confluences.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

- Trois statuettes féminines, Culture Valdivia, Equateur, Côte Océan Pacifique, 3500-1800 av. J.-C., céramique, 17 x 4,3 cm, 6,6 x 3,5 cm, 13,2 x 2,7 cm, Quito, Collection Casa del Alabado.
- Vue et relevé des Roches gravées de la Carapa, Amérindien, non daté, Kourou, Guyane française.
- Vue aérienne du site de Serpent Mound, Culture d'Adena, Ohio, Etats-Unis, 100 av.-100 ap. J.-C., environ 400 m de développé, et pipe à effigie humaine, Culture d'Adena, Ohio, Etats-Unis, 100 av.-100 ap. J.-C., argile, 20 cm, Columbus, Collection Ohio Historical Society.
- Panneau de terrain de jeu de balle représentant le sacrifice d'un joueur de balle, Culture de Veracruz, site d'El Tajin, état de Veracruz, Mexique, vers 600-900.

Ethnologie européenne

- Mathieu Pernot, *Caravane*, série *Le Feu*, 2013, tirage jet d'encre, contrecollé sur dibond 110 x 150 cm, collection de l'artiste.
- Photographie noir et blanc prise devant l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, Paris, début des années 1960, et photographie couleur prise à Toulouse, 1999 : compagnons charpentiers des devoirs du Tour de France lors d'une fête de la Saint-Joseph.
- L. Rousseau, *La gardeuse d'enfants en Normandie*, gravure sur bois extraite de *La République Illustrée*, d'après la peinture de Jean-Pierre Haag, *La gardeuse d'enfants en Normandie*, 1886, Musée de Fécamp, dépôt du Musée de Louviers.

- Trois ex-voto de marins (un tableau votif de la fin du XIXe siècle et deux maquettes en bois du début du XXe siècle), Sainte-Adresse (Seine-Maritime), Chapelle Notre-Dame-des-Flots.

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- Manufacture royale de Villeneuve (Hérault), début de la construction vers 1670.
- Henri-Louis Duhamel du Manceau, Charles René Fourcroy de Ramecourt, Jean-Gaffin Gallon, planche extraite de *L'art du tuilier et du briquetier*, édité par l'Académie des sciences en 1763.
- Moteur à gaz Lenoir, 1862, Paris, Musée des arts et métiers.
- Lavoir des Chavannes, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 1927, et tambour laveur à liqueur dense Wemco à deux compartiments.

Patrimoine et sciences de la nature

(option réservée à la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel)

- James L. Clark, diorama des lions d'Afrique, 1934, New York, American Museum of Natural History.
- *Drosera obovata*.
- Honoré Fragonard, *L'homme à la mandibule*, 1765-71, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, Musée Fragonard.
- Perruche à collier.

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours

(option réservée à la spécialité Archives des concours externes)

- Privilège judiciaire à valeur perpétuelle accordé par Philippe IV le Bel en février 1297 (n. st.) au comte de Bretagne Jean et à ses successeurs, Archives départementales de Loire-Atlantique, E 110.
- Rapport fait le 18 mars 1776 devant l'amirauté de Nantes par le capitaine du navire Le Tigre, Archives départementales de Loire-Atlantique, B 4596.
- Brevet déposé le 27 mai 1889 auprès du tribunal de commerce de Nantes par la biscuiterie nantaise Lefèvre-Utile LU pour son Petit-beurre, Archives départementales de Loire-Atlantique, 21 U 717, et cartes postales publicitaires en couleur, vers 1900, Archives départementales de Loire-Atlantique, 202 J 199.
- Circulaire du ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, circulaire du préfet de la Loire-Inférieure aux sous-préfets de Saint-Nazaire et de Châteaubriant et aux commissaires de police, et réponses du sous-préfet de Saint-Nazaire, 10 septembre - 13 décembre 1940, Archives départementales de Loire-Atlantique, 1694 W 19.

Histoire des institutions françaises

(option réservée aux concours internes)

- Édît royal sur la corvée, 1787, Archives départementales de Loir-et-Cher, 200 J 99.
- Plan de la justice seigneuriale de Chouzy (aujourd'hui Chouzy-sur-Cisse, Loir-et-Cher), 1774, Archives nationales, P 2226.
- Dernière page du recensement de Villavard (Loir-et-Cher), 1936, Archives départementales de Loir-et-Cher, 6 M 767.
- Affiche de propagande « Les trois couleurs » émanant du service d'information du secrétariat d'Etat aux colonies, éditée par le secrétariat général de l'Information, 1941, Archives nationales, 72 AJ1180.

Troisième épreuve écrite des concours externes et internes (durée 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve consiste en la traduction d'un texte, suivie, pour les langues vivantes étrangères seulement, de la réponse à plusieurs questions se rapportant à celui-ci et appelant une réponse argumentée et développée.

Le choix de la langue s'effectue au moment de l'inscription. Le dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes seulement. Le latin est obligatoire pour la spécialité Archives des concours externes.

L'épreuve ne fait l'objet d'aucun programme.

Allemand

Sandra Schmidt, « Im Erinnerungskanon », *ParisBerlin*, novembre 2013.

Version : de « Nicolas Beaupré hört oft die Vermutung » à « aus dem engen Rahmen der nationalstaatlichen Strukturen herauszuheben. »

Questions :

1/ Welche Rolle spielt der Erste Weltkrieg im kollektiven Gedächtnis der Franzosen?

2/ Wie lässt sich erklären, dass in Deutschland anders als in Frankreich an den Ersten Weltkrieg erinnert wird?

3/ Der deutsche Historiker Jakob Vogel meint, „die Gestaltung des Erinnerns [hat] eine zukunftsweisende Funktion“. Wie stehen Sie dazu? Begründen Sie Ihre Meinung anhand konkreter Beispiele.

Anglais

A. O. Scott, « Whose Brooklyn Is It, Anyway ? Tracing Urban Change in Brooklyn From 'Kotter' to 'Girls' », *The New York Times*, 28 mars 2014.

Version : de « When I was a kid » à « It will be the task of the artists and writers who live there now, native and otherwise, to discover it. »

Questions :

1/ To what extent is Spike Lee's public denouncement paradoxical, according to the journalist? Answer in your own words.

2/ Comment upon the following sentence in your own words: "Every city is simultaneously a seedbed of novelty and a hothouse of nostalgia."

3/ Can gentrification be considered a universal phenomenon? Discuss and give examples.

Arabe

Aucun candidat présent.

Chinois

(改写自《中国艺术网》2013年10月文章)

Version : de 真正需要整改的是什么？

à 建立完善的动画分级制度以细分受众，不失为一个有益的科学探索。

Questions :

1. 根据文章，中国的动画片存在什么问题？产生这些问题的原因是什么？
2. 文章中有没有提到解决问题的办法？如果提到了，请说说是什么办法？
3. 说一说你对于电影分级制度的看法。

Espagnol

Javier Salvatierra, « El momento de la poesía para niños », *El País*, 2 avril 2014.

Version : de « El hecho de que un libro sea hermoso » à « En fin, cree Ballesteros que “no hay familia a la que no guste que un niño recite de memoria una poesía”. »

Questions :

1/ Comente usted la afirmación de Mar Benegas al hablar de la poesía: « poesía, la “hermana menor” [...] de la literatura ».

2/ ¿Qué opina usted del recurso al uso del libro ilustrado como herramienta en defensa del género poético?

3/ De forma más general, ¿piensa usted que el sector editorial está conociendo momentos difíciles?

Japonais

Aucun candidat présent.

Italien

Valerio Magrelli, « La solitudine del lettore », *La Repubblica*, 12 janvier 2014.

Version : de « Una ventina d'anni fa il mercato librario » à « e un filosofo quale Malebranche definiva “preghiera naturale dell'anima”. »

Questions :

1/ Quali sono, secondo l'autore, gli eventi che, negli ultimi decenni, hanno trasformato il libro e la lettura?

2/ Che conseguenze ha avuto per i lettori, secondo Valerio Magrelli, la scomparsa della figura del critico letterario? Quali sono i tipi di solitudine ai quali è oggi confrontato il lettore?

3/ Dopo aver presentato un quadro allarmante del mondo editoriale e della lettura, che prospettive intravede Magrelli per il futuro del libro e dei suoi lettori?

Russe

Константину Кудряшову, « Художество купца. Третьяков создал русскую живопись почти из ничего », *Аргументы и Факты*, №37, 12 09 2012 г.

Version : de « За сорок лет до этого безумного поступка никакой русской живописи вовсе не существовало. » à « та, которая лично куплена мной у художника ».

Questions :

1/ Что мы узнаём в этой статье о Павле Михайловиче Третьякове и о главном деле в его жизни?

2/ Почему Павел Третьяков стал интересоваться русской живописью? Каким образом он собрал коллекцию картин?

3/ Считаете ли Вы, что нужны меценаты в сфере искусства?

Grec ancien

Thucydide, *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, III, 10.

Les émissaires de Mytilène expliquent devant les Lacédémoniens et leurs alliés pourquoi ils ont rompu leur alliance avec Athènes alors qu'elle n'avait pas agressé la cité.

Hébreu ancien

Aucun candidat présent.

Latin

Quinte-Curce, *Histoires d'Alexandre*, VIII, 24-30.

Alexandre, rompant avec l'usage, souhaite épouser Roxane, la fille d'un souverain local perse (hiver 327 av. J.-C.).

Rapports sur les épreuves écrites

Épreuve de dissertation générale (concours externes)

411 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 8,30 (hors copies blanches)

Médiane : 7,5

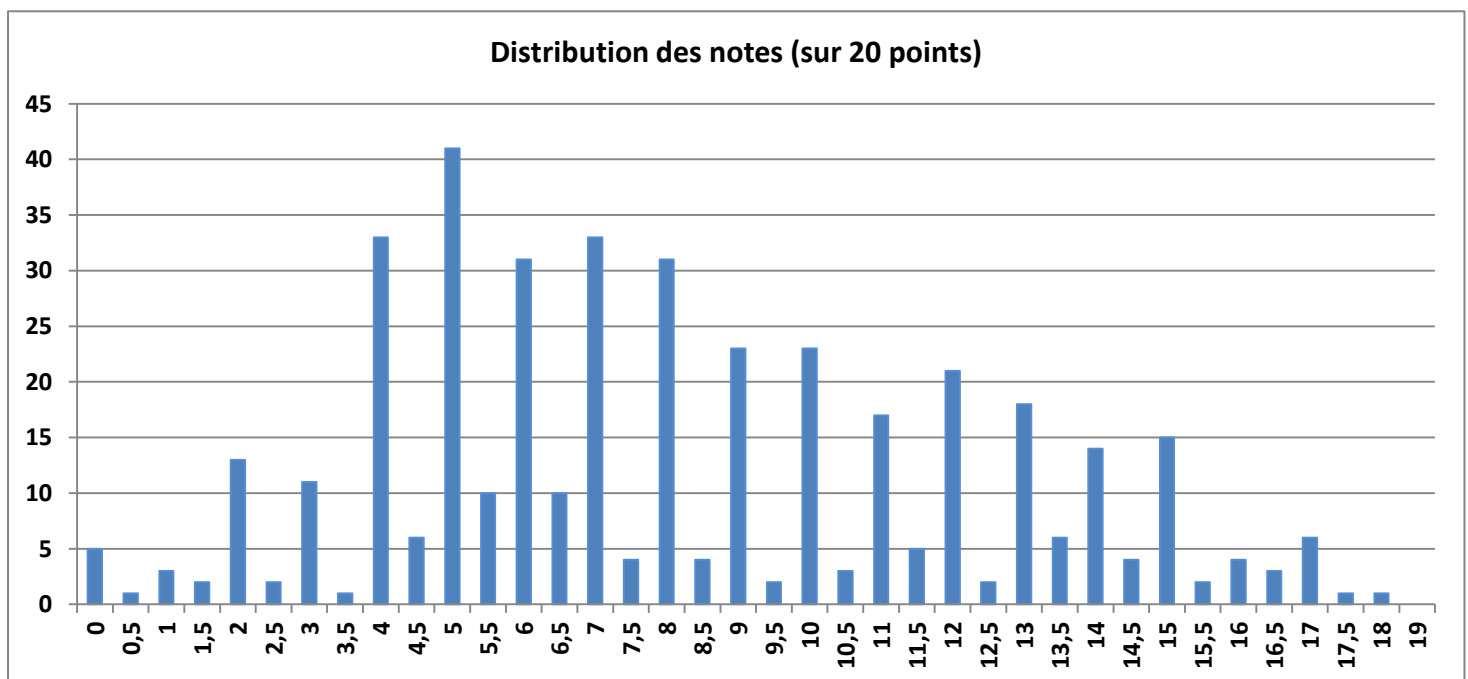
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 77

Comprises entre 5 et moins de 10 : 189

Comprises entre 10 et 14 : 109

Supérieures à 14 : 36



HISTOIRE EUROPÉENNE

Sujet : Guerre et violence, de l'Antiquité au milieu du XX^e siècle.

50 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 1 (hors copies blanches)

Moyenne : 6,63 (hors copies blanches)

Médiane : 5

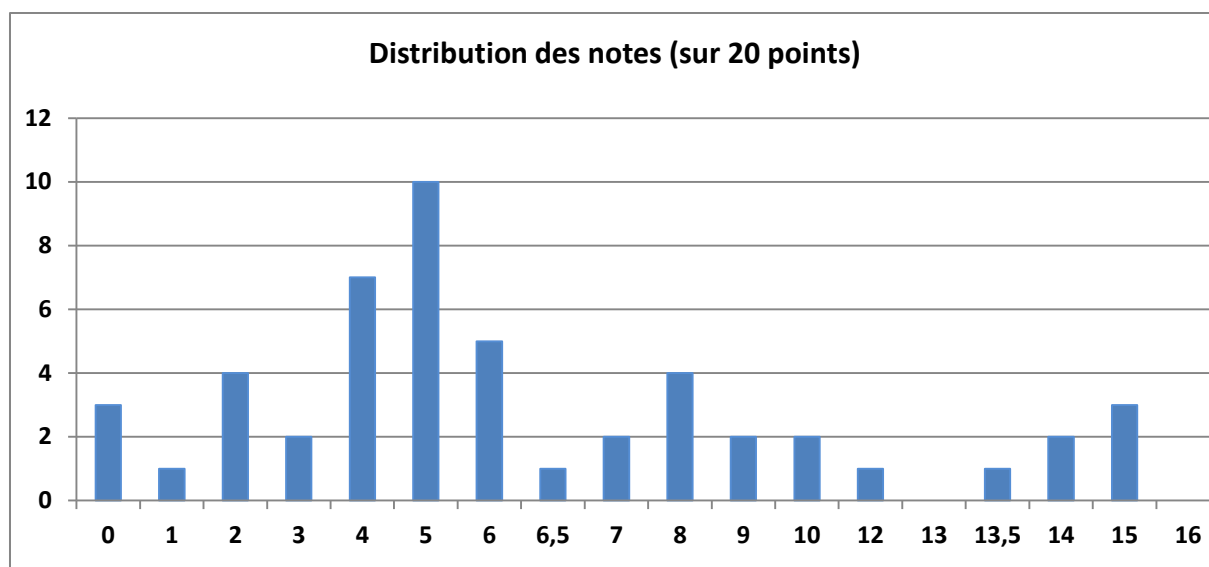
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 17

Comprises entre 5 et moins de 10 : 24

Comprises entre 10 et 14 : 6

Supérieures à 14 : 3



Considérations générales

Cette année, le jury a voulu proposer à la réflexion des candidats un sujet en prise directe avec l'actualité mémorielle (la commémoration des débuts de la Première Guerre mondiale et les 70 ans de la libération de la France, à quoi on peut ajouter, même si cela est passé quelque peu inaperçu, la commémoration des 800 ans de la bataille de Bouvines). Cette actualité, en particulier sur la Première Guerre mondiale, a donné et continue de donner lieu à une multitude de travaux (livres, articles), que les *Rendez-vous de l'histoire de Blois*, en octobre 2013, consacrés à la guerre, avaient déjà commencé à médiatiser. Par ailleurs, la *Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale*, créée en 2012 par le gouvernement, encadre de très nombreuses manifestations, et en rend compte à l'endroit du grand public mais pas seulement. Son site internet est nourri tous les jours par de nombreuses informations, et il annonce les rencontres scientifiques (colloques, séminaires, journées d'étude) qui sont organisées dans le cadre du centenaire. On pouvait attendre de candidats au concours de conservateurs du patrimoine, qui doivent se tenir au courant de l'actualité, qu'ils y fassent allusion. Au moment où les écrits se déroulaient, quelques grands colloques du début de l'automne étaient déjà annoncés : ainsi le colloque de Reims des 1^{er}, 2 et 3 octobre 2014 sur « *Le soldat et la mort dans la Grande Guerre* », ou encore le colloque « *Archéologie de la violence. Violence de guerre, violence de masse* », organisé par l'Inrap et le Musée du Louvre à Lens, les 2, 3 et 4 octobre, en marge de l'exposition du Louvre-Lens *Les désastres de la guerre 1800-2014*. Une référence à cette dernière manifestation n'aurait pas été mal venue dans une introduction pour replacer le sujet dans une perspective historiographique. Il n'en fut hélas jamais question dans aucune copie. Le

colloque de Lens avait l'ambition de faire le point sur l'apport de l'archéologie à une meilleure connaissance des conflits, de la Première Guerre mondiale bien sûr – et quand bien même il faut reconnaître que les archéologues ne se sont véritablement intéressés à l'archéologie de la Grande Guerre que depuis une vingtaine d'années –, mais aussi de l'ensemble des périodes historiques, et préhistoriques. Ceci pour dire que les candidats devaient penser à évoquer les apports de l'archéologie pour le sujet, apports qui éclairent sur des points dont les textes ne parlent pas : traces de violence et de blessures dans les corps, perceptibles dans les os et les squelettes des sépultures, types d'armes qui en sont à l'origine, etc. Il y a là une réflexion qui devait venir en complément de celle sur les sources dont on attendait également quelques mots de présentation critique : comment appréhender la question de la guerre mais surtout de la violence pour les périodes anciennes ? Comment doit-on lire Hérodote et Thucydide, Polybe ou Jules César, ou encore un chroniqueur comme Froissart ou un mémorialiste comme Blaise de Monluc ? C'est que, contrairement à la guerre, la sensibilité à la violence est variable selon les civilisations et les époques, et l'attention portée aux actes considérés aujourd'hui comme violents dans le cadre de conflits, surtout après les deux guerres mondiales du XXe siècle, n'est pas la même sous la plume des auteurs antiques et médiévaux, sauf si cette violence sort des cadres rituels (cas du viol de femmes mariées pour les auteurs médiévaux, par exemple).

Comment définir le sujet et le comprendre ?

La définition de la guerre ne posait pas vraiment de problème. Il faut entendre la guerre comme un conflit armé entre deux belligérants, il s'agit souvent de deux États ou de deux entités politiques opposés. Mais le terme doit être pris dans une acception plus large, le sujet comprenant également les oppositions armées au sein d'un même espace politique entre partis et factions (guerres civiles du 1er siècle avant J.-C. à Rome, guerre entre Guelfes et Gibelins dans les cités italiennes aux XIIe-XIVe siècles, guerre civile Armagnacs-Bourguignons en France au début du XVe siècle, guerre de Vendée en 1793), ou alors entre tenants de la religion catholique et de la religion réformée (guerres de religion en France dans la seconde moitié du XVIe siècle, et quand bien même les enjeux politiques sont aussi profondément au cœur de cette confrontation). Au cours de l'histoire, les guerres dites privées, opposant tel ou tel groupe lignager, notamment au Moyen Âge, ne sont pas exclues du sujet, d'autant que leur réglementation par le roi a à voir avec la canalisation de la violence nobiliaire au profit des guerres royales. La violence, quant à elle, si elle répond à une définition assez claire, sa perception demeure aussi une affaire de ressenti. Construit à partir du latin *violentia*, lui-même construit sur le mot *vis*, le mot renvoie au registre sémantique de la force, de la vigueur, de la puissance. Le mot *vis*, en effet, a pour sens la force en action, « la ressource d'un corps pour exercer sa force, donc la puissance » (H. Frappat, *La violence*, Paris, 2000). La violence serait la force associée à la contrainte. La violence peut certes se décliner sous différentes formes : on parle couramment de violence physique, de violence morale, de violence psychologique, par exemple. Pour les périodes anciennes, ces différents niveaux de violence demeurent difficiles à percevoir. De ce rappel des étymologies et de la signification des deux termes, le sujet tel qu'il est posé ne doit pas donner lieu en une étude séparée des deux notions. Si l'on admet que le premier terme – celui de guerre – prime le second – c'est bien d'abord le phénomène de la guerre que l'on veut interroger dans le sujet –, l'interrogation devait donc porter sur plusieurs points :

- les formes de contrainte, donc de violence, engendrées par les conflits au cours de la longue période envisagée, qui va de l'Antiquité jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale ;

- leur « acceptation » par les combattants mais aussi, quand la guerre devient, à partir du XIXe siècle, une guerre de masse, par les populations civiles ;

- les modalités de cette « acceptation » qui passent par un questionnement sur les justifications données à la guerre par les gouvernants ou les institutions de pouvoir, qui se livrent à un travail de légitimation de leur action, en même temps qu'elles œuvrent à réguler les manifestations les plus excessives des violences de guerre. La guerre est bien pour les pouvoirs, notamment à partir de la mise en place des États royaux modernes, à la fin du Moyen Âge, un moyen d'asseoir une autorité. La guerre devient un « monopole » de l'État, qui ne correspondra que plus tardivement – pas avant l'époque moderne – à « un monopole de la violence physique légitime », pour reprendre la terminologie de Max Weber, dont on attendait que la thèse fût citée dans les devoirs.

Comment traiter le sujet ?

Les correcteurs n'attendaient pas de plan préétabli, le sujet pouvant donner lieu à des plans chronologiques ou thématiques. Dans ce dernier cas, il fallait toutefois veiller à la cohérence des exemples proposés, de sorte que les rapprochements ainsi suscités, qui renvoient à des contextes politiques différents, aient un sens.

Le constat de départ est que la guerre est un facteur constitutif des sociétés humaines, largement, voire très présente durant la période envisagée. Certains conflits ont été perçus comme tellement longs qu'ils ont fini par être qualifiés par le nombre d'années qu'ils sont censés avoir duré (Guerre de Cent ans, Guerre de Sept ans, Guerre de Trente ans). Il est donc une évidence : la guerre ponctue largement l'histoire des sociétés européennes depuis l'Antiquité. Il fallait néanmoins rappeler qu'il avait existé de longues périodes sans conflit ou sans guerre importante, qui ont marqué les esprits du temps : que l'on songe à la *pax romana* aux I^{er} et II^e siècles après J.-C. ou encore au XIII^e siècle européen, en particulier français, dont le qualificatif de « beau », qui lui a été attribué par les historiens, tient en partie au fait qu'il correspond à une période de paix intérieure.

En ce qui concerne l'évolution générale de cette longue période historique, quelques césures importantes étaient à relever :

- l'Antiquité, grecque et romaine, a une cohérence qui tient à la conception du monde binaire entre civilisation et monde de la barbarie. Pour les Grecs, cette opposition peut expliquer que la violence lors des guerres a des degrés d'intensité différents : elle sera plus grande dans ses conséquences quand l'ennemi est perse que quand il est grec. Lors de la guerre du Péloponnèse, après le triomphe de Lysandre et la défaite d'Athènes, alors que les Corinthiens qui avaient rejoint la Ligue du Péloponnèse réclamaient la destruction complète de la cité, le traité de paix signé fut finalement relativement clément à l'endroit d'Athènes : la ville ne fut pas réduite en esclavage parce que, dit Xénophon, « on ne réduit pas une cité qui avait rendu de grands services à la Grèce ». Seuls les Longs Murs qui reliaient la ville au port du Pirée furent détruits et la flotte livrée aux Spartiates. Il en est de même pour les Romains, au sujet desquels on a pu souligner la cruauté des légions à l'endroit des peuples étrangers, comme par exemple les Carthaginois. On cite souvent un passage célèbre de Polybe, décrivant l'action de Scipion l'Africain, qui, après avoir pris la ville de Carthagène en 209 avant J.-C., envoya ses soldats « selon la coutume romaine, contre la population de la ville, leur disant de tuer tous ceux qu'ils rencontreraient, sans épargner personne, et de ne pas commencer à piller avant d'en avoir reçu expressément l'ordre ». Et Polybe d'ajouter : « Cette coutume visait à semer la terreur » (cité par John Keegan, *Histoire de la guerre. Du néolithique à la guerre du Golfe*, trad. fr., Paris, 2014, p. 413).

- pour le Moyen Âge, deux points paraissent importants à souligner : il s'agit, d'une part, du christianisme qui modifie l'appréhension de la guerre et de la violence, et, d'autre part, le développement des royaumes à partir du XIII^e siècle, en tout cas dans certains royaumes comme la France, l'Angleterre, l'Espagne mais aussi les royaumes de Scandinavie. Cela se marque par des efforts de limitation de la violence à l'initiative de l'Église à partir de la fin du Xe siècle – conciles de paix, mouvements de la Paix et de la Trêve de Dieu – et, à partir du XIII^e siècle, à l'initiative du roi, en France (saint Louis, Philippe le Bel), par la définition d'une législation pour limiter les guerres privées et les duels judiciaires. Dans les deux cas, il s'agit de canaliser la violence de ceux dont la raison d'être est de combattre, les *bellatores*, à savoir la classe chevaleresque, au profit de l'Église – la croisade entre le XI^e et le XII^e siècle –, les guerres du roi à partir de la fin du XIII^e siècle. C'est aussi la période où une réflexion à l'initiative des théologiens (saint Thomas) est développée sur la notion de guerre juste, à partir des écrits de saint Augustin, réflexion complétée par les juristes qui travaillent pour le roi afin de l'aider à justifier ses guerres, en particulier pour le roi de France en guerre contre l'Angleterre. Parallèlement, une normalisation des règles de la guerre se fait jour autour de la pratique des rançons, qui n'est en rien au Moyen Âge une pratique marginale. Parfaitement codifiées en ce qui concerne les montants demandés et les conditions de retenue des prisonniers, les rançons atténuent l'image d'un Moyen Âge violent – idée qui malheureusement continue de traîner dans bien des copies - même si cela n'empêche pas des massacres ou des mises à mort lors de prises de villes.

- pour l'époque moderne jusqu'au début du XIX^e siècle, deux choses là encore pouvaient être mises en exergue : d'une part, la massification des armées, avec des combattants, organisés en régiments - héritage des compagnies d'ordonnances mises sur pied par Charles VII en 1445 –, ce qui permet de

discipliner les troupes et de mieux maîtriser l'art du combat ; d'autre part, le perfectionnement de l'armement avec l'utilisation de plus en plus massive de l'artillerie, apparue et utilisée à partir de la fin du Moyen Âge. Cette massification sert les intérêts de Napoléon dans ses guerres : le nombre de combattants dans les armées napoléoniennes, désormais très ordonnées et hiérarchisées (unités d'infanterie, de cavalerie, de génie) s'élevait à plus de 1,5 millions de combattants au moment de la plus grande activité militaire de l'Empire. Mais la guerre commence à ne plus être qu'une affaire de combattants. On peut dire que c'est le moment où les populations civiles deviennent des enjeux : de ce point de vue, le massacre du Palatinat par Turenne dans le cadre de la guerre de Hollande en 1674, avec destruction systématique de villages, de temples et des campagnes, marque profondément les esprits à l'échelle de l'Europe. Il inaugure la politique de la terre brûlée qui sera reprise à plus grande échelle par Napoléon.

- dans ce prolongement, la période contemporaine amplifie le phénomène de la massification avec la conscription, comme par exemple, en France, la loi des trois ans de service militaire instaurée au début du XXe siècle. Par ailleurs, les progrès techniques et scientifiques transforment la façon de se battre avec des armes plus performantes mais aussi plus destructrices. La Première Guerre mondiale ouvre de ce point de vue une nouvelle ère qui sera amplifiée avec la Seconde Guerre mondiale. Surtout la guerre n'est plus seulement massive, elle devient totale, et on attendait ici que le concept de « brutalisation des sociétés européennes » au XXe siècle soit discuté. En effet, alors que le nombre de morts de la première guerre, qui a duré quatre ans, est considérable, atteignant des chiffres jamais atteints jusque-là (plus de 18 millions de morts, avec près de 10 millions pour les combattants et près de 9 millions pour les civils), alors que le nombre de blessés et invalides est lui aussi considérable, ce qui marque considérablement l'opinion (« les gueules cassées »), l'idée de Mosse, qui défend la thèse de la « brutalisation », est de dire que la guerre a développé dans les sociétés européennes un état d'esprit favorable aux violences et aux attitudes agressives qui se seraient alors perpétuées dans la vie civile et politique (G. L. Mosse, *Fallen Soldiers. Reshaping the Memory of the World Wars*, Oxford, 1990 ; trad. fr. sous le titre : *De la grande guerre aux totalitarismes. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, 1999). La banalisation de la violence aurait ainsi contribué à l'arrivée des régimes totalitaires et favorisé le développement de valeurs comme le patriotisme radical et le culte de la virilité. Cette thèse est discutable parce que, durant la Première Guerre mondiale, les soldats ont finalement peu tué par eux-mêmes, le plus gros des morts l'ayant été sous les coups des bombardements d'artillerie. Il demeure que ce concept est important, au point qu'il a pu être repris par les historiens pour d'autres périodes.

À partir de ces remarques, on note un mouvement, qui conduirait du temps de la guerre, reflet des violences des sociétés antiques, à des guerres qui deviennent des violences de masse à partir de l'Ancien Régime, pour aboutir à une violence totale avec les deux guerres mondiales (rappelons que la Seconde Guerre mondiale a fait plus de 60 millions de morts, soit 2,5% de la population mondiale, et qu'elle a été marquée par une idéologie de la mort à travers les projets génocidaires des nazis contre les Juifs (6 millions de morts) et les Tziganes).

Pour récapituler, le jury attendait des candidats qu'ils abordent :

- les différentes formes de violence, mais selon une présentation toujours contextualisée et non générale. Le propos n'était pas de raconter et décrire les événements et le déroulement des opérations militaires, ce que certaines copies n'ont pas su malheureusement éviter, mais de s'intéresser, en prise avec le renouvellement de l'histoire militaire, à une histoire des acteurs (combattants et victimes), pour insister, dans une perspective anthropologique, sur les souffrances, les deuils au combat et hors des combats, pendant et après les batailles. Cette présentation devait être attentive aux sources qu'il fallait savoir critiquer : les récits des chroniqueurs ou des témoins portent-ils une attention à la violence ? Pour les sources médiévales, que retiennent-ils : le beau geste du chevalier, dont on loue la bravoure au combat, ou les débordements et les exactions des routiers et des écorcheurs ? Que nous disent-ils surtout sur la ritualisation de la violence ? Pour les guerres de religion, Denis Crouzet a bien montré que la violence catholique, marquée par l'idéologie eschatologique, était différente de la violence protestante, qui s'exprime surtout dans les actions iconoclastes (*Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525 - vers 1610)*, Seyssel, 2005). La violence se mesure en actes d'intensité variable, et ce sont ces degrés d'intensité que la contextualisation devait permettre de déceler. De même, les mots qui disent la violence – jusqu'à quel point peut-on la dire ? – devaient être interrogés, jusqu'à l'indicible, dans le cas de la politique d'anéantissement et de génocide développée par l'Allemagne nazie ;

- la massification des armées et les conséquences sur les civils, en lien avec les progrès des techniques et l'industrialisation de la guerre. En d'autres termes, à partir du moment où le peuple devient l'artisan de la guerre, celui qui y contribue, quels rapports entretient-il avec elle ? Est-il un acteur « actif » ou alors un simple exécutant ?

- la question de la justification de la violence, ce qui renvoie au thème de la formation au combat (éducation militaire des hoplites spartiates, éducation chevaleresque au Moyen Âge, formation militaire dans le cadre des Académies militaires au XVIIIe siècle et des Écoles de guerre au XIXe) et de la propagande politique pour justifier la guerre et ses éventuels débordements ;

- la question de la canalisation de la violence de guerre et de sa limitation. Ainsi, en sus de ce qui a été dit plus haut sur le rôle de l'Église et des États au Moyen Âge, il fallait penser au développement de la diplomatie ou encore aux projets de paix perpétuelle qui reviennent régulièrement depuis le Moyen Âge (cf. le projet de Georges Podiébrad au XVe siècle, le projet d'Henri IV et de Sully au début du XVIIe, ou encore celui de Leibnitz en 1716). Il convient également de ne pas oublier pour le XXe siècle la SDN fondée après la Première Guerre mondiale. De même, les accords internationaux et les conventions passées au XIXe siècle afin que les blessés au combat puissent être soignés, en leur garantissant une priorité d'attention – ce qui va de pair avec la fondation de la Croix Rouge –, et que les prisonniers soient traités selon certaines règles, attestent d'une attention plus aiguë au sort des soldats.

Résultats et appréciation d'ensemble

Les résultats d'ensemble sont loin d'être à la hauteur de ce que le jury était en droit d'attendre pour un sujet aussi en prise avec l'actualité éditoriale et mémorielle. Sur 50 copies, seules neuf ont obtenu la moyenne, ce qui est très faible, dont trois seulement ont été notées au-dessus de 14 (une copie à 14 et deux à 15). Le nombre de copies en dessous de 5 se monte à 17, ce qui est très élevé et inacceptable à ce niveau de concours. Les lacunes sont souvent considérables, certaines copies présentant un socle de connaissances particulièrement faible, pour ne pas dire indigent. Grave aussi est l'absence de réflexion sur les termes du sujet, d'où des problématiques qui n'en sont pas. Révélateur de cette carence : les introductions demeurent faibles, sans présentation des enjeux. Bien des développements sont descriptifs, construits autour de l'idée que la violence est une donnée immuable, d'une époque à l'autre. Si le jury n'attendait certes pas que les candidats maîtrisent avec un même niveau de connaissances l'ensemble des périodes historiques, il n'est toutefois pas normal que, sous la plume de certains candidats, la Première Guerre mondiale ou la Seconde ne soient pas évoquées, ou alors expédiées en une phrase, que les guerres révolutionnaires et napoléoniennes soient ignorées de bien des copies, que la guerre de Cent Ans soit passée sous silence tant son impact a été important sur la société civile. Inacceptables non plus sont les images éculées et inadmissibles sur certaines périodes, ou encore les jugements de valeur qui n'ont pas lieu d'être dans une dissertation d'histoire : ainsi le Moyen Âge décrit comme « la » période de barbarie par excellence, qui n'aurait connu que violence et cruauté, et où l'Inquisition ne se serait réduite qu'à la torture généralisée ! Bien des copies montrent que les candidats ne connaissent pas la bibliographie récente et rares sont ceux qui parviennent à citer ou à faire référence à quelques auteurs marquants. En outre, et comme les années précédentes, le niveau de langue ne s'améliore pas, il est même inquiétant dans beaucoup de devoirs : syntaxe déficiente et orthographe désastreuse sont de moins en moins l'exception. Une évidence s'impose : les conseils que le jury donne depuis deux ans ne sont guère suivis d'effets.

Olivier MATTÉONI
Annaïg CHATAIN

HISTOIRE DE L'ART EUROPÉEN

Sujet : L'œuvre d'art a-t-elle besoin de texte ?

251 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 1,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 8,42 (hors copies blanches)

Médiane : 8

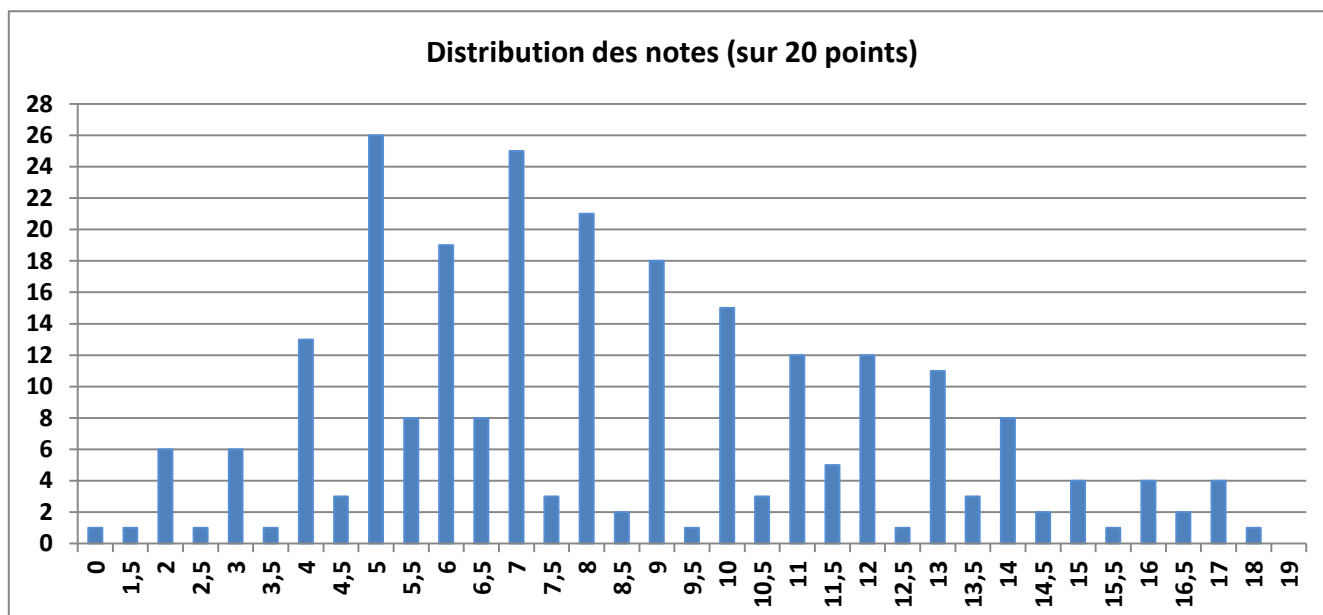
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 32

Comprises entre 5 et moins de 10 : 131

Comprises entre 10 et 14 : 70

Supérieures à 14 : 18



Le sujet proposé à la réflexion des candidats était ouvert à des approches plurielles et favorisait l'exposé de connaissances variées. Il conduisait à évoquer beaucoup de thèmes et d'exemples permettant de déployer dans toutes ses nuances un dialogue complexe. Aussi l'exigence du jury s'est-elle portée en priorité sur trois aspects des dissertations : la compréhension claire de la question ; la structuration de la réflexion ; la maîtrise des notions, des pratiques et des problèmes de l'histoire de l'art.

Si les contresens sur les termes du sujet sont rares, en revanche peu de candidats ont fait l'effort d'en analyser les implications et de donner un cadre conceptuel à leur devoir. La plupart se contentent de mettre un peu d'ordre dans un inventaire plus ou moins étendu, avant de se résigner à un plan en trois parties qui se borne à constater une réciprocité entre l'œuvre d'art et le texte avant de découvrir le caractère « autonome » de l'œuvre d'art. Les copies les meilleures sont celles qui, dépassant les thèmes (la Bible et la mythologie comme sources ; l'autonomisation de l'œuvre par rapport au texte ; le rôle de la critique) et les exemples attendus (vases grecs ; tympan de Conques ; *Les époux Arnolfini* ; *Et in Arcadia ego* ; l'impressionnisme ; les collages ; l'art abstrait ; Duchamp) ont su aussi, sans jargon, mais dans un style fluide et didactique, développer des idées originales, par exemple :

- le texte est parfois plus utile au public qu'à l'œuvre ;
- le texte existe sous des formes variées dans l'environnement de l'œuvre ;
- certaines œuvres sont l'expression d'un *ethos* diffus sans référence précise à des sources ;
- les statuts respectifs des écrivains et des artistes influent sur le rapport entre le texte et l'œuvre ;
- la citation de types de documents ou d'œuvres insolites mais pertinents, tels les carnets de notes de l'artiste, les textes d'artistes ;
- un biais intéressant, pour traiter le sujet, voire un propos préliminaire indispensable, était d'établir une typologie des « textes » : traité technique ou esthétique, texte conciliaire, littérature scientifique, discours officiel, textes polémiques, manifestes, critique, etc.

Quelques copies ont préféré se laisser porter par la chronologie, ce qui contrairement aux apparences n'était pas une facilité et en tout cas était plus pertinent que de se livrer à des survols historiques cavaliers (« du siècle d'Auguste à Ben – ou à Cy Twombly »). Un tel panorama n'avait d'intérêt que s'il était scandé par des évaluations approfondies de la portée de quelques moments et des genres fondateurs de la littérature artistique, choisis pour éclairer une argumentation (les descriptions périégétiques ; les *taccuini* d'artistes ; la substitution des récits biographiques aux listes ; les succès et les crises de l'allégorie didactique, etc.). D'une manière générale, les correcteurs ont été surpris par l'intrépidité avec laquelle les candidats généralisent leurs constats, se situent dans l'horizon d'une histoire de l'art floue, indifférenciée, quand ils ne s'enlisent pas dans les tenaces idées reçues sur « la Renaissance qui met l'homme au centre du cosmos », « l'image comme livre des ignorants », « le baroque de la Contre-Réforme », l'opposition entre « les arts décoratifs et la peinture pure ». Rares sont les copies qui recourent avec à-propos aux notions utiles prises dans les acceptions qui les rendaient pertinentes à une époque et dans un contexte de civilisation donnés : ecphrase, histoire, récit, description, inscription, paragone, exégèse, etc.

Les devoirs sont très révélateurs de la manière dont les candidats conçoivent l'œuvre d'art et sa perception. Or cette conception est trop souvent insipide ; très peu de devoirs, qui sont alors excellents, témoignent d'une véritable conviction intellectuelle, éclairée par des expériences et par une vive sensibilité. Rares sont ceux qui s'attachent au regard, et l'on déplore le recours aux mots « regardeur » et « message » et en général à la vulgate de la communication. Beaucoup de candidats se montrent indifférents aux aspects pratiques de l'histoire de l'art : la nature des œuvres ; les tâches de l'historien de l'art ; les problèmes de la muséographie.

L'usage d'un vocabulaire incertain (« mariage », « osmose »), incantatoire (« création », « le réel »), l'expression trop familière, péremptoire, bavarde ou enfiévrée ont été la plupart du temps sanctionnés, en particulier parce qu'ils aggravaient un manque de jugement évident. Il est dommage de devoir observer que la culture historique et littéraire des candidats, ou même leurs lectures soient faiblement mises à profit et qu'ils connaissent peu ou mal les méthodes et le lexique de la philologie, de la sémiologie, de la rhétorique, de l'esthétique et même de l'iconographie. Les poncifs sur la subjectivité de l'artiste, la puissance émotionnelle de l'œuvre d'art, même décorés de bribes de citations de Kant - en général répétées de travers et non comprises -, n'avaient aucune valeur s'ils n'étaient pas situés dans un cadre de réflexion précis.

Les copies témoignant d'un univers visuel étendu, véritablement intégré et assimilé (et non comme une suite de diapositives étudiées pendant l'année), ont été très bien jugées. La conceptualisation était vouée à l'échec si des connaissances scientifiques solides faisaient défaut. Trop souvent, les dissertations se limitent à des successions de fiches scolaires juxtaposées les unes aux autres, parfois fort bien faites mais monotones, qui frappent par leur caractère terne et chagrin. Ce défaut, sanctionné par le jury, s'accroît lorsque le vocabulaire technique et critique de la discipline est ignoré ou malmené. Le jury relève par exemple l'emploi très rare des notions relatives à l'analyse formelle et à l'expressivité. Les références à l'inscription monumentale (thème pourtant essentiel ici), à l'art commémoratif, à la « lettre » de la gravure, au livre à figures, à la médaille, à l'art éphémère, à l'illustration, à la calligraphie, voire à la bande dessinée ou au graffiti restent exceptionnelles. Le jury les a rencontrées dans quelques très bons devoirs, qui ne craignent pas les exemples originaux, l'érudition, les marges des beaux-arts, l'interrogation active, qui savent tirer parti de l'historiographie et de la philosophie de l'art, qui n'ont pas peur de mentionner par exemple l'amour de la littérature, ou le sublime, mais fuient les stéréotypes fatigants.

C'est dire que le jury a attaché une grande importance aux qualités de style et d'expression des devoirs. Malheureusement, beaucoup de copies sont maladroites, entachées de nombreuses

fautes de tous ordres et d'une présentation matérielle très médiocre. Les correcteurs veulent tout particulièrement attirer l'attention sur les nombreuses conclusions bâclées qui trahissent une mauvaise maîtrise du temps imparti. On recommandera aussi de bannir les sous-titres pour marquer les divisions, l'abus des majuscules, les guillemets intempestifs. Lorsque le fond et la forme témoignent d'une même indigence, le jury n'a pas hésité à être sévère. Plusieurs copies intelligentes, bien argumentées, solides et pertinentes, ont perdu deux (voire, dans plusieurs cas, trois) points, lorsque la répétition des fautes d'orthographe ne pouvait plus être imputable à l'étourderie ou au *lapsus calami*, mais devenait un défaut dirimant pour quiconque aspire à devenir conservateur du patrimoine.

Paulette CHONÉ
pour l'ensemble des correcteurs
de l'épreuve de dissertation d'histoire de l'art européen

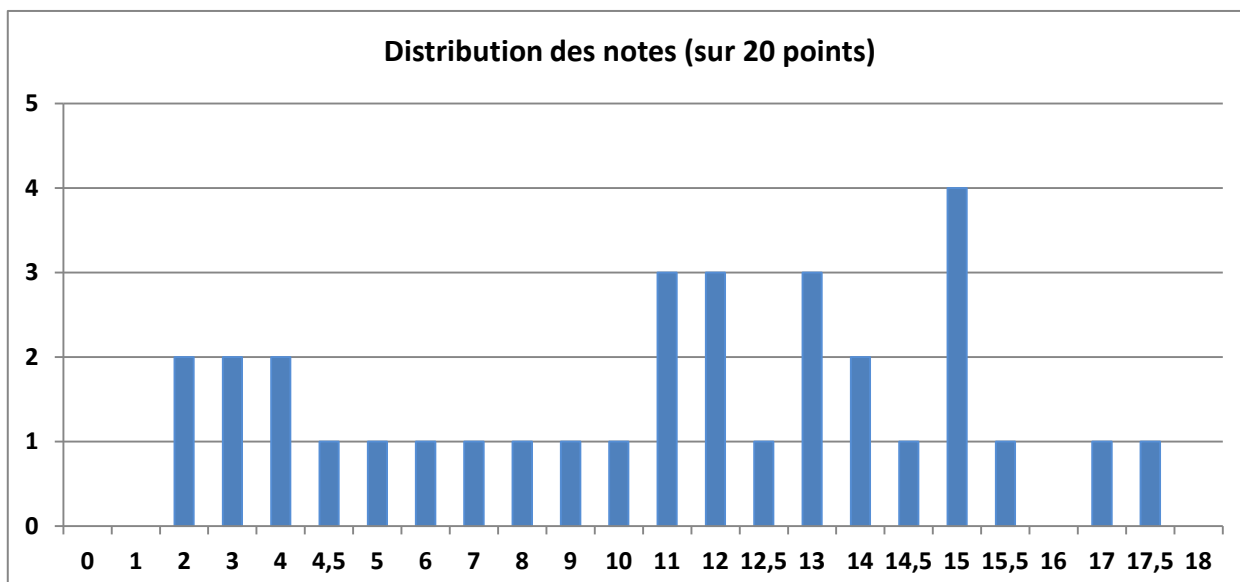
HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISES

Sujet : Aménager le territoire, du Moyen Âge à nos jours.

33 copies
Note maximale : 17,5
Note minimale : 2
Moyenne : 10,31
Médiane : 11

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 7
Comprises entre 5 et moins de 10 : 5
Comprises entre 10 et 14 : 13
Supérieures à 14 : 8



Un tiers des candidats est passé à côté du sujet, pourtant classique et d'actualité, le concept même d'aménagement du territoire leur paraissant étranger. Un autre tiers analyse bien le sujet et comprend ce qu'il pourrait avoir d'anachronique ; un plan chronologique cohérent et des connaissances solides, quelquefois impressionnantes, leur permettent d'obtenir de bonnes, voire

d'excellentes notes. Le jury regrette toutefois une maîtrise trop différenciée du sujet en fonction de la période considérée.

Édouard BOUYÉ
Christophe TARDIEU

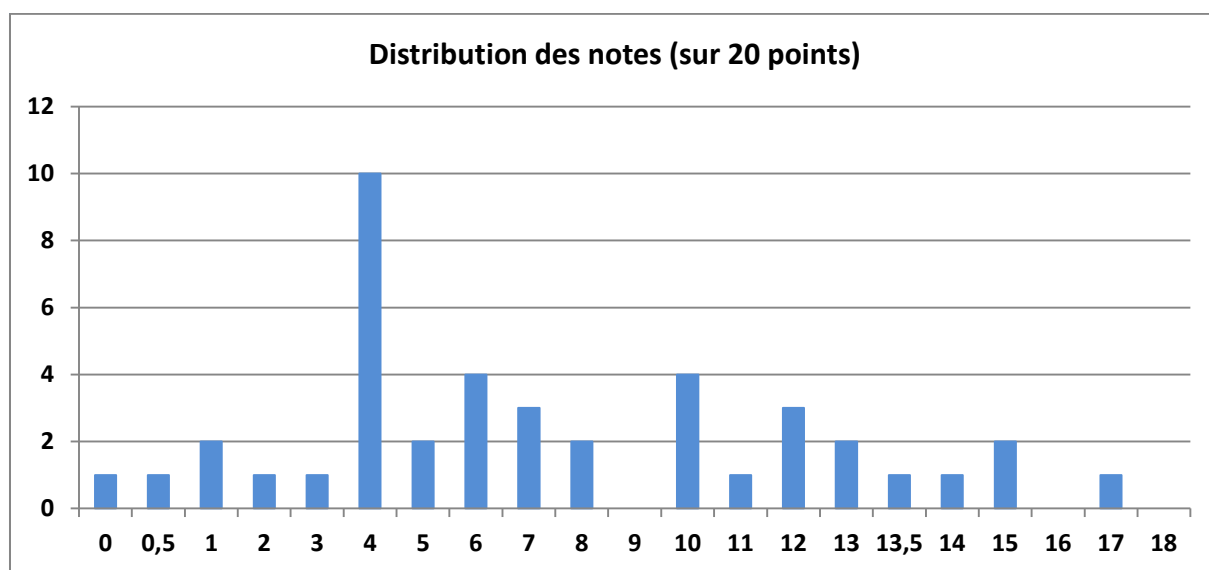
ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET HISTORIQUE EUROPÉENNE

Sujet : L'archéologie du littoral.

42 copies
Note maximale : 17
Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)
Moyenne : 7,46 (hors copies blanches)
Médiane : 6

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 16
Comprises entre 5 et moins de 10 : 11
Comprises entre 10 et 14 : 12
Supérieures à 14 : 3



Les candidats lisent-ils les rapports des concours des années précédentes ? La question se pose à l'issue de la correction de 42 copies de candidats aux fonctions de conservateur du patrimoine, pour la quasi-totalité dans la spécialité archéologie. En effet, d'une année sur l'autre, on retrouve les mêmes défauts, les mêmes insuffisances et une faiblesse préoccupante du regard critique sur la discipline. Aujourd'hui encore, la consultation de ce rapport n'est pas inutile.

Pour un candidat, le sujet se prêtait pourtant bien à la mise en valeur de ses connaissances et de ses capacités. Le littoral comme milieu spécifique permettait d'évoquer des types de vestiges, des méthodes, de définir des problématiques et d'exposer des résultats, sans s'enfermer dans une spécialisation chronologique.

Les écrits sur ce thème ne manquent pas qu'il s'agisse de monographies ou d'actes de colloque. On trouvera des orientations bibliographiques dans un ouvrage récent de vulgarisation (Vincent Carpentier, Philippe Leveau, *Archéologie du territoire en France. 8000 ans d'aménagements*).

Paris, la Découverte, 2013, 173 p. dont un chapitre sur le littoral), ou encore dans le dossier « Homme et Littoral » publié dans *Archéopages*, juillet 2010. Parmi les colloques et ouvrages collectifs : « Au bord de l'eau. Archéologie des zones littorales du Néolithique à la Protohistoire » (Neuchâtel, 2010), *Cahier d'Archéologie romande*, 2012 ; « Castrum 7. Zones côtières dans le monde méditerranéen au Moyen Âge : défense, peuplement et mise en valeur » (Rome, 1996), Rome, Madrid, 2001, 578 p. ; « Les structures portuaires de l'arc atlantique dans l'Antiquité : bilan et perspectives de recherche » (La Rochelle, 2008), Suppl. à *Aquitania*, 2010. On recommandera aussi la consultation de la nouvelle revue *Riparia*, en ligne, dont le n°0 est daté de 2014 et contient une mise au point sur le littoral de Provence.

La définition du sujet ne devait pas poser de difficulté majeure ni susciter de longues discussions : le littoral est la zone comprise entre une étendue marine et la terre ferme. Selon les échelles, il peut s'étendre de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres. Ici, il ne fallait pas le limiter à l'estran, mais le considérer comme un milieu étendu, varié dans sa morphologie (côtes rocheuses, sableuses, marécageuses) et sujet à variations au cours des temps. En revanche, les fleuves et les lacs n'étaient pas concernés. Toutefois, comme l'an passé, il ne fallait pas oublier l'autre terme du sujet - le plus important -, celui d'archéologie.

Le jury n'attendait pas un catalogue détaillé des découvertes archéologiques sur le littoral, mais un exposé construit sur la démarche de l'archéologie dans cet espace. « L'archéologie du littoral » ne désigne pas une discipline comme l'écrivent certains candidats, mais un champ d'étude – celui d'un milieu – dont il fallait définir les problématiques et évoquer les méthodes spécifiques, qu'elles soient proprement archéologiques ou qu'elles appartiennent à d'autres disciplines. En d'autres termes, en quoi l'archéologie du littoral se différencie-t-elle de l'archéologie continentale ? Par son objet, son questionnement, ses méthodes ? Qu'apporte-t-elle par rapport à d'autres sciences (histoire, géographie, anthropologie, etc.) ? Il fallait bien évidemment faire une part à l'historique de la recherche scientifique et s'appuyer sur des exemples de résultats obtenus ou de recherches en cours.

Le danger était de faire un devoir d'histoire (l'homme et le littoral). Beaucoup de copies n'y ont pas échappé et ont privilégié les résultats avec une description des activités littorales, surtout navales au détriment du milieu, du paysage ou encore des modes d'occupation, en négligeant les méthodes mises en œuvre. Quelques-unes n'envisagent même pas que l'évolution des formes du littoral puisse être un sujet d'étude dans lequel l'archéologie est partie prenante. Des thématiques sont totalement passées sous silence comme les activités halieutiques ou encore la lutte contre la mer, l'assainissement des marais et la poldérisation dont témoignent les digues, les canaux. En général, les connaissances des candidats semblent réduites, les exemples étant peu diversifiés et chronologiquement peu variés.

Plusieurs plans étaient possibles, sauf le plan chronologique qui n'avait guère de pertinence et obligeait à de multiples répétitions. La distinction entre plusieurs thématiques comme environnement, fréquentation, aménagement permettait de classer ses idées et de construire un raisonnement.

1- Un paysage (ou l'archéologie des environnements littoraux)

Le littoral est d'abord un espace géographique, un milieu qu'il convient de caractériser en considérant notamment son évolution. La forme du littoral, variée, résulte de l'action combinée de facteurs dits naturels (notamment climatiques : températures agissant sur la fonte des glaces mais aussi sur l'érosion des versants) et de facteurs anthropiques (directs ou indirects). Elle a varié au cours des temps.

La variation du trait de côte est une problématique en soi. Elle permet de mentionner les variations à l'échelle géologique, depuis le maximum glaciaire, atteint il y a vingt mille ans (- 120 m). L'élévation du niveau marin, liée entre autres à la fonte des glaces, d'abord rapide, jusqu'aux environs de 4000 avant notre ère, a placé dans le domaine maritime des sites autrefois continentaux (voir le Doggerland et la formation de la Manche : dans la France du Nord, une vaste zone émergée, le Dogger Bank, reliait la France et la Grande Bretagne durant la dernière glaciation). Des vestiges paléolithiques et néolithiques sont noyés et enfouis sous les sédiments littoraux. Mais ces variations sont complexes. On pouvait évoquer les effets opposés de l'érosion marine et de la sédimentation littorale. La mobilité du trait de côte doit prendre en compte, à côté de facteurs géologiques et

hydrologiques, des facteurs humains : les grands défrichements à partir du Néolithique ont modifié le climat et entraîné une sédimentation accrue dans les estuaires et les deltas, expliquant le phénomène de la course à la mer des sites portuaires.

Ces fluctuations ont été appréhendées tardivement par la discipline comme d'ailleurs l'ensemble du paysage (voir l'utile synthèse de Ph. Leveau, « L'archéologie du paysage et l'Antiquité classique », *Agri centuriati, an international journal of landscape archaeology*, 2, 2005, p. 9-24). On pouvait en retracer rapidement l'historiographie ce qui permettait en même temps d'énumérer des problématiques et de présenter des méthodes. Successivement, en suivant Leveau : l'approche nouvelle et éclectique du paysage autour de Raymond Chevallier ; l'École de Besançon et son approche archéomorphologique d'un paysage humanisé par les trames ; enfin la géoarchéologie associant géomorphologues, sédimentologues, paléoécologues, travaillant en contexte archéologique.

L'archéologie du littoral est une forme d'archéologie du paysage. On peut parler d'unité paysagère, d'écosystème. « Un paysage s'analyse en de multiples composantes qui justifient la place des disciplines qui concourent à cette opération » (Ph. Leveau). L'objectif de reconstituer les états anciens du paysage littoral mobilise ainsi plusieurs disciplines dont l'archéologie qui peut notamment apporter des datations indispensables. Le candidat devait souligner la nécessité de l'interdisciplinarité (géologie, sédimentologie, paléoécologie, etc.) et d'approches pluridisciplinaires mais aussi le rôle de l'archéologie préventive qui permet le traitement de grandes surfaces avec des moyens mécaniques.

Les méthodes archéologiques proprement dites sont classiques et font appel à des prospections, des sondages, des carottages, des décapages, mais ont recours à de nombreuses études de laboratoire. S'agissant d'un milieu humide, il faut parfois marier des méthodes terrestres et des techniques subaquatiques qu'on pouvait mentionner sans toutefois s'attarder sur le DRASSM, son histoire et son organisation, comme quelques copies l'ont fait. En revanche, le candidat devait insister sur les avantages des zones humides : existence de données environnementales, conservation de la matière organique, et donc possibilités multiples de datation. Naturellement, la recherche archéologique dans ces contextes pose des problèmes d'identification et de conservation des vestiges mis au jour.

On pouvait détailler quelques résultats. Pour s'en tenir au territoire métropolitain, la recherche a infirmé le mythe des « cités lacustres » ; l'étude du marais poitevin a montré qu'il était déjà colmaté dans sa moitié orientale dès 500 avant notre ère et qu'il faut donc renoncer au traditionnel « Golfe des Pictons ». On pouvait aussi tirer parti des programmes en cours sur la Camargue, la Dive, la Canche. Pour l'extérieur, une seule copie cite le programme européen Splashcos (*Submerged Prehistoric Archaeology and Landscapes of the continental Shelf*), actif entre 2009 et 2013.

2- Une zone de peuplement (ou l'aménagement et l'exploitation des milieux littoraux)

On fait souvent du littoral une zone très attractive, de très fort peuplement, mais cela n'a pas toujours été. Il convient de rappeler que son occupation doit surmonter trois contraintes fortes : le risque naturel de l'inondation sur une partie des côtes et l'érosion ; le risque naturel de l'ensablement ; le risque sanitaire lié à la présence de marais, de lagunes. Cela peut rendre compte du caractère tardif de l'occupation de certains littoraux ou encore expliquer l'artificialisation d'une grande partie des littoraux européens (Camargue, Landes). Très peu de candidats évoquent la lutte contre la mer (digues, remblais) et les grandes entreprises d'assainissement (assèchements, polders) ou au contraire la lutte contre l'ensablement.

On ne doit donc pas oublier le caractère parfois répulsif de la mer. Toutes les populations littorales n'étaient pas attirées par la mer ou les activités maritimes. Certaines lui tournaient même le dos et se vouaient essentiellement à l'agriculture. Les candidats insistent peu sur les formes d'occupation propres au littoral, par exemple sur ces *villae maritimae*, qui s'implantent sur le littoral de Narbonnaise qui selon Pline s'apparente ainsi à l'Italie. De même, l'exposition *Les milliardaires de l'Adriatique romaine* (Bordeaux, 2010) présentait les résultats des fouilles menées dans la péninsule d'Istrie où de grandes propriétés aristocratiques se livrent à l'agriculture (vigne, oliviers) et à l'exploitation des ressources de la mer (production de pourpre). L'occupation du littoral connaît d'ailleurs des périodes d'essor ou de recul (plusieurs études notent une désurbanisation des littoraux ibériques au début de la période islamique).

Mais il n'est d'ailleurs pas aisé de mettre en évidence de manière fine les activités humaines sur le littoral, qu'elles soient permanentes ou saisonnières. L'archéologie étudie l'exploitation des ressources halieutiques, par le biais des déchets (amas coquilliers sur la côte ; coquillages, écailles de poissons, carapaces de crustacés dans les lieux de consommation) avec les limites de telles enquêtes, de l'outillage (hameçons, harpons, lests de filet mais aussi embarcations bien que les traces de la pêche mobile soient difficiles à établir), des structures de pêche (nombreuses recherches récentes sur les pêcheries depuis l'Âge du Bronze jusqu'à l'époque moderne) ou de transformation (cuves de salaisons). Le candidat pouvait également rappeler les spécialités d'archéozoologie à l'œuvre : archéo-ichtyologie (poissons), archéo-conchyliologie (coquillages) ou encore les projets de recherche dans ce domaine (base de données bioarchéologiques dénommée I2AF. Sur tout ceci, des colloques fournissent des exemples (Boulogne-sur-Mer, 2005 ; Aix-en-Provence, 2009, etc.) ainsi que la revue *Archéopages*, n°26, 2009, sur les pêches.

Mais est-ce suffisant ? L'archéologie peut-elle aller plus loin, dépasser ce stade descriptif et énumératif souvent convenu ? A quelles conditions et pour quelles périodes pourrait-elle donner des résultats chiffrés ? On sait, pour l'Antiquité classique, la difficulté à caractériser les activités économiques d'une villa. Une archéologie « quantitative » est peut-être possible pour des productions comme le sel (des essais de calcul de production ont été faits pour des fourneaux sur la côte atlantique à l'occasion de fouilles de briquetages dans les années 1980-90). On peut également mentionner des industries de transformation comme les salaisons (garum de la baie de Douarnenez), ou encore la production de pourpre à partir du murex. En revanche, l'exploitation des marais salants laisse peu de vestiges datables et naturellement quantifiables. Le candidat devait rappeler les limites de la discipline ou plutôt des vestiges ; par exemple, quelles traces archéologiques a-t-on du grand commerce hanséatique avec la baie de Bourgneuf ?

3- Une zone d'échanges

Le littoral n'est pas un milieu autonome, c'est une zone de contact entre deux modes de transport et une zone d'échanges. On a signalé son rôle dans la néolithisation de l'Europe. La datation de l'apparition de structures d'échanges est essentielle dans la reconstitution du développement d'une culture ou d'une société.

Les ports ne sont pas toujours faciles à identifier, car leur installation peut être très sommaire et leur compréhension demande d'examiner de très vastes surfaces. Qu'est-ce qu'un port ? C'était l'occasion de dresser une typologie des aménagements, en distinguant les embarcations tirées sur le rivage, celles qui abordent à quai ou encore celles qui restent au large et sont déchargées par des barques. Les connaissances sont très inégales. L'archéologie n'a pas encore localisé les installations portuaires liées à la colonie marseillaise de Nikaia ; la situation de la colonie d'Antipolis est meilleure, bien qu'aucun ponton ou quai n'ait été découvert (hypothèse d'abordage de bateaux de faible tonnage directement sur la berge inclinée). Les recherches menées depuis 1990 à Fréjus ont complètement modifié la vision de l'implantation du port de la colonie augustéenne de Forum Iulii, considéré comme creusé dans une lagune reliée à la mer par un canal alors que, décalé topographiquement par rapport au centre ligure « Les Escaravatiens », il se trouvait au bord d'une baie marine protégée par une butte rocheuse et qu'il communiquait directement avec la mer. Ce site fournit d'ailleurs un bon exemple de la complexité des comblements qui ne sont ni réguliers ni uniformes, ce qui rend difficile la réalisation de modélisations. A côté de Marseille, best-seller des exemples (mais très souvent sans développements pertinents), les ports susceptibles de nourrir le propos étaient nombreux : Olbia, Narbonne, Ostie, Le Pirée, ou encore les ports de fond d'estuaire comme Bordeaux ou Rezé dont les entrepôts et ateliers permettent parfois d'éclairer les activités portuaires.

Les développements réservés à l'archéologie sous-marine et notamment à l'archéologie navale n'étaient pas toujours bien reliés au sujet. Certes l'archéologie des épaves (sous l'angle des cargaisons) a longtemps été l'unique éclairage des activités portuaires. Mais la fouille des installations portuaires en milieu urbain a modifié l'approche du littoral et des activités maritimes (cf. les fouilles de Marseille : chantier de la Bourse puis surtout celle de la place Jules-Verne). Les anciens ports, aujourd'hui en milieu continental, pouvaient faire l'objet de divers développements (par exemple Quentovic, installé au début du haut Moyen Âge très en retrait dans l'estuaire de la Canche, et dont les installations ont été transférées à Montreuil à la fin du Xe siècle).

Bon nombre de copies ont souligné à juste titre que l'importance de la façade maritime pour un pays entraînait sa mise en défense, mais se sont limitées pour beaucoup à l'événementiel et aux plages du débarquement. Là encore, les exemples abondaient de frontières littorales militarisées (port militaire de la Classis Britannica à Boulogne ; fortifications du *lituus saxonicum* ; réseau de fortifications côtières atlantiques contre les Vikings ; fortifications de Vauban, et naturellement le mur de l'Atlantique). Toutefois, les incursions venues de l'extérieur ou les entreprises de piraterie, à l'instar des batailles, laissent peu de traces archéologiques (les Vikings par exemple ; la sépulture de Groix, autre exemple à succès, reste unique et exceptionnelle).

Au-delà des problèmes de compréhension du sujet et de structuration de la dissertation, le jury déplore la vision simpliste de la majorité des candidats, une vision « d'estivants » faisant appel à des souvenirs de plage ou aux images du vingt heures. A ceux-là, on apprendra que la pharmacopée n'est pas l'étude des plantes, que Quentovic n'est pas en Bretagne, que le débarquement de 1944 a bien laissé des vestiges sur les plages de Normandie mais que cet événement ne date pas de la Première Guerre mondiale, ou encore que les besoins en eau des villes et des industries ne sont pas couverts par la mer. Rappelons aussi que les plaidoyers divers (pour l'archéologie moderne et contemporaine ; pour la valorisation des vestiges ; pour le recours à un organe finistérien de sports sous-marins) n'ont pas leur place dans une dissertation.

Au total, les résultats sont décevants, puisque 27 copies avec une note inférieure à 9 – dont 16 inférieures à 5 – ne présentaient pas les qualités nécessaires. On notera que deux candidats n'ont pas su gérer le temps imparti en ne traitant qu'une partie de leur propre plan. Des 15 copies atteignant ou dépassant la moyenne, cinq ont été notées 10 et 11, six 12, 13 et 13,5, trois 14 et 15 et une 17. Les quatre notes les plus hautes ont été attribuées à des copies montrant des qualités de construction et de synthèse et faisant preuve d'une bonne connaissance de la discipline et des orientations et résultats de la recherche.

Gérard AUBIN
Vincent MICHEL

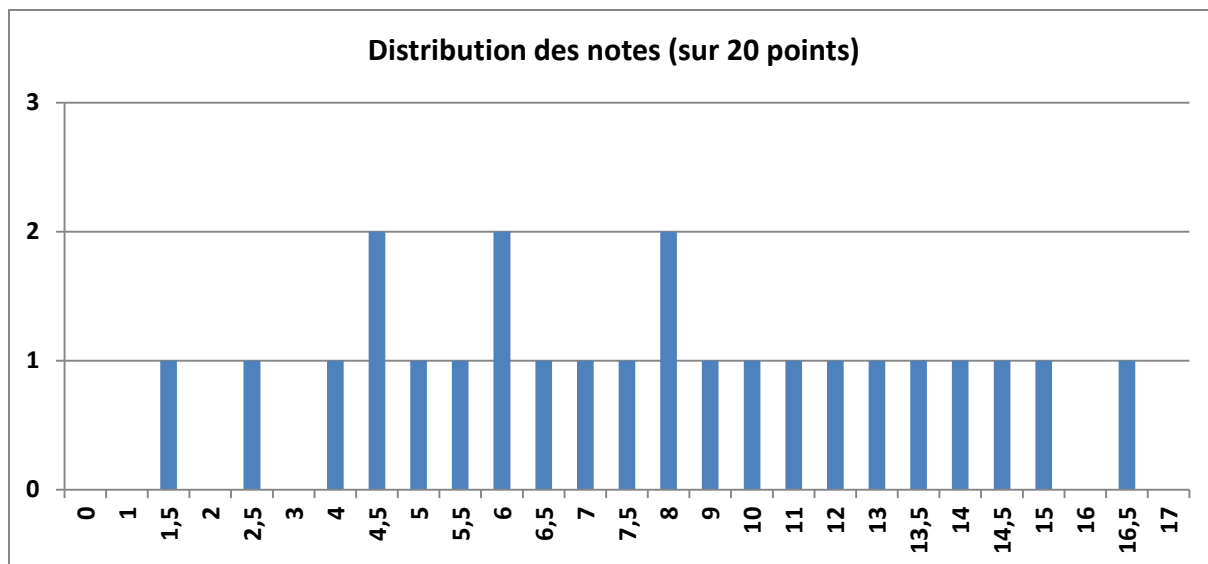
ETHNOLOGIE

Sujet : Faire la fête.

24 copies
Note maximale : 16,5
Note minimale : 1,5
Moyenne : 8,54
Médiane : 7,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 5
Comprises entre 5 et moins de 10 : 10
Comprises entre 10 et 14 : 6
Supérieures à 14 : 3



24 candidats ont choisi la dissertation d'ethnologie. Parmi eux, neuf seulement obtiennent la moyenne. Une copie est remarquable, une autre est très convenable. Ces copies se distinguent par une culture et une pensée ethnologiques de qualité, ainsi que par la mise en œuvre d'une réflexion problématisée et structurée.

Une majorité des candidats, ceux dont la production a été notée de 5 à 9, a quelques connaissances ethnologiques. S'ils ont su les mobiliser dans leur dissertation, ces candidats ont en revanche peiné à les utiliser dans la présentation de ce concept anthropologique pourtant classique que constitue la fête. Le jury souligne à ce propos qu'il existe une littérature ethnologique sur la fête en tant qu'objet social à part entière, mais la plupart des candidats ne la connaît pas. Les candidats ont eu des difficultés à organiser leurs connaissances dans la perspective d'interroger cet universel anthropologique. Beaucoup d'entre eux se sont ainsi contentés de produire de longs passages sur des rituels célèbres (carnavals, etc.) pour les raccrocher artificiellement au sujet. Les candidats ont par ailleurs été troublés par la grande variété des fêtes et certains se sont même essayés à l'élaboration de typologies.

Les candidats ayant obtenu entre 1,5 et 4,5 ont produit des écrits qui n'ont que peu à voir avec la discipline. Ces copies se caractérisent notamment par un fort ethnocentrisme et par un style « Café du Commerce ». Le piège de l'ethnologie, science du banal s'il en est, est de laisser croire qu'il suffit de débiter des banalités pour accomplir l'exercice. Dans cette perspective, le jury n'est que peu étonné de voir le concept interrogé comme un acte individuel de consommation de loisir.

D'une manière générale, et mis à part les quelques bonnes et excellentes copies, le jury constate la grande difficulté des candidats à approcher un objet social construit, alors même que cela était sous-entendu par la formulation du sujet. La plupart des copies a en effet l'individu pour sujet et non le groupe. Le jury s'étonne également de voir combien sont connotés négativement les concepts d'identité (souvent assimilé au repli identitaire) et de politique (qui ne serait que manipulatrice). Dernière preuve s'il en était besoin que l'essentiel des copies ne répond pas à l'exercice.

Florence CALAME-LEVERT
Édouard BOUYÉ

SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA MATIÈRE

Sujet : Virus et santé.

11 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 5

Moyenne : 9,18

Médiane : 8,5

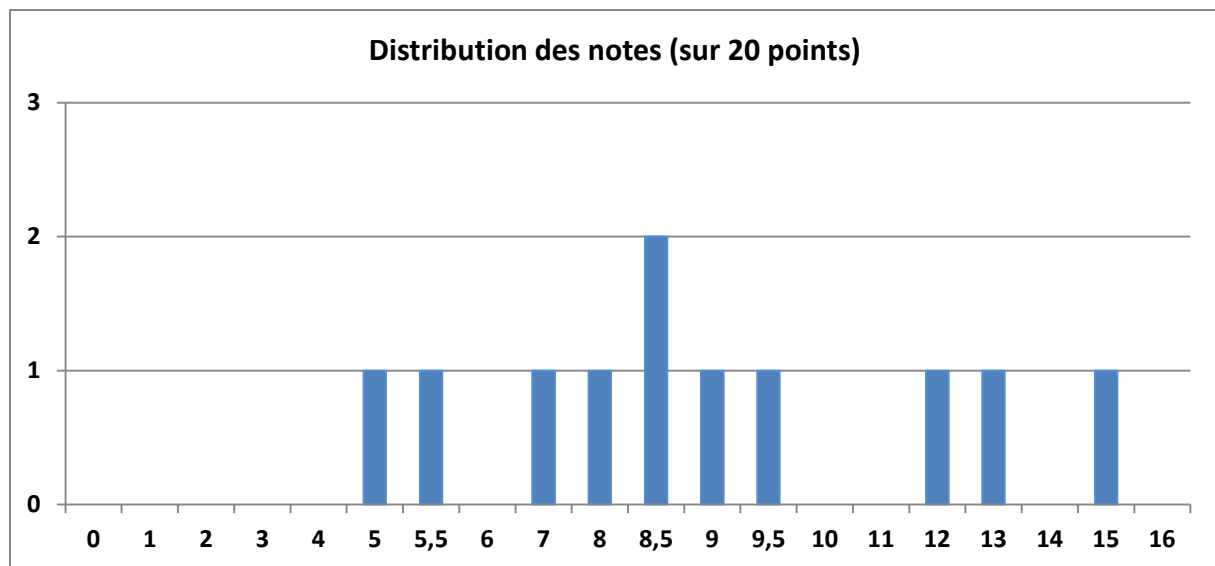
Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 8

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 1



Le niveau est globalement décevant : une seule copie sort du lot, quatre copies offrent quelques réflexions intéressantes mais restent incomplètes, et six copies sont nettement insuffisantes par leur contenu et leur problématisation.

Le sujet offrait pourtant plusieurs pistes de réflexion qui ont été très rarement exploitées par les candidats. A l'exception de deux copies, les candidats ne possèdent que des connaissances scientifiques superficielles sur la nature des virus, leurs structures et leurs mécanismes d'actions. Les références historiques font également défaut : épidémies et pandémies (la grippe espagnole par exemple), histoire des sciences et de la médecine (virus émergents, immunologie, vaccination), histoire des techniques d'imagerie médicale (la microscopie). Le rôle moteur des virus dans l'évolution du vivant n'est pas évoqué (transferts horizontaux de gènes), de même que celui joué par des virus dans le traitement de certaines maladies (thérapie génique). Sur ce point, certaines copies comportent des contresens : les virus ne sont pas tous pathogènes. Enfin, l'actualité n'est guère valorisée (H1N1, Ebola, Coronavirus par exemple).

Les questions de politiques publiques en matière d'hygiène, de santé et de recherche médicale sont mieux développées mais demeurent trop souvent généralistes. Au total, les connaissances sont très souvent vagues et imprécises.

Pierre-Antoine GÉRARD
Hélène MAGGIORI

Épreuve de note sur dossier à caractère culturel (concours internes)

Sujet : Le patrimoine à l'ère du numérique.

79 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 3

Moyenne : 10,12

Médiane : 7,5

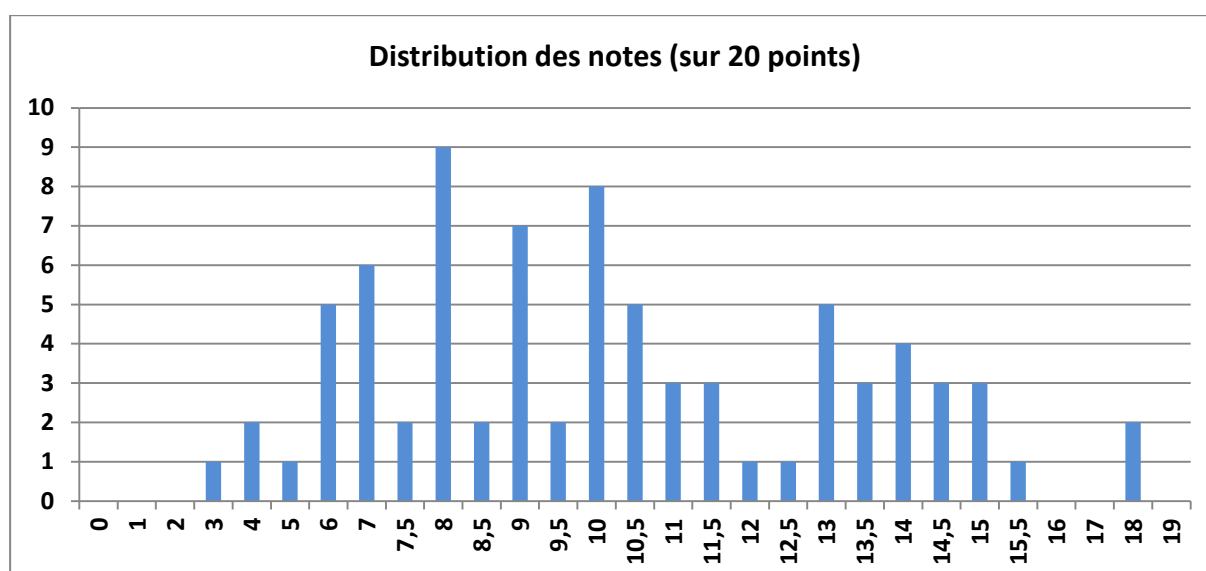
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 3

Comprises entre 5 et moins de 10 : 34

Comprises entre 10 et 14 : 33

Supérieures à 14 : 9



Dans leur très grande majorité, les candidats se sont fourvoyés et n'ont pas traité le sujet dans toutes ses composantes. Beaucoup ont en effet redéfini le sujet et proposé une note sur l'usage des nouvelles technologies dans le champ patrimonial (avantages et inconvénients du numérique). L'approche est alors pratique, axée sur les métiers. Or, dans une perspective dynamique, le candidat devait interroger le concept même de patrimoine, en tant qu'institution sociale avec son histoire et sa plasticité, et se demander si le patrimoine se trouvait modifié dans son approche matérielle, sensible et émotionnelle par le numérique. A cet égard, le premier document (deux vues de la salle des Etats généraux du château de Blois) était particulièrement éloquent et aurait pu engager les candidats dans cette voie.

Peu de candidats ont donc correctement exploité et analysé les huit documents proposés pour dégager la problématique et la mise en perspective que leur offrait le sujet. Très voire trop souvent, les documents ont été paraphrasés sans donner le relief qu'ils auraient pu susciter, ce qui a pour corollaire des plans convenus et scolaires plus proches d'une dissertation que d'une note. L'esprit critique et la hauteur de vue des candidats font souvent défaut et l'on assiste soit à une ode du « tout numérique » soit à une vision réductrice qui tend à « enfoncer des portes ouvertes » pour terminer par une conclusion incantatoire.

Les apports personnels et professionnels qui auraient dû grandement enrichir la réflexion sont inexistantes ou stéréotypés. La conception de la notion de patrimoine et de l'exercice du métier est le plus souvent étiquée. Un conservateur du patrimoine a d'autres missions que celles de simplement valider ou infirmer le contenu informatif d'une base : il est aussi un acteur qui accompagne les mutations sociales et culturelles au sens anthropologique du terme, et qui ce faisant protège la déontologie du métier dans un contexte mouvant.

Quelques candidats ont cependant su élever le débat et poser la problématique attendue avec des réflexions personnelles qui ont nourri le propos et porté la réflexion parfois même au-delà des attentes du jury. Le style et l'expression témoignent, également, de la richesse de leur analyse.

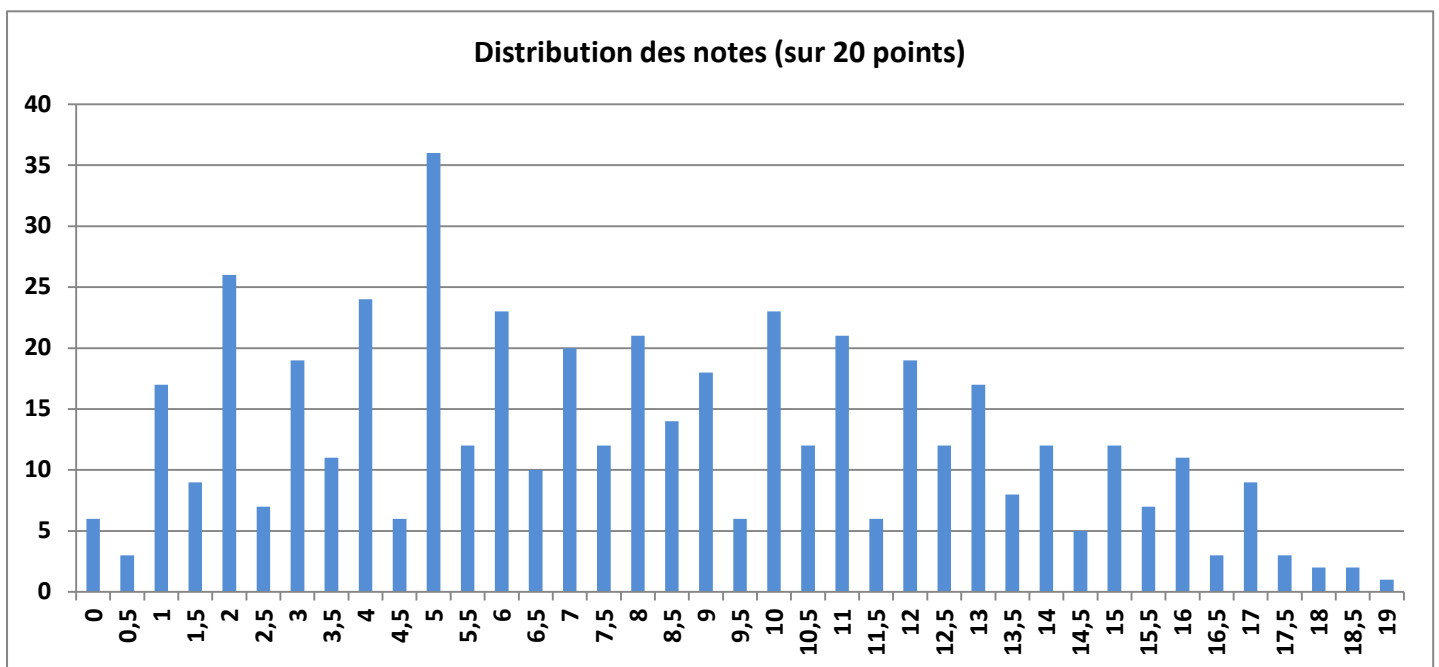
Florence CALAME-LEVERT
Isabelle LAFORCE

Épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents (concours externes et concours internes)

485 copies
Note maximale : 19
Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)
Moyenne : 8,18 (hors copies blanches)
Médiane : 8

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 128
Comprises entre 5 et moins de 10 : 172
Comprises entre 10 et 14 : 130
Supérieures à 14 : 55



Le jury rappelle que l'épreuve consiste à analyser et commenter indépendamment les documents proposés : une introduction générale est donc inutile de même qu'une conclusion qui cherche à trouver des liens entre les documents alors qu'il n'y en a pas.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- Productions bifaciales acheuléennes de l'unité 5 de la Grande Vallée à Colombiers (Vienne, France) : 1, 3, 5 - bifaces ; 2 - éclat coup de tranchet ; 4 - pièce bifaciale à dos ; 6 - grand racloir ou tranchoir.

Origine du document : D. Hérisson, J. Airvaux, A. Lenoble, D. Richter, É. Claud et J. Primault, « Le gisement acheuléen de La Grande Vallée à Colombiers (Vienne, France) : stratigraphie, processus de formation, datations préliminaires et industries lithiques », *Paléo*, 23, 2012, p. 137-154.

Représentation schématique de quatre épisodes remarquables s'inscrivant dans les processus conduisant à l'émergence du Paléolithique supérieur (1 - 40 000 BP, Industries de transition ; 2 - 37000 BP, Protoaurignacien ; 3 - 35 000 BP, Aurignacien ancien ; 4 - 31 000 BP, Aurignacien évolué).

Origine du document : N. Teyssandier, « L'émergence du Paléolithique supérieur en Europe : mutations culturelles et rythmes d'évolution », *Paléo*, 19, 2007, p. 367-389.

- A) Grotte de Pech-Merle (Cabrerets, Lot), cheval cerné de ponctuations et empreintes de mains négatives noires, pigments de l'encolure datés à $24\ 640 \pm 390$ BP.
- B) Grotte de Cougnac (Payrignac, Lot), couple de mégacéros, pigments datés entre $25\ 120 \pm 390$ BP et $19\ 300 \pm 270$ BP.

Origine du document : J. Jaubert, « L'« art » pariétal gravettien en France : éléments pour un bilan chronologique », *Paléo*, 20, 2008, p. 439-474.

- Registre typologique des armatures du gisement Sauveterrien de Fontfaurès (Lentillac-Lauzès, Lot) : 1 - segment ; 2 - triangle isocèle ; 3 - pointe de Sauveterre ; 4 - triangle de Montclus et apparenté ; 5 - pointe triangulaire ou ogivale à base retouchée ; 6 - pointe par troncature oblique ; 7 - lamelle étroite à un ou deux bords abattus ; 8 - triangle scalène.

Origine du document : N. Valdeyron, « Sauveterrien et Sauveterriano : unité ou diversité du premier mésolithique en France méridionale et en Italie du nord », *Pallas*, 76, 2008, p. 247-259.

11 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 2

Moyenne : 7,45

Médiane : 6

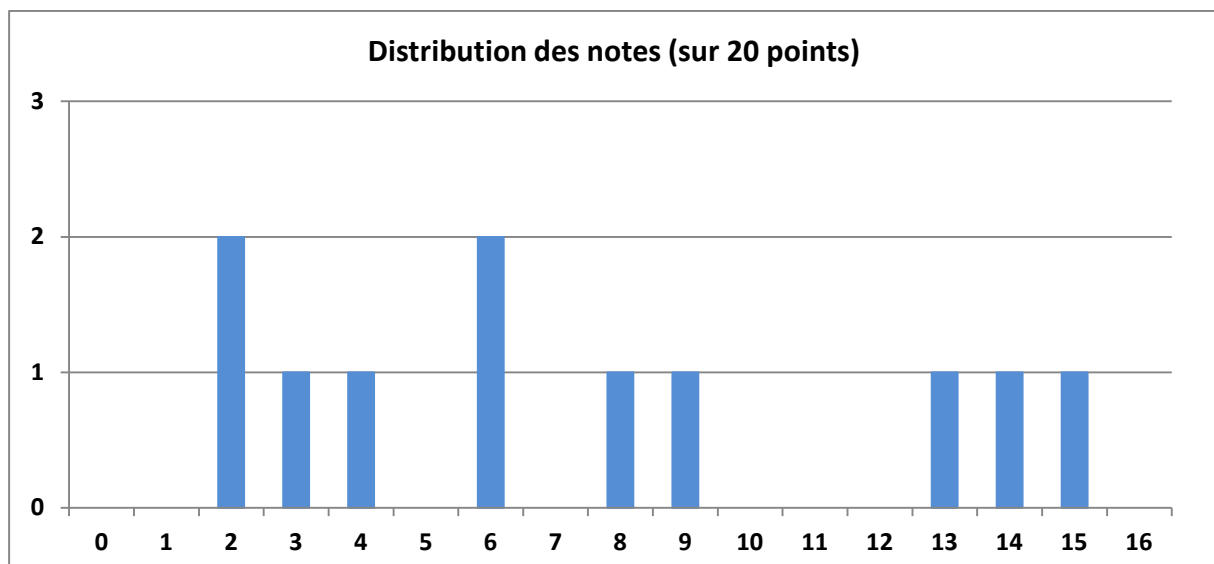
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 4

Comprises entre 5 et moins de 10 : 4

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 1



Le lot de copies corrigées peut être clairement scindé en deux groupes distincts. Sur onze copies, trois seulement obtiennent des notes correctes (13 à 15) alors que huit notes sont inférieures à la moyenne dont quatre éliminatoires.

Dans le premier groupe, comprenant les trois quarts des copies, aucune note n'atteint la moyenne. Pour l'une d'entre elles, il est évident que le candidat, en dépit de connaissances réelles, a rencontré des difficultés dans la gestion du temps imparti à l'épreuve. Une autre copie ne traite que trois documents sur les quatre imposés. Pour le reste, c'est la médiocrité qui domine, quatre copies se situant même en-dessous de la note éliminatoire.

Les notes basses résultent en général d'une méconnaissance de la Préhistoire, de sa chronologie et de ses cultures, mais aussi d'une incompréhension des documents graphiques de synthèse (cartes n°2, diagramme n°4) ; trois copies seulement précisent que le document graphique n°4 est un diagramme. Le traitement de l'art pariétal est en général décevant et ne donne lieu qu'à des généralités parfois simplificatrices, en particulier sur les problèmes de datation. Le célèbre « cheval ponctué de droite » de la grotte de Pech-Merle (Lot) n'est reconnu que par six copies.

Il faut dire que le niveau des connaissances scientifiques des candidats est ici extrêmement faible. Une fois de plus, il faut déplorer que des candidats insuffisamment armés, aux connaissances étonnamment lacunaires, aient choisi de présenter cette épreuve. Il en résulte des copies de piètre qualité, ce qui n'est bien sûr pas acceptable à ce niveau de concours.

Le second groupe compte trois copies dont les notes se situent entre 13 et 15. Ces copies émanent, à n'en pas douter, de candidats ayant déjà une bonne, voire une très bonne, culture scientifique en archéologie préhistorique, comme en témoigne la bonne maîtrise des différentes chrono-cultures et de leurs techno-complexes, de la bibliographie et des avancées récentes de la recherche en Préhistoire ancienne européenne. On notera cependant que chacune de ces trois copies a révélé une faiblesse dans le commentaire d'un des quatre documents.

Les commentaires demeurent trop analytiques sans mettre suffisamment en lumière l'intérêt de chaque document. Un commentaire construit doit bien sûr se concentrer sur le document, mais il doit dépasser la simple description et identification et s'attacher à élargir les perspectives en évoquant la problématique, en présentant quelques comparaisons, en fournissant quelques éléments sur les recherches scientifiques en cours et en faisant preuve, le cas échéant, d'esprit critique. Cela n'est possible qu'en ayant une grande familiarité avec la période choisie, ce qui nécessite une fréquentation régulière des corpus, des catalogues, des revues, des sites...

La dichotomie observée, à la faveur des concours 2014, entre les deux groupes précités s'affirme très nettement par l'absence criante de notes intermédiaires. Ce constat diffère quelque peu de celui qui a pu être fait, lors des concours précédents, toujours pour l'épreuve qui nous occupe, où l'on pouvait observer une plus grande variabilité dans la distribution des notes et des appréciations.

Jacques BUISSON-CATIL
Gérard AUBIN

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux

- Photographie aérienne (R. Agache, 1976) du village danubien de Cuiry-Lès-Chaudardes (Aisne), Culture du Rubané Récent du Bassin Parisien, 5200-4900 BC, 6 ha, fouilles de l'équipe de J.-P. Demoule.
Origine du document : <http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/aerien/fr/decou1a-pg1.htm>
- Vase de Sublaines (Indre-et-Loire), argile, engobe, lamelles d'étain, 950-800 av. J.-C, H. : 22 cm, Saint-Germain-en-Laye, Musée d'Archéologie Nationale, et dessin de la face B (G. Cordier, 1976).
- Plan de Lattes (Hérault) au Deuxième âge du Fer.
Origine du document : M. Py, *Lattara, Lattes, Hérault, comptoir méditerranéen entre Étrusques, Grecs et Romains*, 2009, p. 74.
- Monnaies de l'Âge du Fer (argent, bronze, potin) et statère d'or de Vercingétorix, Musée Alfred-Danicourt, Péronne.

6 copies
Note maximale : 16,5
Note minimale : 1
Moyenne : 6,41
Médiane : 2,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 4
Comprises entre 5 et moins de 10 : 0
Comprises entre 10 et 14 : 1
Supérieures à 14 : 1

Sur le lot de copies corrigées, quatre copies ont obtenu une note éliminatoire. Ces notes s'expliquent par des connaissances insuffisantes en Protohistoire française : les problématiques, la chronologie et les cultures protohistoriques ne sont pas maîtrisées. Les datations sont approximatives, tout comme le vocabulaire, souvent trop vague et peu adapté, voire inadéquat. Sur la forme, le jury déplore également trop de fautes d'orthographe et de grammaire. D'une manière générale, le commentaire se résume trop souvent à des banalités et à un bavardage inutile.

Une bonne copie montre des connaissances certaines des problématiques de la Protohistoire française mais manque de précision et de hauteur de vue pour aborder les contextes chronologiques et culturels de manière plus large. En effet, le commentaire sur l'habitat rubané n'évoque pas la société néolithique ni le contexte global des courants de néolithisation. De même, si le vase de Sublaines est bien décrit et comparé judicieusement à d'autres productions contemporaines, il est dommage que le candidat n'ait pas développé un paragraphe sur les tumulus et les rites funéraires (incinération). L'histoire du site de Lattes est bien connue mais le contexte géopolitique n'est pas évoqué. Enfin, les problématiques monétaires ne sont pas maîtrisées.

La meilleure copie, malgré quelques imprécisions, est conduite avec intelligence ce qui permet au candidat de contextualiser et mettre en perspective les documents et de répondre ainsi pleinement aux objectifs de l'épreuve.

Remarques sur les documents proposés et les attentes du jury

Document 1 :

Le site de Cuiry-Lès-Chaudardes est l'un des habitats les plus célèbres de la vallée de l'Aisne. Il s'agit de l'un des premiers villages d'agriculteurs-éleveurs du début du Néolithique dans le nord de la France (5200-4900 BC). Ce site a été fouillé intégralement par Jean-Paul Demoule et l'équipe de l'URA 12 sur une surface de 6 ha et comptait une trentaine de maisons construites sur cinq phases successives ; chaque phase représente environ une génération. Ce village appartient à la culture du Rubané Récent du Bassin Parisien (RRBP) qui précède le Villeneuve-Saint-Germain (VSG : 4900-4400 BC). Les communautés humaines colonisent les grandes vallées et défrichent les terres riches qu'elles vont mettre en culture pour la première fois. Dans l'Aisne, les sites sont répartis sur les 200 km de vallée et chaque méandre ou presque accueille un village rubané.

Ce document permettait d'aborder la colonisation néolithique du nord de la France (courant danubien), les débuts de l'agriculture et de l'élevage, les premières architectures en bois. Le candidat pouvait aller plus loin en évoquant les premières poteries fabriquées par ces cultures, l'industrie lithique et les activités villageoises, ce que l'on sait des premières sociétés paysannes en France. Le jury attendait également que le RRBP soit replacé dans le contexte de l'expansion du Néolithique ancien en France et plus généralement en Europe.

Document 2 :

Le vase de Sublaines, conservé au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye, a été découvert au centre d'un tumulus fouillé dans cette commune d'Indre-et-Loire par le protohistorien Gérard Cordier dans les années 1960. C'est un tumulus de 40 m de diamètre qui

accueillait la tombe à incinération d'un personnage important dont les cendres avaient été déposées dans ce vase luxueux.

L'urne présente une forme bulbeuse de 22 cm de hauteur totale, à panse galbée et col évasé. L'épaulement est muni d'une petite anse. La pâte est d'une extrême finesse atteignant 2 mm d'épaisseur par endroits. Elle est recouverte de trois engobes ou peintures différentes (hématite ?) : des bandes rouge vif et brun foncé alternent à l'extérieur, divisant le décor en cinq registres horizontaux. A l'intérieur, le col est couvert de peinture brun foncé, presque noire. Sur l'épaulement de l'urne, un décor plastique se combine à la peinture sous forme de petites incisions obliques qui alternent avec des incisions horizontales et de petites cannelures. Le décor le plus spectaculaire est composé d'un ajout de lamelles d'étain. Celles-ci comprennent des motifs figuratifs bien identifiables : un char à quatre roues conduit par deux chevaux attelés. D'autres motifs géométriques se développent sur cette bande décorée (chevrons, triangles, losanges).

Les vases à décor d'étain sont particulièrement rares et leur répartition est surtout connue en Savoie et dans la région des lacs nord-alpins. Ils apparaissent au Bronze final IIb mais sont plus fréquents au Bronze final IIIb. Le vase de Sublaines et le tumulus sont datés de cette phase (950-800 avant J.-C.).

Après une description précise et organisée du vase, le candidat devait insister sur la symbolique du char dans les sociétés de l'âge du Bronze et l'usage de matériaux précieux comme les peintures et les lamelles d'étain. Ce document était également l'occasion d'aborder les problématiques relatives à la domestication du cheval et aux pratiques funéraires du Bronze final (tumulus et incinération) et enfin le statut social des personnages incinérés dans ces tumulus monumentaux et prestigieux.

Document 3 :

L'agglomération de Lattes (Lattara) est située à proximité de Montpellier. C'est une ville portuaire qui s'installe vers 500 avant J.-C. au bord d'une lagune. Dès le début de son existence, elle accueille des marchands étrusques qui viennent organiser le commerce du vin avec la Gaule méridionale. Les Grecs de Massalia prendront le relais peu de temps après. Dès sa fondation, la ville s'équipe d'un rempart en pierre qui enclôt 3,3 ha. Au IV^e s. cette enceinte est renforcée par des tours. La ville se structure à partir de cette enceinte et se développe aux III^e et II^e s. avant J.-C. en même temps que l'économie de ce secteur géographique. La ville comprend des rues, des places et des îlots d'habitations. Les maisons sont généralement construites avec un soubassement en pierre et une élévation en brique crue (adobe) ou du torchis (toitures en bois, en roseaux).

Après une analyse rigoureuse du plan, le jury attendait du candidat qu'il développe différents aspects relatifs aux premières villes méditerranéennes en Gaule : architecture, habitat et fortifications, artisanat et commerce, économie à longue distance, enfin la place de Lattes parmi les sites urbains de la côte méditerranéenne (Marseille, Agde).

Document 4 :

Ce document permettait aisément au candidat d'aborder la question de la monnaie à l'âge du Fer, les différents types de monnayage (or, argent, bronze, potin), les conditions de l'apparition des monnaies en Gaule (VI^e s. avant J.-C. à Marseille), les raisons de son adoption par les Gaulois puis sa généralisation, les questions iconographiques (représentations humaines, portraits, animaux, objets, ornements) et épigraphiques. Les fonctions de la monnaie gauloise et ce que l'on sait ou que l'on suppose de sa frappe dans les oppida, dans les différentes tribus gauloises, devaient également être développés par le candidat.

Sophie KRAUSZ
Gérard AUBIN

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle

- Photographie aérienne de l'atelier de potiers de Sallèles-d'Aude (Aude), fin du Ier siècle av. J.-C.-début du IVe siècle ap. J.-C., fouilles de l'équipe de F. Laubenheimer, et amphore vinaire de type Gauloise 4.

Origine des documents :

<http://arscretariae-archeoceramique.blogspot.fr>

J.-P. Brun, M. Poux, A. Tchernia, *Le vin. Nectar des Dieux, Génie des hommes*, 2004

- Vue de l'intérieur du baptistère de Poitiers (Vienne) et deux plans chronologiques des états successifs, Ve-VIIe siècle.

Origine des documents :

I. Catteddu, *Archéologie médiévale en France. Le premier Moyen Âge (Ve-XIe siècle)*, 2009.

P.-A. Février, B. Boissavit-Camus, « Poitiers, baptistère Saint-Jean », *Les premiers monuments chrétiens de la France*, t. 2, Sud-Ouest et Centre, 1996.

- Photographie aérienne et plan d'ensemble du castrum de Rougiers (Var), fin du XIIe-début du XIIIe siècle, fouilles de l'équipe de G. Démians d'Archimbaud.

Origine des documents :

G. Démians d'Archimbaud, *Rougiers, village médiéval déserté*, Guides archéologiques de la France, n°14, 1987.

- Moules à enseignes de pèlerinage du Mont-Saint-Michel (Manche), schiste, XVe siècle, fouilles de l'Inrap.

Origine du document : F. Labeaune-Jean, « Une production d'enseignes de pèlerins au Mont-Saint-Michel », *Archéopages* [En ligne], n°18, 2007.

11 copies

Note maximale : 15,5

Note minimale : 1 (hors copies blanches)

Moyenne : 6,15 (hors copies blanches)

Médiane : 4

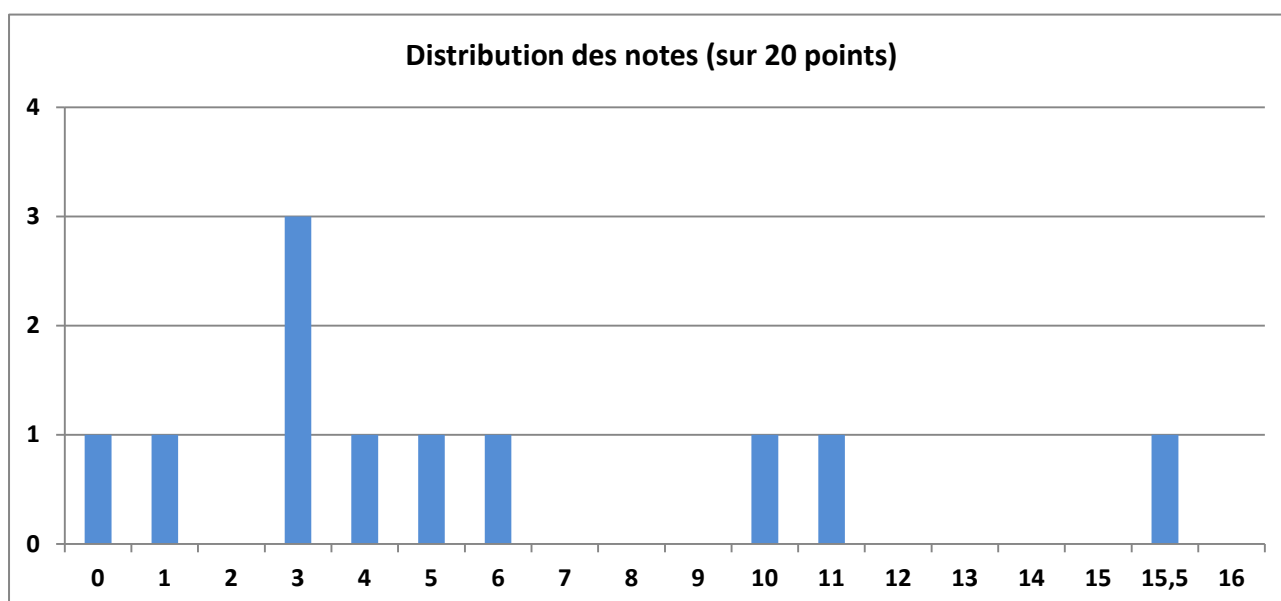
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 6

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 1



Le lot de onze copies est particulièrement médiocre si l'on excepte une bonne copie. Les deux suivantes sont autour de la moyenne. Huit copies s'échelonnent ensuite de 0 (copie blanche) à 6 – dont six notes éliminatoires.

Trois des quatre documents n'offraient pas de difficultés particulières dans la mesure où il s'agissait de sites ou d'opérations emblématiques de la discipline : l'atelier d'amphores vinaires de Sallèles d'Aude ; le baptistère Saint-Jean de Poitiers ; le castrum de Rougiers (Var). Aucun candidat n'a formellement reconnu le premier document même si trois copies identifient un atelier de potier et deux font allusion à Sallèles. Mais il est plus grave que quatre candidats y voient des thermes ruraux, sans en outre comprendre que la photographie de l'amphore vinnaire jointe à ce document pouvait fort logiquement guider leur commentaire. Deux candidats seulement nomment le baptistère Saint-Jean, alors que quatre voient une église avec baptistère, et quatre autres ne mentionnent même pas le baptistère (pourtant légendé « installations liturgiques » sur les plans fournis) pris lors pour un puits (païen forcément !) ou l'entrée d'une crypte. Un seul candidat identifie le site emblématique de Rougiers et mentionne l'auteur de la fouille. Le quatrième document – des moules à enseigne de pèlerinage provenant du Mont-Saint-Michel – était sans doute moins courant, mais issu d'une fouille récente de l'Inrap et fréquemment reproduit. Là encore, seuls deux candidats ont su reconnaître des moules, pourtant techniquement identifiables.

Au total, à l'exception d'une bonne copie, la plupart des candidats de cette option scientifique n'ont pas le niveau requis, ce qui se constate aussi dans l'absence de maîtrise du vocabulaire technique, les descriptions laborieuses, les commentaires insensés. Que dire de l'orthographe : « absyde », « nymbé », « caotique », ou encore de la confusion entre poterne et... potence ?

Remarques sur les documents proposés et les attentes du jury

Document 1 :

Le complexe de potiers gallo-romain de Sallèles-d'Aude, fouillé entre 1976 et 1987 par Fanette Laubenheimer, dans la province romaine de Narbonnaise, s'étend sur 3 ha environ. Les premiers fours de potiers datent de 10 avant J.-C, sous Auguste, et ont fonctionné pendant plus de trois siècles (abandon au début du IV^e siècle).

Le document permettait de reconnaître deux grands fours à amphores remarquablement conservés dont le candidat devait décrire le fonctionnement (soles, structures de soutènement par murets parallèles, perpendiculaires à l'alandier). La problématique de l'artisanat gallo-romain potier, que l'on peut restituer dans toute sa chaîne de production, devait également être développée. L'image de l'amphore gauloise 4, retrouvée en des milliers d'exemplaires sur le site, permettait aisément d'aborder les productions céramiques mais aussi le renforcement de la viticulture qui s'oriente vers un commerce d'exportation, régional et lointain. Ainsi, cette fouille a permis d'estimer que 3 500 amphores de 30 litres pouvaient y être produites chaque année. La capacité de production de cet atelier était adaptée à un vignoble d'environ 35 hectares.

Document 2 :

Le baptistère Saint-Jean de Poitiers est un des rares monuments du haut Moyen Âge en France conservé en élévation (Ve-VII^e siècle). Situé à l'intérieur de la ville, il appartenait au groupe cathédral d'origine que le candidat devait définir.

Les documents permettaient au candidat d'aborder la liturgie des premiers temps chrétiens. Les dimensions du bâtiment comme celle de la cuve évoquent l'importance du sacrement du baptême ainsi que la liturgie pratiquée alors (baptême par immersion). Par ailleurs, le plan témoigne des transformations successives du monument pendant le haut Moyen Âge et sa conversion en église à l'époque romane. La lecture de la photographie autorise le même constat grâce aux fresques conservées ; de même, la collection lapidaire conservée à l'intérieur du bâtiment et visible sur le document montre son usage actuel.

Document 3 :

Le village médiéval de Rougiers dans le Var a été entièrement fouillé par l'équipe dirigée par Gabrielle Démians d'Archimbaud dans les années 1960 (fin de l'étude en 1977). Le plan et la photographie aérienne permettaient d'aborder la structure perchée d'un village organisé autour d'un château : adaptation au relief, organisation des différents espaces, structure du château provençal, présence d'une église, organisation des habitats (maisons, rues, circulation, matériaux), activités.

Le candidat devait également évoquer l'historiographie de l'archéologie médiévale car la fouille est à l'origine de la fondation d'un des premiers grands laboratoires d'archéologie (LA3M Aix-en-Provence). La thématique abordée est tout aussi emblématique : l'archéologie médiévale a été marquée dans les années 1960-70 par les interventions sur les villages désertés à la fin du Moyen Âge. D'un point de vue historique, ces fouilles sont à l'origine de la définition de l'incastellamento, notion caractéristique de l'époque féodale, mise en évidence par Pierre Toubert pour l'Italie.

Document 4 :

Ces moules en schiste à enseignes de pèlerinage du Mont-Saint-Michel proviennent d'un atelier situé à l'entrée de l'abbaye et fouillé par l'Inrap en 2005. 19 fragments de moules ont été retrouvés dans une fosse dépotoir. Ces objets ont été étudiés récemment par Denis Bruna.

Ces objets permettaient d'aborder l'artisanat métallurgique à la fin du Moyen Âge. Il convient de tenir compte du matériau utilisé pour les moules (en creux) et les contre-moules (en relief), ici du grès schisteux, capable de résister au métal en fusion et propice à une gravure fine et précise. Un alliage en fusion de plomb et d'étain est ensuite placé dans le moule qui comporte des événements. Les moules peuvent être réutilisés plusieurs fois. Cette technique assez simple permet une production en série importante.

L'iconographie des moules devait permettre au candidat d'identifier la fonction de ces objets, voire leur provenance (saint Michel terrassant le dragon, épée, coquille contenant un blason avec un archange). Ces objets sacrés, ramenés lors d'un pèlerinage, deviennent très fréquents à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne. Substitut de la relique, les enseignes servent à protéger les pèlerins au même titre que les médailles pieuses.

Isabelle CARTRON
Gérard AUBIN

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.

- Marseille grecque, le port : photographie aérienne des fouilles de la Bourse (1975) et épaves grecques archaïques en cours de fouille, de gauche à droite, Jules-Verne 7 et Jules-Verne 9, 2e moitié du VIe siècle av. J.-C. (fouilles de la Place Jules-Verne, 1993).
Origine des documents : A. Hermay, A. Hesnard, H. Tréziny, dir., *Marseille grecque. La cité phocéenne (600-49 av. J.-C.)*, Paris, 1999.
- Tombe « macédonienne » d'Agios Athanasios, 20 km à l'ouest de Thessalonique, fin du IVe siècle av. J.-C., restitution de la façade de la tombe et de son décor peint, photographies de détail (scène de banquet et bouclier décoré du Gorgonéion).
Origine des documents : S. Descamps-Lequime, dir., *Au Royaume d'Alexandre le Grand, la Macédoine antique*, Paris, 2011.
- Restitution des grands thermes d'Antonin à Carthage, illustration de J.-Cl. Golvin (2001) et plan d'ensemble d'après A. Lézine (1969), 2e moitié du IIe ap. J.-C.
Origine des documents :
A. Laronde, *L'Afrique antique : histoire et monuments (Libye, Tunisie, Algérie, Maroc)*, Paris, 2001.

P. Gros, *L'architecture romaine du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, t. 1, Les monuments publics, Paris, 2002.

- Sarcophage du Sud-Ouest de la Gaule dit « de la chasse de Méléagre », Toulouse, nécropole de Saint-Sernin, fin du IVe ou Ve siècle, Toulouse, Musée Saint-Raymond.
Origine du document : D. Cazes, *Le Musée Saint-Raymond : musée des Antiques de Toulouse*, Paris, 1999.

35 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 8,15 (hors copies blanches)

Médiane : 8

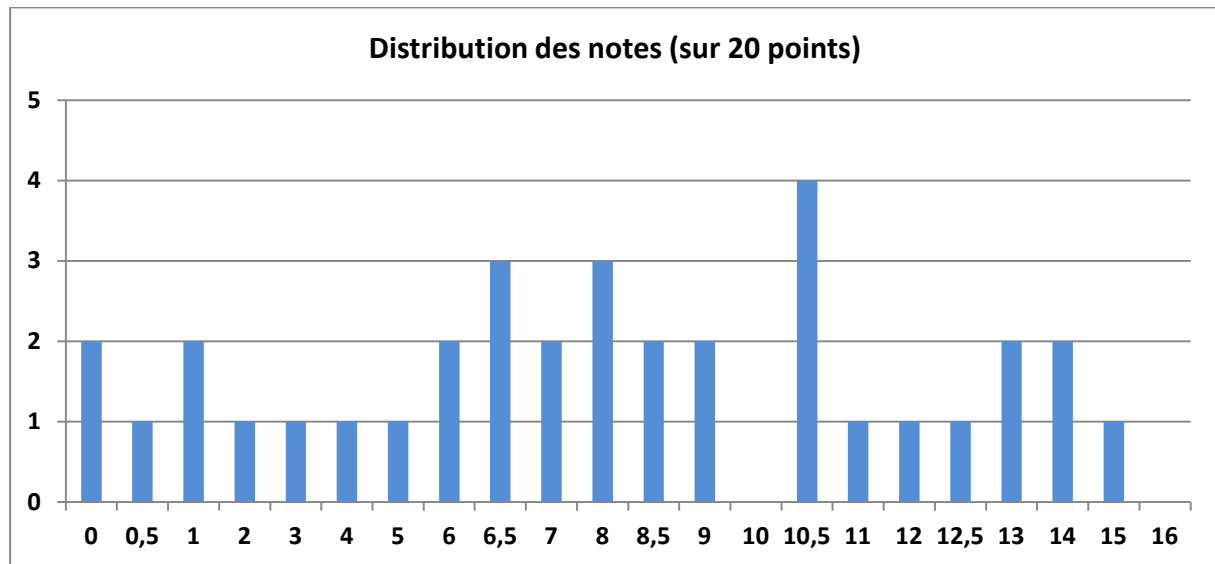
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 8

Comprises entre 5 et moins de 10 : 15

Comprises entre 10 et 14 : 11

Supérieures à 14 : 1



Sur 35 copies, huit ont eu une note éliminatoire (moins de 5/20, dont deux copies blanches), et 12 copies sont supérieures à la moyenne. Quatre copies n'ont pas traité l'ensemble des documents proposés.

Comme l'année précédente, on s'étonne que si peu de candidats proposent à l'appui de leur commentaire des références bibliographiques précises, pourtant attendues dans ce type d'épreuve, et l'on regrette aussi que bien peu de commentaires s'attachent à mettre précisément en perspective les documents dans leur contexte historique, archéologique, géographique, ou encore stylistique. Par ailleurs, certaines copies font l'impasse sur la description détaillée et l'analyse précise des documents pour proposer dès les premières lignes du commentaire des considérations générales parfois bien éloignées du sujet.

Les documents 2 et 4 ont été les mieux identifiés et commentés. Néanmoins, l'analyse iconographique, stylistique et technique de ces documents reste largement insuffisante et souvent absente des commentaires (16 copies pour le document 2 ; 14 pour le document 4). Le premier document renvoyait explicitement à l'archéologie de terrain, et rares ont été les candidats capables de mobiliser des connaissances archéologiques précises dans ce domaine, et très peu connaissent

finalement les composantes de la ville antique de Marseille, ses vestiges archéologiques, ses musées et leurs collections. Le jury rappelle que l'archéologie fait partie du programme réglementaire de cette épreuve. Par ailleurs, les candidats mobilisent dans l'ensemble trop peu d'exemples ou de comparaisons qui leur permettraient d'affiner leur propos et notamment d'étayer leurs propositions d'interprétation et de datation.

Globalement, les copies sont rédigées dans un français convenable, la syntaxe et l'orthographe étant moyennes à mauvaises dans une quinzaine de copies.

Remarques sur les documents proposés et les attentes du jury

Document 1 :

Le port de Marseille a été identifié par 16 copies, et seules 27 copies ont reconnu la nature des vestiges archéologiques représentés sur la photographie aérienne (port antique), pourtant largement publiée. 13 copies seulement ont abordé la problématique de la fouille et de la conservation des bois gorgés d'eau, et aucune la question de l'archéologie portuaire et de ses spécificités (zone humide, typologie des vestiges).

Les vestiges bâtis ont été peu décrits et globalement mal reconnus. Ils n'ont qu'à de rares exceptions amené à définir les grands principes de l'organisation urbaine d'une ville ouverte sur la mer, d'une colonie. Aucune copie n'a mentionné la stratigraphie, la diachronie. Les thèmes du commerce et plus rarement de la navigation ont été évoqués, sans les relier directement à la topographie urbaine bien documentée de la ville antique de Marseille (référence attendue aux travaux de H. Tréziny notamment, ou encore à la Carte archéologique de la Gaule). Les candidats n'ont, dans leur ensemble, qu'une connaissance très lacunaire de la colonie phocéenne.

Trop peu de copies enfin (11) ont analysé, ou plus souvent évoqué, les techniques d'assemblage des bateaux, qui renvoient à un artisanat spécialisé et à des technologies importées, alors même que les travaux de recherche récents ont largement été diffusés (P. Pomey) et que ces vestiges exceptionnels sont depuis peu présentés au Musée d'histoire de Marseille. Enfin, on ne pouvait omettre de mentionner les spécificités de ces fouilles en contexte portuaire (milieu humide, géomorphologie des sols, conservation des écofacts et des bois gorgés d'eau).

Document 2 :

Le décor de la tombe d'Agios Athanasios n'a été reconnu que par une seule copie. 22 copies ont toutefois établi qu'il s'agissait d'une tombe macédonienne. Si globalement l'architecture factice et les motifs et scènes figurées ont été reconnus et la plupart du temps analysés, seules 16 copies comprenaient une analyse stylistique de la peinture, à l'appui des détails proposés sur le document (recherche d'illusionnisme, soin apporté au choix de la palette chromatique...). Les commentaires ont très rarement replacé ce décor dans le contexte de la grande peinture macédonienne, connue non seulement par l'archéologie funéraire, mais également par les textes. Enfin, il s'agissait de mettre en perspective le monument et son décor avec l'existence, au sein de la société macédonienne, d'une puissante aristocratie militaire (catalogue de l'exposition du Louvre en 2011). Très rares enfin sont les copies qui font référence à la recherche archéologique en Macédoine, aux travaux de Manólis Andrónikos ou aux découvertes récentes (Amphipolis).

Document 3 :

Les thermes impériaux, en tant que type architectural défini dans tous les manuels d'histoire de l'art romain, n'ont été reconnus que par 16 copies. Il ne s'agissait pas en effet ici uniquement de reconnaître les éléments caractéristiques des thermes romains (23 copies) mais bien de les rattacher au groupe des thermes impériaux, ce qui permettait au candidat de proposer une datation et de faire état de leur diffusion dans le monde romain. Seules quatre copies ont proposé de localiser ces thermes en Afrique, et l'une d'entre elle propose Carthage. L'illustration de Jean-Claude Golvin invitait les candidats à analyser la problématique urbaine de tels monuments : leur inscription dans la ville au même titre que d'autres établissements publics. Certains ont pensé à développer la question du chauffage, plus rarement celles de l'adduction d'eau et du décor.

Document 4 :

Le sarcophage a globalement été assez correctement commenté et daté. Mais la majorité des copies omet de consacrer une partie du commentaire à une analyse stylistique (style graphique, luxuriance des décors végétaux, technique du bas-relief ou du méplat qui sont caractéristiques du groupe dit « du Sud-Ouest de la France »). Une partie des copies n'a pas reconnu la scène de chasse centrale... Les copies qui se sont distinguées pour ce document ont proposé des développements particuliers sur l'évolution stylistique des productions de sarcophages antiques, à l'appui d'exemples et de références précises, ou encore sur la question des ateliers de production, poussant parfois l'analyse jusqu'à proposer une attribution à un atelier gallo-romain.

Mathilde RÉGEARD
Gérard AUBIN

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle

- Peinture de manuscrit extraite des *Theriaca* de Nicandre, Byzance, Xe siècle, Paris, Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits.
- Coffret-reliquaire de Teudéric, Souabe (?), VIIe siècle (?), or, émail cloisonné, perles de verre, pierres précieuses, camée, H. : 12 cm env. ; L. : 19 cm env., Trésor du Monastère St-Maurice d'Agaune (Suisse).
- Monastère de Centula (aujourd'hui Saint-Riquier, département de la Somme) d'après une gravure du début du XVIIe siècle, et plan présentant la circulation liturgique interne.
- Antonello de Messine, *Saint Jérôme dans son étude*, vers 1475, peinture à l'huile sur panneau de tilleul, 45,7 x 36,2 cm, Londres, National Gallery.

55 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 1,5

Moyenne : 7,93

Médiane : 7,5

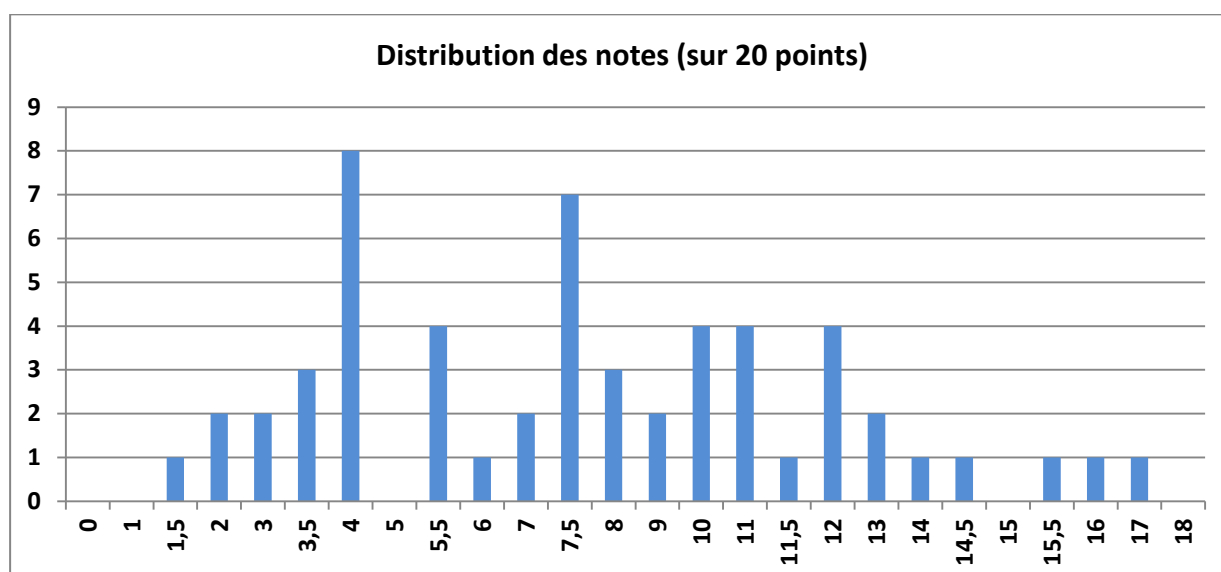
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 16

Comprises entre 5 et moins de 10 : 19

Comprises entre 10 et 14 : 16

Supérieures à 14 : 4



Les quatre documents sélectionnés par le jury devaient permettre une bonne évaluation des candidats dans leurs capacités d'analyse en histoire de l'art médiéval et dans leurs connaissances plus générales de la discipline.

Document 1 :

Le premier document était, de l'aveu du jury, le document le plus difficile à identifier et escomptait un peu d'astuce de la part des candidats qui devaient savoir qu'une œuvre antique ne devait pas se rencontrer dans la spécialité médiévale. Pourtant, beaucoup de copies évoquent tout de même la peinture romaine, voire les catacombes (sans reconnaître au passage une enluminure de manuscrit). Il n'est pas inutile de rappeler que le monde byzantin fait partie du programme et que les spécificités de cette culture doivent être connues, notamment la survivance du répertoire et du style antique lors des diverses « renaissances » qui marquent Byzance. En outre, l'image choisie figure en pleine page dans le très bon ouvrage écrit par Jannic Durand, *L'Art byzantin*. Outre cette difficulté liée à l'aire civilisationnelle, et souvent à la technique même de l'œuvre (fresque ?, manuscrit ?), les candidats ont aussi buté sur l'iconographie, certains déployant même une imagination étonnante (Orphée, Ruth et Booz, Adam et Ève chassés du Paradis, etc.). Les bonnes copies n'ont pas caché la difficulté de lecture et d'interprétation ; les très bonnes copies ont pensé à un ouvrage profane, sans chercher dans le serpent de symbolique particulière.

L'œuvre proposée à la sagacité des candidats était donc une page des *Theriaca* de Nicandre, dit aussi Nicandre de Paris (Bibliothèque nationale de France, manuscrit supplément grec 247), un manuscrit copié au Xe siècle probablement d'après un original du Ve siècle. Ce poème décrit les créatures venimeuses (serpents, araignées, scorpions) et leurs blessures. Il donnait l'occasion de rappeler le goût des Byzantins pour les auteurs de l'Antiquité, ravivé lors de cet apogée politique, militaire et culturel qu'a représenté la « renaissance macédonienne » à partir du IXe siècle. Il pouvait être comparé à d'autres œuvres réutilisant les motifs antiques à des fins purement formelles (ivoires, manuscrits, vases en verre pourpre), et le recours à des parallèles avec le domaine occidental était pertinent sur ce chapitre (le *Psautier d'Utrecht* carolingien repose sur le même goût). En raison de la spécificité d'un manuscrit copié d'après une œuvre antérieure, le jury a été bienveillant envers les candidats qui évoquaient une période plus haute, sous réserve que les références fussent justes et argumentées, et *a fortiori* si les candidats faisaient preuve d'une bonne connaissance de l'art d'orner les manuscrits et de l'évolution du rouleau (*volumen*) vers le livre (*codex*).

Document 2 :

L'actualité des expositions, largement diffusée, a grandement aidé les candidats sur la reconnaissance du coffret de Teudéric provenant de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune, daté approximativement de la 1^{ère} moitié du VIIIe siècle. La difficulté principale consistait à évoquer la face cachée de l'œuvre, portant une inscription donnant son nom d'attribution et, partant, un contexte de commande bien documenté : deux artistes, deux laïcs mécènes, un prêtre commanditaire. Considérant la rareté d'une telle information, le jury s'est étonné de l'absence totale de réflexion sur le nom de Teudéric, qui aurait dû intriguer les candidats. Par ailleurs, il faut regretter les très nombreuses confusions sur la technique d'exécution : beaucoup ont appelé « émail » le décor en cloisonné polychrome sur âme d'argent (et non de bois), et beaucoup aussi ont fait débiter la technique du remploi d'éléments antiques à la période carolingienne alors que ce goût est attesté dès les hautes époques mérovingiennes. Le jury a ainsi été particulièrement sévère avec les insuffisances lexicales de la description technique.

Généralement, les bonnes copies sont celles qui ont su mettre cette œuvre en perspective en mentionnant l'histoire de cette technique décorative et en soulignant l'inventivité des orfèvres mérovingiens grâce à des comparaisons techniques ou chronologiques pertinentes : la tombe de Childéric trouvée à Tournai (Bibliothèque nationale de France), la tombe de la reine Arnegonde (Musée du Louvre), le trésor de Charnay (Saint-Germain-en-Laye) mais il faut relever par exemple l'oubli quasi systématique de saint Éloi, figure mythique que l'on pensait bien connue. Le jury remarque aussi la difficulté des candidats à réfléchir sur la taille de l'œuvre et sur sa matérialité : s'agissant d'un petit reliquaire, doté d'attaches clairement visibles sur les côtés, la mention de son usage eût été bienvenue, tout comme celle de la notion de trésor qui, au contraire d'un espace

muséal, regroupe des objets toujours revêtus de leur signification spirituelle et leur usage rituel. L'exposition du Musée du Louvre (Elisabeth Antoine-König, dir., *Le Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Againe*, 2014), si souvent mentionnée dans les copies, le rappelait d'ailleurs fort bien.

Document 3 :

Le site de l'abbaye de Centula, ou Saint-Riquier, a dans l'ensemble été identifié. L'historique de la construction, et notamment le rôle d'Angilbert, est toutefois souvent négligé par les candidats. Il est dommage d'oublier que ce gendre de Charlemagne, surnommé Homère à l'Académie palatine, a laissé plusieurs commentaires expliquant le sens de sa fondation, dont il aurait lui-même conçu le plan et pour laquelle il aurait fait chercher des matériaux de construction antiques à Rome, dans un but délibéré de créer un modèle du genre. La mise en contexte historique de ce site fait globalement défaut, ce qui empêche de considérer l'importance considérable de l'abbaye de Saint-Riquier détentrice de vingt-cinq reliques du Christ et d'un nombre incalculable de reliques de saints majeurs, et pouvant accueillir 300 moines et 99 chanteurs.

La description a donné de bons développements sur le principe, en gestation ici, du cloître. Le jury a apprécié les copies qui prenaient en considération les trois églises du plan, sans se contenter de la principale, et qui les reliaient à la tradition colombanienne ou à des usages spécifiques de l'abbaye : dédicace à saint Benoît en l'honneur du fondateur de l'ordre et à la Vierge pour le lien avec le Panthéon de Rome ou avec la chapelle d'Aix. Les références au plan de Saint-Gall (Suisse), si elles étaient fondamentalement pertinentes, ont parfois cependant un peu trop occupé le commentaire. Les descriptions des candidats se sont presque toutes intéressées aux problématiques liées à la relation entre architecture et liturgie, ainsi qu'aux stations devant les autels. Le rôle liturgique du massif occidental durant les fêtes pascales est souvent mentionné, tout comme son avatar de Corvey (Allemagne), les recherches récentes à son sujet ou encore la postérité des avant-nefs chez les Ottoniens et dans les porches romans (Tournus, Saint-Benoît-sur-Loire). La multiplicité des autels liée entre autres à l'augmentation du nombre de moines prêtres et le culte des reliques sont également bien soulignés.

En revanche, la raison d'être de la bipolarité des édifices carolingiens est rarement explicitée ; il ne vient pas l'idée aux candidats que l'imitation de Rome et de ses édifices « occidentés » pousse les Carolingiens à bâtir des chœurs à l'ouest de leurs églises orientées. Par ailleurs, la réforme monastique de Benoît d'Aniane est presque systématiquement oubliée : c'est pourtant lui qui revivifie la règle de Benoît de Nursie lors des synodes de 816-817 autour des trois axes traditionnels : prier, travailler, chanter. De cette façon, il est facile de comprendre la subordination de l'architecture à la commémoration perpétuelle et au culte des grands moments de la vie du Christ. La liturgie « pérégrinante », héritière de la tradition gallicane riche en déplacements, est conçue autour des lectures et oraisons devant les différents autels, deux fois par jour (matines et vêpres). Les sources sur Saint-Riquier parlent ainsi de la nef comme d'un *vestibulum* entre les deux pôles de l'édifice, c'est-à-dire d'une plate-forme de répartition pour les évolutions qui voguent d'un « trône » à l'autre.

Document 4 :

Une petite moitié des candidats a reconnu l'œuvre et son artiste. Si le jury a valorisé l'importance de cette connaissance, il n'en a pas fait une fin en soi : l'œuvre, contrairement à bien d'autres d'Antonello da Messina, n'est pas signée, ni datée, ce qui a entraîné dans la critique ancienne toute une série de discussions sur la date de réalisation, et aussi son attribution à Antonello da Messina. Par conséquent, les candidats pouvaient faire preuve d'intuition en évoquant les apports techniques et stylistiques de Flandre et d'Italie, voire de France (Barthélémy d'Eyck, Jean Fouquet), en soulignant l'importance des voyages d'artistes à l'étranger et le rôle joué par le mouvement des œuvres et les rencontres.

La description de l'œuvre devait constituer un temps fort de l'analyse des candidats. Le jury s'attendait à ce qu'une attention particulière soit portée en premier lieu à l'effet de monumentalité de la représentation, produite par le cadre général de l'édifice (palais ?, église ?, cathédrale ?), de la salle avec les arcades, les ouvertures, et surtout le meuble du cabinet d'étude avec son estrade qui met en valeur saint Jérôme. Il pouvait aussi être fait question des effets de perspective avec le pavement du sol ; ou encore du traitement de la lumière, allié à la perspective, qui met saint Jérôme en évidence, et plus encore, le livre ouvert qui est devant lui et qu'il est en train de lire ; ou aussi des détails multiples

qui ponctuent l'œuvre, notamment les livres et objets qui sont répartis sur l'étagère et le bureau de saint Jérôme (livres ouverts, livres fermés ou semi-ouverts, encriers, animaux, dont à droite, dans la galerie, un lion qui fait allusion à la *Légende dorée* où Jacques de Voragine décrit Jérôme en train d'enlever une épine de la patte d'un lion). Parmi les détails, les paysages à travers les fenêtres pouvaient aussi retenir l'attention. On a ici un goût quasi nominaliste des choses singulières, qui renvoie à l'influence flamande. Si le jury n'attendait pas de catalogue complet de l'iconographie du tableau (sujette d'ailleurs à débats), en revanche celle-ci a parfois donné lieu à de plaisantes confusions : le perroquet du premier plan, saint Jérôme et le lion de saint Marc.

La date ne fait jamais question dans les copies alors que l'historiographie est prolix en la matière, toutes les propositions ayant été soutenues : œuvre de jeunesse des années 1455-1460 (du fait de l'influence flamande), œuvre de la maturité en raison de la maîtrise du traitement de la perspective et de la lumière, le tableau est aujourd'hui daté de vers 1475. Il reste que l'influence flamande est indéniable et il était attendu des candidats qu'ils développent ce point (notamment l'influence de van Eyck).

Aucune copie n'a réfléchi au petit format de l'œuvre (45,7 x 36,2 cm) qui induit un certain type de commande et de commanditaire. Antonello da Messina faisant son apprentissage à Naples entre 1445 et 1455, auprès du peintre Colantonio, et Naples constituant alors un carrefour d'influence où circulent des œuvres de maîtres flamands et catalans, il était attendu des candidats quelques évocations des circuits de commande, des voyages d'artistes, voire des rencontres (imaginaires ou non...). De même, le jury attendait des considérations relatives au contexte de l'humanisme italien du Quattrocento, qui exalte la figure de saint Jérôme, héros de la renaissance des lettres, connaisseur du grec et de l'hébreu ; sa représentation ici est celle du savant (les détails abondent de son activité de traducteur, exégète, philologue), exerçant son activité sous le regard du Christ. Ce contexte pouvait être illustré par une interrogation sur le destinataire de l'œuvre que l'on ne connaît pas. Mais sans doute était-il destiné à un client privé (le tableau se trouve ainsi chez un particulier à Venise en 1529). Le candidat pouvait aussi insister sur le rôle de certains centres culturels italiens dans ce foisonnement intellectuel où Naples occupe une place de choix.

Au total, les résultats d'ensemble ne sont pas bons comme l'attestent la moyenne (7,93) – et quand bien même elle est un peu meilleure que celle de l'année dernière (7,71) – et la répartition des notes – 16 copies ont eu une note éliminatoire, et 17 ont été notées entre 5 et 8. Ces résultats témoignent d'un niveau de connaissances nettement insuffisant chez une majorité de candidats. Les copies qui ont obtenu la moyenne (20) ont fait des efforts dans la méthode d'analyse, mais elles pèchent aussi souvent par une maîtrise insatisfaisante du vocabulaire technique. D'une manière générale, le jury regrette que les œuvres soient étudiées pour elles-mêmes, sans regard pour les hommes qui les ont conçues, réalisées ou commandées, et sans interrogation sur leur usage : la connaissance des enjeux historiques, religieux et intellectuels est fondamentale pour une période aussi différente de la nôtre que le Moyen Âge ou Byzance, et elle doit être approfondie pour éviter des contresens ou des commentaires qui négligent l'essentiel.

Marc VERDURE
Olivier MATTÉONI

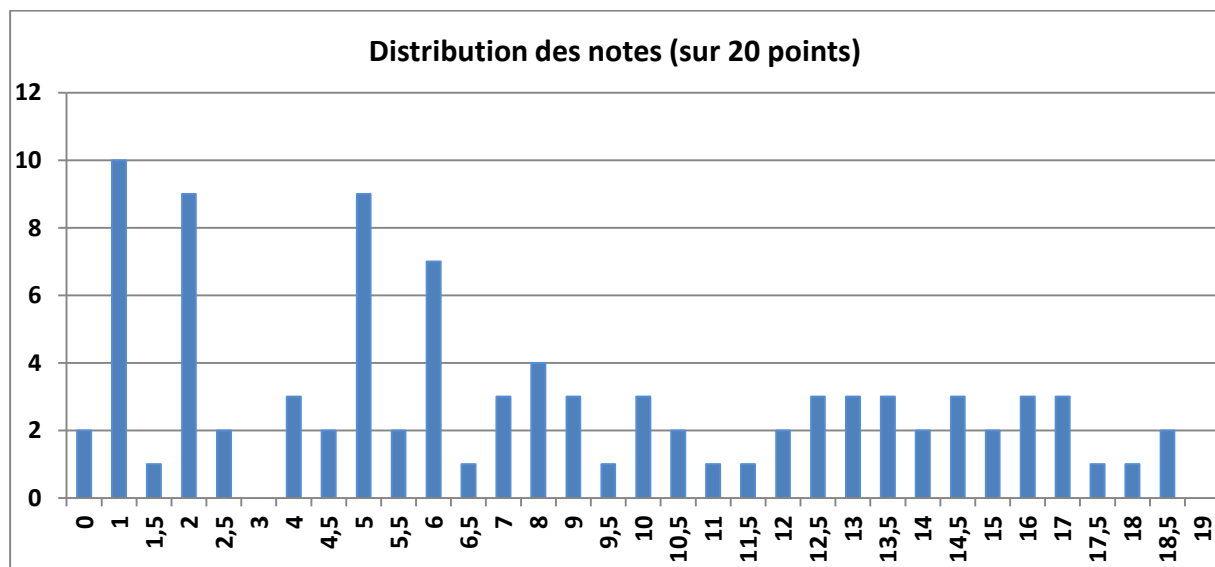
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle

- Raffaello Sanzio, dit Raphaël, et son atelier, *La Pêche miraculeuse*, carton de la première pièce de la tenture des *Actes des apôtres*, peinture à la détrempe sur papier, 1515-1516, 350 x 500 cm env., Londres, Victoria and Albert Museum.
- Guido Reni, *Atalante et Hippomène*, huile sur toile, 1617-1618, 191 x 264 cm, Naples, Museo di Capodimonte.
- François Girardon, *L'Enlèvement de Proserpine*, marbre, 1677-1699, 295 x 155 x 156 cm, Versailles, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.
- Balthazar Neumann (architecte), Johann Michael Feichtmayr (sculpteur), Giuseppe Appiani (peintre fresquiste), Eglise de pèlerinage de Vierzehnheiligen, 1742-1772, Allemagne, Bavière, plan d'ensemble et vue intérieure de l'église.

94 copies
Note maximale : 18,5
Note minimale : 1 (hors copies blanches)
Moyenne : 8,05 (hors copies blanches)
Médiane : 6

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 29
Comprises entre 5 et moins de 10 : 30
Comprises entre 10 et 14 : 20
Supérieures à 14 : 15



Les quatre documents proposés correspondaient à des œuvres ou des monuments particulièrement célèbres et bien connus des historiens de l'art de la période. Le jury était donc en droit d'attendre qu'elles soient identifiées et analysées correctement. Malgré tout, une forte proportion de candidats n'a pas réussi à les reconnaître – même la composition de Raphaël –, ni même, pour certains, à les situer dans le temps : ce manque de connaissances et, plus grave encore, cette inculture sont vraiment très surprenants à ce niveau de concours. Les plus grandes faiblesses se sont globalement concentrées sur l'analyse de la sculpture et de l'architecture : il est regrettable que certains candidats confondent histoire de l'art et histoire de la peinture.

Parmi les candidats qui ont reconnu les œuvres, certains ont cru bon de faire semblant de concevoir leur commentaire comme un exercice d'identification, ce qui, en l'espèce, était particulièrement maladroit. De trop nombreuses copies ont également laissé une part considérable à la description, véritable « cache-misère » destiné à dissimuler le manque de connaissances, voire l'incapacité de mener une argumentation.

Les commentaires n'ont abordé que furtivement, quand ils l'ont fait, l'aspect technique de l'œuvre – attitude qui ne manque pas d'être paradoxale de la part de candidats qui se destinent à être de futurs conservateurs du patrimoine. Le commentaire technique était particulièrement attendu en ce qui concerne le carton de tapisserie, dont aucun candidat n'a d'ailleurs relevé l'anomalie d'un Christ bénissant de la main gauche. Certaines des œuvres étaient également célèbres par la place qu'elles ont occupée dans l'historiographie. C'était le cas du tableau de Guido Reni, dont aucun commentaire n'a mentionné son analyse, qui fait encore référence, par Marc Fumaroli. Les meilleures copies sont celles où la mise en perspective historique et l'approche iconologique – très rares – se conjuguent à l'étude matérielle et formelle de l'œuvre.

Enfin, s'il peut sembler légitime de se renseigner sur les préoccupations scientifiques du jury, en faire état lors du commentaire est là encore très maladroit et ne peut que l'indisposer.

Remarques sur les documents proposés et les attentes du jury

Document 1 :

Il s'agit d'un carton de tapisserie de Raphaël, dont le cliché montre bien les traces de découpe en bandes : le jury attendait qu'il soit fait état des connaissances techniques concernant les étapes préparatoires à l'élaboration d'une tapisserie. L'analyse du sujet représenté – un épisode de la vie de saint Pierre – devait être mise en rapport avec la composition formelle, particulièrement représentative de l'art de Raphaël durant cette ultime période de sa vie. Le candidat devait enfin montrer qu'il connaissait l'historique de cette commande prestigieuse, la diffusion de cette suite au sein des cours européennes, le sort des cartons après la réalisation des tapisseries, éventuellement le sens de leur exposition au Victoria and Albert Museum.

Document 2 :

L'analyse du tableau de Guido Reni devait aisément permettre au candidat de mettre en évidence sa source d'inspiration, les *Métamorphoses* d'Ovide, et l'importance de cette référence pour la période. L'épisode de la course d'Hippomène et d'Atalante a rarement été aussi bien traduit visuellement : au-delà du style de Reni, marqué ici par l'influence du Caravage, le jury espérait que le commentaire s'attache à la composition formelle de l'œuvre, centrée sur le motif du chiasme ou croisement des jambes des deux protagonistes. Enfin, la dimension symbolique de l'œuvre devait aussi être prise en compte dans le développement : même s'il s'agit d'une hypothèse, formulée entre autres par Marc Fumaroli, il fallait évoquer la possible lecture morale de cette course, victoire sportive mais aussi triomphe sur la concupiscence.

Document 3 :

Le candidat devait montrer toute l'importance de ce groupe sculpté : par son matériau, le marbre, par ses références à l'antique, par son rôle de manifeste de l'excellence de la sculpture française du Grand Siècle, par son lien avec l'histoire de Versailles ("Grande Commande"). Il devait insister également sur le style de Girardon, l'un des plus grands sculpteurs du règne, qui transpose dans le domaine de la sculpture une esthétique liée à l'art de Poussin et de Le Brun. La comparaison au groupe sculpté par le Bernin sur le même thème (Rome, Villa Borghèse) était également un passage obligé de l'analyse.

Document 4 :

Le plan de l'édifice devait faire l'objet d'une analyse précise et rigoureuse : les ellipses qui se succèdent dans l'axe principal mettent en valeur l'autel de l'Enfant Jésus et des Quatorze saints auxiliaires, placé dans une position inhabituelle, liée à la fonction du lieu. Les noms de l'architecte Balthazar Neumann, du sculpteur Johann Michael Feichtmayr et celui du peintre fresquiste Giuseppe Appiani, étaient attendus : c'est leur collaboration qui explique cette église, conçue comme une œuvre d'art unitaire. La réflexion gagnait enfin à intégrer un développement sur l'enjeu confessionnel, lié à la Réforme catholique, que représente le style mis en œuvre dans les églises bavaroises, dont celle de Vierzahnheiligen est un des exemples les plus spectaculaires.

Alexandre MARAL
Paulette CHONÉ
Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours

- William Henry Fox Talbot (1800-1877), *Orléans Cathedral, June 1843*, épreuve sur papier salé obtenue à partir d'un calotype négatif, 18,6 x 23,1 cm, Washington, National Gallery of art.
- Edouard Manet (1832-1883), *Olympia*, 1863, huile sur toile, 130 x 190 cm, offert à l'Etat par souscription publique sur l'initiative de Claude Monet, Paris, Musée d'Orsay.
- Lygia Clark (1920-1988), *Sundial*, 1960, aluminum, patine dorée, dimensions variables, environ 52,8 x 58,4 x 45,8 cm, New York, Museum of Modern Art.
- Rudy Ricciotti (1952-), Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), 2002-2012, béton, verre, carré de 72 m de côté, passerelle de 130 m de long, Marseille.

124 copies

Note maximale : 17,5

Note minimale : 1

Moyenne : 7,68

Médiane : 7,5

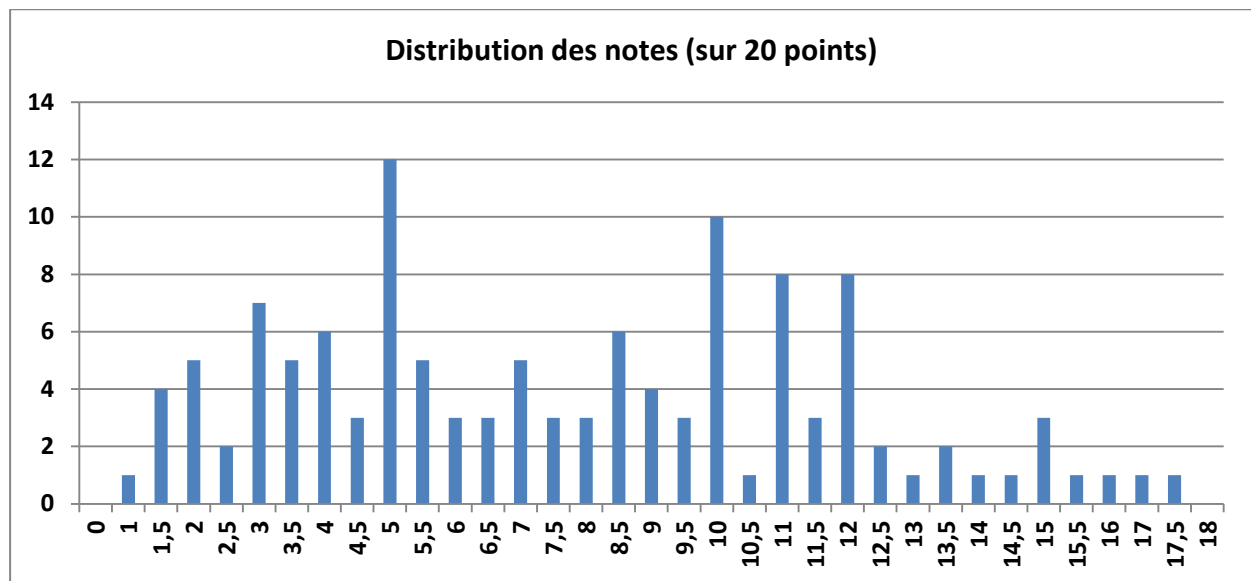
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 33

Comprises entre 5 et moins de 10 : 47

Comprises entre 10 et 14 : 36

Supérieures à 14 : 8



Le sujet proposait deux œuvres ou monuments fort célèbres (*Olympia* de Manet et le tout récent MuCEM) et deux œuvres issues de collections américaines (*Vue de la Cathédrale d'Orléans* par l'anglais Talbot et une sculpture de Lygia Clark). Ces œuvres avaient toutes fait l'objet d'une actualité récente dans les musées français ou étrangers, ou pour le MuCEM, une couverture médiatique importante lors de son inauguration en 2013.

L'équilibre de ces quatre documents, aux techniques variées (photographie, peinture, sculpture, architecture), permettait aux candidats d'exploiter leurs connaissances des différents médiums inventés ou investis par les artistes depuis la fin du XVIIIe siècle. Les aires géographiques convoquées recouvraient les continents européen et américain.

Le jury rappelle que l'option scientifique « Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII^e siècle à nos jours » est complexe dans sa chronologie comme dans les domaines de création qu'elle contient et ne doit donc pas être sous-estimée par les candidats. Des arts les plus classiques aux formes pluridisciplinaires et novatrices, elle embrasse tout le champ de la création (de l'aquarelle à la performance, de la photographie à l'installation, de l'objet d'art et du design au cinéma) et demande au candidat des qualités particulières d'approfondissement et de curiosité. Aucun de ces arts ne doit en effet, dans la préparation au concours, être écarté ou méconnu. Lors de cette session, les domaines de l'architecture et de la sculpture étaient trop rarement finement connus des candidats.

Remarques sur les documents proposés et les attentes du jury

Document 1 :

Le jury attendait tout d'abord une description de la photographie et l'analyse de ses qualités intrinsèques de couleur, de matière et de volume. L'œuvre permettait également aux candidats de retracer l'invention de la photographie et ses évolutions techniques dans les toutes premières années de sa diffusion. Talbot, scientifique britannique, est considéré comme l'inventeur du calotype dont il dépose le brevet en 1841. L'œuvre s'inscrit dans une série photographique effectuée lors d'un voyage en France en 1843 pendant lequel il immortalisa les cathédrales de Paris, Rouen, Chambord et Orléans. Le goût et l'imaginaire des artistes du XIX^e siècle autour de la représentation des édifices religieux et pour le motif de la cathédrale en particulier, ruines et châteaux, constituait une source aisée de contextualisation de cette œuvre, comme l'a montré l'exposition du Musée des Beaux-Arts de Rouen *Cathédrales 1789-1914. Un mythe moderne* (avril-août 2014).

Document 2 :

Chef-d'œuvre incontournable de la peinture du XIX^e siècle, l'*Olympia* de Manet symbolise, peut-être à elle seule, la modernité en peinture. Œuvre de référence pour tous les historiens de l'art, elle est également intéressante pour son historique, entrée dans les collections publiques en 1890 grâce au peintre Claude Monet.

Il était attendu du candidat une analyse personnelle, et non pas la récitation scolaire d'une fiche technique, ainsi qu'une ouverture plus large sur ce tableau célèbre, exposé en 2013 à Venise, ainsi que sur le style et la carrière du peintre. La maîtrise de la bibliographie, abondante autour du sujet, était incontournable. Les sources de l'œuvre devaient être citées, datées, localisées et commentées, l'histoire des Salons maîtrisée. La mention de la postérité de l'œuvre et de sa réception critique était espérée, ainsi que l'évocation des réinterprétations de ce tableau majeur des collections publiques françaises, notamment : *Une moderne Olympia* de Paul Cézanne (1873-1874, Musée d'Orsay), et les versions de Picasso, Dubuffet ou Larry Rivers (*I like Olympia in Black Face*, 1970, MNAM-CCI), etc.

Document 3 :

Présentée dans la rétrospective d'été 2014 du MoMA, *Lygia Clark : The Abandonment of Art, 1948-1988*, la sculpture *Sundial* créée par la femme sculpteur brésilienne Lygia Clark, était certainement l'œuvre la plus délicate à identifier mais a permis d'évaluer chez le candidat sa démarche d'analyse face à une œuvre qu'il ne connaît pas.

L'œuvre de Lygia Clark est reconnue comme l'une des forces fondatrices de l'art contemporain au Brésil. Depuis ses débuts en 1947, marqués par l'abstraction géométrique et le néo-concrétisme, jusqu'à la *Structuration du Self* (1976-1988), en passant par les ateliers qu'elle a animés à La Sorbonne dans les années 1970 (les étudiants se prêtant à des expériences corporelles collectives grâce à des « objets sensoriels » ou « relationnels »), l'artiste a développé des recherches fondamentales sur la dimension corporelle et thérapeutique de l'expérience esthétique.

Un commentaire étoffé devait décrire la sculpture et son caractère modulable (les charnières étaient visibles sur le cliché), insaisissable et en perpétuelle reconstruction, ainsi que l'aspect participatif de cette œuvre. Il était attendu que le candidat tente de tracer un portrait des évolutions

dans le domaine de la sculpture dans les années 1960, et plus particulièrement chez les artistes femmes (Eva Hesse, Louise Bourgeois...).

Document 4 :

Dernier musée national construit en France, le jury attendait que le candidat identifie le MuCEM, développe son histoire et la provenance de ses collections, qu'il remette cette création de musée en perspective avec la création du Département des Arts de l'Islam du Musée du Louvre par Rudy Ricciotti. Un commentaire étoffé devait décrire l'architecture et sa fonction principale, celle d'abriter un musée, dans son environnement patrimonial et urbain, et les innovations techniques mises en place par l'architecte. Un élargissement sur les architectures contemporaines de musées était attendu.

Au regard de ces attentes, les copies, de qualités très diverses, présentaient un niveau général médiocre, où peu de connaissances pointues, pertinentes, contextualisées étaient convoquées. Plusieurs difficultés récurrentes ont été remarquées, en tout premier lieu la méconnaissance de la langue française, le plus souvent malmenée, voire peu maîtrisée. Seules quelques copies se sont démarquées par leurs qualités de style. Les jalons historiques étaient flous ou absents, les lieux de conservation inconnus, l'orthographe des noms d'artistes approximative. L'*Olympia* de Manet n'a pas été reconnue par certains candidats ou son lieu de conservation n'est pas mentionné, voire connu...

De bonnes intuitions ont néanmoins été remarquées et valorisées par le jury, en particulier pour l'œuvre de Lygia Clark, une analyse fine et précise du document permettant de s'approcher au plus près de l'identification de l'œuvre, de l'artiste et de sa datation.

Enfin, le jury a été sensible aux qualités de structuration des candidats, à l'analyse formelle et plastique de l'œuvre et à l'habileté à convoquer d'autres champs connexes à l'histoire de l'art et à celle des représentations. Les références littéraires, musicales, cinématographiques, lorsqu'elles étaient pertinentes, dévoilaient une bonne culture générale, nécessaire à l'exercice de la profession. Les références à l'actualité des collections, des musées et des grandes expositions européennes et étrangères ont été particulièrement appréciées.

Marie LOZÓN DE CANTELMÍ
pour les correcteurs spécialisés de cette épreuve

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique

- Statuette de Neferefrê, pharaon de la Ve dynastie, découverte dans son complexe pyramidal d'Abousir, v. 2430-2420 av. J.-C., calcaire peint, hauteur restituée : 50 cm, Le Caire, Musée égyptien.
- Ostracon représentant une souris servie par un chat, Thèbes, XIXe - XXe dynasties, v. 1295-1069 av. J.-C., calcaire, dessin à l'encre et peinture, 9 x 12,5 cm, Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire.
- Plan de la forteresse d'Askout, Nubie, Moyen-Empire, XIe - XIIe dynasties, v. 2064-1797 av. J.-C., long. max. 115 m et larg. max. 80 m.
- Fragment de la Palette de la chasse, proviendrait d'Abydos, époque de Nagada IIIA, vers 3300-3100 av. J.-C., grauwacke, 14,6 x 40,5 cm, Paris, Musée du Louvre (Musée du Louvre-Lens jusqu'en 2017), et dessin générique de l'ensemble de la palette.

15 copies
Note maximale : 19
Note minimale : 1,5
Moyenne : 10,16
Médiane : 10,5

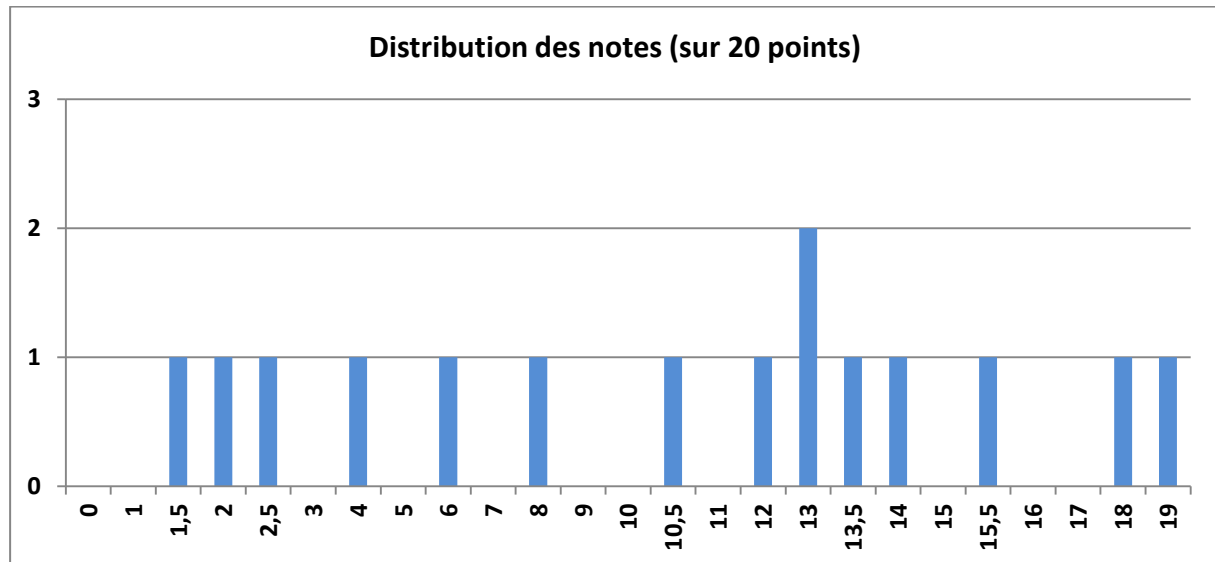
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 4

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 6

Supérieures à 14 : 3



Remarques sur les documents proposés et les attentes du jury :

Document 1 :

La statue de Raneferef (ou Neferefrê), quatrième roi de la Ve dynastie, a été découverte lors de la fouille de son complexe funéraire à Abousir par la mission archéologique tchèque. Retrouvée brisée en plusieurs fragments qui ont été remontés, elle est aujourd'hui conservée au musée du Caire. Il s'agit d'une pièce exceptionnelle de la statuaire égyptienne et le jury était en droit d'attendre que les candidats soient capables de l'identifier. Elle est d'ailleurs publiée en détail, entre autres, dans l'ouvrage *Abusir IX, The Pyramid Complex of Raneferef* (2006) où elle figure en page de couverture.

Le roi apparaît dans une attitude conventionnelle, assis sur un siège cubique ; un bras replié sur la poitrine, la main tenant probablement à l'origine une massue piriforme (*massue-hedj*), l'autre main probablement à l'origine posée à plat sur la cuisse. Les pieds nus reposaient sur la base du siège, où le nom du roi est gravé dans un cartouche. Il porte un collier *ousekh* sur la poitrine, un pagne *shendjyt* noué à la taille, et arbore une courte perruque bouclée qui laisse les oreilles dégagées, à laquelle était adapté un uraeus métallique fixé dans une mortaise ; l'arrière du serpent est quant à lui sculpté en relief sur le front. Le roi était également à l'origine équipé de la barbe postiche, aujourd'hui brisée, dont l'attache est suggérée par un trait de peinture noire. Le visage du roi fait apparaître un homme jeune, aux yeux en amande, aux joues pleines, la bouche charnue esquisse un sourire. Une fine moustache est suggérée par un trait noir au-dessus de la lèvre supérieure. L'élément le plus original de l'ensemble est le faucon qui a été sculpté derrière la tête du souverain, les ailes étendues de part et d'autre de sa nuque en un geste de protection, ses serres tenant des anneaux-*chen*. Le plus proche parallèle - et l'une des seules autres occurrences de ce motif dans la statuaire royale de cette période - est la célèbre statue de Chéphren assis, découverte dans son complexe funéraire et conservée également au musée du Caire.

Après une description précise et organisée, le jury attendait du candidat un développement sur la statuaire royale et la relation que le roi entretient avec le dieu Horus depuis les origines de la civilisation pharaonique et la postérité éventuelle de cette association du roi et de l'oiseau. Une statue de Pepi Ier du musée de Brooklyn qui présente une variation de ce motif pouvait être convoquée. Un rappel du contexte archéologique de la découverte – le temple haut accolé à la pyramide du roi et

principal lieu du culte royal – était également espéré. Les fouilles récentes du complexe de Raneferef ont en effet livré un abondant matériel culturel, au sein duquel une vingtaine de statues royales très variées dans leurs tailles, attitudes, matériaux de confection, ont été découvertes et devaient être évoquées.

Document 2 :

Cet ostracon appartient à la série des ostraca satiriques qui ont été découverts en grand nombre dans la région de Louxor, sur le site de Deir el-Medineh, comme dans la Vallée des Rois. Le morceau de calcaire peint en utilisant essentiellement une palette de rouges et de noirs montre une souris vêtue d'un long pagne plissé (caractéristique de l'époque ramesside) assise sur un tabouret, devant un guéridon d'offrande où est placée une volaille troussée. Elle tient dans une main un linge plié, dans l'autre une fleur de lotus qu'elle porte à sa narine. Il s'agit de la transposition humoristique du motif bien connu du banquet funéraire, qui apparaît très fréquemment dans les tombes de particuliers contemporaines. Face à elle, un chat dressé sur ses pattes arrière tient dans une main une longue canne, dans l'autre un éventail.

Nous avons ici une scène qui inverse en quelque sorte l'ordre naturel – le chat servant la souris – dont la signification pouvait être discutée par le candidat : thème du monde à l'envers, critique sociale de l'élite par une catégorie de population plus modeste mais lettrée, substrat de véritables "fables" dont le référent ne nous serait pas parvenu, voire signification politico-religieuse (le chat est souvent assimilé au dieu Rê – la souris au dieu Seth).

Dans son commentaire, le candidat devait donc aborder ces différentes interprétations. Un développement sur Deir el-Medineh et la communauté des artisans décorateurs pouvait également être proposé, l'objet en provenant probablement. Le jury s'attendait enfin à ce que le candidat évoque les problématiques soulevées par l'exposition du Musée du Louvre *L'art du contour, le dessin dans l'Égypte ancienne* dans le cadre de laquelle cet ostracon était exposé d'avril à juillet 2013.

Document 3 :

Le plan est celui de la forteresse d'Askout qui appartient à un réseau de fortifications construit par le roi Sésostri III à la fin de la XII^e dynastie, lors d'une série de campagnes menées contre le royaume de Koush (culture du Kerma moyen). Elle se trouve dans la région de la Ile cataracte, dans la zone où fut établie à cette époque la "frontière" officielle de l'Égypte.

Cette forteresse – le terme égyptien est *menenou* – est un « fort d'éperon » (expression qui s'oppose à celle de « fort de plaine », construction en terrain ouvert), de taille relativement modeste, qui a été édifié en utilisant au mieux les ressources de la topographie. La citadelle présente un plan triangulaire (long. max. 115 m et larg. max. 80 m) et est entièrement entourée de murailles épaisses de 6 à 7 mètres en briques crues, avec des redans ; l'entrée en tenaille est un système de défense que l'on retrouve dans la plupart des forts faisant partie du même programme (Semna, Koumma, Shalfak, Ouronarti) ainsi que dans la deuxième génération des enceintes du fort de Bouhen. Une entrée plus modeste permet d'accéder par un escalier au fleuve pour le ravitaillement en eau. A l'intérieur des murs, on peut identifier le poste de commandement (probablement à l'origine surélevé pour pouvoir surveiller les environs au-dessus des 8 mètres de haut environ de l'enceinte), des baraquements pour loger les troupes, et un système très développé de greniers, aux murs très épais, permettant de stocker les réserves de grains afin, éventuellement, de soutenir un siège. Dans le cas de la forteresse d'Askout, ces capacités de stockage occupent près de la moitié de la surface à l'intérieur de l'enceinte, car cette forteresse, un peu à l'arrière de la frontière, avait peut-être la fonction plus générale d'un grenier fortifié bénéficiant à tout le système.

Le jury attendait une analyse précise du plan de la forteresse, un commentaire sur la nature et l'organisation de ce système de défense – des forts de taille modeste organisés en réseau cohérent, l'ensemble de ces places fortes étant en communication les unes avec les autres (comme en témoigne le dossier des *Depêches de Semna*) – des estimations sur les forces en présence et des considérations sur le développement de ces points d'ancrage de la civilisation égyptienne en Nubie (une ville externe se développe parfois autour du noyau constitué par la forteresse). Une évocation des fouilles archéologiques et de la bibliographie sur ce sujet était également espérée.

Document 4 :

Il s'agit d'une palette à fard en grauwacke décorée, scutiforme, datée de la période de Nagada IIIA (c. 3300 av. J.-C.). Elle appartient à la série bien connue des palettes décorées qui accompagnent les étapes de la formation de l'Etat égyptien. Deux fragments sont conservés au British Museum, le troisième au musée du Louvre, un quatrième manque pour reconstituer le monument.

Cette palette est l'un des témoins les plus anciens des palettes historiées, qui succèdent aux palettes thériomorphes des périodes précédentes. L'objet observe la forme d'un bouclier, et doit vraisemblablement être "lu" en le tenant la pointe vers le bas. L'ensemble de la décoration s'organise autour de la cupule centrale, qui est le rappel du caractère "fonctionnel" de l'objet où l'on broie des pigments (galène ou malachite). Cet objet a longtemps été considéré comme la description d'une véritable chasse, qui serait ainsi mise en scène, et lue en quelque sorte au premier degré, pour sa valeur "événementielle". Son interprétation a été totalement modifiée par une étude fondamentale de Roland Tefnin, « Image et Histoire. Réflexions sur l'usage documentaire de l'image égyptienne », *Chronique d'Egypte*, 54/108, 1979, que le jury s'attendait à voir citée et développée ici.

On note en effet que les deux files de chasseurs représentées – très semblables entre eux avec leur perruque bouclée, leur pagne et leur poignard à la ceinture – sont équipés de presque tout l'armement connu à l'époque (arcs et flèches, massues, haches, lasso, bâtons de jet). Deux groupes semblent latéralement s'opposer : celui de droite, où chaque personnage est équipé d'un bouclier, et celui de gauche, dont les membres sont dépourvus de cet élément. Des enseignes - évoquant les signes hiéroglyphiques signifiant "l'est" et "l'ouest" sont également tenues par certains de ces personnages. De la même manière, les animaux chassés sont d'une extrême variété (autruches, cerfs, gazelles, lièvre, lions), le chien apparaissant ici comme un auxiliaire de l'homme. Une opposition fondamentale est visible dans la composition du monument, entre la partie supérieure, qui décrit une chasse au lion dangereuse et dynamique, avec une composition en vortex, et la partie inférieure, qui met au contraire en scène des alignements d'herbivores maîtrisés (l'élément perturbateur, le lion, apparaissant abattu, la tête en bas, à la pointe de la palette).

L'interprétation générale du monument fait apparaître qu'il s'agit davantage de la palette de "toutes les chasses possibles", au moyen de toutes les armes disponibles, que la palette d'une chasse bien définie. Celle qui est à l'honneur ici est certainement celle qui apparaît dans la partie supérieure du monument, la chasse au lion, à la fois dangereuse et valorisante – elle-même associée à des éléments sans doute religieux (la structure construite de type *per-nou*, un sanctuaire, et un double protomé de taureau). De façon plus générale, on retrouve bien sûr la thématique de maîtrise de l'univers par l'homme, mais cette palette est aussi sûrement l'expression d'une société guerrière, valorisant particulièrement la chasse et la guerre pour des raisons de prestige.

Au total, les résultats des 15 copies sont dans l'ensemble assez moyens. Six copies n'ont pas la moyenne, dont quatre obtiennent une note éliminatoire, en raison de connaissances tout à fait insuffisantes ou fautives. A l'autre bout, trois copies se distinguent, dont une excellente copie notée 19/20, par leur capacité à proposer une analyse structurée et nuancée, un contenu scientifique remarquable et des mises en perspective pertinentes.

Pierre TALLET
Vincent MICHEL

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

- Sceau-cylindre surmonté d'un bélier, retrouvé en 1915 hors contexte, Uruk, Mésopotamie, époque proto-urbaine récente, Uruk III ou phase de Djemdet Nasr, vers 3000 av. J.-C., H. : 5,4 cm, diam. : 4,5 cm, marbre et cuivre, Berlin, das Vorderasiatische Museum, Pergamon Museum.
- Plan du palais de Mari à l'époque du roi Zimri-Lim, région du Moyen Euphrate, Syrie, début de la construction du palais, époque des Shakkanakku, XXIe siècle av. J.-C., étape finale de construction, époque des dynasties amorites, règne du roi Zimri-Lim (1782-1759 av. J.-C.), superficie 2,5 ha, fouilles André Parrot, 1935-1938, 1966, 1972, 1974, Jean-Claude Margueron, 1979-2004, Pascal Butterlin à partir de 2005.

- Dessin de la nécropole royale de Naqsh-e Rostam, à 5 km environ de la capitale Persépolis, époque perse-achéménide, règne du roi Darius Ier (522-486 av. J.-C.), calcaire, H. de la façade du tombeau. : 23 m, l. du registre médian : 18,5 m, mission Eugène Flandin-Pascal Coste, 1839-1841.
- Clou de fondation et tablette associée, Tello, ancienne Girsu, époque de la renaissance sumérienne, règne du fondateur de la IIe dynastie de Lagash, Ur-Bau, vers 2150 av. J.-C., H. du clou : 29 cm, l. : 8,5 cm, prof. : 13 cm, H. de la tablette : 20 cm, l. : 17 cm, cuivre et marbre, Paris, Musée du Louvre, fouilles Ernest de Sarzec, 1881, les deux objets trouvés ensemble.

7 copies

Note maximale : 17,5

Note minimale : 5

Moyenne : 11,35

Médiane : 10,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 3

Supérieures à 14 : 2

Contrairement aux sessions précédentes, la majorité des candidats avait travaillé l'épreuve avant de se présenter. Toutefois, les copies au-dessous de la moyenne reflètent des connaissances encore très insuffisantes, ce qui conduit à des erreurs grossières ou à des généralités vagues. Pour le reste des copies, le niveau est correct et pour deux d'entre elles, remarquable. Une copie est tout à fait brillante et fait apparaître une vraie culture de la discipline et une compréhension archéologique, une très bonne avec un excellent esprit de synthèse et la troisième présente des connaissances réelles mais éprouve des difficultés à s'élever au-dessus de la description pour replacer le document dans un contexte précis et lui donner du sens.

Agnès BENOIT
Vincent MICHEL

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

- Griffon dit « de Pise », probablement Espagne ou Maghreb, fin XIe-début XIIe siècle, alliage de cuivre probablement coulé à la cire perdue, gravé et riveté, H. : 107 cm, L. : 87 cm, Pise, musée de l'œuvre du Dôme.
- Aiguière signée Mimar al-Yazdi, peinte par Zari, Iran, Mashhad, 1616-1617, céramique siliceuse, décor peint sous glaçure transparente, H. : 24,8 cm, D. : 18 cm, Londres, British Museum.
- Vue de la pièce 11 de la maison XIII, quartiers de Sur Isa, Samarra, 1911 ; les stucs de la pièce 11 de la maison XIII installés au Kaiser-Friedrich Museum, à Berlin, durant l'entre-deux-guerres ; plan de la maison XIII, quartiers de Sur Isa, Samarra, archives Herzfeld ; dessins des trois styles des stucs de Samarra, archives Herzfeld.
- *Le prophète Muhammad se prosternant devant la divinité*, page d'un *Mirajnameh* de Mir Haydar, calligraphié par Malik Bakhshi, Hérat, 1436-1437, encre, or et gouache sur papier, H. : 34 cm, l. : 25 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France.

8 copies

Note maximale : 8

Note minimale : 0,5

Moyenne : 3,75

Médiane : 2

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 5

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3

Comprises entre 10 et 14 : 0

Supérieures à 14 : 0

L'ensemble des copies corrigées témoignent d'un niveau général particulièrement faible, tant d'un point de vue méthodologique que d'un point de vue scientifique. Concernant cinq copies, on peut légitimement s'interroger sur la formation (ou l'absence de formation) en histoire des arts de l'Islam des candidats et on ne saurait que leur conseiller de changer d'option scientifique. Trois copies témoignent d'un niveau légèrement supérieur aux cinq autres, mais il reste particulièrement insuffisant, tant sur le fond que sur la forme.

Si l'on ne peut que se louer du fait que la plupart des copies sont correctement écrites et montrent peu de fautes d'orthographe et de grammaire, il faut tout de même souligner que la méthode du commentaire d'œuvre n'est absolument pas maîtrisée par les candidats. Ces derniers ne sont jamais introduits (ou de manière trop générale, alors qu'il suffit de commencer par dire ce que l'on voit !), rarement conclus (sinon par des affirmations péremptoires), les analyses sont indigentes, les éléments de comparaison mal maîtrisés, le discours peu organisé. On ne saurait même évoquer le terme de « problématique » autour d'une œuvre, quand on aurait simplement souhaité que les candidats connaissent celles qui étaient proposées. Même les moins mauvaises copies montrent de graves faiblesses dans le développement des éléments de connaissances. Citer une œuvre de comparaison sans argumentaire prouvant son lien avec l'œuvre proposée, évoquer des attributions anciennes ne suffisent pas, si l'on n'est pas capable d'expliquer en quoi ces attributions sont aujourd'hui obsolètes ou, au contraire, à nouveau pertinentes, en quoi l'œuvre de comparaison apporte à la connaissance de celle proposée à l'étude. Les documents archéologiques posent des difficultés toutes particulières aux candidats, incapables d'analyser de manière pertinente un simple plan ou de relier logiquement entre eux quatre documents illustrant des œuvres simplement présentées selon des modalités différentes (dessin d'élévation, plan, photographie *in situ*, photographie en contexte muséal). Par ailleurs, et de manière générale, la logique n'est pas toujours l'apanage des candidats : on ne peut pas invoquer des arguments en faveur d'une attribution, puis subitement conclure par une hypothèse entièrement contraire !

On ne peut également que regretter la difficulté générale à bâtir un commentaire autour d'une œuvre précise, et non autour d'un sujet vaguement suggéré que l'on pourrait élargir à loisir. De nombreux commentaires sont, en effet, complétés par des digressions floues concernant l'ensemble du monde islamique, parfois sans lien aucun avec les œuvres proposées, et donc hors sujet, ou d'une histoire de telle ou telle technique à travers les âges. En cinq heures, les candidats ont pourtant le temps d'être précis et de nourrir des argumentaires d'une longueur certaine autour des œuvres proposées. Encore faut-il, pour cela, avoir des connaissances suffisantes.

Les quatre documents ne posaient pourtant aucune difficulté. Ces œuvres, toutes de référence, figurent dans la plupart des manuels consacrés à la discipline et doivent impérativement être connues des candidats. On aurait même souhaité que les candidats aient un minimum de connaissances de l'actualité de la recherche à leur sujet. Trois d'entre elles auraient dû être reconnues instantanément. Le groupe de documents (ceux portant sur le site de Samarra) ne présentait comme seule difficulté, toute relative étant donné le niveau du concours, que de porter sur de l'architecture non palatiale. Les copies témoignent pourtant du très faible niveau général des candidats : absence quasi-totale de connaissance des œuvres, descriptions fantaisistes (à titre d'exemple, peu de candidats ont reconnu, sur la quatrième œuvre proposée, que le texte principal d'un des manuscrits les plus célèbres de toute la peinture iranienne n'était pas inscrit en caractères arabes), méconnaissance complète des techniques de création (mélange entre la faïence et la céramique siliceuse, entre les diverses techniques du métal, parfois pris pour du cuir, absence de connaissance de la mise en œuvre du stuc, etc.) et du vocabulaire typologique ou iconographique (le terme de griffon est absent de la plupart des copies, une aiguière n'est pas une théière, le prophète, habillé en vert et coiffé d'un turban blanc, n'est pas reconnu, etc.), absence de comparaisons typologiques pertinentes, méconnaissance absolue de l'histoire des collections, affirmations péremptoires sur le contenu des documents, leur datation ou leur origine, et enfin, comparaisons

d'œuvres mal choisies menant à de véritables contresens. A l'inverse, il n'est pas nécessaire de vouloir briller si l'on ne maîtrise pas parfaitement son sujet et que l'on alimente ses commentaires avec des lieux de conservation fantaisistes ou des typologies en persan erronées.

En conclusion, on ne peut que regretter le niveau beaucoup trop bas des copies qui nous ont été proposées et rappeler que l'étude de l'archéologie et des arts de l'Islam est une science qui nécessite des connaissances pointues, autant qu'une méthodologie affûtée.

Remarques sur les documents proposés et les attentes du jury

Document 1 :

Le jury attendait du candidat qu'il puisse reconnaître cette œuvre célèbre qui ornait le faîtage de la cathédrale de Pise, ainsi que la situer dans le temps et dans l'espace.

La datation de l'œuvre reste encore problématique, mais l'hypothèse la plus probable est celle du la seconde moitié du XI^e siècle, car elle aurait pu parvenir à Pise au cours d'un des raids menés soit contre la ville d'Almería, soit contre les Baléares, soit encore contre la Tunisie Ziride (même si cette dernière idée a été récemment battue en brèche). L'historique de l'œuvre est particulièrement important. Le premier à s'y être intéressé est Ugo Monneret de Villard qui l'associe à un chapiteau provenant de la ville califale de Madinat al-Zahra, située près de Cordoue, et présent dans la cathédrale de Pise depuis 1089, selon cet auteur. Ce dernier pense, en effet, que les deux auraient pu y être apportés ensemble, lors des raids menés par les Pisans contre Almería cette année-là. Ces deux œuvres seraient donc des trophées permettant d'affirmer la gloire de Pise contre les ennemis musulmans. La construction de la cathédrale de Pise est, d'ailleurs, intimement liée à cette problématique politique et constitue une affirmation du triomphe de la Chrétienté sur l'Islam, mais surtout, de la puissance maritime de la république pisane. Il est donc particulièrement intéressant de souligner ce point et la situation du griffon au sommet de la cathédrale n'était donc nullement un hasard. Enfin, un excellent candidat pouvait même savoir qu'un coq (parfois identifié comme un faucon, mais plutôt un paon à l'origine ?) portant une inscription arabe et probablement également d'origine espagnole avait été installé, peut-être à la même époque, comme girouette au sommet d'une des églises de Lucques et revêtait vraisemblablement une signification similaire.

L'origine de l'œuvre est encore discutée entre la Sicile ou l'Italie du Sud, l'Égypte fatimide, la Tunisie (hypothèse plus récente, mais aujourd'hui contredite) et l'Espagne. Il convenait que le candidat le sache et explique les raisons de ces différentes attributions (donc qu'il connaisse aussi les comparaisons qui les ont induites). Une autre attribution, qu'il faut citer, est celle d'une œuvre produite par des artisans iraniens installés en Espagne, en raison de lien avec certaines rondes-bosses orientales. Cette hypothèse a fait date, même si elle paraît aujourd'hui totalement improbable.

L'attribution à l'Espagne est aujourd'hui la plus largement acceptée, en raison de comparaisons épigraphiques avec des œuvres comme une lampe du musée archéologique de Madrid (première comparaison ayant permis cette attribution) ou le lion de Monzon, conservé au Musée du Louvre ou encore, mais cela est plus discutable, une série de paons aquamaniles (dont celui conservé également au Louvre) qui présentent des épigraphies et des décors proches. Les épigraphies présentes sur ces œuvres sont de type anguleuses ou « coufiques » (même s'il faut noter que ce terme recouvre une telle variété d'écritures qu'il en est galvaudé et qu'il ne renvoie à rien de précis). C'est plus précisément une écriture anguleuse très spécifique à l'occident du monde islamique qui est ici employée. Il faut noter que la comparaison épigraphique est, pour l'instant, en dehors des recherches sur l'historique de l'œuvre, le seul moyen à peu près fiable d'attribution, les autres analyses ne s'avérant pas encore pertinentes.

Le jury attendait également du candidat qu'il évoque les découvertes récentes concernant l'usage de cet animal dont la cavité interne recèle un dispositif semblable à une pièce de forme, en métal, permettant à l'animal d'émettre un son lorsqu'il était exposé au vent. Un autre animal, un lion, apparu dans les années 1990 sur le marché de l'art et aujourd'hui conservé à New York, est doté du même dispositif et présente des dimensions, des traits et des caractéristiques physiques et techniques particulièrement proches. Le rapprochement entre les deux pièces s'impose car il est probable qu'ils faisaient partie, sinon du même dispositif, du moins, de dispositifs très semblables, probablement des automates musicaux. Récemment toutefois, le lion de la collection Mari-Cha a été

attribué à l'Italie du Sud, tandis que le griffon serait plutôt ibérique, ce qui remet en cause l'idée qu'ils faisaient partie du même dispositif. En effet, les analyses de métal ont montré des différences entre les deux. Un élément particulièrement frappant concernant le griffon est celui de sa composition. L'alliage de cuivre s'apparente à un bronze à canon occidental et diffère des alliages de cuivre que l'on trouve généralement employés dans le monde islamique, y compris occidental. Cet élément ajoute un voile de mystère sur l'origine de l'œuvre. De plus, les alliages du corps du griffon et de son mécanisme interne (l'élément intérieur en métal permettant de produire du son) sont différents, ce qui est également étrange.

L'ensemble de ces éléments devait être connu des candidats puisqu'il a été synthétisé dans un article paru en 2002 et rédigé par Anna Contadini. Depuis cette date, cette chercheuse mène un programme ambitieux de recherche dont les résultats sont livrés sur un site Internet et ont également fait l'objet d'un colloque en 2013. C'est donc un sujet d'actualité qui était ici proposé.

Document 2 :

Cette aiguière est l'une des rares pièces de forme datées et signées d'une production pourtant très importante numériquement, celle des céramiques imitant les *kraak-porselein* chinoises, exportées en Europe par la Compagnie néerlandaise des Indes orientales. Le développement de ces copies d'œuvres chinoises en Iran est impulsé notamment par les compagnies européennes, qui exportaient ainsi les pièces iraniennes en les revendant, en Occident, comme des porcelaines chinoises. On en a retrouvé d'assez nombreuses dans les épaves des carques fouillées ces dernières décennies. Le terme de *kraak-porselein* est d'ailleurs dû à l'emploi de ces navires et dérive du mot caraque. Par extension (et abus de langage), on l'emploie aussi pour désigner les pièces safavides, même s'il ne s'agit pas de porcelaine. Outre le gain de temps représenté par ces importations, le développement de ces productions est dû à plusieurs facteurs : le goût, en Iran même, pour les porcelaines chinoises de type « bleu et blanc », qui a très vite donné lieu à des imitations, et le déclin, à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, des fours de Jingdezhen, principal centre de production des porcelaines en Chine.

Il faut tout de même souligner que toutes les pièces à décor bleu et blanc n'étaient pas destinées à l'exportation. En effet, le marché intérieur iranien était particulièrement friand de ce type d'œuvres, ce qui explique aussi le grand développement des ateliers. L'aiguière ici présentée montre, d'ailleurs, une réparation en métal au niveau du bec, qui est datable du XIX^e siècle. Cette réparation, faite en Iran, est un élément qui indique qu'il s'agissait d'une pièce destinée au marché intérieur et non à l'export. Il faut aussi noter que les Shahs safavides faisaient collection de porcelaine chinoise, réputée détecter le poison. Sous le règne de Shah Abbas I^{er} (1571-1629), ce dernier installa sa collection de porcelaines dans une pièce particulière, décorée de niches, au sanctuaire dynastique d'Ardabil, dans le Nord-Ouest de l'Iran. Cette pièce porte le nom de *çini-khaneh* (maison de la porcelaine), nom qui, par extension, désigne le type d'architecture qui y est employé. Ce goût des Shahs pour la porcelaine est également une des raisons du développement de leurs imitations.

La forme de cette aiguière est tout à fait particulière : cette typologie est connue en persan sous le terme d'*aftabeh*. Elle existe en céramique, mais aussi en métal, et on la retrouve en Inde. Son origine, encore discutée, serait indienne ou chinoise (elle existe dans ces deux aires géographiques). L'ouverture destinée à la remplir est située sur l'anse, au sommet de la pièce.

Techniquement, il s'agit toutefois, non de porcelaine, mais bien de céramique siliceuse, même si l'imitation est excellente. Les formes, les décors et les styles reprennent en tous points les modèles chinois : décor panneauuté, motifs de cane, de lotus et de chrysanthème, etc.

La plupart de ces pièces présentent sous la base, en Iran, de pseudo-marques imitant les sceaux en caractères chinois que les potiers de Jingdezhen y apposaient en guise d'authentification. Sur cette pièce, la base est occupée par la signature du décorateur Zari et la date, tandis qu'une seconde inscription, donnant le nom du potier, Mahmud Mimar al-Yazdi, court sur l'anse. Ces deux inscriptions sont fondamentales : outre qu'elles font de cette pièce un des très rares jalons précis pour comprendre l'évolution de cette céramique au cours du XVII^e siècle, elles donnent aussi des indications sur l'organisation des ateliers de potiers et la division du travail entre le potier-façonneur et le décorateur. La date de 1616-1617 permet de comprendre que les décors de type panneauuté, qui

apparaissent sur cette œuvre sont plutôt datables du début du XVII^e siècle, alors qu'ils apparaissent près de 50 ans auparavant en Chine. La « transmission » des types entre la Chine et l'Iran se fait donc avec un certain retard qui peut s'expliquer non pas par le retard d'exportation, mais plutôt par le fait que les éléments servant de modèle aient pu perdurer longtemps. Enfin, la *nisba* (dernière partie du nom) du potier indique qu'il est originaire de la ville de Yazd (même si ce n'est pas forcément l'endroit où il travaille). En effet, cette pièce est attribuée à la ville de Mashhad, par comparaison stylistique avec des œuvres qui ont fait l'objet d'analyses pétrographiques ayant montré qu'elles pouvaient provenir de ce site.

Les centres de production de ces céramiques ont été longtemps discutés, les chercheurs s'appuyant essentiellement sur des sources historiques parcellaires et des regroupements stylistiques. Les premiers centres identifiés furent Mashhad et le Khurasan (Iran oriental). Des *survey in situ* et des analyses pétrographiques systématiques menées depuis la fin des années 1990 ont permis de déterminer différents centres et de leur attribuer des groupes de pièces au style parfois identiques. Toutes ces analyses ont été impulsées par l'équipe du Royal Ontario Museum autour de Lisa Golombek. On sait désormais que le principal centre de production de ces pièces est la ville de Kirman, au Sud de l'Iran. Le développement des ateliers à Kirman est probablement dû à des impulsions politiques, mais aussi à la relative proximité de cette ville avec le port de Bandar Abbas, situé tout au Sud de l'Iran, sur le golfe persique, qui permettait l'exportation de ces pièces par voie maritime. On sait désormais aussi qu'un village proche d'Isfahan, nommé Qumisha, était un centre actif de production et que celui-ci produisait différents types de pièces, notamment des céramiques polychromes. Enfin, les analyses ont également montré que Mashhad était bien un autre centre de production, comme le laissaient supposer les sources historiques, ainsi que Tabriz, ville de l'Ouest iranien. Les centres de production sont donc répartis sur tout le territoire iranien et montrent que la demande était particulièrement importante.

Les résultats des études pétrographiques et archéologiques ont été depuis les années 1990 régulièrement publiés. Un ouvrage très récent en fait également la synthèse. Le jury attendait donc des candidats, non qu'ils situent précisément la pièce dans l'un d'entre eux, mais qu'ils puissent *a minima* évoquer ces différents centres et les situer dans l'économie générale du commerce de la céramique safavide au XVII^e siècle.

Documents 3 :

Cet ensemble de documents est destiné à évoquer la campagne de fouilles menées par Ernst Herzfeld en 1911 pour le compte des musées de Berlin, sur le site de Samarra, au bord du Tigre. La ville de Samarra, fondée en 836 comme ville caliphale et abandonnée dès 868, est l'un des exemples les mieux connus de ville impériale abbasside.

Cette ville, située à une centaine de kilomètres de l'ancienne capitale, a été créée pour diverses raisons : elle est issue de l'imagination d'un calife qui fit autant œuvre d'architecte et d'urbaniste que d'organisateur et d'administrateur, Al-Mustasim, fils d'Harun al-Rashid, qui régna entre 833 et 842. Son idée est d'éloigner de Bagdad les troupes mercenaires d'origine turque qu'il a recrutées. Traditionnellement, en effet, l'armée était composée des tribus fidèles au dirigeant, mais celles-ci s'avérant trop remuantes, le recours à des mercenaires turcs fidèles aux Abbassides se généralise dès la fin du VIII^e siècle. Ces derniers, toutefois, ne sont guère acceptés par les populations et par les anciens cadres de l'armée.

La ville est composée d'une succession de palais, mais aussi de quartiers de cantonnements et de quartiers destinés à développer la vie économique : c'est un grand centre de production de céramique (c'est probablement la ville où sont « inventées » la céramique à décor de lustre métallique et la faïence), ainsi que probablement de verre, de stuc et peut-être d'autres techniques encore à définir. Al-Mustasim s'appuie également sur des théoriciens du pouvoir et l'ensemble de la ville est pensé de manière à mettre en valeur les nombreuses cérémonies politiques qui s'y déroulent. Il s'inspire, notamment, des cérémoniaux byzantins et sassanides.

Les documents proposés devaient permettre au candidat d'évoquer non une architecture palatiale, ce qui est le plus fréquemment retenu de Samarra, mais une architecture privée, probablement celle des quartiers de cantonnement des troupes turques. Les maisons, comme les

palais, présentent une architecture de brique crue, ainsi que des décors architecturaux très riches, composés généralement, en partie basse, de panneaux de stucs.

Le jury attendait des candidats qu'ils soient capables de lire le plan et de situer les niches sur ce dernier. Une analyse du plan et des différentes pièces était également bienvenue. Enfin, s'il convenait d'évoquer, d'une part, le contexte général de la construction de Samarra, ville sortie des sables par la volonté d'un calife visionnaire pour y loger ses mercenaires turcs autant que pour mettre en scène son pouvoir, il fallait aussi développer, d'autre part, les éléments de l'architecture « civile » du site, décrire les techniques de construction en brique crue ornée de panneaux de stucs décoratifs et aborder la classification, établie par E. Herzfeld, en trois styles distincts montrant des influences différentes. Ces trois styles sont généralement classés en style A, style B et style C.

Le premier serait directement issu d'influence romano-byzantine/hellénistique et se rapproche de ce que l'on peut voir dans les « châteaux du désert », sorte de petits complexes palatiaux construits dans la steppe syrienne par les Omeyyades entre la fin du VIIe et la première moitié du VIIIe siècle. Il se caractérise par une taille assez plate, des motifs de feuilles de vigne souvent disposés dans des rouelles et un travail au trépan. Le style B emploie des motifs végétaux répétitifs, souvent installés dans des entrelacs ou des motifs géométriques intriqués. Enfin, le style C mêle motifs géométriques et végétaux dans une très grande abstraction et se caractérise par l'emploi d'une taille en biseau profonde. Ces deux derniers styles sont plutôt considérés soit comme des innovations, soit comme des éléments issus d'une tradition iranienne pré-islamique (ce dernier point étant discutable).

On a également longtemps pensé que ces styles se succédaient selon une vision téléologique de l'histoire de l'art, mais l'on sait désormais qu'ils cohabitaient dès la fondation de la cité. D'illustres auteurs y ont vu le développement d'une « abstraction » ornementale et d'un style impérial, qui se diffuse dans les provinces de l'empire au même titre que se serait diffusée la *doxa* politique abbasside. Sans aller aussi loin, on peut simplement souligner que ces différents styles illustrent la volonté syncrétique des Abbassides et la grande diversité des influences pré-islamiques, qui perdurent plusieurs siècles après la formation de l'empire abbasside, témoignant ainsi d'une continuité artistique qui ne se conforme pas toujours aux changements politiques.

Enfin, on attendait que le candidat ait quelques connaissances sur l'histoire des fouilles de Samarra, dont les deux campagnes essentielles menées par E. Herzfeld, et le devenir muséographique des produits de ces fouilles, divisés majoritairement entre le British Museum et le Museum für islamische Kunst de Berlin. Berlin était alors le seul musée d'art et d'archéologie islamique susceptible de présenter des ensembles architecturaux complets, en raison de leurs vastes campagnes au Proche et au Moyen-Orient. Les stucs, tels qu'ils apparaissent sur la photographie, sont cependant surtout des reconstitutions (moins de 30% est original), car l'essentiel des panneaux était resté sur place. La muséographie qui les remplace « in situ » est assez novatrice pour cette période. Il ne faut pas oublier que le Pergamon Museum et le Museum für Islamische Kunst ont été créés en raison des fouilles allemandes : leur vocation première est donc essentiellement archéologique, par opposition à d'autres musées comme le Victoria and Albert Museum à Londres ou le Musée des Arts Décoratifs à Paris, qui abritaient, à la même époque, d'importantes collections islamiques, mais dans une perspective totalement différente, celle de renouveler le vocabulaire et l'esthétique des artistes européens.

Les échanges de collections archéologiques entre grands musées occidentaux des années 1920 et 1930 les ont dispersés à travers le monde. Un vaste programme de recherche tente aujourd'hui de reconstituer l'histoire de ces œuvres. En effet, s'il y a eu à Samarra quelques campagnes de fouilles durant les années 1970 et 1980, rien n'a été entrepris depuis 1989 (pour d'évidentes raisons politiques) et les fouilles du début du siècle restent donc une référence. Les collections désormais conservées dans les musées occidentaux sont donc les seuls témoignages accessibles de ce site pour des historiens de l'art et archéologues occidentaux. L'histoire de leur muséification, notamment à Berlin, a été évoquée récemment dans plusieurs articles disponibles notamment sur Internet.

Document 4 :

Ce manuscrit mondialement connu relate l'ascension du prophète à travers les cieus et les enfers. Ce texte, appelé *Mirajnameh*, évoque le voyage miraculeux, en une nuit, du prophète monté sur une monture fantastique, sorte de cheval à tête de femme (nommé *Buraq*) et guidé par l'ange Gabriel depuis la Mecque jusqu'à Jérusalem, d'où *Buraq* se serait élevée vers les cieus. L'ascension a lieu à travers les sept cieus, où le prophète rencontre les différents types d'anges, culmine avec la prosternation de ce dernier devant Dieu et s'achève avec le récit de la descente à travers les enfers, où le prophète rencontre les différents types de démons et de damnés. L'ensemble est rédigé en turc chagatai et en écriture ouïghour et est, dans cet exemplaire-ci, abondamment illustré (chaque page quasiment comprend une illustration). Les peintures sont accompagnées de remarques explicatives en arabe et en turc, tandis que des vestiges de légendes en persan couronnent certaines pages.

Il était absolument indispensable de connaître cette œuvre conservée dans les collections nationales. Le jury attendait donc des candidats qu'ils puissent situer le manuscrit dans un contexte précis, plurilinguistique et multiculturel, qui fut celui de l'élaboration du texte d'une part et du manuscrit proprement dit d'autre part.

Le texte fut composé probablement vers 1410 à la cour d'Iskandar Sultan, l'un des bibliophiles les plus éminents de son temps. Il était destiné à aider à la propagation de la foi dans le monde timouride, encore marqué par le chamanisme et le bouddhisme. L'emploi du turc chagatai pour ce texte donne donc des indications sur les personnes auxquelles il était destiné, probablement l'entourage d'origine mongole des souverains timourides. La copie de ce manuscrit, en revanche, est datée par l'insertion, dans le même manuscrit, d'un autre texte dont le colophon comprend une date et une signature. Ce n'est donc pas le texte du *Mirajnameh* lui-même qui est signé, mais le texte qui suit immédiatement. On considère cependant généralement que c'est bien le même copiste qui a signé les deux et que la date est donc valable pour les deux textes, en raison notamment des comparaisons d'écritures.

Le style des miniatures est particulier : il mêle des éléments issus directement de la peinture persane classique, notamment dans la première partie, celle de l'ascension à travers les cieus. Toutes les images de cette partie ont un fond bleu lapis, les personnages sont représentés avec un style longiligne et les plis des vêtements sont traités selon les conventions de la peinture persane. Cette partie culmine et s'achève avec la prosternation du prophète devant Dieu. La deuxième partie, celle de la descente aux enfers, est reconnaissable par l'emploi de fonds argentés, devenus noirs aujourd'hui en raison de l'oxydation du métal. Dans cette partie prédomine un style très différent, fortement marqué par des influences centre-asiatiques, par des représentations relevant du chamanisme et du nomadisme : les démons, en particulier, montrent l'emploi de lavis de noir de carbone, des visages boursoufflés au nez épatés et des yeux exorbités, tels qu'on peut les retrouver sur les images d'un peintre semi-légendaire nommé Siyah Qalam, dont la biographie reste obscure, mais qui travaille probablement en Asie Centrale à cette même époque, la spécialité de ce dernier étant, justement, de peindre des démons sortis d'un univers marqué par le chamanisme.

La page proposée au commentaire est la page centrale, celle de la prosternation de Muhammad devant Dieu. C'est donc l'apex du texte comme du manuscrit. Elle se caractérise par l'abondance d'or qui entoure le prophète, baigné par la lumière divine. Le prophète, quant à lui, est immédiatement identifiable à son vêtement vert, couleur qui lui est, ainsi qu'à ses descendants, spécifiquement dédiée, et à son turban blanc. Les flammèches sont encore traitées de manière très sinisante, mais les influences chinoises ont pénétré les arts du livre persans depuis le début du XIV^e siècle déjà et sont donc, assimilées, « digérées », depuis de nombreuses décennies.

Le relativement grand format du manuscrit, l'abondance d'or, d'argent et de lapis-lazuli indiquent une commande princière de très grand luxe. Si l'on ignore le nom du commanditaire, il a été avancé comme hypothèse qu'il pouvait s'agir de Shahrukh, fils et successeur de Timur, qui règne de 1405 à 1447 et dont une des capitales était Hérat. On sait, par ailleurs, que le scribe qui signe le colophon était au service de Shahrukh. Il est donc probable qu'il s'agisse d'une commande émanant du cœur du pouvoir timouride. Ce prince était particulièrement attaché à la propagation de la foi sunnite, utilisant la religion comme un ciment unificateur d'un empire trop vaste et en proie à des tensions contraires. Le texte a, en effet, autant de visées politiques que de visées religieuses.

L'emploi des différentes langues est, à ce titre, primordial, car les élites très diverses de l'empire devaient toutes y trouver leur compte.

Enfin, la confection d'un tel manuscrit nécessite une organisation et un approvisionnement en matières premières précieuses que seuls les ateliers de cour pouvaient alors assurer. Les *kitabkhaneh* (littéralement « maisons des livres ») timourides sont, en effet, particulièrement prolifiques. Sous la protection directe des princes, ils se développent alors et leur organisation nous est connue par de rares sources écrites : une hiérarchie des arts et des artistes se met alors en place, les calligraphes et les dessinateurs (*naqqash*) donnant les modèles tant pour les peintures de manuscrit que pour d'autres arts, comme les textiles, les boiseries, les décors architecturaux, etc. Ces ateliers avaient également le rôle de bibliothèque.

Il faut enfin noter l'existence d'une copie presque identique, probablement élaborée vers 1465, de ce manuscrit. Actuellement en mains privées, elle est très peu connue. L'histoire de la transmission du manuscrit est, elle-même, de première importance : cet ouvrage fut acquis à Istanbul pour le compte de Colbert, par les soins d'Antoine Galland (1646-1715), le traducteur des *Mille et une nuits*. Il fit ainsi partie des premiers ouvrages en langue turque entrés dans la bibliothèque royale française. A ce titre, il revêt autant d'importance pour l'histoire des bibliothèques et des collections royales françaises que pour l'histoire des arts de l'Islam en général.

Gwenaëlle FELLINGER
Vincent MICHEL

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

- Reliquaire, Afghanistan, Bimaran, fin du 1er siècle av. J.-C., or incrusté de rubis, H. : 7 cm, Londres, British Museum.
- Vue aérienne, plan et coupe du sanctuaire bouddhique de Borobudur, Indonésie, Java, Art de Java centre, fin du VIIIe siècle-début du IXe siècle.
- Temple de Banteay Srei, fronton de la face est de la "bibliothèque" sud : Ebranlement du Mont Kailasa par Ravana, Cambodge, province de Siemreap, troisième quart du Xe siècle.
- Raja Ravi Varma (1848-1906), *Ravana enlevant Sita*, 1895, peinture à l'huile sur toile, Sri Chitra Art Gallery, Thiruvananthapuram.

5 copies

Note maximale : 16

Note minimale : 5

Moyenne : 10

Médiane : 7

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3

Comprises entre 10 et 14 : 1

Supérieures à 14 : 1

Aux concours 2014, cinq candidats ont présenté l'option scientifique relative à l'archéologie et à l'histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et de l'Asie du Sud-Est, un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes.

Sur les quatre documents proposés, les trois premiers étaient tout à fait classiques. Le reliquaire de Bimaran est une pièce majeure du British Museum, souvent reproduite ; à défaut d'une identification très précise, la typologie de l'objet ne posait aucun problème. Le sanctuaire de Borobudur, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, est un des monuments bouddhiques les plus

célèbres d'Asie. Quant au fronton de Banteay Srei – monument lui aussi relativement fameux –, à défaut d'être parfaitement reconnu, il n'était normalement pas difficile de le situer au Cambodge, dans le parc archéologique d'Angkor, et d'en préciser l'iconographie. Pour ces trois documents, le jury attendait donc une identification rigoureuse, une datation argumentée, une analyse iconographique et un commentaire stylistique, le tout agrémenté de problématiques particulières, d'une contextualisation solide et de références scientifiques pointues.

Le dernier document était sans doute moins attendu, même si une œuvre de Ravi Varma avait déjà été proposée à cette épreuve par le passé. On n'attendait donc pas nécessairement que le peintre soit reconnu et l'œuvre datée à l'année près, mais que le tableau soit replacé dans un contexte plus large (l'acquisition et l'adaptation d'un vocabulaire et d'une technique européenne au service de sujets mythologiques indiens, la constitution d'une imagerie moderne dont l'art populaire et le cinéma vont s'inspirer, etc.). La présence de ce tableau dans le sujet s'explique par le fait que l'intitulé réglementaire de l'épreuve précise « jusqu'à nos jours ». De toute évidence, la plupart des candidats s'étaient plus ou moins préparés à une œuvre d'art contemporain mais semblent avoir négligé le XIX^e siècle, lors de la période coloniale avant la cristallisation des mouvements indépendantistes. Aucune copie n'a donc réussi à commenter cette œuvre de manière satisfaisante, ce qui a parfois conduit à des interprétations aberrantes. Cependant, les unes et les autres sont parvenues à trouver des éléments épars (le sujet a été identifié deux fois, l'influence orientaliste a été reconnue, le lien avec Bollywood suggéré, etc.), ce qui indique qu'il était possible de s'en sortir, à condition de prendre le temps de regarder, de réfléchir et d'analyser posément ce que le candidat avait sous les yeux. Rappelons qu'au cours de sa carrière un conservateur du patrimoine peut parfaitement être amené à identifier une œuvre *a priori* déconcertante.

Sur les cinq copies, l'une était très bonne (16), faisant la démonstration de connaissances très solides ainsi que d'une grande capacité de réflexion, tandis qu'une autre (14) s'est avérée correcte, sans cependant faire preuve d'une maîtrise suffisante. En revanche, les trois autres étaient très faibles et posent vraiment la question de savoir comment ces candidats en sont venus à passer un concours de ce niveau dans une discipline aussi spécifique, à laquelle on se présente rarement par hasard. En effet, quelle est la formation initiale de candidats incapables de reconnaître Borobudur, de confondre Vishnu et Siva ou d'attribuer un reliquaire bouddhique à la civilisation protohistorique de l'Indus (vers 2500-1800 av. J.-C.) qui a précédé de près de 1500 ans la naissance de Buddha (cependant le candidat situe cette civilisation entre le VI^e siècle av. J.-C. et le XVI^e siècle ap. J.-C.) ?

De même, le jury est surpris devant les faiblesses de la méthode et du raisonnement en histoire de l'art. Outre des descriptions déficientes ou curieuses (on appréciera le « quadrilatère carré régulier » ou le « relief en pierre sculpté »), il faut souligner une absence de logique : ainsi une copie attribue le tableau de Ravi Varma à l'école de miniature rajpoute de la fin du XVII^e siècle (1685, très précisément) puis s'emploie à démontrer (à raison !) qu'elle en diffère totalement par la technique, le format, le style, l'iconographie... sans en tirer la moindre conclusion ! On peut aussi regretter des lacunes importantes de culture générale : ainsi, un aigle (en fait un vautour) est vu comme symbole de l'empire britannique ; ou bien un objet bouddhique du début de notre ère est daté du XVI^e siècle et attribué à l'influence des Jésuites, ce qui conduit à penser qu'Ignace de Loyola, à l'instar du Buddha, a connu des vies antérieures.

Le jury finira avec quelques conseils à l'égard des candidats. On attend avant tout d'eux qu'ils analysent les documents qu'ils ont sous les yeux. On comprend que certains essayent légitimement d'enrichir leurs commentaires d'éléments qui ne sont pas forcément indispensables mais montrent leur « culture ». Effectivement, cela peut faire gagner un point mais peut se montrer dangereux lorsque cela consiste à énoncer des erreurs (par exemple, un candidat attribuant Angkor Vat à Jayavarman VII, dont le grand temple est le Bayon, Angkor Vat étant dû à Suryavarman II) : ces erreurs majeures ne peuvent que jeter un doute sérieux sur les connaissances scientifiques du candidat. Enfin signalons, si besoin est, que les documents ne sont pas choisis en fonction des centres d'intérêt du jury : il est donc parfaitement inutile, voire ridicule et contre-productif, de multiplier les clins d'œil au jury d'autant qu'il est bien naïf de croire que cela peut avoir un effet positif sur la note finale.

Vincent LEFÈVRE
Vincent MICHEL

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

- Conteur frappant sur un tambour, Chine, découvert en 1957 dans la tombe n°3, Tianhuishan, Chengdu, province du Sichuan, Dynastie des Han de l'Est, 25-220, terre cuite, H. : 55 cm, Pékin, Musée national de Chine.
- Avalokiteshvara à 1000 bras, chonsu kwanum posal, Corée, époque Koryô, Xe-XIe siècle, fonte de fer, H. : 58 cm, L. : 63 cm, Mission Varat, Paris, Musée national des arts asiatiques Guimet.
- Vase, Chine, Dynastie Ming, période Xuande, 1426-1435, métal, émail cloisonné et émail champlevé (inscription sur le col), H. : 62 cm, D.: 55,9 cm, Londres, British Museum.
- Plaque autochrome représentant une maison traditionnelle japonaise du XIXe siècle importée par Albert Kahn dans son village japonais de Boulogne entre 1900 et 1914, premier quart du XXe siècle, Boulogne-Billancourt, Albert-Kahn, musée et jardin départementaux, et plan d'ensemble de la maison.

4 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 2

Moyenne : 10,25

Médiane : 10

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 1

Comprises entre 5 et moins de 10 : 0

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 1

Une seule copie se dégage nettement de cette session : le candidat sait et réussit, par ses connaissances scientifiques poussées en histoire et histoire de l'art de la discipline et ses observations rigoureuses, à analyser et commenter de manière pertinente les quatre documents proposés. Deux autres candidats ont des connaissances pointues mais visiblement d'une civilisation en particulier : l'un du Japon, l'autre du Vietnam. Ce manque d'expérience dans l'analyse comparée des civilisations peut être aisément corrigé dans l'avenir. Globalement, le jury regrette que les collections étrangères soient si peu ou mal connues.

Jean-Sébastien CLUZEL
Vincent MICHEL

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

- Personnage agenouillé avec serpent, Culture Djenné, proviendrait du site archéologique de Djenné-Jeno, vallée du Niger, Mali, non daté (XIIIe-XIVe siècle ?), terre cuite, H. : 57 cm, collection particulière.
- Plan et coupe de l'église d'Abbas Antonios, région de Gondär, Ethiopie, XVIIe siècle, mission Dakar-Djibouti (1932).
- Masque cimier Gèlèdé, Culture Yoruba-Nago, République du Bénin, vers 1970-1990, bois et pigments, H. : 60 cm environ.
- Aniedi Okon Akpan, sculpture représentant un chef de tribu debout, Nigéria, XXe siècle, ciment peint, 223 x 51 x 30 cm, Paris, Musée du quai Branly (ancienne collection du Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie).

4 copies
Note maximale : 16
Note minimale : 5
Moyenne : 10,62
Médiane : 8,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0
Comprises entre 5 et moins de 10 : 2
Comprises entre 10 et 14 : 1
Supérieures à 14 : 1

Les quatre copies corrigées ont montré des qualités très inégales en matière de connaissances scientifiques et d'analyse formelle et stylistique. Les commentaires sont parfois insuffisamment articulés à l'interprétation et à la mise en contexte des documents. Les candidats doivent structurer davantage l'argumentation et veiller du donner du sens aux documents et éviter les digressions et bavardages inutiles et les généralités vagues.

Maureen MURPHY
Vincent MICHEL

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours

- Louis Auguste de Sainson (dessinateur), Antoine Maurin (peintre et lithographe), *Nataï. L'un des chefs de la baie Bream (Nouvelle-Zélande)*, lithographie extraite de Jules Dumont d'Urville, *Voyage de l'Astrolabe*, vers 1830, 47 x 33 cm, Auckland, Auckland Art Gallery Toi o Tamaki.
- Poteau de maison des hommes, Région du lac Sentani, Nouvelle-Guinée (West Papua), Indonésie, XIXe siècle, bois, 111,8 x 28,6 x 27,9 cm, New York, Metropolitan Museum of Art.
- Relevé et vue de la sépulture collective du héros Roy Mata, Retoka, Vanuatu, milieu du XIIIe siècle, fouilles de l'équipe de J. Garanger (1967), fragments de poterie et bracelet en défense de porc.
Origine du document : <http://www.mae.u-paris10.fr/site-expo/pages-garanger/retoka/accueil-garanger-retoka.htm>
- Herminette-porte-lame, Nouvelle-Calédonie, XIXe siècle, néphrite, bois, fibres de coco, 34 x 44 x 14,5 cm, Lyon, musée des Confluences.

6 copies
Note maximale : 10
Note minimale : 4,5
Moyenne : 7,41
Médiane : 8

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 1
Comprises entre 5 et moins de 10 : 4
Comprises entre 10 et 14 : 1
Supérieures à 14 : 0

Les six copies corrigées étaient relativement médiocres, une seule copie se hissant, mais de peu, au niveau de la moyenne.

La grande majorité des copies n'a pas répondu aux objectifs de l'épreuve. En effet, ces copies font l'impasse sur une observation attentive des documents, ce qui les mène à une interprétation erronée, ou bien omettent de décrire précisément les composantes et les caractéristiques des œuvres ou monuments, et ne parviennent donc pas à en dégager les principaux enseignements. Beaucoup de copies accordent ainsi dès l'introduction du commentaire des développements d'ordre général très éloignés de la nature même des documents.

Les candidats pouvaient aborder les documents de plusieurs manières non exclusives les unes des autres : d'un point de vue historique, stylistique, technique, anthropologique, esthétique, etc. Lorsque le candidat témoignait d'une argumentation à peu près solide et des qualités rhétoriques attendues, le jury ne lui a pas reproché de s'appuyer de façon trop visible aux spécificités d'un domaine particulier de compétences – sauf si c'était à l'évidence au détriment d'une culture ouverte et curieuse sur la diversité du monde océanien.

Le jury a valorisé les copies qui essayaient de replacer précisément les œuvres dans leur contexte précis de civilisation (Polynésie, Mélanésie) et apprécié que les candidats se situent par rapport à différentes traditions intellectuelles, tantôt en assumant sans dogmatisme l'apport de telle recherche scientifique ou tel courant, tantôt en prenant leurs distances, tantôt en s'essayant à des synthèses.

Élise PATOLE-EDOUMBA
Gilles BLIECK

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

- Trois statuettes féminines, Culture Valdivia, Équateur, Côte Océan Pacifique, 3500-1800 av. J.-C., céramique peinte, 17 x 4,3 cm, 6,6 x 3,5 cm, 13,2 x 2,7 cm, Quito, Collection Casa del Alabado.
- Vue et relevé des Roches gravées de la Carapa, Amérindien, non daté, Kourou, Guyane française.
- Vue aérienne du site de Serpent Mound, Culture d'Adena, Ohio, Etats-Unis, 100 av.-100 ap. J.-C., environ 400 m de développé, et pipe à effigie humaine, Culture d'Adena, Ohio, Etats-Unis, 100 av.-100 ap. J.-C., argile, 20 cm, Columbus, Collection Ohio Historical Society.
- Panneau de terrain de jeu de balle représentant le sacrifice d'un joueur de balle, Culture de Veracruz, site d'El Tajin, état de Veracruz, Mexique, vers 600-900.

10 copies

Note maximale : 16

Note minimale : 2

Moyenne : 9,80

Médiane : 10

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 5

Supérieures à 14 : 1

Dix candidats ont présenté l'épreuve touchant à l'archéologie et à l'histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes. Les notes s'échelonnent de 2 à 16, un candidat n'ayant traité qu'un seul des quatre documents proposés et sans répondre à l'exercice imposé, un autre n'ayant traité que trois documents. Trois copies ont donc des notes médiocres (de 2 à 5), traduisant des connaissances très insuffisantes des cultures du continent américain. Deux copies sont moyennes, notées 9 et 10. Enfin cinq copies se sont avérées de bonne voire très bonne tenue, notées

entre 12,5 et 16. Force est de constater le très grand écart entre ces copies de qualité et la moitié des autres avec une note égale ou inférieure à 10 !

Les candidats ont eu des difficultés à identifier les documents proposés puisqu'un seul d'entre eux a correctement attribué les quatre œuvres ou monuments proposés à leur aire géographique respective et aux sites et cultures de rattachement. Le jury a également noté de graves défauts de méthode, notamment celui tendant à interpréter le document avant même de le décrire et de l'analyser comme si le document n'avait comme fonction que d'illustrer un exposé sur un sujet donné.

Le jury remarque que le premier document montrant des vénus de Valdivia, figurines emblématiques de l'Équateur et plus largement de l'art précolombien (considérées jusqu'à il y a peu comme les plus anciennes céramiques des Amériques et les premières représentations humaines dans ce matériau), n'ont été identifiées que par un candidat sur deux ; elles ont pu être attribuées au Pré-classique mésoaméricain par deux candidats, deux ne sachant pas et l'un parlant de figures en bois de l'Alaska.

Le site de pétroglyphes de la Carapa en Guyane française a posé quelques difficultés d'attribution mais a souvent été assez bien analysé : si aucun candidat n'a su donner le nom de la Carapa, qui vient pourtant de faire l'objet d'un musée de site archéologique, trois ont rapporté ces gravures rupestres à la Guyane, plusieurs autres au Brésil ou aux Antilles, régions qui présentent des similarités en Amérique du Sud.

Le site de Serpent Mound et la pipe à effigie humaine regroupés dans le document 3 ont été reconnus comme relevant des cultures des Moundbuilders des Etats-Unis et relativement bien traités par six candidats sur dix. Deux personnes n'ont rien rédigé à leur sujet, un autre s'est contenté de les décrire mais sans évoquer une aire précise de rattachement (civilisation du Mississippi), un dernier les a attribués aux Taïnos des Antilles. Il est à noter que la pipe à effigie humaine a récemment été exposée au Musée du Quai Branly.

Enfin le bas-relief provenant d'un des jeux de balle du site d'El Tajin, de Veracruz (Mexique) sur la côte du Golfe, s'il a été le plus souvent assez bien décrit, a été reconnu comme tel par quatre candidats, les autres le rattachant le plus souvent aux Mayas, sinon aux Aztèques. Or l'identification de son emplacement sur une paroi du jeu de balle sud était fondamentale pour bien saisir sa signification.

Au-delà des descriptions, des attributions culturelles et du discours scientifique plus large (ce dernier d'ailleurs peu souvent produit), les candidats de cette option ne se sont livrés qu'exceptionnellement à des commentaires d'ordre patrimonial (deux ou trois exemples seulement) : une seule évocation des pillages de site archéologique à propos du site de Valdivia par exemple, deux signalements des problèmes de conservation et de vandalisme pour les pétroglyphes guyanais, et mentions de l'aménagement (mais simple constatation) du site de Serpent Mound. Il serait intéressant qu'à l'avenir les candidats à des postes de futurs conservateurs du patrimoine puissent également, quand le document s'y prête, évoquer ce type de questionnement et ne pas en rester seulement à un discours purement scientifique d'américaniste.

André DELPUECH
Gérard AUBIN

Ethnologie européenne

- Mathieu Pernot, *Caravane*, série *Le Feu*, 2013, tirage jet d'encre, contrecollé sur dibond, 110 x 150 cm, collection de l'artiste.
- Photographie noir et blanc prise devant l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, Paris, début des années 1960, et photographie couleur prise à Toulouse, 1999 : compagnons charpentiers des devoirs du Tour de France lors d'une fête de la Saint-Joseph.
- L. Rousseau, *La gardeuse d'enfants en Normandie*, gravure sur bois extraite de *La République Illustrée*, d'après la peinture de Jean-Pierre Haag, *La gardeuse d'enfants en Normandie*, 1886, Musée de Fécamp, dépôt du Musée de Louviers.

- Trois ex-voto de marins (un tableau votif de la fin du XIXe siècle et deux maquettes en bois du début du XXe siècle), Sainte-Adresse (Seine-Maritime), Chapelle Notre-Dame-des-Flots.

22 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 1

Moyenne : 7,72

Médiane : 7

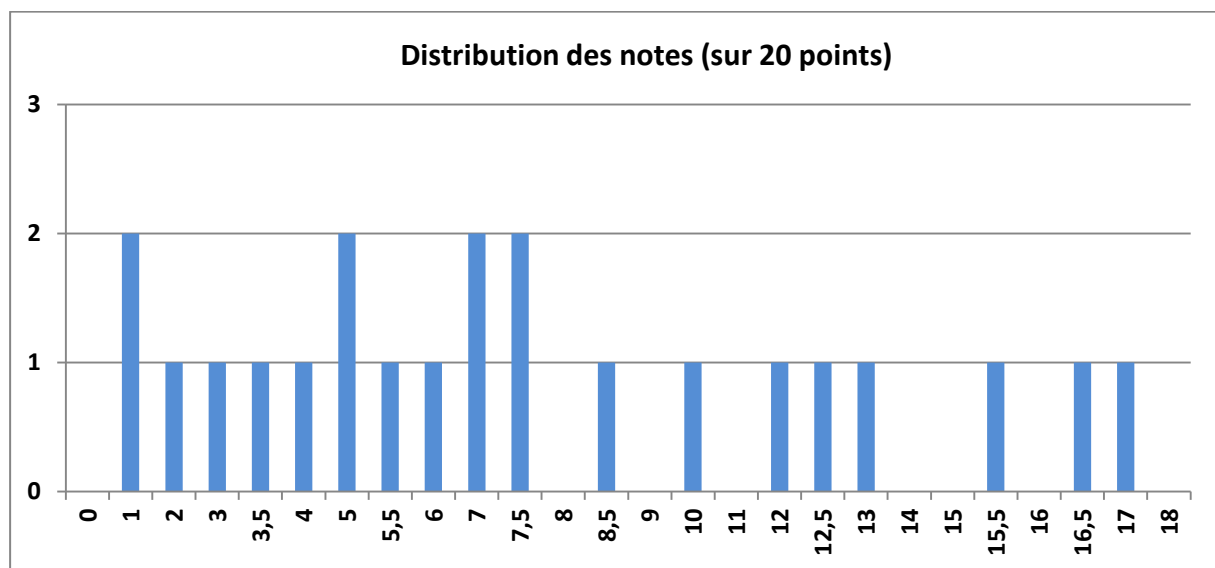
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 6

Comprises entre 5 et moins de 10 : 9

Comprises entre 10 et 14 : 4

Supérieures à 14 : 3



22 candidats ont choisi l'option scientifique relative à l'ethnologie européenne. Parmi eux, sept seulement obtiennent la moyenne. Trois copies sont excellentes et une remarquable même. Ces copies se distinguent par une très bonne connaissance du champ disciplinaire et une véritable pensée ethnologique, par la méthode d'analyse et la précision de l'identification, par l'habileté à utiliser une bibliographie classique et contemporaine et par l'intelligence de la mise en perspective avec le monde contemporain.

Les quatre documents ne présentaient pas un même niveau de difficulté. Le premier (la caravane en flammes) a été le plus difficilement identifié – beaucoup de candidats y ont vu une manifestation de racisme anti-Roms – tandis que *La gardeuse d'enfants* a globalement été la mieux analysée.

Dans cette épreuve, des thématiques classiques de l'anthropologie devaient être interrogées :

- le deuil, les rituels funéraires dans la communauté tsigane, le rapport des vivants et des morts.
- l'identité de métier et du compagnonnage, les rites de passages, l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel.
- les techniques du corps, l'éducation des enfants, la mise en place du modèle social de la bonne mère qui allaite son enfant.
- le votif, la mort en mer, la communauté de travail, la mise en place d'un folklore maritime.

Certains candidats, sans connaître les documents, parviennent à les identifier grâce à une démarche d'analyse ethnologique rigoureuse. Mais une majorité a encore beaucoup de mal à réaliser une lecture ethnologique satisfaisante, ce qui est pourtant la clé d'un commentaire pertinent. Le jury

regrette l'absence de références scientifiques spécifiques aux quatre documents proposés (Patrick Williams ; Arnold Van Gennep et Nicolas Adell-Gombert ; Marcel Mauss et Françoise Loux ; Marcel Mauss et Emile Durkheim notamment). Lorsqu'elles existent, celles-ci sont trop souvent en décalage avec le sujet.

Florence CALAME-LEVERT
Edouard BOUYÉ

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- Manufacture royale de Villeneuve (Hérault), début de la construction vers 1670 - cessation de l'activité en 1954.
- Henri-Louis Duhamel du Manceau, Charles René Fourcroy de Ramecourt, Jean-Gaffin Gallon, planche extraite de *L'art du tuilier et du briquetier*, édité par l'Académie des sciences en 1763.
- Moteur à gaz Lenoir, 1862, Paris, Musée des arts et métiers.
- Lavoir des Chavannes, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 1927, et tambour laveur à liqueur dense Wemco à deux compartiments, 1951.

10 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 3

Moyenne : 7,40

Médiane : 5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 5

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 1

Les quatre documents ont été choisis pour couvrir au mieux les différents domaines de cette option scientifique. Chacun d'entre eux appartient à un siècle différent et renvoie soit à l'histoire des techniques soit aux problématiques du patrimoine industriel, soit aux deux. Ils concernent des machines et des bâtiments observables *in situ* ainsi que des objets de musées. Ils illustrent enfin quatre champs disciplinaires différents : le textile, la céramique, l'énergie et les mines.

Le contraste est fort entre une excellente copie (17) et un premier lot de sept copies médiocres et indigentes et un second lot de deux copies, l'une moyenne (11) et l'autre satisfaisante (13).

Les copies notées entre 3 et 6 passent à côté des quatre documents proposés. Les commentaires sont beaucoup trop descriptifs et les références historiques sont générales et insuffisamment précises (par exemple, sur la politique de Colbert et la typologie des manufactures). Même le document 2 (dessin technique du XVIIIe siècle), qu'il n'était pas nécessaire d'identifier pour faire une analyse pertinente, ne donne lieu qu'à des considérations vagues et contestables. Le Moteur à gaz Lenoir, premier moteur à explosion et objet phare du Musée des arts et métiers, est pris par erreur pour une machine à vapeur. Le document 4 n'est pas identifié : l'approche du bâtiment est purement descriptive et l'activité produite (lavoir à charbon) n'est pas abordée. Ces candidats doivent avant tout fournir un travail important d'apprentissage des bases nécessaires à la maîtrise de cette option. Une fréquentation des publications scientifiques et des revues généralistes doit également porter ses fruits.

En dépit de ses qualités d'érudition et d'analyse indéniables, le jury regrette que la meilleure copie n'ait pas abordé la question difficile mais fondamentale de la protection au titre des Monuments historiques du patrimoine industriel, comme y invitaient les documents 1 et 4 en particulier.

Géraud BUFFA
Bruno HUISMAN

Patrimoine et sciences de la nature

(option réservée à la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel)

- James L. Clark, diorama des lions d'Afrique, 1934, New York, American Museum of Natural History.
Origine du document : S. C. Quinn, *Windows of nature*, 2006.
- *Drosera obovata*.
Origine du document : *Plantes carnivores ! La collection des Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy*, 2013.
- Honoré Fragonard, *L'homme à la mandibule*, 1765-71, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, Musée Fragonard.
Origine du document : C. Degueurce, *Honoré Fragonard et ses écorchés*, 2010.
- Perruche à collier.
Origine du document : P. Hurel, *Les Espèces Exotiques Envahissantes Animales du Nord-Est de la France : inventaire, évaluation, hiérarchisation et plan d'actions*, 2011.

12 copies

Note maximale : 12,5

Note minimale : 2

Moyenne : 8,33

Médiane : 8,5

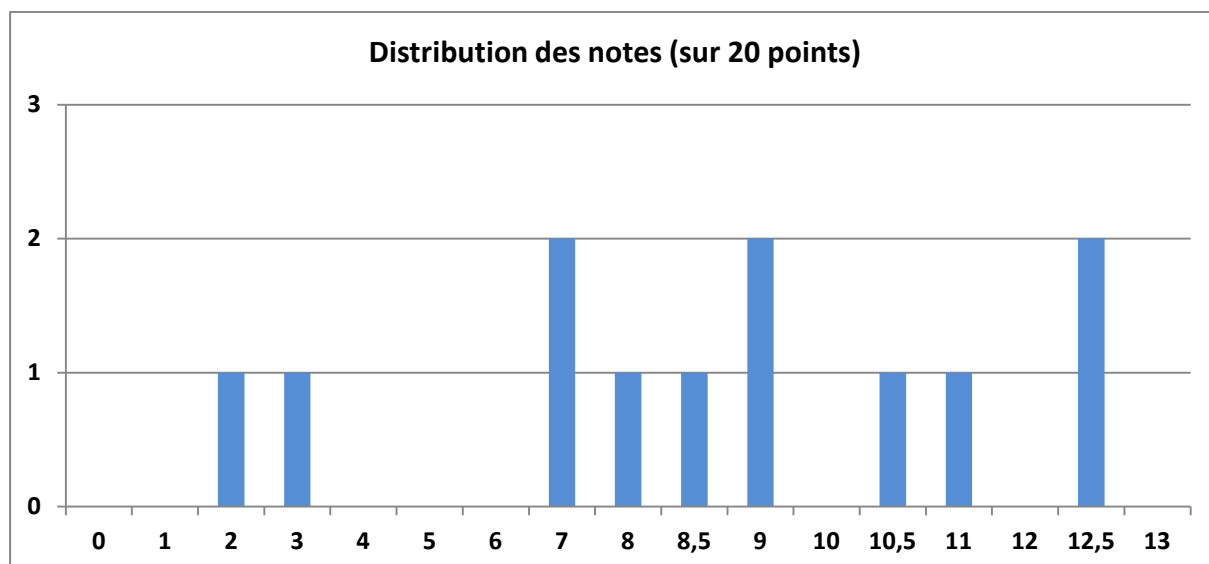
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 6

Comprises entre 10 et 14 : 4

Supérieures à 14 : 0



Un tiers des candidats n'avait aucune idée de ce qui leur était demandé et n'a par conséquent pas sa place à ce jour dans ce concours. Un tiers des candidats a de réelles connaissances, capables d'identifier les documents proposés et d'en tirer parti de façon pertinente. Le dernier tiers des candidats peut être vraiment qualifié de « moyen », avec quelques « leurs », mais rien de très convaincant.

Si le format de l'épreuve est largement maîtrisé par les candidats, on ne peut à la correction des copies que déplorer le faible niveau de culture scientifique et naturaliste des candidats. Ceux-ci, dans leur très grande majorité, sont également incapables d'intégrer une perspective historique à leur analyse : origine et évolution des dioramas ; technique, auteur et lieu de conservation de l'écorché. Ils présentent des connaissances trop superficielles et générales à ce niveau de concours : physiologie des plantes carnivores, écosystèmes des tourbières ; espèces invasives et processus d'invasions biologiques (mécanismes, exemples). Trop souvent, la description l'emporte sur le commentaire et la mise en contexte des documents proposés. L'orthographe est régulièrement malmenée !

Le jury est stupéfait de constater qu'une partie non négligeable des candidats prend le diorama des lions pour un tableau... et n'évoque même pas la vocation pédagogique de cette technique d'exposition dans un muséum d'histoire naturelle. De même, l'écorché de Fragonard n'est pas un homme préhistorique mais une préparation anatomique à vocation pédagogique de la fin du XVIIIe siècle.

Pierre-Antoine GÉRARD
Hélène MAGGIORI

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours (option réservée à la spécialité Archives des concours externes)

- Privilège judiciaire à valeur perpétuelle accordé par Philippe IV le Bel en février 1297 (n. st.) au comte de Bretagne Jean et à ses successeurs afin qu'ils demeurent dans la fidélité du roi, de ne pas pouvoir être cité par leurs sujets en première instance devant le Parlement, sauf dans les cas de déni de justice, de faux jugement, et pour les causes qui touchent à la « supériorité » du roi, Archives départementales de Loire-Atlantique (Archivistique : estampille de la série d'appartenance : E ; titres féodaux et papiers de famille).
- Illustration du commerce triangulaire et de la pratique de l'esclavage dans les colonies françaises sous l'Ancien Régime, à travers le rapport fait le 18 mars 1776 devant l'amirauté de Nantes par le capitaine du navire Le Tigre de son expédition qui le mena sur les côtes d'Afrique où il traita 369 noirs qu'il vendit ensuite à Port-au-Prince (Haïti) avant de repartir pour Nantes chargé de sucre, d'indigo et de coton, Archives départementales de Loire-Atlantique (Archivistique : série B ; cours et juridictions).
- Brevet déposé le 27 mai 1889 auprès du tribunal de commerce de Nantes par la biscuiterie nantaise Lefèvre-Utile LU pour son Petit-beurre, et cartes postales publicitaires en couleur, vers 1900, Archives départementales de Loire-Atlantique (Archivistique : série U (pour le tribunal) et J ou Fi pour les cartes postales, aucun indice ne permettant de pencher plus pour l'une (fonds de l'entreprise) que pour l'autre (cartes postales isolées)).
- Ensemble de documents (circulaire du ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, circulaire du préfet de la Loire-Inférieure aux sous-préfets de Saint-Nazaire et de Châteaubriant et aux commissaires de police, et réponses du sous-préfet de Saint-Nazaire, 10 septembre - 13 décembre 1940), illustrant l'application de la loi du 17 juillet 1940 établissant un « ordre nouveau » sous le gouvernement de Vichy, Archives départementales de Loire-Atlantique (Archivistique : série W (coupure au 10 juillet 1940)).

28 copies

Note maximale : 16,5

Note minimale : 3 (hors copies blanches)

Moyenne : 10,88 (hors copies blanches)

Médiane : 11

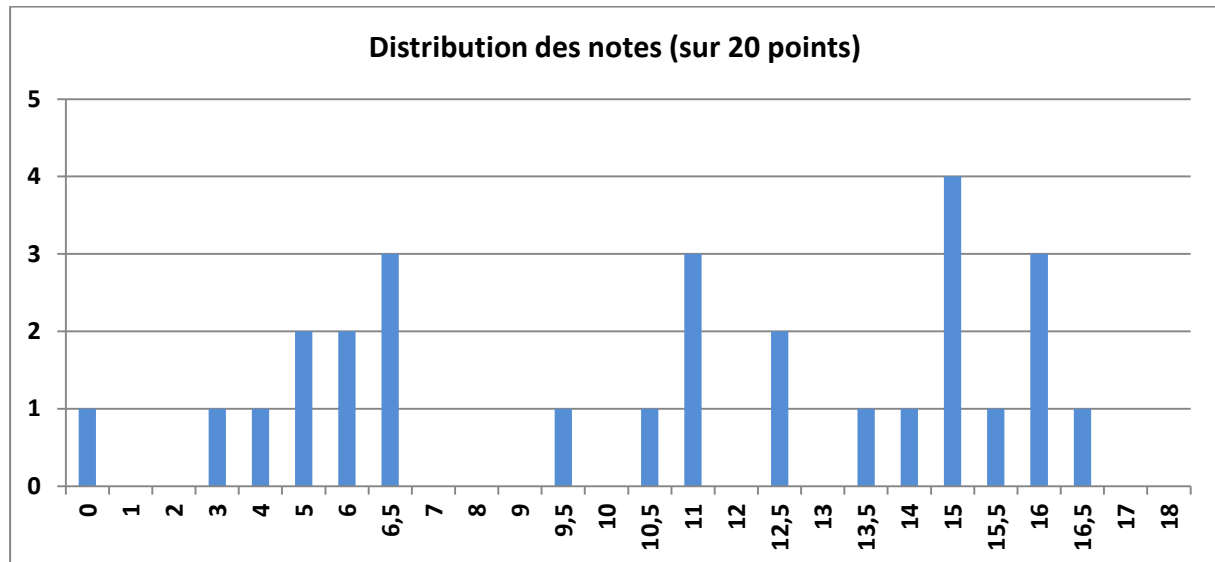
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 3

Comprises entre 5 et moins de 10 : 8

Comprises entre 10 et 14 : 8

Supérieures à 14 : 9



Neuf copies, dont quatre bonnes voire excellentes, allient la finesse de l'analyse, la connaissance des contextes nationaux et locaux, la richesse de la mise en perspective et les qualités d'expression. Plusieurs copies passent à côté du premier document (relations féodo-vassaliques dans le domaine de la justice), ce qui leur donne d'emblée un handicap au regard des excellentes copies. Le jury attendait également une analyse plus fouillée des formules employées. Quatre bonnes copies entachent leurs réelles qualités de lacunes ou d'inexactitudes (dates d'abolition de l'esclavage, lois d'exclusion du régime vichyste) qui barrent leur route vers l'excellence.

Philippe CHARON
Edouard BOUYÉ

Histoire des institutions françaises

(option réservée aux concours internes)

- Édít royal sur la corvée, 1787, Archives départementales de Loir-et-Cher, 200 J 99.
- Plan de la justice seigneuriale de Chouzy (aujourd'hui Chouzy-sur-Cisse, Loir-et-Cher), 1774, Archives nationales, P 2226.
- Dernière page du recensement de Villavard (Loir-et-Cher), 1936, Archives départementales de Loir-et-Cher, 6 M 767.
- Affiche de propagande « Les trois couleurs » émanant du service d'information du secrétariat d'Etat aux colonies, éditée par le secrétariat général de l'Information, 1941, Archives nationales, 72 AJ1180.

18 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 0,5

Moyenne : 9,27

Médiane : 9

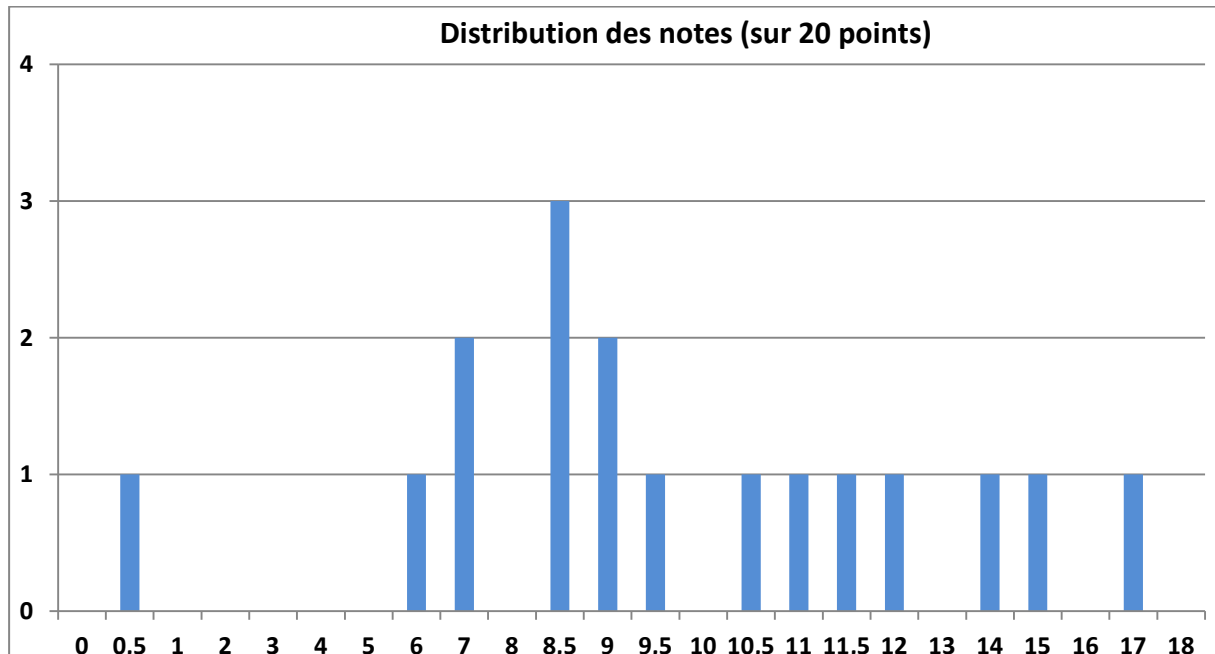
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 9

Comprises entre 10 et 14 : 5

Supérieures à 14 : 2



De manière générale, on constate cette année une culture historique plus solide qui a permis de cadrer un peu mieux les documents dans leur contexte. Mais cette année encore, certains candidats affichent une vision simpliste et manichéenne de l'Ancien Régime (« Louis XIV a instauré la monarchie absolue de droit divin »). Cela témoigne de connaissances très mal digérées et d'un manque de recul inquiétant pour le niveau du concours.

Pour ce qui est de l'édit royal de 1787, la corvée a souvent été bien comprise, en revanche l'entretien des routes a été complètement oublié par certains candidats, et d'autres ne savaient manifestement rien des assemblées provinciales. L'analyse du cartouche a donné lieu à des contresens curieux (l'ordre du Saint-Esprit confondu avec une croix de saint André) ; l'intérêt de l'impression de l'édit royal n'a pas toujours été expliqué, ce qui aurait permis d'étoffer l'analyse.

Le plan de justice seigneuriale a déconcerté nombre de candidats qui l'ont daté du XIXe siècle, alors même que l'échelle en pieds et toises contribuait à marquer l'Ancien Régime. Le mot audience, ici au sens de tribunal, a été mal compris, le « parquet » peu expliqué, pas plus que la rationalisation spatiale de ce tribunal de campagne. De même, on a rarement trouvé mention des hautes, moyennes et basses justices et pas toujours d'explication sur le système judiciaire d'Ancien Régime. Enfin, il ne faut jamais négliger, dans ce genre de document, l'intérêt de commenter les conventions cartographiques, ici déjà bien établies

Le recensement a été le mieux analysé et son intérêt pour l'histoire familiale qui en fait un document très utilisé des généalogistes, rarement oublié. Son importance statistique a également été bien présentée. Mais on ne convoquera pas Charles Martel ou la Mésopotamie si le document lui-même est mal analysé.

Le support de propagande qu'est l'affiche a été généralement bien compris, encore qu'aucune datation correcte (sous l'État français) n'en ait été donnée. Il s'agissait sans doute le document le plus difficile à commenter. Toutefois, si l'organisation coloniale était inconnue de la plupart des candidats, il était possible de parler du ministère des Colonies et de sa création au XIXe siècle, de mentionner les

deux domaines coloniaux. On pouvait également connaître le cas particulier de l'Algérie avec ses trois départements, l'évolution des anciennes colonies vers les DOM, et le statut particulier des protectorats. Il est à rappeler également que les colonies africaines françaises ne se situaient pas uniquement en Afrique occidentale, ce que des événements de politique internationale de 2014 auraient pu rappeler.

Anne-Cécile TIZON-GERME
Christophe TARDIEU

Épreuve de langue vivante étrangère ou de langue ancienne (concours externes et concours internes)

481 copies

Note maximale : 19,5

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 9,47 (hors copies blanches)

Médiane : 9,5

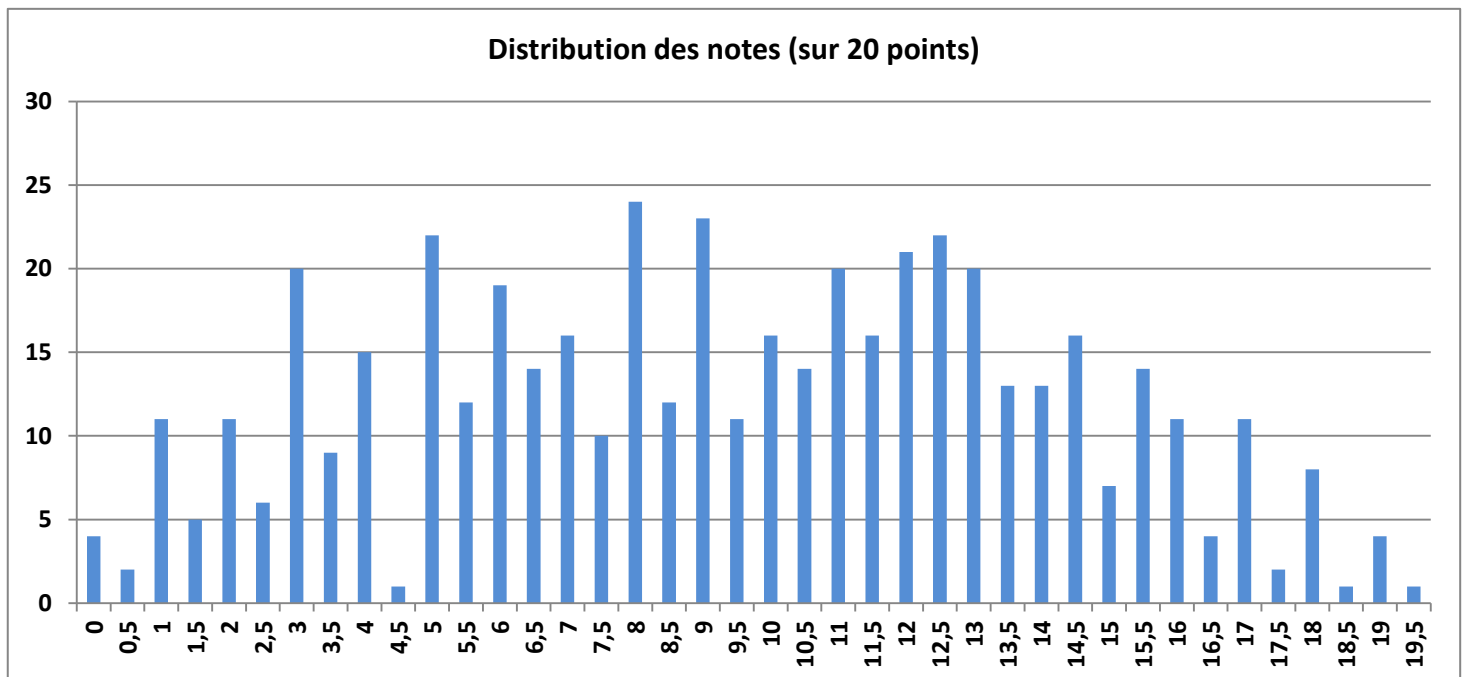
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 84

Comprises entre 5 et moins de 10 : 163

Comprises entre 10 et 14 : 155

Supérieures à 14 : 79



Allemand

53 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 0,5

Moyenne : 9,61

Médiane : 11

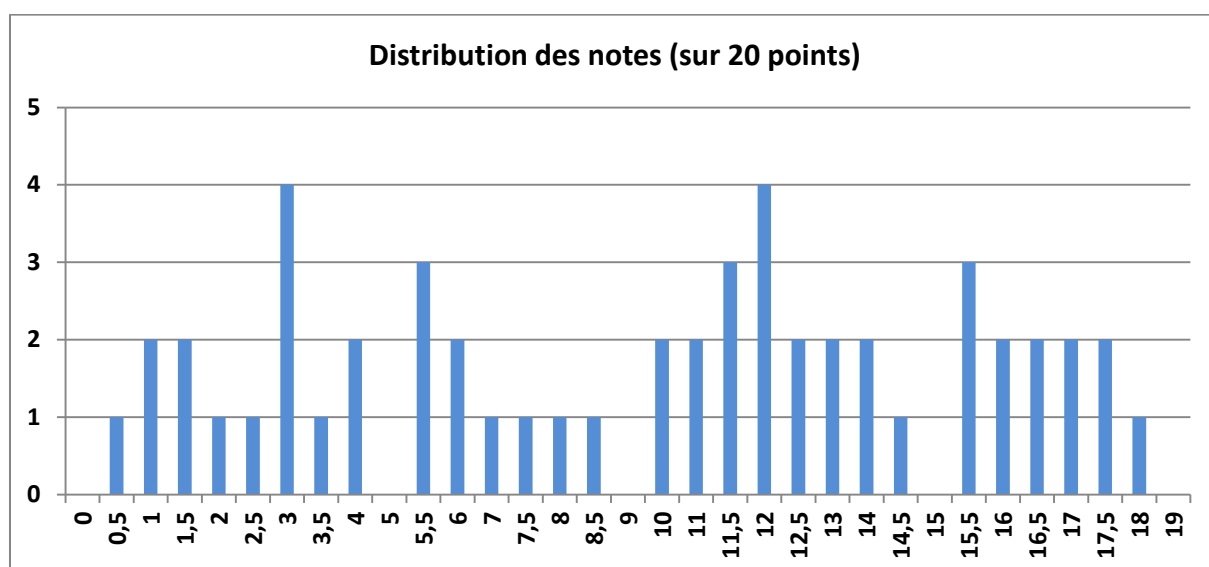
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 14

Comprises entre 5 et moins de 10 : 9

Comprises entre 10 et 14 : 17

Supérieures à 14 : 13



Le jury d'allemand constate que le rapport de l'année dernière a vraiment profité à certains candidats qui ont su prendre en considération les remarques et les attentes du jury qui y avaient été formulées. Alors que la moyenne de l'épreuve aux concours 2013 était de 6,90/20, elle progresse ainsi de plus de 2,5 points cette année.

A la session 2014, le texte proposé était extrait du magazine allemand *ParisBerlin*, publié en novembre 2013. Cet article d'actualité comparait les commémorations du centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale en France et en Allemagne.

Des notes très basses et éliminatoires (14 sur 53 copies) ont été attribuées à des copies où l'une des deux parties n'avait pas du tout été traitée, ou bien à des copies dont la partie expression était rédigée dans une langue bien trop pauvre et approximative au point d'en devenir inintelligible. Dans certaines de ces copies, la traduction se réduisait à quelques phrases isolées ou bien à une réécriture d'un autre texte en français que celui proposé en allemand... Très souvent, le texte était rédigé dans un français maladroit, truffé d'erreurs grammaticales et lexicales rendant certaines phrases lourdes et confuses. Il est important que les candidats prennent conscience que, pour la traduction, le jury attend la plus grande fidélité possible au texte mais également un français fluide et d'une qualité irréprochable. Les propositions de traduction doivent donc refléter une réflexion sur le passage proposé.

Pour ce qui est de l'expression écrite, le nombre de mots n'est pas indiqué dans la consigne de l'épreuve. Toutefois, sachant que l'épreuve dure trois heures, le jury est en droit d'attendre un

développement structuré et argumenté. Quelques dizaines de lignes ne sauraient donc répondre aux exigences du jury.

Les deux premières questions portaient sur la compréhension du texte. Il ne s'agissait pas de se contenter de paraphraser le texte mais d'en reformuler les aspects importants et les détails significatifs à l'aide d'articulations logiques, conformément à sa logique interne. La troisième question faisait appel à des connaissances personnelles et à une réflexion sur le sujet proposé et donnait lieu à une véritable argumentation. Le jury a été particulièrement sensible à un souci d'organisation de la réponse et d'approfondissement de la réflexion. Il ne s'agissait pas en effet de se contenter d'idées préconçues mais d'argumenter en nuancant et surtout en étayant sa démonstration d'exemples précis et concrets.

Dans tous les cas, le jury a été attentif à la qualité et à la correction de la langue attendues à ce niveau de concours. La richesse du vocabulaire et des structures employées mais aussi le recours aux connecteurs logiques ainsi qu'une syntaxe correcte de la phrase allemande ont été valorisés.

Proposition de traduction :

« Selon Nicolas Beaupré, nombreux sont ceux qui supposent que l'Allemagne, contrairement à la France, participera dans une moindre mesure aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale entonnées en canon par les nations européennes. Pourtant, le Musée Historique Allemand ainsi que de nombreux autres musées à Berlin et dans d'autres villes préparent des expositions et des manifestations à cette occasion. Qui veut comprendre la politique mémorielle de l'Allemagne fédérale devrait avoir à l'esprit qu'elle est du ressort des *Länder*, déclare Jakob Vogel, l'homologue allemand de Beaupré : « A la différence de la France, les commémorations ne sont pas organisées par l'Etat ». La région rhénane, par exemple, a initié un projet historique et culturel intitulé : « 1914 – au cœur de l'Europe ». Des expositions, des excursions et des manifestations raviveront le souvenir du début des hostilités et en éclaireront les conséquences pour la Rhénanie.

D'après Nicolas Beaupré, on note, depuis quelques années, en Allemagne comme en France, un intérêt croissant pour les témoignages de la Première Guerre mondiale. Des témoins, il n'y en a plus. Avec eux se sont tues les histoires qu'ils racontaient. Des objets personnels comme des photographies, des cartes postales, des lettres et les journaux intimes n'en sont que plus importants. Partant d'une initiative de l'Université d'Oxford, les archives numériques *Europeana* collectent, auprès des particuliers, ces objets qui seront consultables en ligne au sein d'une bibliothèque européenne virtuelle consacrée à la Première Guerre mondiale. Nicolas Beaupré espère que de telles initiatives contribueront à élever la réflexion sur la guerre au-dessus du cadre étroit des structures nationales. »

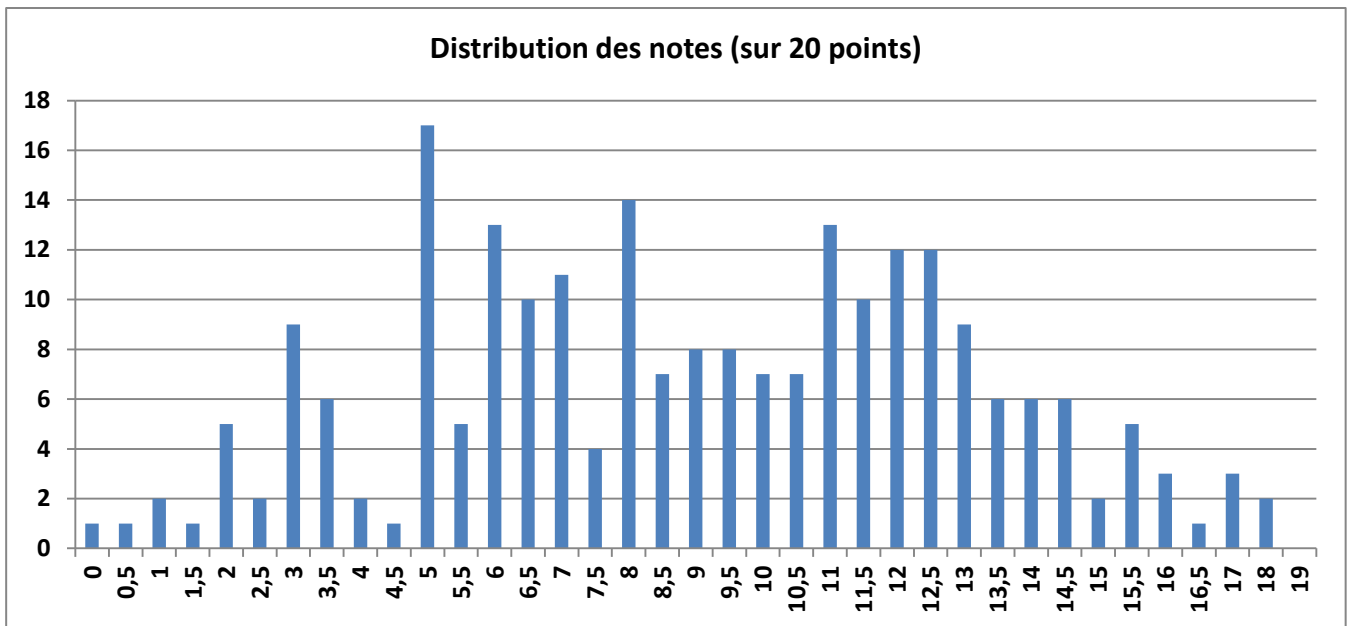
Patrice HALOCHE
Marie-Christine MASSON

Anglais

231 copies
Note maximale : 18
Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)
Moyenne : 9,06 (hors copies blanches)
Médiane : 9

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 30
Comprises entre 5 et moins de 10 : 97
Comprises entre 10 et 14 : 82
Supérieures à 14 : 22



Les candidats ont, dans l'ensemble, saisi la dynamique de cet article extrait du *New York Times* et produit des versions généralement acceptables. Des erreurs récurrentes ont cependant été observées, révélant ainsi les aspects plus difficiles du texte et le caractère discriminant de l'épreuve. Globalement, les notes inférieures à 5 (notes éliminatoires) reflètent une expression tout à fait défailante, aussi bien en langue anglaise que française d'ailleurs.

La partie expression a été dans l'ensemble préparée sérieusement. Rares sont les candidats qui n'illustrent pas le propos d'exemples, alors que le jury avait pu regretter cet écueil dans les copies des sessions précédentes. En revanche, lorsque les exemples se sont substitués aux idées, le jury n'a pas hésité à sanctionner les copies. Les candidats ont ainsi tendance à se raccrocher aux mêmes exemples (étudiés pendant l'année ?) et de nombreuses copies donnent l'impression que les candidats plaquent des connaissances et réutilisent un cours mal digéré et mal assimilé.

Version

En ce qui concerne la traduction, la plupart des candidats ont compris les enjeux de l'exercice et cherchent à proposer une version cohérente et exhaustive en français. Ces copies témoignent d'une compréhension fine du texte et d'une mise en français élégante et nuancée et démontrent que la version est un exercice tout à fait accessible sous réserve de s'y entraîner régulièrement...

D'autres copies beaucoup moins convaincantes révèlent :

- des problèmes de méthode : il n'est pas acceptable que certains candidats proposent plusieurs possibilités de traduction du même segment, confondant ainsi brouillon et version finale de leur traduction.
- des difficultés de compréhension du texte et de mise en place de stratégies de traduction pour compenser l'inconnu : trop de copies comportent des omissions, volontaires ou non, qui sont très lourdement sanctionnées par le jury. Les candidats doivent apprendre à compenser le lexique inconnu grâce au contexte et ainsi proposer une traduction cohérente – à défaut d'être exacte – dans l'économie générale du texte.
- des difficultés de maîtrise du français : rares sont les copies qui ne comportent aucune faute d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe. Certaines copies révèlent une grave méconnaissance de la langue française, ce qui les pénalise très lourdement.

Les notes les plus faibles correspondent à des copies vraiment inintelligibles en français car les candidats cherchent à « coller » (parfois mot à mot) à un texte qu'ils ne comprennent pas. Par exemple, nombreux sont les candidats qui n'ont pas compris que les éléments entre guillemets faisaient référence à des titres de séries télévisées, ce qui a parfois mené à des contresens

généralisés sur les premières phrases de l'article. De même, le groupe nominal « **the ambitious but not quite disciplined, broke but not really poor, mostly white, colleged-educated young** » n'a pas toujours été clairement identifié. En effet, il fallait comprendre que « young » était substantivé et que tous les éléments intermédiaires venaient le qualifier.

Le lexique a également posé des difficultés plus ou moins surprenantes à ce niveau de concours. Si la méconnaissance de termes tels que « itching » ou « mightily entitled » peut être envisageable dans le cas de candidats non linguistes, en revanche des erreurs sur des mots tels que « broke », « sanity », « underachievers », « college », « collide », « guilt » ou « recall » sont bien moins acceptables. Le jury attend que le candidat fasse appel au contexte, à la racine des mots ou encore à la vraisemblance pour inférer le sens des termes inconnus.

Dans les copies plus moyennes, le texte est traduit dans son intégralité mais les candidats n'ont pas assez travaillé le texte en français et certains énoncés restent asyntaxiques. Le jury déplore en effet que les techniques de traduction les plus courantes ne soient pas maîtrisées. Ici, il fallait au moins étoffer pour « lisser » la traduction et rendre compte de l'article dans un français clair et authentique.

Les candidats qui ont fourni cet effort louable et long de travailler la cohérence et la clarté du propos ne doivent cependant pas le faire au détriment de la précision de l'article d'origine. En effet, la tentation peut être grande de sous-traduire le texte pour en contourner les difficultés. Ce souci du détail et des nuances du texte d'origine est un critère qui a permis de départager les bonnes copies des meilleures.

Propositions de traduction :

Quand j'étais enfant/petit/gamin, ayant principalement vécu à Chapel Hill, N.C./North Carolina/en Caroline du Nord, Brooklyn c'était « Welcome Back, Kotter » (« Contents/Heureux de te revoir/retrouver Kotter ! »/« Bon retour parmi nous, Kotter ! »), dont le personnage principal/personnage-titre, en dépit du bon sens et de toute logique d'ascension sociale, retournait s'installer dans son ancien quartier pour enseigner dans un lycée public fréquenté par un melting pot/un creuset/un pot-pourri de nullards/de sous-doués/d'élèves médiocres (et) multiethniques/issus de différentes origines ethniques. Brooklyn, c'était aussi le lieu/là où mes propres grands-parents exerçaient la même profession/une profession semblable, et où ma mère et la plupart de ses nombreux cousins avaient grandi, impatients de/pressés de/avec la hâte de s'en aller/d'aller vivre ailleurs. De nos jours/Aujourd'hui, Brooklyn est représenté à la télévision par « Girls » (« Les filles »), où le quartier apparaît comme le terrain de jeux/l'aire de jeux d'une jeunesse éduquée/étudiante principalement blanche, ambitieuse quoique légèrement/quelque peu indisciplinée, fauchée quoique/bien que non réellement pauvre/dans le besoin, et par « 2 Broke Girls » (« 2 filles fauchées »), où les personnages principaux, certes sans le sou/impécunieux/indigents mais en pleine possession de leurs droits, se heurtent à/se frottent à des stéréotypes douteux/louches du quartier tel qu'il était autrefois/de l'ancien quartier. [...]

On peut nommer ce changement gentrification, mais seulement si ce mot/terme est entendu/compris dans tout ce qu'il comporte de complexité – ce mélange de culpabilité, de ressentiment et de fierté qui s'est lentement accumulé depuis/pendant très longtemps/sur une très longue période de temps [...]

Le Brooklyn de cette époque, tel que M. Lethem et M. Lee s'en souviennent/se le rappellent, était un lieu où un(e) peintre et un(e) écrivain(e) – ou une institutrice/un instituteur et une musicienne/un musicien – pouvaient élever leurs enfants dans des conditions relativement confortables/agréables. C'était également un lieu où de telles familles/ce genre de familles vivaient en proximité étroite, et parfois inconfortable/désagréable, avec des gens dont les conditions de vie étaient très différentes, un lieu où les questions/enjeux de classe et de race ne pouvaient pas être conjurés par un simple souhait/chassés d'un coup de baguette magique. Ce Brooklyn-là existe toujours aujourd'hui et ne peut pas être intégralement acheté/racheté, reconstruit ou exilé vers le royaume de la mémoire/des souvenirs/et on ne peut pas intégralement l'acheter, le reconstruire ou l'exiler vers le royaume des souvenirs. Il incombera aux artistes et écrivains qui y vivent/résident aujourd'hui, qu'ils y soient nés ou non/nés ici ou ailleurs, de le découvrir/d'en faire la découverte/La tâche des artistes et écrivains qui y vivent aujourd'hui, nés ici ou ailleurs, sera de le découvrir.

Questions

Globalement, un certain nombre de candidats n'a pas encore acquis un niveau de langue suffisant pour surmonter les difficultés de cette épreuve. La majorité des candidats emploie une langue de niveau B1/B2 (Cadre européen commun de référence) alors que le jury attend normalement d'un candidat qui a poursuivi des études supérieures qu'il soit capable d'utiliser une langue à un niveau B2/C1 (B2 étant le niveau supposé atteint en fin de lycée). Certaines copies témoignent d'ailleurs d'une lourde méconnaissance des bases de la langue anglaise (choix et construction des formes verbales, syntaxe canonique de la phrase anglaise, lexique de la vie courante), ce qui rend trop souvent la réponse peu compréhensible.

Le jury conseille donc aux futurs candidats de consolider des bases encore fragiles, d'acquérir de façon systématique un lexique précis ainsi que des structures complexes qui leur permettront de répondre de façon plus adaptée aux questions posées. Il leur faut également accorder une attention toute particulière à la cohérence du propos. Trop de réponses sont rédigées sans paragraphes et mal ponctuées. La langue est par ailleurs souvent rendue peu intelligible par des calques syntaxiques et lexicaux du français et une mauvaise maîtrise des connecteurs logiques.

Deux autres écueils ont été relevés : d'une part, certains candidats se contentent de quelques lignes, ce qui est clairement insuffisant vu la durée de l'épreuve (trois heures) ; d'autre part, le candidat doit veiller à bien analyser les questions posées avant d'y répondre, de manière à proposer une réponse adaptée et éviter les développements creux ou hors sujet.

La première question était une explication d'un passage du texte. Elle ne doit pas être rédigée à partir des mots du texte mais reformulée pour démontrer justement la bonne compréhension de l'extrait en question. Les citations, encore fréquentes, sont à exclure pour les mêmes raisons.

Dans la deuxième question, le candidat est invité à commenter un passage du texte et non simplement à le paraphraser ou l'expliquer. Les candidats les plus convaincants sont donc ceux qui ont proposé une analyse approfondie et illustrée du paradoxe soulevé dans l'article.

La formulation de la dernière question laissait entendre explicitement que des exemples étaient attendus, mais cela ne devait pas pour autant inciter les candidats à négliger l'argumentation. En effet, les réponses à cette question sont souvent restées trop descriptives faute d'analyse probante. Les meilleures copies sont celles dans lesquelles les candidats se sont attachés à définir précisément les termes du sujet, à proposer une argumentation cohérente, structurée et approfondie, et à illustrer leur propos d'exemples diversifiés et originaux.

Quelques bonnes copies se dégagent par la finesse de l'analyse proposée et la maîtrise d'une langue riche, fluide et complexe qui a permis au candidat de démontrer sa capacité à argumenter de façon claire et nuancée. Toutefois, ces candidats font l'économie de l'illustration concrète des arguments qu'ils avancent, ce qui les pénalise.

Un dernier point plus général mérite d'être mentionné : les candidats sont invités à travailler leur gestion du temps et à garder une dizaine de minutes pour la relecture. Les candidats ont en effet tendance à consacrer trop de temps à la partie traduction et l'expression semble bien souvent rédigée au fil de la plume. La langue se trouve ainsi dégradée à mesure que le jury avance dans la copie, ce qui laisse à penser que les candidats pris par le temps ne peuvent accorder une attention suffisante à la qualité de leur troisième réponse. Si quelques étourderies sont excusables, des omissions et des erreurs grossières, voire des non-sens dans les dernières phrases, ne peuvent que pénaliser des copies d'un niveau convenable par ailleurs.

Emmanuel ALVAREZ
Laure KLEIN
Catherine ROVERA
Maxime SHELLÉDY
Alexiane SUTTON
Matthieu VAUDIN

Chinois

1 copie

Note maximale : 13

Note minimale : 13

Moyenne : 13

Le candidat a globalement bien compris le texte et les idées principales sont bien saisies. Néanmoins, certains mots et tournures de phrases ont donné lieu à des faux-sens et contresens. La compétence d'expression en chinois est plutôt convenable mais les opinions personnelles ne sont pas suffisamment développées, sans doute, faute de vocabulaire adéquat. Le jury a également constaté certains sinogrammes erronés et des structures fautives.

Proposition de traduction :

Quel changement attendu ?

Docteur Yang Xiong, de l'Institut des questions sur les adolescents de Shanghai, a appelé à introduire un système de classement des dessins animés.

Monsieur Tang Zhijian, avocat, a affirmé que ce système existe dans de nombreux pays. En Chine, c'est une lacune. Classer les dessins animés en diverses catégories constitue une bonne mesure favorable à l'éducation des jeunes.

Monsieur Sun, spécialiste de l'industrie de dessin animé de l'Université de Huadong, a rappelé que les dessins animés ne se réduisent pas à leur seul rôle de films instructifs et qu'ils doivent répondre aux besoins des publics de différents âges et de divers niveaux d'éducation.

Les productions nationales telles que *Mouton le Joyeux* et *L'Ourse qui rôde* sont remplies de scènes de violence et de grossièretés. C'était sans doute pour cette raison que le Bureau général de la radiodiffusion et de la télévision a mis en œuvre les normes pour la production des dessins animés. Cependant, le public du dessin animé ne se limitant pas aux enfants en bas âge, il serait légitime d'établir le système complet de classement.

Yanru LI
Michel LIU

Espagnol

79 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 1,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 8,19 (hors copies blanches)

Médiane : 8

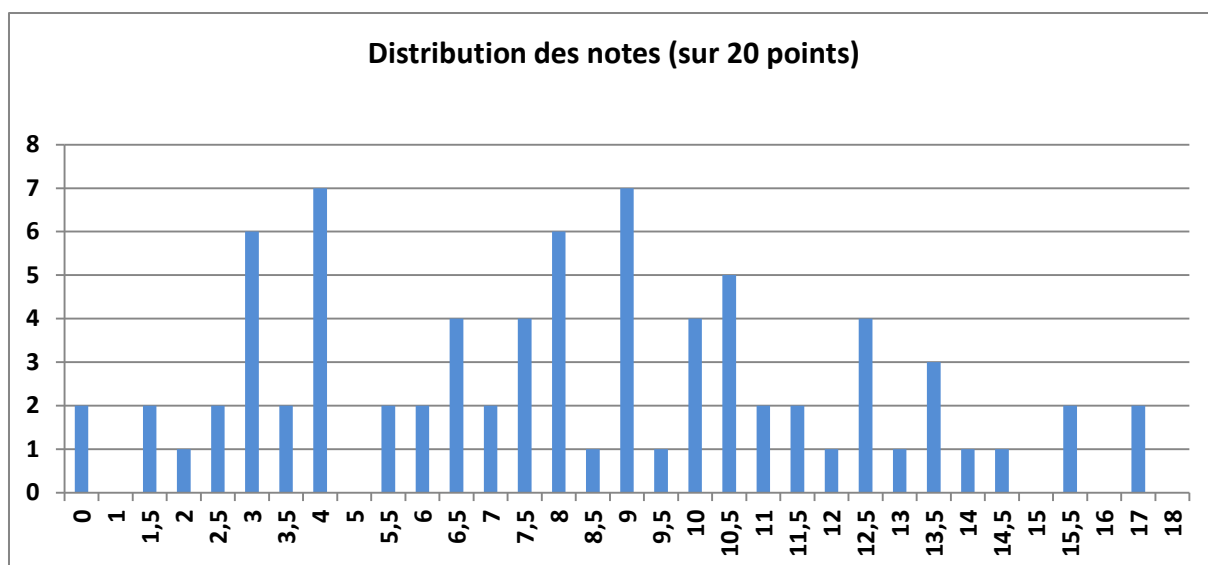
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 22

Comprises entre 5 et moins de 10 : 29

Comprises entre 10 et 14 : 23

Supérieures à 14 : 5



Le jury d'espagnol rappelle aux futurs candidats que l'épreuve écrite se compose de deux parties : une traduction (une version : de l'espagnol au français) et une expression écrite en espagnol divisée en plusieurs questions. L'épreuve se déroule en trois heures.

Version

Comme nous le précisons l'an dernier, la traduction doit être le plus fidèle possible au texte original : il ne s'agit pas de réécrire le texte ni de le « sur-traduire » et il ne faut en aucun cas laisser aux correcteurs plusieurs choix de traduction. Il revient au candidat de proposer une seule traduction. Le résultat attendu doit être rédigé dans un bon français (pas de fautes d'orthographe, de conjugaison, d'accords...) et doit respecter le registre du texte. Les refus (ou oublis) de traduction, les contresens, les gallicismes et les barbarismes ont été lourdement pénalisés. Toutefois, le jury a valorisé l'emploi d'expressions et de tournures idiomatiques.

La bonne compréhension d'un texte n'est pas suffisante pour bien traduire. La traduction est donc un exercice qui demande un certain entraînement, Le jury recommande aux futurs candidats de s'y exercer régulièrement.

Proposition de traduction :

« Le fait qu'un livre soit beau le rend plus attirant tant aux yeux des adultes qu'à ceux des enfants ». Quoiqu'évidente, cette phrase de Mar Benegas, auteure de *A lo bestia* (Litera Libros), n'en reste pas moins significative, qui plus est lorsque nous faisons référence à la poésie, la « petite sœur » ou « la grande sœur exilée » de la littérature en ce qui concerne sa diffusion. En ces temps de plein essor de l'album illustré, avec une offre d'une indiscutable valeur graphique – mais pas seulement –, et dans un monde où « les enfants sont toujours plus visuels », comme on le signale dans la maison d'édition Ebedé, la poésie pour enfants cherche à accroître sa diffusion, que ce soit au moyen de recueils de poèmes originaux ou d'éditions illustrées d'anthologies de poètes.

Nous sommes face à un genre, si tant est qu'il existe – certains en doutent –, dont l'incidence commerciale est faible. Benegas ironise : « Si la poésie est la Cendrillon de la littérature, alors, la poésie pour enfants... ». Cependant, elle est très présente dans la vie des enfants. Comme le signale Xosé Ballesteros, directeur de la maison d'édition Kalandraka, « quand nous parlons de littérature pour enfants, ce qui vient en premier c'est la poésie : des chansons, des rimes, des virolangues. Les enfants apprennent à parler grâce à des poésies, on leur chante des berceuses. C'est ça la poésie ». Antonio Rubio, directeur de la collection de poésie de Kalandraka (Factoría K de libros), raconte aussi comment la poésie se glisse vite dans le premier apprentissage, celui des parties du corps ou de l'environnement immédiat et dans les jeux. Les sources que nous avons consultées insistent sur la dimension mémorielle de la poésie, sur sa capacité à insuffler à l'enfant des concepts comme le rythme, la musicalité, sur sa capacité d'évocation ou sur sa capacité à « familiariser l'enfant avec la

dimension artistique du langage », comme le dit Jesús Munárriz, d'Hiperion. En définitive, Ballesteros croit qu'il « n'y a pas une famille qui n'aimerait pas qu'un enfant récite par cœur une poésie ».

Questions

Les deux premières questions étaient en rapport direct avec le texte et permettaient au jury de vérifier la compréhension du candidat. Celui-ci pouvait s'appuyer sur les idées du texte sans le paraphraser et devait enrichir sa réponse avec des idées et des arguments personnels. La troisième question était plus ouverte et demandait une réflexion personnelle du candidat sur la thématique proposée par le texte.

Même si le nombre de mots n'est pas précisé, le jury attend pour chaque réponse un développement **riche** (une dizaine de lignes ne sauraient suffire), **structuré** (mots de liaison, connecteurs logiques...) et **argumenté**. Le jury attend par conséquent une introduction, des parties et une conclusion d'autant que l'épreuve dure trois heures.

Les idées sont importantes mais doivent être rédigées dans un espagnol correct (maîtrise de la conjugaison, vocabulaire...) et compréhensible. Le jury n'attend pas un bilinguisme parfait ni une copie qui serait dépourvue d'erreurs linguistiques mais bien un travail efficace, convaincant et rédigé dans un espagnol correct et qui montre la progression de la pensée du candidat.

Les copies qui ont obtenu de bonnes notes sont celles qui ont associé clarté et richesse argumentative à une certaine justesse linguistique.

Comme pour la traduction, une préparation sérieuse et un entraînement régulier permettront d'atteindre ces objectifs. Le jury recommande aussi de lire en espagnol : presse, littérature...

Odile DA SILVA
Arnaud GAYCHET

Russe

2 copies
Note maximale : 13
Note minimale : 11
Moyenne : 12

Deux candidats ont présenté l'épreuve écrite de russe. Comme à la session précédente, les niveaux sont à peu près homogènes mais pour des raisons différentes. Une copie démontre un excellent niveau de langue russe mais une langue française incorrecte et des réponses aux questions insuffisantes, superficielles et peu argumentées. La seconde copie propose une traduction de qualité mais avec quelques erreurs et des réponses aux questions très complètes et intéressantes mais des fautes en russe relativement nombreuses.

Proposition de traduction :

Quarante ans avant cette initiative insensée, la peinture russe n'existait pas du tout. Plus exactement, elle existait mais était considérée comme une pâle imitation des poncifs européens de second ordre. En tout cas, Pavel Mikhaïlovitch Trétiakov évoquait tristement cette époque : « S'il arrivait qu'un tableau d'un peintre russe fût réussi, on estimait que c'était dû au hasard. Je ne partage pas cette opinion ». Ces propos sont ceux d'un homme d'un certain âge, d'un collectionneur, d'un mécène. À ses débuts, Pavel Mikhaïlovitch avait un autre point de vue : le jeune marchand âgé de 21 ans se rendit au marché Soukharevski où on vendait des tableaux et des antiquités. Il adorait la peinture et exprima à maintes reprises le regret de ne pas avoir reçu de Dieu le moindre talent dans ce domaine. Il décida de collectionner des œuvres prestigieuses de grands artistes-peintres étrangers des siècles passés, lui qui, pourtant, n'avait pas suivi de cours d'histoire de l'art. Il acheta neuf toiles de « maîtres hollandais anciens » et se réjouit de leur prix très raisonnable, mais les négociants malhonnêtes du

marché l'avaient escroqué. Après cette aventure, il laissa les maîtres anciens aux amateurs d'art fortunés qui avaient les moyens de faire appel à des experts et décida : « Le tableau le plus authentique, c'est celui que j'ai acheté moi-même au peintre qui est son auteur ».

Christine CAILLON-NEKRITCH
Odile MELNIK-ARDIN

Italien

39 copies

Note maximale : 19

Note minimale : 5

Moyenne : 12,62

Médiane : 13

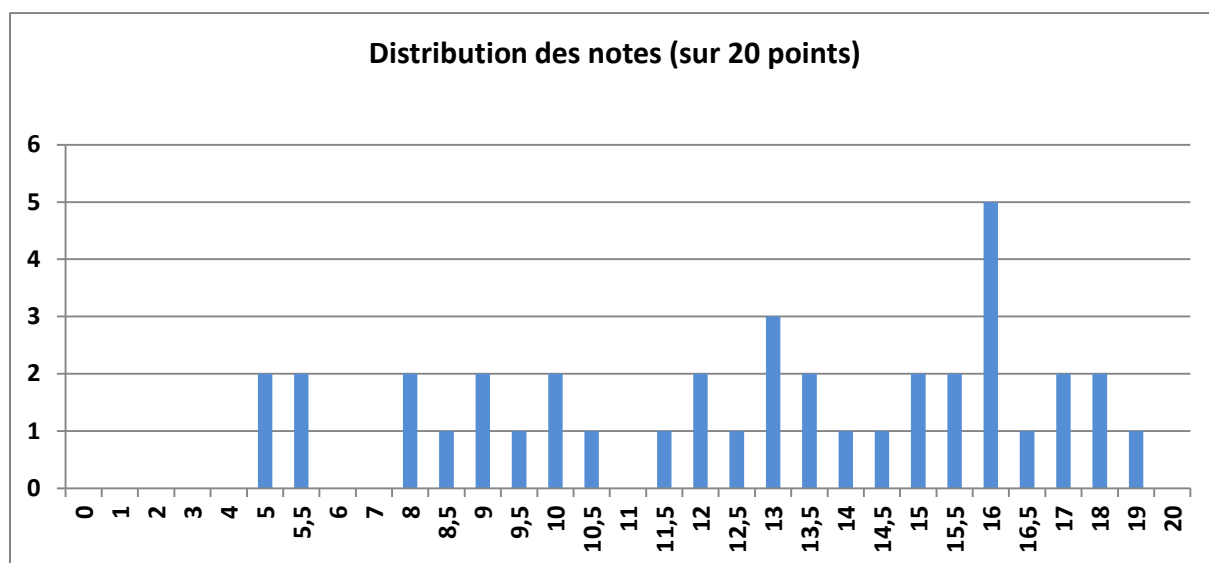
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 10

Comprises entre 10 et 14 : 13

Supérieures à 14 : 16



La session 2014 a été marquée par la correction de quelques bonnes voire excellentes copies de candidats qui ont travaillé cette épreuve sérieusement et régulièrement. Toutefois, de nombreuses copies se caractérisent par un niveau de langue encore insuffisant et une réflexion superficielle et mal organisée. Il est très regrettable enfin que des candidats ne réalisent aucune production écrite en italien et se cantonnent à une traduction très moyenne.

Proposition de traduction :

Il y a une vingtaine d'années le marché du livre fut frappé par une série d'événements menaçants. Le premier se produisit à Paris, où l'éditeur Marabout publia de grands classiques de la littérature « résumés », c'est-à-dire des textes avec des marques et des *flèches* qui indiquaient les passages que le lecteur pouvait sauter. Le deuxième, toujours en France, concernait l'ouverture de supermarchés du livre qui proposaient jusqu'à 60% de remise sur les prix. Le troisième, d'envergure européenne, coïncidait avec la crise des petites librairies. Le quatrième, d'origine italienne, concernait l'apparition des « bootslegs », des éditions-pirate de best-sellers. Des livres zapping à la manière des

Reader's Digest, des livres à prix réduits comme des lessives, des livres vendus dans les hypermarchés, des livres contrefaits sur les marchés : sur ce sombre tableau se terminait le millénaire, alors que l'e-book se profilait déjà à l'horizon. Et maintenant que va-t-il se passer ? En paraphrasant le titre d'un livre de Fruttero et Lucentini, on pourrait se demander : où en est-on de la nuit ?

Afin justement d'évaluer la situation actuelle, le *New York Times* a consacré un article au thème du lecteur non plus solitaire, mais seul. Le point de départ de l'enquête est Virginia Woolf qui, en 1925, soulignait combien il était difficile de lire un roman. Et bien, si cela était vrai il y a un siècle environ, aujourd'hui la tâche paraît bien plus ardue. En effet, d'une part la capacité de concentration des lecteurs s'avère atrophiée en raison du *multitasking* (le plaisir-devoir d'effectuer plusieurs activités en même temps), d'autre part elle est souvent perturbée par l'attraction qu'exercent l'iPad, l'iPhone ou encore l'ordinateur. Voilà donc la principale forme d'égarement qui a frappé le lecteur : la perte de la dimension spirituelle que Simone Weil appelait « attention », et qu'un philosophe comme Malebranche définissait comme une « prière naturelle de l'âme ».

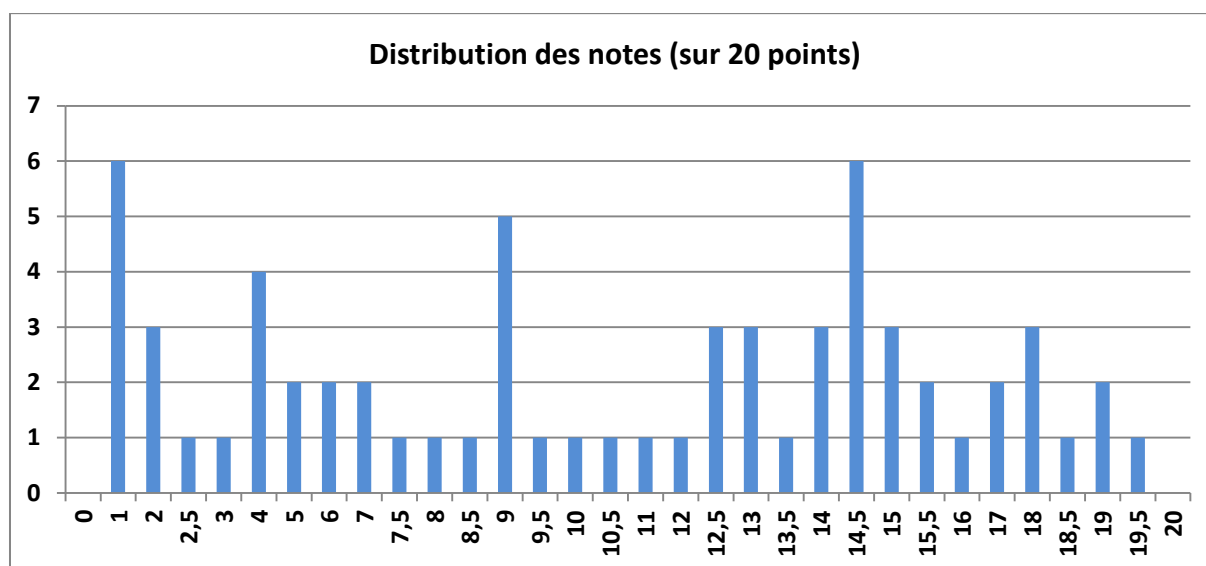
Davide LUGLIO
Giuliana PIAS

Latin

65 copies
Note maximale : 19,5
Note minimale : 1
Moyenne : 10,25
Médiane : 10,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 15
Comprises entre 5 et moins de 10 : 15
Comprises entre 10 et 14 : 14
Supérieures à 14 : 21



L'épreuve de latin a donné lieu à des résultats satisfaisants. Le texte est bien compris dans ses grandes lignes et certains candidats manifestent un souci certain d'élégance dans la traduction.

Le jury s'étonne cependant d'un nombre significatif de copies franchement indigentes : en ce cas, pourquoi avoir choisi le latin comme langue à l'écrit ?

Le jury renvoie à la lecture du rapport de l'année dernière pour les fautes de traduction récurrentes dans les copies. Dans ce passage extrait des *Histoires d'Alexandre* (VIII, 4, 24-30) de l'historien romain Quinte-Curce, la syntaxe de la phrase latine, des subordonnées, en particulier relatives, a été particulièrement malmenée et la valeur des participes souvent mal vue (actif et passif confondus). Des omissions entachent souvent les copies (« tunc », etc.).

La grammaire et l'orthographe doivent également être améliorées : le jury a notamment relevé dans les trois-quarts des copies l'utilisation de l'indicatif après la conjonction de subordination « bien que ».

Proposition de traduction :

Quoique s'étant avancée parmi des beautés choisies, elle attira sur elle tous les regards, ceux du roi surtout, qui déjà ne commandait plus si bien à ses passions au milieu des faveurs de la fortune, dont les mortels ne savent jamais assez se garder. Aussi ce même prince qui avait vu l'épouse de Darius et ses filles, auxquelles nulle femme, hormis Roxane, ne pouvait être égalée en beauté, sans éprouver d'autres sentiments que ceux d'un père, se laissa-t-il aller à un fol amour pour une jeune fille de bien humble naissance auprès de l'éclat du sang royal ; et on l'entendit dire hautement qu'il importait à l'affermissement de son empire que les Macédoniens et les Perses se mêlassent par des mariages; que c'était le seul moyen d'ôter et la honte aux vaincus et l'orgueil aux vainqueurs. Achille même dont il descendait, ne s'était-il pas uni à une captive ? Qu'on se gardât donc de croire qu'il se déshonorait en voulant contracter une pareille alliance.

Le père accueillit ses paroles avec les transports d'une joie inespérée; et le roi, dans l'entraînement de son ardente passion, fit apporter un pain, selon la coutume de son pays — c'était là, chez les Macédoniens, le gage le plus sacré de l'union conjugale —, on le coupait en deux avec une épée, et chacun des futurs époux en goûtait. Sans doute les premiers législateurs de cette nation, en choisissant cet aliment simple et peu coûteux, ont voulu enseigner à ceux qui associent leur fortune, de combien peu ils doivent se contenter. C'est ainsi que le maître de l'Asie et de l'Europe s'unit par le mariage à une femme amenée en spectacle au milieu des jeux d'un festin, et que, du sein d'une captive, dut naître l'héritier destiné à régner sur un peuple de vainqueurs. Ses amis avaient honte de le voir, au milieu des vins et des mets, se choisir un beau-père dans la nation conquise.

Mathilde SIMON
Sophie VAN DER MEEREN-FERRERI

Grec ancien

11 copies

Note maximale : 19

Note minimale : 1 (hors copies blanches)

Moyenne : 9,55 (hors copies blanches)

Médiane : 8,5

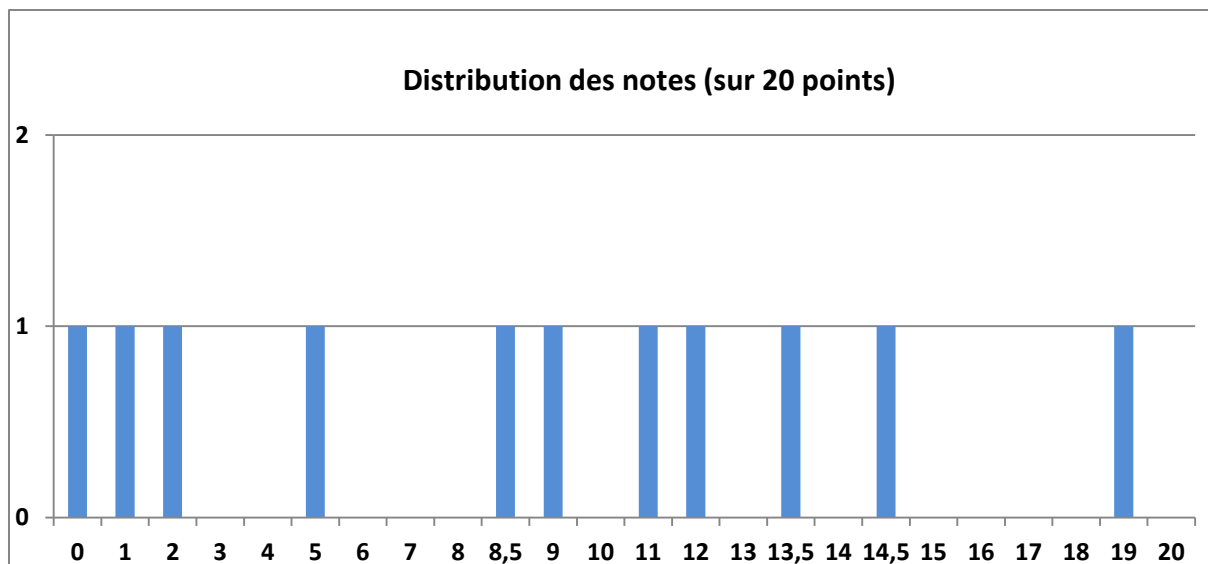
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 3

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3

Comprises entre 10 et 14 : 3

Supérieures à 14 : 2



Une copie excellente et quelques autres tout à fait honorables montrent l'intérêt des candidats pour l'épreuve de version et pour le grec ancien. La version grecque (ou latine), que le texte soit en prose ou en vers, est tout à fait accessible avec une préparation sérieuse et régulière. Le jury renvoie les candidats au rapport de la session précédente pour de plus amples détails sur les fautes régulièrement commises dans les copies et les exigences du jury.

Proposition de traduction :

Nous parlerons d'abord du bien-fondé de notre défection et de notre honnêteté, avec d'autant plus de raison que nous sollicitons votre alliance. Car nous savons qu'il n'existe entre les individus aucune amitié solide, ni aucune union durable entre des villes, si l'on ne fait pas preuve, les uns à l'égard des autres, d'une honnêteté éprouvée et si, par ailleurs, il n'y a pas identité de mœurs. Du désaccord dans la pensée naissent les divergences dans l'action. Notre alliance avec les Athéniens a commencé, quand vous vous êtes retirés de la guerre contre les Mèdes, alors que les Athéniens la menaient jusqu'au bout. Mais si nous sommes devenus leurs alliés, ce n'était pas pour contribuer à leur asservir les Grecs, mais bien pour délivrer les Grecs des Mèdes. Tant que dans leur commandement ils nous ont traités sur un pied d'égalité, nous avons été pleins d'empressement pour les suivre. Quand nous avons constaté qu'ils se relâchaient de leur haine contre le Mède et qu'ils s'empressaient d'asservir leurs alliés, notre crainte fut grande. Mais les alliés se trouvèrent dans l'impossibilité de s'unir pour se défendre, (...), aussi furent-ils asservis à l'exception de nous-mêmes et des habitants de Chios. Désormais nous ne fûmes plus indépendants et libres que de nom, quand nous participâmes à leurs expéditions. Instruits par les exemples antérieurs, nous perdîmes confiance dans cette hégémonie des Athéniens. Car il ne fallait pas s'attendre qu'après avoir réduit à leur domination ceux qui étaient leurs alliés comme nous, ils n'en fissent pas autant à notre endroit, si l'occasion leur en était offerte.

Véronique CIREFICE
Frédéric NAU

Sujets des épreuves orales

Épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes (coefficient 3, préparation 30 minutes, durée 30 minutes)

Le candidat traite un sujet à partir d'un dossier thématique comportant plusieurs documents et correspondant à la spécialité professionnelle choisie par le candidat lors de son inscription. Les candidats qui se présentent dans deux spécialités professionnelles présentent les deux épreuves orales de spécialité correspondantes.

L'épreuve est notée par trois examinateurs spécialisés, dont l'un au moins est membre du jury.

L'épreuve ne fait l'objet d'aucun programme.

Liste des dossiers tirés au sort par les candidats

Spécialité Archéologie

DOSSIER : Archéologie des élévations

Document 1 : Cécile Randon, « Abbaye d'Hautecombe. Une première approche archéologique », *La rubrique des patrimoines de Savoie*, n°33, juillet 2014, p. 12-13 (extrait)

Document 2 : Site de Bibracte : la Porte du Rebut

Document 3 : Conseil national de la recherche archéologique 2004-2007, Avis n°2, janvier 2006

DOSSIER : Archéologie des eaux intérieures

Document 1 : Drac Bourgogne, plaquette *Patrimoine immergé : la vie quotidienne en bord de Loire (Auvergne, Bourgogne, Centre)*, série Archéologie en Bourgogne, n° 26, 2011, p. 5 (extrait)

Document 2 : Annie Dumont, « Pour une archéologie fluviale », dans Yves Billaud, *Pour un développement de l'archéologie des eaux intérieures : diagnostic, priorités scientifiques, propositions*, rapport du Drassm, septembre 2011, annexe II, p. 18 (extrait)

Document 3 : Fouille du village néolithique de Chalain 4 (Source : www.musees-franchemonte.com)
Evocation d'un village lacustre. Exposition « Il y a 6000 ans, des villages lacustres à Chalain et Clairvaux », Clairvaux-les-Lacs (Source : www.juramusees.fr)

DOSSIER : Cartes archéologiques

Document 1 : *L'archéologie en France, missions et acteurs*, plaquette du Ministère de la Culture et de la Communication, 2012, p. 8 (extrait)

Document 2 : « La recherche archéologique en Picardie : bilans et perspectives (Journées d'études tenues à Amiens les 21 et 22 mars 2005) », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3/4, 2005, 346 p. (extrait)

Document 3 : Carte archéologique de la Gaule (nouveau 2014)

DOSSIER : L'Archéologie au laboratoire

Document 1 : Programme de colloque « L'archéologie au laboratoire », 2012

Document 2 : François Malrain, Gertrude Blancquaert, Thierry Lorho, Patrice Méniel, Véronique Matteredne, Chantal Leroyer, « Un outil pour le renouveau des études sur le monde rural de l'âge du Fer en France. La base de données associée à un SIG », *Archéopages* [En ligne], n°27, octobre 2009, p.73 (extrait)

Document 3 : Stéphanie Thiébault, Pascal Depaepe, *L'archéologie au laboratoire*, La Découverte, Inrap, 2013, p. 18 (extrait de l'introduction)

Spécialité Archives

DOSSIER : Contrôler, conseiller, collaborer : quel rôle pour le conservateur d'Etat en département ?

Document 1 : Gilles Désiré dit Gosset, « À quoi sert un archiviste départemental ? », extrait de <http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/desire>, 6 décembre 2007

Document 2 : Edouard Bouyé, « Vues de grenier », texte à paraître dans les actes des Rencontres annuelles des services d'archives départementales (Reims, 2014), *Gazette des Archives*, 2015

Document 3 : Dans le grenier de la mairie d'un chef-lieu de canton de Côte-d'Or, 2013

Document 4 : Extrait de www.archives.var.fr, consulté le 15 octobre 2014

DOSSIER : Comment faire plus et mieux dans un contexte budgétaire difficile ?

Document 1 : Extrait de www.archives.cantal.fr, consulté le 15 octobre 2014

Document 2 : Convention de partenariat entre Coutot-Roehrig et la ville de Brest pour une opération de numérisation, 2009

Document 3 : Julien Louvrier, « Souscription pour les manuscrits de Robespierre : une fête fraternelle conclut une mobilisation citoyenne sans précédent », extrait de <http://ser.hypotheses.org>, 30 novembre 2011

Document 4 : Extrait de <http://www.networkvisio.com>, 14 novembre 2013

DOSSIER : Les conséquences des réformes administratives pour les archives

Document 1 : La Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône Alpes, octobre 2014

Document 2 : Extrait de www.senat.fr, consulté le 15 octobre 2014

Document 3 : Extrait de <http://www.archivistes.org>, 24 février 2012

Document 4 : Kharinne Charov, « Alain Morgat, dernier conservateur du lieu », extrait de <http://www.sudouest.fr>, 19 février 2014

DOSSIER : Que peut-on attendre du site web d'un service d'archives ?

Document 1 : Extrait du dépliant *Un nouveau bâtiment pour les Archives départementales du Bas-Rhin*, février 2013

Document 2 : Extrait de <http://www.archivesportaleurope.net>, consulté le 15 octobre 2014

Document 3 : Extrait de <http://www.archives.rennes.fr>, consulté le 15 octobre 2014

Document 4 : Extrait de <http://archives.lozere.fr>, consulté le 15 octobre 2014

Document 5 : Extrait de <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>, consulté le 15 octobre 2014

DOSSIER : Après la mise en ligne : quel nouveau rôle pour l'archiviste ?

Document 1 : Thierry Heckmann, directeur des Archives départementales de la Vendée, « Les profits de la réutilisation commerciale des archives publiques ne sont-ils que financiers ? », intervention à la journée d'étude des Archives de France du 23 septembre 2014 sur le thème « Réutilisation et *Open Data*, quels enjeux pour les Archives ? », dans la séance intitulée « Expériences et innovations du réseau des archives » (texte inédit)

Document 2 : Page Facebook des Archives municipales de Beaune, consultée le 14 octobre 2014

Document 3 : Extrait de <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr>, consulté le 14 octobre 2014

Document 4 : Christian Hottin, conservateur aux Archives nationales, Centre des Archives du Monde du Travail (Roubaix), « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », extrait de <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>, 2003

DOSSIER : L'imprimé dans les services d'archives

Document 1 : Extrait de <http://archives.yvelines.fr>, consulté le 15 octobre 2014

Document 2 : Extrait de <http://www.savoie-archives.fr>, consulté le 15 octobre 2014

Document 3 : Extrait de <http://archives.gironde.fr>, consulté le 15 octobre 2014

Document 4 : Extrait de <http://archives.cantal.fr>, consulté le 15 octobre 2014

DOSSIER : La Grande Collecte

Document 1 : Anne-Claude Martin, « 14-18 : la 'Grande Collecte' remporte un vif succès », *Le Figaro*, 15 novembre 2013

Document 2 : « Bibliothèque municipale : conter la vie dans les tranchées », *Le Bien public*, 2 octobre 2014

Document 3 : Extrait de www.centenaire.org, consulté le 15 octobre 2014

DOSSIER : La valorisation du patrimoine écrit

Document 1 : « Vos papiers ! s'il vous plaît... », lecture d'archives aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, extrait de <http://www.verdon-info.net>, 7 mai 2012

Document 2 : Extrait de <http://blog.wikimedia.fr>, 28 mars 2012

Document 3 : Julie Ho Hoa, « Les Archives départementales accueillent une exposition autour de la paysannerie au Moyen Âge », *Le Populaire du Centre*, 5 février 2013

Document 4 : Extrait de <http://www.archivesdepartementales76.net>, consulté le 15 octobre 2014

DOSSIER : Conservation préventive, conservation curative

Document 1 : Exposition « Blessures d'archives, rêves d'éternité »

Document 2 : « Micromoisissures aux Archives départementales », *Centre-Presse*, 5 octobre 2010

Document 3 : Christine Hinckel, « Les archives de l'hôtel de ville de La Rochelle sont restaurées à Ménigoute (79) », extrait de <http://france3-regions.francetvinfo.fr>, 17 septembre 2013

Document 4 : Stage technique international des archivistes, « Organismes nationaux et internationaux. Réseaux et rôles dans la gestion des sinistres », 22 avril 2008

DOSSIER : Quelle place pour l'audiovisuel dans les archives ?

Document 1 : Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*, Paris, 2000

Document 2 : Extrait de <http://www.archives.var.fr>, consulté le 15 octobre 2014

Document 3 : Extrait de <http://www.ecpad.fr>, consulté le 15 octobre 2014

Document 4 : Laurent Cessin, « Campagne d'archives orales auprès des sœurs hospitalières de Beaune », *Bulletin trimestriel de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune*, n° 121, décembre 2012, p. 13

Spécialité Monuments historiques et inventaire

DOSSIER : L'urgence patrimoniale

Document 1 : André Chastel, *L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, 1964, p. 12 (extrait)

Document 2 : Notice (IA62000281) extraite de la base Mérimée, consultée le 12 septembre 2014

Document 3 : Croix (Nord), villa Cavois : classée MH 12/12/1990. Haut : état en 1989 ; bas : aujourd'hui

Document 4 : Bertrand Guyard, « La Poste du Louvre ne sera pas classée monument historique », extrait de www.lefigaro.fr, 19 mars 2014

DOSSIER : Trésors liturgiques

Document 1 : *Les objets mobiliers du patrimoine spirituel des communes. Guide pratique d'aide à la conservation, à la protection et à la mise en valeur*, 2005, p. 3 (extrait)

Document 2 : Francis Muel, Chantal Desvignes-Mallet, Hélène Palouzié, Elisabeth Réveillon, Sophie Vergne et Liliane Hamelin, « De la petite cuillère... au reliquaire ou l'inventaire de l'orfèvrerie », *In Situ. Revue des patrimoines* [en ligne], n° 6, 2005 (extrait)

Document 3 : Exposition virtuelle *Photographier le Patrimoine. Photographies de l'inventaire général du patrimoine culturel*, extrait de www.inventaire.culture.gouv.fr

Document 4 : Le trésor de la cathédrale de Nantes (Loire-Atlantique)

DOSSIER : Inventaire général et patrimoine immatériel

Document 1 : Ministère de la Culture et de la Communication, « 1913-2013 : cent ans de protection. Objectifs et orientations thématiques », communiqué de presse des Journées européennes du patrimoine, 14-15 septembre 2013, p. 7 (extrait)

Document 2 : Des ouvriers au travail à la porcelainerie Deshoulières de Chauvigny (Vienne), extrait de <http://dossiers.inventaire.poitou-charentes.fr>

Document 3 : Notice (IA93000090) extraite de la base Mérimée, consultée le 18 septembre 2014

Document 4 : Florence Descamps, « Mémoire religieuse, patrimoine immatériel du religieux. Pour la constitution d'archives orales de la foi catholique au XXe siècle », *In Situ. Revue des patrimoines* [en ligne], n° 11, 2009 (extrait)

DOSSIER : Le patrimoine religieux du XXe siècle

Document 1 : Bernard Toulhier, « Architecture religieuse du XXe siècle », 2005, extrait de <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/VISITES>

Document 2 : Maryannick Chalabi, « Les églises paroissiales construites dans la seconde moitié du XXe siècle et leur devenir : l'exemple de Lyon (Rhône) », *In Situ. Revue des Patrimoines* [en ligne], 2009, n° 11 (extrait)

Document 3 : Notice (IA00124365) extraite de la base Mérimée, consultée le 12 septembre 2014

Document 4 : Eglise Notre-Dame-Auxiliatrice, Nice (Alpes-Maritimes), nef centrale vers le chœur

DOSSIER : Le patrimoine minier

Document 1 : Le carreau de fosse 9-9bis à Oignies (Pas-de-Calais) : à gauche, la salle de spectacle le Métaphone

Document 2 : « Lavoir des Chavannes. Quel avenir pour le site ? », *Le journal de Saône-et-Loire*, extrait de www.lejisl.com, 7 octobre 2013

Document 3 : Jehanne Lazaj, « Une opération d'inventaire d'urgence pour une préservation réfléchie : les Houillères d'Ahun à Lavaveix-les-Mines (Creuse) », *In Situ. Revue des patrimoines* [en ligne], n° 8, 2007 (extrait)

Document 4 : Freyding-Merlebach (Moselle), cœur du bassin houiller lorrain, en 1965

DOSSIER : Photographier le patrimoine industriel

Document 1 : Marina Gasnier, *Patrimoine industriel et technique – Perspectives et retour sur 30 ans de politiques publiques au service des territoires*, 2011, p. 20 (extrait)

Document 2 : Philippe Ayrault, Nicolas Pierrot, « Palimpseste industriel. Photographier les patrimoines de l'industrie », *Dunkerque, l'armateur et l'architecte*, 2013, p. 19 (extrait)

Document 3 : L'usine à gaz de Tours (Indre-et-Loire), extrait d'*Objectif patrimoine. 35 ans de photographie à l'Inventaire général du Centre*, 2008

Document 4 : Exposition virtuelle *Photographier le Patrimoine. Photographies de l'inventaire général du patrimoine culturel*, extrait de www.inventaire.culture.gouv.fr

DOSSIER : La documentation

Document 1 : « La documentation des Monuments historiques classés ou inscrits », extrait de www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Centres-de-documentation

Document 2 : « Le dossier électronique », *Rencontres Caraïbe-Amazone. Méthodes et expériences d'inventaire du patrimoine*, 2013, p. 93-94 (extrait)

Document 3 : Page d'accueil du site de diffusion des dossiers électroniques (Gertrude) du service de l'inventaire général du patrimoine culturel de la Région Rhône-Alpes

Document 4 : Extrait de <https://inventaire.aquitaine.fr>

DOSSIER : Les lycées

Document 1 : « Le 1% artistique dans les lycées », extrait de www.region-basse-normandie.fr

Document 2 : Présentation de l'opération d'inventaire thématique des lycées de la Région Centre, extrait de <http://inventaire-patrimoine.regioncentre.fr>

Document 3 : Notice IM21008547 extraite de la base Palissy, consultée le 17 septembre 2014

Document 4 : Lycée Lakanal à Sceaux (Hauts-de-Seine). Lycée construit entre 1882 et 1886 par l'architecte Anatole de Baudot (ISMH 28/11/2001). Haut : vue aérienne ; bas : détail de l'élévation de la cour des grands.

DOSSIER : Patrimoine et écologie

Document 1 : Isabelle Brunnarius, « Une association pour défendre le barrage de Rennes-sur-Loué », extrait de www.france3-regions.blog.francetvinfo.fr, 7 janvier 2014

Document 2 : « La France des monuments se bat contre les éoliennes », extrait de www.veilleinfotourisme.fr, 12 novembre 2013

Document 3 : Daniel Pépin, « La cathédrale de Tours prête à accueillir des pèlerins », extrait de www.lanouvellerepublique.fr, 5 février 2013

Document 4 : Anne Garcia, « Panneaux solaires et Monuments historiques », extrait de www.quelleenergie.fr, 23 septembre 2009

DOSSIER : La préservation du patrimoine, un enjeu pour l'avenir

Document 1 : Philippe Aramel, « Les architectes des bâtiments de France, bilan et devenir », *Sites et Monuments*, n° 220, 2013, p. 93 (extrait)

Document 2 : Sophie Flouquet, « "Moderniser" les Monuments historiques : quand deux conceptions s'affrontent », *VMF*, n° 255, mai 2014, p. 12 (extrait)

Document 3 : « Un siècle de protection des Monuments historiques, pour quel avenir ? », colloque international VMF, Paris, 12-13 juin 2013, extrait du dossier de presse, p. 15-16

DOSSIER : Les peintures murales

Document 1 : Château d'Ancy-le-Franc (Yonne), chambre de Diane en cours de restauration (2003-2013). En haut : vue générale du chantier. En bas : panneau du mur ouest avant et après restauration.

Document 2 : Le chœur de la cathédrale de Chartres après restauration (2009-2013). En haut : vue générale. En bas : détail d'un témoin de l'état antérieur laissé en place.

Document 3 : « Un comité scientifique pour la restauration des peintures murales de Saint-Germain-des-Près », extrait de www.paris.fr, 5 mai 2014

Document 4 : Isabelle Duhau, « Contribution de l'Inventaire général du patrimoine culturel au corpus des peintures murales françaises », *In Situ. Revue des patrimoines* [en ligne], n°22, 2013 (extrait)

DOSSIER : La sculpture monumentale

Document 1 : « Instruction pour la conservation, l'entretien et la restauration des édifices diocésains et particulièrement des cathédrales », *Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments*, t. I, 1849, p. 150-151 (extrait)

Document 2 : Ancienne abbatale de Saint-Gilles-du-Gard (Gard), essais de nettoyage par laser sur les sculptures de l'un des portails de la façade

Document 3 : La statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf à Paris, avant et après sa restauration en 2004

Document 4 : Région Bretagne, Inventaire général du patrimoine culturel, Rennes, inventaire topographique, notice « Les quatre éléments », extrait de <http://patrimoine.region-bretagne.fr>

DOSSIER : Faire vivre le patrimoine

Document 1 : Alexia Mellier, « Ma vie pour un château ! », *La Tribune de Tours*, n° 245, 15 mai 2014

Document 2 : Page de présentation du dossier de candidature de la Communauté de communes du Grand Auch au label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, mai 2010

Document 3 : Nathalie Labreigne, « Faire vivre le patrimoine minier : l'exemple de la cité du Moulin à Auby », extrait de www.lavoixdunord.fr, 15 février 2014

Document 4 : Michel David, « À l'œuvre pour faire vivre le patrimoine », extrait de www.sudouest.fr, 13 février 2014

DOSSIER : Le béton armé et les Monuments historiques

Document 1 : Paris, église Saint-Jean-de-Montmartre. Haut : façade principale ; bas : vue intérieure

Document 2 : Cathédrale de Reims (Marne), rétablissement de la charpente incendiée en 1917

Document 3 : Antoine Le Bas, « Notre-Dame du Raincy (Seine-Saint-Denis), chef-d'œuvre des chapelles de la banlieue ? » *In Situ. Revue des patrimoines* [En ligne], n°11, 2009 (extrait)

Document 4 : Façade de l'Unité d'habitation de Marseille (Bouches-du-Rhône)

DOSSIER : Monuments historiques et vandalisme

Document 1 : Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, 1999, p. 44 (extrait)

Document 2 : Abbé Grégoire, *Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et les moyens de le réprimer*, 31 août 1794 (extrait)

Document 3 : Charles Forbes, comte de Montalembert, Vandalisme en France. Lettre à M. Victor Hugo, *Revue des deux mondes*, t. 1, 1833, p. 484-485 (extrait)

Document 4 : Didier Rykner, « La halle de Fontainebleau est détruite », extrait de www.latribunedelart.com, 23 septembre 2013

DOSSIER : La conservation du patrimoine et son financement

Document 1 : Thibault Balu, « Utiliser Internet comme levier financier : l'exemple du château de la Helberdière (Mayenne) », *Demeure historique*, n°192, mars 2014, p. 40-41 (extrait)

Document 2 : Eric de Legge, « Crédits publics, un guichet unique dans le Lot », *Demeure historique*, n°192, mars 2014, p. 46-49 (extrait)

Document 3 : Haverskerke (Nord), église Saint-Vincent (non protégée MH), phasage et plan de financement, établis en 2010, de la restauration menée à son terme en 2013, extrait de www.commune-haverskerque.fr

Spécialité Musées

DOSSIER : De l'art du cartel dans les musées

Document 1 : Musée national du Moyen Âge

Document 2 : *Le Journal amusant*, n° 426, 27 février 1864, p. 2 (extrait)

Document 3 : Extrait de www.cartelnet.com, consulté le 17 juillet 2014

Document 4 : Musée du Louvre, salle du Pavillon des Sessions

DOSSIER : Les photographies dans les musées

Document 1 : Didier Rykner, « Le ministère de la Culture autorise explicitement les photos dans tous les musées », extrait de www.latribunedelart.com, 9 juillet 2014

Document 2 : Magali Lesauvage, « Internet, lieu du partage de l'expérience muséale », extrait de <http://fluctuat.premiere.fr>, 16 mars 2011

Document 3 : Bernard Hasquenoph, « Le Louvre en photos et sous les flashes », extrait de www.louvrepourtout.fr, 21 mars 2011

DOSSIER : Ces musées qui vendent leurs collections

Document 1 : « Crise oblige – Detroit invitée à vendre sa collection d'œuvres d'art », extrait de <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr>, 4 juin 2013

Document 2 : Didier Rykner, « Coypel et Tournières, deux acquisitions de peintures françaises par Caen », extrait de www.latribunedelart.com, 16 juillet 2014

Document 3 : Béatrice De Rochebouet, « Monaco cède son trésor napoléonien aux enchères », extrait de www.lefigaro.fr, 26 juin 2014

DOSSIER : Décors restitués et *period rooms* en France

Document 1 : Florence Evin, « Les salons des Lumières redécouverts à la bougie », extrait de www.lemonde.fr, 7 juin 2014

Document 2 : Montpellier, Hôtel Sabatier d'Espeyran

Document 3 : Giverny, trois vues des intérieurs de la maison de Claude Monet, 2014

DOSSIER : Les bandes dessinées de musées, livres ou produits dérivés ?

Document 1 : Extrait de <http://editions.louvre.fr>, consulté le 18 juillet 2014

Document 2 : Catherine Meurisse, *Moderne Olympia* (extrait)

Document 3 : Elodie D., « Albums, bandes dessinées et immigration au Musée de l'Immigration », extrait de www.sortiraparis.com, 29 septembre 2013

Document 4 : Extrait de www.enfants.rmngp.fr/bd/hopper/, consulté le 18 juillet 2014

DOSSIER : Les locations d'espaces dans les musées

Document 1 : Extrait de www.musee-rodin.fr, consulté le 18 juillet 2014

Document 2 : Extrait de www.lesartsdecoratifs.fr, consulté le 18 juillet 2014

Document 3 : Pierre de Gasquet, « Guerre des prix entre grands musées "à louer" », extrait de www.lesechos.fr, 20 août 1992

DOSSIER : Les « banques d'accueil » dans les musées

Document 1 : Extrait de www.dupontdenemours.fr, consulté le 21 juillet 2014

Document 2 : Jean-Paul Sportiello, « Coup de jeune sur la porcelaine », extrait de www.lepopulaire.fr, 23 août 2012

Document 3 : Moscou, Musée Pouchkine, 2012

Document 4 : Extrait de www.agenceseach.fr, consulté le 21 juillet 2014

DOSSIER : Faut-il des musées monographiques ?

Document 1 : « Musée national Ernest Hébert de Paris », extrait de www.timeout.fr, 30 avril 2012

Document 2 : « Une salle consacrée aux œuvres de l'artiste Geneviève Assé au musée de Vannes », extrait de www.ouest-france.fr, 25 janvier 2013

Document 3 : Didier Rykner, « Réouverture du Musée Jean-Jacques Henner », extrait de www.latribunedelart.com, 3 novembre 2009

Document 4 : F. Valéry et L. Tazelmati, « Zidane, Giscard, Nouvel : le musée Soulages de Rodez est (aussi) le rendez-vous des VIP », extrait de <http://france3-regions.francetvinfo.fr>, 10 juillet 2014

DOSSIER : Ces musées qui se groupent en réseaux

Document 1 : Extrait de www.musenor.com, consulté le 22 juillet 2014

Document 2 : Extrait de www.normandie-impressionniste.fr, consulté le 22 juillet 2014

Document 3 : Nathalie Castetz, « La Normandie veut faire forte impression », extrait de www.liberation.fr, 3 juin 2010

Document 4 : Extrait de www.resistance-massif-central.fr, consulté le 22 juillet 2014

DOSSIER : Les musées qui jouent la carte du cinéma

Document 1 : Olivier Père, « Sur le tournage de *Francofonia* d'Alexandre Sokourov », extrait de www.arte.tv, 4 janvier 2014

Document 2 : « Interview : Olivier Assayas à l'heure d'été », propos recueillis par Stéphane Canot, extrait de www.commeaucinema.com, février 2008

Document 3 : « L'équipe du film *Visage* en conférence de presse », extrait de www.festival-cannes.com, 23 mai 2009

Document 4 : Extrait de www.chateauversailles.fr, consulté le 23 juillet 2014

DOSSIER : Face aux musées agressés, que doivent faire les conservateurs ?

Document 1 : « Notre-Dame-des Landes : les opposants s'invitent sur la pyramide du Louvre », extrait de www.lci.tf1.fr, 20 décembre 2012

Document 2 : A.-C. Chabanon, « Musée Fesch : cambriolage à rebondissements de quatre tableaux inestimables », extrait de www.corsematin.com, 20 février 2011

Document 3 : Marion Douet, « Le Musée du Louvre fermé en raison des vols et des agressions », extrait de www.reuters.fr, 10 avril 2013

DOSSIER : Les boutiques de musée

Document 1 : Extrait de www.musee-armee.fr, consulté le 23 juillet 2014

Document 2 : Extrait de <http://boutique-culturespaces.com>, consulté le 23 juillet 2014

Document 3 : « Musée du 11-Septembre: les familles des victimes choquées par la boutique de souvenirs », extrait de www.lexpress.fr, 21 mai 2014

Document 4 : Didier Rykner, « La librairie du Louvre menacée », extrait de www.latribunedelart.com, 4 mars 2013

DOSSIER : Les collections de moulages

Document 1 : AFP, « Moulages d'Angkor au musée Guimet : la fin du purgatoire », extrait de www.lexpress.fr, 25 août 2013

Document 2 : Musée du Louvre, extrait du communiqué de presse « Renouveau de la Galerie tactile : "sculpter le corps" », avril 2014

Document 3 : Extrait de www.lrmh.culture.fr, consulté le 23 juillet 2014

Document 4 : Extrait de <http://patrimoine-artistique.u-bordeaux3.fr>, consulté le 23 juillet 2014

DOSSIER : Construire un colloque lié à une exposition

Document 1 : Extrait de www.louvre.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014

Document 2 : Extraits du programme du colloque « La Cathédrale transfigurée : regards, mythes, conflits », 13-16 mai 2014, Centre allemand d'histoire de l'art, Musée des beaux-arts de Rouen (programme consulté sur www.rouen-musees.com le 1^{er} septembre 2014)

Document 3 : Extrait de www.mediathèque.ville-nevers.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014

DOSSIER : La politique d'édition des musées

Document 1 : Extrait de www.editions.flammarion.com, consulté le 1^{er} septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.boutiquesdemusees.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014

Document 3 : J. Garcin, « Jean Rochefort au Louvre », extrait de www.tempsreel.nouvelobs.com, 8 décembre 2011

Document 4 : Extrait de www.bibliothèquekandinsky.centrepompidou.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014

DOSSIER : La musique dans les musées

Document 1 : Extrait du blog www.unpieddanslesnuages.com, consulté le 1^{er} septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.citedelamusique.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014

Document 3 : Extrait de www.louvre.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014

Document 4 : Extrait de www.museeenmusique.com, consulté le 1^{er} septembre 2014

DOSSIER : Art contemporain / Art ancien

Document 1 : Extrait de www.chateauversailles-spectacles.fr, consulté le 10 septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.louvre.fr, consulté le 10 septembre 2014

Document 3 : Bernar Venet à Versailles

Document 4 : Extrait de www.au-pantheon.fr, consulté le 10 septembre 2014

DOSSIER : L'avenir du métier de conservateur du patrimoine

Document 1 : Laurent Gervereau, Président du Réseau des musées de l'Europe, « Les musées sont en crise », extrait de www.lejournaldesarts.com, 16 novembre 2013

Document 2 : Catherine Cuenca, conservateur en chef du patrimoine, secrétaire de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (AGCCPF), extrait des Entretiens territoriaux de Strasbourg, 2 et 3 décembre 2009

Document 3 : Extrait de <http://concours-fonction-publique.publidia.fr>, consulté le 11 septembre 2014

DOSSIER : L'événementiel au cœur des institutions muséales, un mal nécessaire ?

Document 1 : Extrait de la plaquette pour les locations d'espaces au Musée national de la Renaissance, Château d'Ecouen, 2014

Document 2 : Claude Vauclore, « Les événements culturels : essai de typologie », *Culture études*, 2009/3, Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, p.2 (extrait)

Document 3 : Extrait de www.quaibrantly.fr, consulté le 12 septembre 2014

Document 4 : Géraldine Dormoy, « Dior défile dans le jardin d'Alice », extrait de www.lexpress.fr, 28 septembre 2013

DOSSIER : Le commissaire d'exposition

Document 1 : Annick Colonna-Césari, « Les commissaires d'exposition, ces nouveaux maîtres d'œuvres », extrait de www.lexpress.fr, 5 avril 2014

Document 2 : Pauline Weber, « Pharrell Williams commissaire d'exposition, coup de pub ou coup de génie? », extrait de www.huffingtonpost.fr, 1^{er} juin 2014

Document 3 : « Journée d'étude sur le commissariat d'exposition », extrait de www.ocim.fr, 23 janvier 2014

Document 4 : Juliette Soulez, « Du commissariat d'exposition au Palais de Tokyo », extrait de <http://fr.blouinartinfo.com>, 29 juillet 2013

DOSSIER : Les institutions muséales face aux réductions budgétaires

Document 1 : Sabine Gignoux, « Changement de stratégie au Musée du Louvre », extrait de www.lacroix.fr, 15 septembre 2013

Document 2 : « La Région confirme la réduction de son aide financière à Pompidou Metz », extrait de www.loractu.fr, consulté le 12 septembre 2014

Document 3 : Livret, 2012 [Donnez pour Ingres avant le 15 décembre 2012, Musée des Beaux-Arts de Lyon]

Document 4 : Théo Terschlussen, « Restrictions budgétaires : le monde culturel régional dit halte au feu », extrait de www.lavoixdunord.fr, 14 janvier 2014

DOSSIER : Multiplication des expositions et conservation des œuvres

Document 1 : Emmanuelle Jardonnet, « Prêt d'œuvres d'art à l'étranger : débats et blocages », extrait de www.lemonde.fr, 12 décembre 2013

Document 2 : Henri Loyrette, « A propos des expositions temporaires », *Revue de l'Art*, 1988, n° 82, p. 5 (extrait)

Document 3 : Claire Bergeaud, « Le prêt des collections au regard de la conservation préventive : prescriptions et suivi », *In situ. Revue des patrimoines* [En ligne], n° 19, 2012 (extrait)

Document 4 : Eugène Delacroix, *La Grèce sur les ruines de Missolonghi*, musée des Beaux-Arts de Bordeaux

DOSSIER : Musées et éducation artistique

Document 1 : « Quand l'éducation artistique rejoint la Nuit des musées », extrait de www.culturecommunication.gouv.fr, 16 mai 2014

Document 2 : Extrait de www.education.arts.culture.fr, consulté le 17 septembre 2014

Document 3 : Extrait de <http://eduscol.education.fr>, consulté le 17 septembre 2014

Document 4 : Extrait de www2.ac-nice.fr, consulté le 17 septembre 2014

DOSSIER : Musées et enjeux locaux

Document 1 : Extrait de <http://emf.fr>, consulté le 17 septembre 2014

Document 2 : Extrait du programme du colloque « Le patrimoine culturel dans la Drôme » organisé par la Département de la Drôme, la Conservation départementale du patrimoine et le Service tourisme et économie montagnarde, 11 avril 2014 (consulté sur www.ladrome.fr le 17 septembre 2014)

Document 3 : Extrait de www.riom-communaute.fr, consulté le 17 septembre 2014

Document 4 : « Bataille d'Alésia : Un MuséoParc pour valoriser le territoire », extrait de <http://servirlepublic.fr>, consulté le 17 septembre 2014

DOSSIER : Politique de conservation préventive

Document 1 : Extrait de www.palaisgalliera.paris.fr, consulté le 22 septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.c2rmf.fr, consulté le 22 septembre 2014

Document 3 : Réserves du Musée Dali, Figueres (Espagne)

Document 4 : Extrait de www.musee-orsay.fr, consulté le 22 septembre 2014

DOSSIER : Musées et enjeux territoriaux

Document 1 : Extrait du programme de la journée d'échanges « Des musées de société pour un développement territorial : un enjeu pour l'Auvergne », 10 décembre 2013 (consulté sur www.patrimoine-rhonalpin.org le 17 septembre 2014)

Document 2 : Extrait de www.loire.fr, consulté le 17 septembre 2014

Document 3 : Extrait de www.museedesconfluences.fr, consulté le 17 septembre 2014

Le musée des Confluences en avant-première sur France 3 Rhône-Alpes, 27 juin 2014

Document 4 : Extrait de www.lozere.fr, consulté le 17 septembre 2014

DOSSIER : Musées et handicap

Document 1 : Hélène Herniou, « Culture et handicaps, quels enjeux, quels discours ? », extrait de <http://cliophile.wordpress.com>, 17 mars 2014

Document 2 : DRAC Basse-Normandie, extrait de la plaquette « Musées et accessibilité : un enjeu de société. Comprendre pour mieux agir ... en Basse-Normandie. Les constats, la démarche, les solutions », 2012, p. 3

Document 3 : Introduction de la journée de rencontre professionnelle « Musées et handicaps visuels », Musée départemental de Flandre, Cassel, 30 mars 2012

Document 4 : Extrait de <http://parismusees.paris.fr>, consulté le 18 septembre 2014

DOSSIER : Musées et numérisation des collections

Document 1 : « Le patrimoine photographique de la Ville de Paris », extrait de www.paris.fr, 4 juin 2014

Document 2 : Extrait de www.cite-tapisserie.fr, consulté le 18 septembre 2014

Document 3 : « Les musées nous parlent : la publication des collections du musée des Beaux-Arts de Dole », extrait de <http://portail-joconde.over-blog.com>, 16 janvier 2012

Document 4 : Extrait de www.mbam.qc.ca, consulté le 18 septembre 2014

DOSSIER : Musées et visitorat

Document 1 : « Un quart de visiteurs en plus pour les musées de la Ville de Paris en 2013 », extrait de <http://culturebox.francetvinfo.fr>, 7 janvier 2014

Document 2 : Blandine Le Cain, « Musées : un millésime 2013 riche en fréquentation », extrait de www.lefigaro.fr, 2 janvier 2014

Document 3 : Olivier Donnat, « Les publics des musées en France », *Publics et Musées*, n° 3, 1993, p. 31-32 (extrait)

Document 4 : Musée du Louvre, extrait du communiqué de presse « Plus de 9 millions de visiteurs au musée du Louvre en 2013 », janvier 2014

DOSSIER : Museomix et nouvelles technologies dans les musées

Document 1 : Extrait de www.jeunes.gouv.fr, consulté le 18 septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.museomix.org, consulté le 18 septembre 2014

Document 3 : Extrait de www.musees-gallo-romains.com, consulté le 18 septembre 2014

DOSSIER : Politique de collecte : faut-il tout garder ?

Document 1 : Introduction aux 10èmes rencontres professionnelles de la Fédération des écomusées et des musées de société, « Collecter le contemporain dans les musées de société », 25-27 avril 2013

Document 2 : Extrait de www.musee-dauphinois.fr, consulté le 19 septembre 2014
Document 3 : Extrait de www.histoire-immigration.fr, consulté le 19 septembre 2014
Document 4 : Extrait de www.musee-bretagne.fr, consulté le 19 septembre 2014

DOSSIER : Restaurations / dérestaurations

Document 1 : Manon Joubert, « Étude et restauration du *Christ des Rameaux* du musée de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg », *CeROArt* [En ligne], 2014 (extrait)
Document 2 : Didier Rykner, « L'imprudente restauration du retable d'Issenheim », extrait de www.latribunedelart.com, 26 juillet 2011
Document 3 : Daphné Bétard, « La Sainte Anne de Vinci menacée », *Le Journal des Arts*, n° 354, 7 octobre 2011 (extrait)
Document 4 : Claire Bommelaer, « Coup de théâtre à Fontainebleau », extrait de www.lefigaro.fr, 25 avril 2014

DOSSIER : Le visiteur participatif

Document 1 : Simon Hübe, « Un parcours d'œuvres commenté et enregistré par les visiteurs du musée Petiet », extrait de www.club-innovation-culture.fr, 13 avril 2012
Document 2 : Sébastien Magro, chargé de projets nouveaux médias au Musée du Quai Branly, « Le musée participatif : état des lieux », extrait de www.dasm.wordpress.com, 17 octobre 2011
Document 3 : Laura Charlotte P., « Le MoMA de New York joue la carte de l'interactivité », extrait de www.latribune.fr, 13 août 2014

DOSSIER : L'art contemporain dans les musées et lieux d'art ancien

Document 1 : Extrait de www.louvre.fr, consulté le 1er septembre 2014
Document 2 : Extrait de www.museefabre.montpellier-agglo.com, consulté le 1er septembre 2014
Document 3 : Pascal Bernard, « Rouen accueille le prix Marcel Duchamp », extrait de www.exponaute.com, 22 août 2014

DOSSIER : Les co-productions d'expositions

Document 1 : Extrait de www.universcience.fr, consulté le 1er septembre 2014
Document 2 : Extrait de www.museefabre.montpellier-agglo.com, consulté le 1er septembre 2014
Document 3 : Francine Guillou, « Le 11^{ème} palmarès des musées », *Le Journal des Arts*, n° 416, 20 juin 2014 (extrait)

DOSSIER : L'événement au musée

Document 1 : Extrait de www.pba-lille.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014
Document 2 : Extrait de www.nuitdesmusees.culture.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014
Document 3 : Extrait de www.museedelhomme.fr, consulté le 1^{er} septembre 2014
Document 4 : AFP, « Nuit des musées : Plus de 2 millions de visiteurs en France », extrait de www.20minutes.fr, 18 mai 2014

DOSSIER : Les catalogues d'exposition

Document 1 : Didier Rykner, « Le Musée d'Orsay va-t-il tuer les catalogues d'exposition ? », extrait de www.latribunedelart.com, 17 décembre 2013
Document 2 : Extrait de www.centrepompidou-metz.fr, consulté le 8 septembre 2014
Document 3 : Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, 2005
Document 4 : Alexia Guggemos, « L'avenir du catalogue d'exposition serait-il dans sa version e-Book enrichie ? », extrait de www.huffingtonpost.fr, 23 mars 2013

DOSSIER : La scénographie des expositions temporaires : quelle place pour les conservateurs ?

Document 1 : Pauline Compan, « Martin Michel place Cabanel dans une douce lumière », *Midi Libre*, 8 juillet 2010 (extrait)
Document 2 : André Giordan, « L'apport de la scénographie dans le processus d'acquisition des savoirs », extrait de www.invisibl.eu, consulté le 8 septembre 2014
Document 3 : Sophie Cachon, « Picasso, Hopper, Manet... quel est le secret des expos événements ? », *Télérama*, n° 3296, 16 mars 2013 (extrait)
Document 4 : Bernard Hasquenoph, « Jardins romantiques au musée de la Vie romantique : tarifs, horaires, accès », extrait de www.louvrepour tous.fr, 17 mars 2011

DOSSIER : Nouvelles expérimentations au sein des musées

Document 1 : Extrait de www.pba-lille.fr, consulté le 22 août 2014

Document 2 : Entretien avec Aurélie Filippetti, propos recueillis par Philippe Mabillet et Pierre Naquin, « Le musée du futur sera plus collaboratif et interactif », extrait de www.latribune.fr, 29 juillet 2014

Document 3 : Extrait de www.musee-orsay.fr, consulté le 1er septembre 2014

Document 4 : Sarah Hugounenq, « Quand l'art préhistorique rencontre les arts premiers », *Le quotidien de l'art*, n° 650, 23 juillet 2014 (extrait)

DOSSIER : Faut-il payer pour entrer au musée ?

Document 1 : « La gratuité des musées : une politique en débat », extrait de www.franceculture.fr, 12 septembre 2013

Document 2 : Extrait de www.isere-culture.fr, consulté le 8 septembre 2014

Document 3 : Claire Bommelaer, « La gratuité totale dans les musées est une folie », extrait de www.lefigaro.fr, 6 janvier 2014

DOSSIER : Le musée du futur

Document 1 : Yves-Armel Martin, « Innovations numériques, révolutions au musée », extrait de www.erasme.org, consulté le 1er septembre 2014 (article publié initialement dans *Les Cahiers du Musée des Confluences*, vol. 7 : Innovation, juillet 2011, p. 118-128)

Document 2 : Entretien avec Aurélie Filippetti, propos recueillis par Philippe Mabillet et Pierre Naquin, « Le musée du futur sera plus collaboratif et interactif », extrait de www.latribune.fr, 29 juillet 2014

Document 3 : Dr Michael Dixon, directeur du Musée d'Histoire Naturelle de Londres, « La technologie peut apporter à tous la magie des musées », extrait de www.club-innovation-culture.fr, consulté le 3 septembre 2014 (traduit et adapté d'un article original du *Evening Standard*, 16 décembre 2013)

DOSSIER : Rénovation des musées

Document 1 : Extrait de www.albert-kahn.hauts-de-seine.net, consulté le 4 septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.museedesbeauxarts.nantes.fr, consulté le 4 septembre 2014

Document 3 : Extrait de www.mba.dijon.fr, consulté le 4 septembre 2014

DOSSIER : L'accessibilité dans les musées

Document 1 : « Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a remis mardi 27 mai 2014 au musée du Louvre le Prix Patrimoines pour tous », communiqué de presse publié le 27 mai 2014, extrait de www.culture.gouv.fr, consulté le 8 septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.museefabre.montpellier-agglo.com, consulté le 8 septembre 2014

Document 3 : DRAC Basse-Normandie, page de couverture de la plaquette « Musées et accessibilité : un enjeu de société. Comprendre pour mieux agir en Basse-Normandie. Les constats, la démarche, les solutions », 2012

DOSSIER : Les classements de musées, quels indicateurs ?

Document 1 : « Le musée des records », extrait de *Courrier international*, n° 1237, 17-23 juillet 2014, p. 37

Document 2 : Jean-Christophe Castelain, « Les musées en 2013, une année contrastée », *Le Journal des Arts*, n° 416, 20 juin 2014 (extrait)

Document 3 : Extrait de www.angers.fr, consulté le 8 septembre 2014

Document 4 : Didier Rykner, « Le classement des musées ou comment comparer les carpes et les lapins », extrait www.latribunedelart.com, 11 juin 2009

DOSSIER : Les réseaux sociaux au service des musées ?

Document 1 : Extrait de www.club-innovation-culture.fr, consulté le 3 septembre 2014

Document 2 : Extrait de www.grandpalais.fr, consulté le 3 septembre 2014

Document 3 : Extrait de [www.twitter.com/centrepompidou/media](https://twitter.com/centrepompidou/media), consulté le 3 septembre 2014

Document 4 : Extrait de <https://fr-fr.facebook.com/museedulouvre>, consulté le 3 septembre 2014

DOSSIER : Les outils numériques au service des musées

Document 1 : Simon Hübe, « Le numérique s'installe au nouveau Musée du jouet de Moirans-en-Montagne », extrait de www.club-innovation-culture.fr, 13 avril 2012

Document 2 : « 281 applications mobiles muséales, patrimoniales et culturelles en France (au 1er septembre 2014) », extrait de www.club-innovation-culture.fr, consulté le 1er septembre 2014

Document 3 : Extraits de www.louvre.fr, consulté le 1er septembre 2014

Document 4 : « Une nuit au musée et en 3D avec Sir David Attenborough et le National History Museum de Londres », extrait de www.club-innovation-culture.fr, 17 décembre 2013

Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel

DOSSIER : Peut-on tout acquérir ?

Document 1 : Transfert d'un métier *Leavers* vers le musée de la dentelle et de la mode de Calais

Document 2 : Fœtus humain bicéphale, Musée d'anatomie de Naples

Document 3 : Extrait de www.patstec.fr, consulté le 22 août 2014

Document 4 : Sylvie Johnsson, « Masque Hopis : polémique autour d'une vente aux enchères », extrait de www.franceinfo.com, 11 avril 2013

Épreuve orale de langue vivante étrangère (préparation 30 minutes, durée 30 minutes, coefficient 1)

L'épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte dans la langue vivante étrangère choisie par le candidat au moment de l'inscription. La langue doit être différente de la langue choisie à l'écrit. L'usage du dictionnaire n'est pas admis.

L'épreuve est notée par deux examinateurs spécialisés.

L'épreuve ne fait l'objet d'aucun programme.

Sélection de textes tirés au sort par les candidats

Allemand

DPA, Reuters, « Mehr Zuwanderer », *Süddeutsche Zeitung*, München, 18.12.2013
Oliver Pfohlmann, « Coca-Cola schlägt DDR », *Der Tagesspiegel*, Berlin, 29.12.2013
Georg Hoffmann-Ostenhof, « Alexander, Gott und Europa », *Profil*, Wien, 26.05.2014
Sabine Kinkartz, « Mindestlohn für (fast) alle », *Deutsche Welle*, 03.07.2014
Sylvia Schreiber, « Der Kniefall von Warschau bleibt unvergessen », *ParisBerlin*, juillet-août 2014

Anglais

Heather Linebaugh, « I worked on the US drone program », *The Guardian*, 29.12.2013
Mark J. Perry, Andrew G. Biggs, « The "77 Cents on the Dollar" Myth About Women's Pay », *The Wall Street Journal*, 07.04.2014
Andy Coghlan, « US has lighter touch on e-cigarette regulation than EU », *New Scientist*, 25.04.2014
« The British diaspora », *The Economist*, 09.08.2014
« Why Terrorists Love Twitter », *Time*, 11.09.2014
Fionola Meredith, « Crimes of fiction: Storm over Mantel's story about Thatcher assassination », *The Irish Times*, 24.09.2014
Jared T. Miller, « When Photos Lead a Protest », *Newsweek*, 12.10.2014
Andrea DenHoed, « Give Yourself Away », *The New Yorker*, 15.10.2014
Anna Altman, « What is a Nobel Prize Really Worth ? », *The New York Times*, 16.10.2014

Espagnol

Antoni Puigverd, « Menos es más (héroes anónimos) », *La Vanguardia*, 17.06.2013
« La lucha por la igualdad es más necesaria que nunca frente a los recortes del Gobierno », www.nuevatribuna.es, 06.03.2014
Victoria Camps, « Las instituciones y las personas », *El País*, 17.06.2014
Flor Ragucci, « El monarca flamante », *Página 12*, Argentine, 20.06.2014
Alfredo Dillon, « Uno de cada diez jóvenes en la Argentina estudia y trabaja », www.clarin.com, 03.07.2014
Juan López de Uralde, « El ecologismo recupera la calle », www.eldiario.es, 23.09.2014
José Durán, « La nueva canción protesta sólo se escucha en la calle », *El Confidencial*, 12.10.2014

Italien

Roberto Saviano, « Napoli, il rogo nella Città della scienza », *La Repubblica*, 06.03.2013
Ernesto Galli della Loggia, « Il conflitto sotterraneo », *Il Corriere della Sera*, 21.03.2014
Simonetta Agnello Hornby, « Da Londra a Palermo così si uccide l'arte del cibo », *La Stampa*, 13.04.2014
Umberto Eco, « Quando i cinquantenni erano vecchi », *L'Espresso*, 30.05.2014
Luciano Floridi, « Il diritto all'oblio », *La Stampa*, 10.09.2014

Rapports sur les épreuves orales

Épreuve de spécialité professionnelle (concours externes)

78 épreuves orales (61 candidats différents, dont 17 ont choisi deux spécialités)

Note maximale : 18

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 10,30 (dont candidat absent)

Médiane : 10

Archéologie

4 candidats

Note maximale : 18

Note minimale : 6

Moyenne : 12,37

Archives

11 candidats

Note maximale : 17

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 10,22 (dont candidat absent)

Monuments historiques et inventaire

16 candidats

Note maximale : 18

Note minimale : 5

Moyenne : 12,37

Musées

46 candidats

Note maximale : 18

Note minimale : 4

Moyenne : 9,45

Patrimoine scientifique, technique et naturel

1 candidat

Note : 9

Distribution des notes :

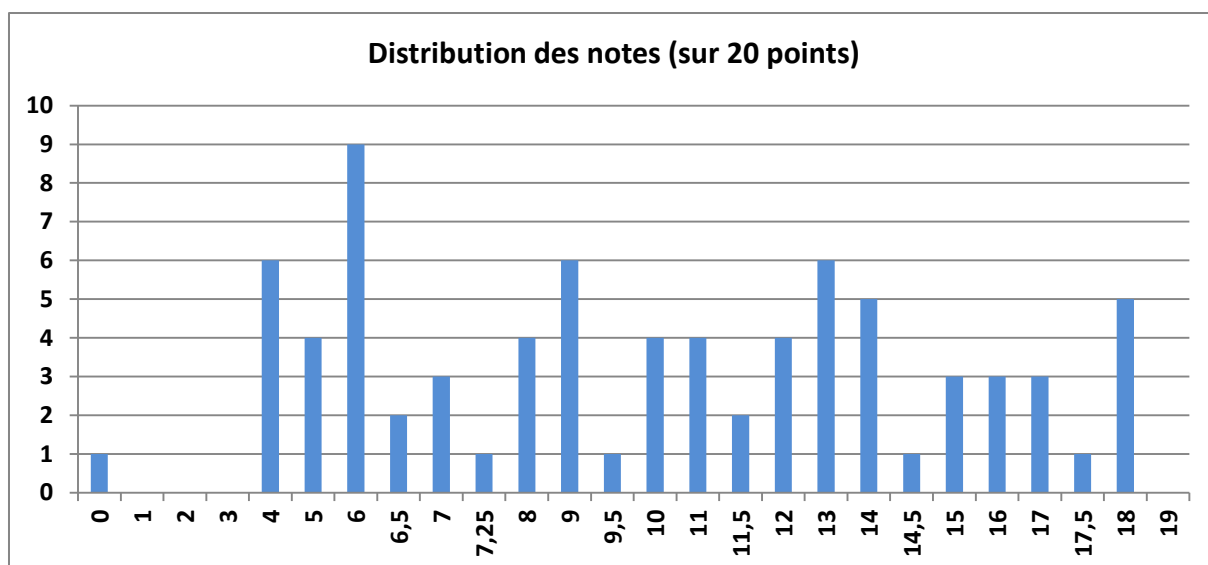
Comprises entre 0 et moins de 5 : 7

Comprises entre 5 et moins de 10 : 30

Comprises entre 10 et moins de 14 : 20

Comprises entre 14 et moins de 16 : 9

Comprises entre 16 et 18 : 12



Rappelons les modalités de l'épreuve telles qu'elles découlent de la réforme des concours qui entrain en 2014 dans sa troisième année. Le candidat doit traiter dans sa spécialité un dossier thématique, qui porte un titre et qui se compose de deux à quatre documents, généralement de nature différente : documents écrits (extraits de textes officiels, d'articles de revues, commentaires de témoins ou d'acteurs du patrimoine ou du monde culturel), captures de sites internet (par exemple de musées pour la spécialité Musées ou d'Archives départementales pour la spécialité Archives), photographies, plans, données chiffrées, graphiques. Le candidat a trente minutes de préparation. L'épreuve en elle-même dure trente minutes, qui se répartissent en deux temps : 15 minutes de présentation et d'explication du dossier par le candidat, suivies de 15 minutes de questions par le jury, composé de trois examinateurs spécialisés.

Il est rappelé que le dossier doit être présenté à partir des documents qu'il comprend, ce qui nécessite une exposition critique de ceux-ci. Comme l'année dernière, trop de candidats ont tendance à oublier rapidement les documents pour s'orienter vers un exposé général, ce qui n'est pas le but de l'épreuve, qui reste fondamentalement dans sa première partie une explication et une synthèse des documents fournis, lesquels doivent guider la construction de l'exposé. Concernant la gestion du temps, les 15 minutes d'exposé ne sont pas toujours utilisées dans leur totalité, ce qui est pénalisant.

Comme l'indique son intitulé, la finalité de l'épreuve est professionnelle. Cela nécessite de se former, dans le cadre d'enseignements théoriques et, dans la mesure du possible, par des stages pratiques, afin de connaître au mieux le contenu et les enjeux du métier de conservateur du patrimoine. Comme l'année dernière, les dossiers ont porté dans toutes les spécialités sur des questions de conservation, de collecte, de restauration, d'inventaire, de présentation des collections, de formation et d'information des publics, questions qui sont au cœur du métier de conservateur du patrimoine.

Dans la spécialité « **Archéologie** », quatre candidats seulement étaient admissibles à l'oral. Les dossiers, techniques, concernaient différents champs de la discipline : « l'archéologie des élévations », « l'archéologie des eaux intérieures », « l'archéologie au laboratoire », « les cartes archéologiques ». Chaque dossier requérait du candidat la connaissance des pratiques de terrain, du cadre réglementaire et institutionnel et, le cas échéant, des débats en cours. Évidemment, tout ceci ne s'improvise pas et suppose de s'être frotté au milieu et d'avoir conduit une réflexion personnelle au cours de ses études universitaires sur les objectifs et les méthodes de l'archéologie. Les candidats se contentent trop souvent d'identifier les documents soumis à leur analyse critique sans s'y attarder, comme s'ils n'avaient qu'une valeur illustrative. Même s'ils ne doivent pas borner la réflexion du candidat sur le thème proposé, ces documents contiennent des données qui fournissent les éléments nécessaires à la définition et à l'exposé des problèmes soulevés, à condition de les déceler et de les exploiter. Au cours de la synthèse suivant cet exercice classique de commentaire, le candidat peut alors faire preuve de ses capacités d'argumentation. Deux candidats n'ont pas – et de loin – utilisé tout le temps qui leur était imparti, jetant ainsi le doute sur leur connaissance de la discipline et de son

actualité, et obligeant le jury à revenir sur des points qui auraient dû être exposés. L'entretien avec le jury permet d'approfondir le sujet voire, lorsque l'exposé a été très satisfaisant, de rebondir et d'évaluer la réactivité du candidat sur des thèmes voisins. Dans deux cas sur quatre, l'entretien a été décevant soit que le candidat ait confirmé sa connaissance approximative du sujet, soit qu'il ait répondu laconiquement aux sollicitations du jury. Comme l'an dernier, le jury ne saurait trop recommander aux futurs candidats de faire un stage dans un service régional de l'archéologie ou dans un service archéologique d'une collectivité territoriale pour acquérir une connaissance du milieu professionnel, de ses pratiques et des difficultés auxquelles il peut se trouver confronté. A défaut, il convient de se tenir informé de l'actualité de la discipline en consultant régulièrement différents sites professionnels.

Dans la spécialité « **Archives** », les dossiers portaient sur le rôle de l'archiviste, sur les stratégies face aux aléas administratifs, sur des composantes parfois jugées périphériques dans les services d'archives (audiovisuel, imprimé, Grande collecte). Les questions de cours (valorisation du patrimoine écrit, conservations préventive et curative, « que peut-on attendre du site web d'un service d'archives ? ») n'étaient pas les plus commodes, car le jury attendait du candidat qu'il sorte de ses « fiches » et qu'il dessine avec précision et brio les enjeux d'une question importante mais rebattue. Sur les onze candidats admissibles, dix se sont présentés à l'épreuve orale. Trois ont montré des lacunes importantes, tant dans les connaissances que dans l'appréciation des problématiques professionnelles, ce qui a abouti à des formulations surprenantes : « Une page Facebook pour les Archives ? pourquoi pas ? la preuve, c'est que cela existe » ; entendre parler des « archives officielles de l'Etat » laisse penser que l'Etat a des archives « officieuses ». Il est étrange qu'un dossier, donné dans les jours suivant les commémorations du 11 novembre 2014, portant sur la Grande collecte, initiative dont le succès sans précédent a suscité des centaines d'articles de presse depuis l'automne 2013, n'ait donné lieu qu'à des banalités et des inexactitudes. Quatre candidats ont fait une présentation de très bonne tenue, montrant une réelle maîtrise du sujet et une appréciable maturité professionnelle. Enfin, trois candidats ont fait une présentation moyenne, qui leur a valu une note légèrement supérieure ou égale à la moyenne. A ces prestations il a manqué, pour être bonnes, les éléments suivants : force de conviction dans l'expression (indispensable à un conservateur s'il veut motiver une équipe ou convaincre un décideur) ; de la fluidité dans l'expression (qui doit absolument travailler à bannir les tics de langage répétitifs) ; une capacité à répondre précisément à une question posée sur un point précis évoqué par le candidat lui-même lors de la présentation. L'épreuve suppose connue *La pratique archivistique française*. Mais le candidat ne doit pas se borner à réciter son cours, à dévider ses fiches. Sur ce socle de connaissances doit reposer un exposé construit, enrichi d'exemples de réalisations ou d'expériences récentes, nourri aussi de la lecture de la presse, générale, culturelle et spécialisée.

En spécialité « **Monuments historiques et inventaire** », comme lors des deux années précédentes, plusieurs candidats se sont bornés à exposer des généralités plus ou moins bien assimilées à partir du sujet du dossier, en faisant, dans la plupart des cas, à peine référence aux documents. Faute de présentation critique de ces derniers, d'un commentaire construit et d'une réflexion argumentée sur le thème du dossier, ces candidats ne sont pas parvenus, loin s'en faut, à convaincre le jury de leurs aptitudes. Par ailleurs, l'épreuve orale « Monuments historiques et inventaire » a une nouvelle fois mis en lumière, chez certains candidats (souvent les mêmes), une méconnaissance profonde de l'actualité en rapport avec la spécialité (chantiers de restauration, expositions, publications, etc.) et, plus grave encore, une absence totale de curiosité, qu'il s'agisse du patrimoine monumental ou des bases de données alimentées par l'Inventaire, pour ne citer que ces deux exemples. Il faut ici rappeler avec force que l'inscription d'un candidat à cette spécialité suppose un véritable intérêt personnel pour ce qui fonde sa double spécificité. Cela était d'autant plus vrai cette année, où un nombre important de sujets proposés relevait tout à la fois des Monuments historiques et de l'Inventaire. Fort heureusement, de très bons candidats ont su, sur des sujets en apparence difficiles, faire la preuve de leur réelle motivation, en développant une réflexion poussée à partir des documents remis, en ouvrant, en conclusion, sur des perspectives ou des interrogations pertinentes, et en avançant, face aux interrogations du jury, des opinions personnelles révélatrices de leurs capacités.

L'épreuve de spécialité « **Musées** » exige des candidats qui la choisissent une bonne connaissance des collections publiques françaises, des musées français voire européens et internationaux. Elle demande aussi de connaître le fonctionnement des services de l'Etat (DRAC notamment) et des collectivités territoriales ainsi que des établissements publics. Le jury a déploré de

profondes lacunes de culture générale de la discipline, une méconnaissance de l'actualité des musées et des problématiques majeures actuelles et encourage les candidats à s'informer, à lire la presse régulièrement, à visiter plus de musées en région. Le jury attend des candidats un excellent niveau de vocabulaire, un discours clair, un exposé structuré, problématisé, incluant l'analyse des documents qui doivent être étudiés, critiqués, mais le propos doit également être enrichi de nombreux exemples afin que le candidat montre à la fois au jury ses connaissances, son ouverture d'esprit, son sens critique, ses convictions, son enthousiasme et sa passion pour son futur métier.

Pour le concours des années prochaines, le jury aimerait encourager davantage de candidats à se présenter dans les spécialités Archéologie, Archives et PSTN, où le vivier n'est, à ses yeux, pas suffisamment fourni. Cela a été particulièrement vrai cette année dans la spécialité PSTN où un seul candidat a pu être déclaré admissible pour deux postes mis au concours et pour lequel il est difficile de dégager des enseignements.

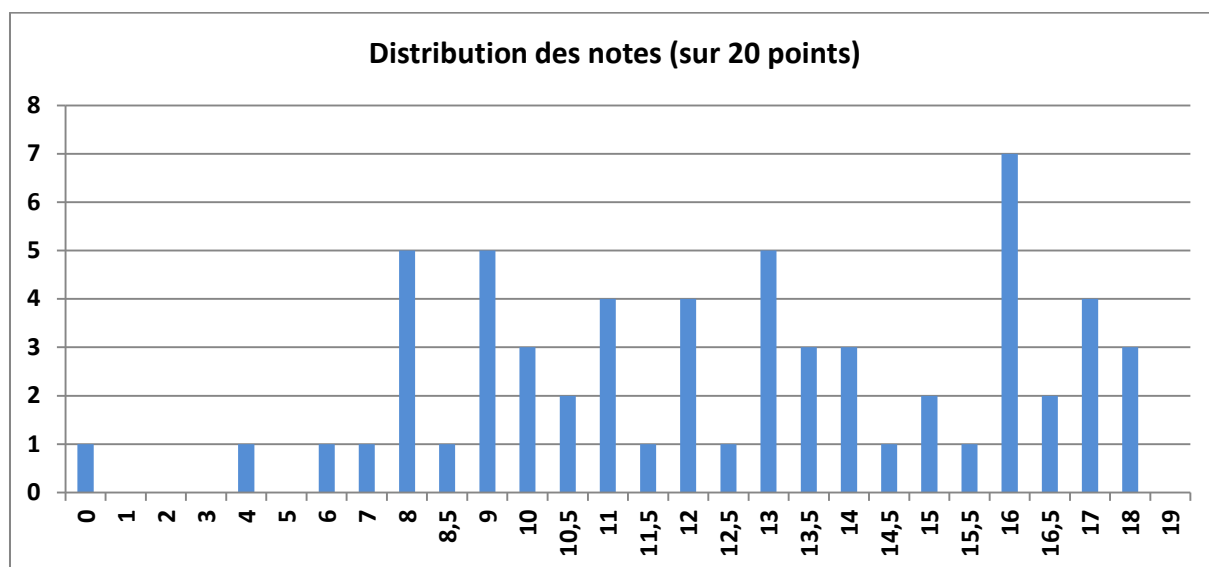
Olivier MATTÉONI avec la collaboration de Gérard AUBIN,
Gilles BLIECK, Édouard BOUYÉ, Annaïg CHATAIN, Maria-Anne
PRIVAT-SAVIGNY, pour l'ensemble des membres du jury de
l'épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes

Épreuve d'entretien avec le jury (concours externes)

61 candidats
Note maximale : 18
Note minimale : 0 (candidat absent)
Moyenne : 12,32 (dont candidat absent)
Médiane : 12,5

Distribution des notes :

Comprises entre 0 et moins de 5 : 2 (dont un candidat absent)
Comprises entre 5 et moins de 10 : 13
Comprises entre 10 et moins de 14 : 23
Comprises entre 14 et moins de 16 : 7
Comprises entre 16 et 18 : 16



Rappelons les objectifs de cette épreuve issue de la réforme du concours entrée en vigueur en 2012 : « apprécier les motivations et les aptitudes du candidat au service public, par rapport aux fonctions de conservateur du patrimoine, notamment dans la (ou les) spécialités dans la(les)quelle(s) le candidat est admissible ». Pour ce faire, l'épreuve, qui dure 30 minutes, s'organise en deux temps : le candidat présente d'abord, en cinq minutes maximum, son parcours, sa formation, son expérience professionnelle, s'il en possède une, ses motivations, après quoi s'engage avec le jury, composé de cinq personnes dont le président et un élu, une discussion.

Sur le plan formel, le jury a constaté que les candidats ont bien assimilé le format de l'épreuve et que les cinq minutes qui sont destinées à la présentation sont respectées. Il constate aussi que les candidats ont tenu compte des conseils formulés dans le rapport de l'année dernière pour sortir d'une présentation trop stéréotypée. Il demeure néanmoins que beaucoup peinent encore à donner de la conviction à leur présentation. Motivation et enthousiasme sont souvent absents chez bien des candidats, dont le propos demeure terne. Il l'est d'autant plus que, dans l'exposé de leur parcours et de leurs motivations, certains semblent se parler à eux-mêmes. Or les candidats ne doivent pas oublier qu'ils s'adressent à un jury, ce qui doit les amener à tourner leur regard vers tous les membres qui le composent. Il s'agit d'une conversation, non d'un monologue. Par ailleurs, plusieurs candidats présentent des points faibles dans leur expression orale : tics de langage, débit monocorde ou soporifique, élocution saccadée, accentuation anarchique de syllabes, anacoluthes manifestement involontaires, voire fautes de français ou d'accord. Ces défauts peuvent bien sûr se corriger, et les candidats doivent avoir à cœur de travailler ces aspects qui n'ont pas pour but ultime le confort du jury, mais la capacité d'un conservateur du patrimoine à entraîner une équipe, à vaincre des réticences, à accompagner le changement, à emporter une décision, à captiver un public (académique ou non). Sans déployer des fleurs de rhétorique, le candidat doit maîtriser, pour la présentation initiale de son parcours et de son projet, les principes élémentaires de l'art oratoire. Il doit veiller à répondre justement : les réponses fleuve aux questions sont un moyen maladroit d'en tarir la source, un subterfuge rapidement éventé et plutôt mal jugé, car il frustre les membres du jury de questions qui doivent lui permettre, dans le temps imparti à l'épreuve, de vérifier différents aspects du savoir-être et du savoir-faire du candidat. Mais les réponses lapidaires, sèches, sans argumentation ni exemple, sont tout autant préjudiciables au candidat.

Dans la présentation initiale, le candidat est invité à exposer ses travaux, ses projets et ses goûts. Il doit savoir que tous les thèmes qu'il évoque, même en passant, même anodins, sont autant de perches qu'il tend au jury pour des questions lors de la discussion. Si le candidat reste sec à une question portant sur le domaine, le thème, le lieu de stage pourtant évoqués dans la présentation, le jury comprend qu'il ne s'agissait que d'affichage, et ce qui pouvait être une ouverture se retourne contre lui. Au cours de l'entretien, le rendu des stages et des expériences est important. Mais ce rendu doit montrer que le candidat en a tiré une appréhension personnelle et professionnelle des enjeux, des situations, des problématiques, ce qui n'est pas toujours le cas malheureusement.

Le candidat doit faire comprendre son projet professionnel, auquel il doit avoir bien réfléchi avant d'accéder à l'oral. Il ne s'agit pas pour lui d'exposer son plan de carrière pour les quarante années à venir, mais d'expliquer pourquoi il a envie de faire le métier de conservateur du patrimoine, de préciser le genre d'environnement professionnel qui lui plairait (Paris-région ; service central-service territorial ; département-commune ; directeur-directeur adjoint, etc.). Le candidat doit montrer qu'il n'est plus un élève frais émoulu de tel ou tel master, de telle ou telle classe préparatoire, de l'Ecole nationale des chartes ou de l'Ecole du Louvre : il doit déjà savoir adopter la posture d'un conservateur du patrimoine pour lequel le parcours accompli est un bagage auquel vont s'ajouter les 18 mois de formation initiale d'application à l'Institut national du patrimoine, dont il n'est pas malvenu d'expliquer ce que l'on en attend en particulier – par exemple pour conforter les points faibles de la formation et de l'expérience déjà acquises. On rappellera que la finalité première de la scolarité à l'Inp n'est pas uniquement de se créer un réseau comme semblent le penser plusieurs candidats !

Si, comme cela a déjà été rappelé dans les rapports des deux dernières années, l'épreuve d'entretien n'a pas vocation à tester les connaissances techniques et scientifiques des candidats – l'épreuve orale de spécialité professionnelle y pourvoit –, le jury s'attache néanmoins à voir si ceux-ci connaissent l'actualité récente dans le domaine patrimonial et culturel, de même que les grands traits de l'organisation du monde de la culture et du patrimoine (administration, politique culturelle, enjeux économiques et financiers, etc.). En la matière, il est frappant de constater que certains candidats sont incapables d'argumenter sur des questions attendues qui ont trait tant à l'organisation du monde des

musées qu'à celui des archives, ou encore aux enjeux de l'archéologie préventive et aux discussions qu'elles suscitent actuellement chez les politiques et les aménageurs. Plus largement le jury est frappé de constater que certains candidats sont désarmés face à des questions attendues et passe-partout : quel émoi patrimonial récent ? quelle fonction dans 10 ou 20 ans ? quelle dernière exposition vue ? quelles différences principales entre le système muséal ou archivistique français et ce qui a été perçu lors d'un stage à l'étranger ? quelles qualités pour un conservateur ? etc. Le jury a à cœur de valoriser les candidats qui vibrent tout en maîtrisant les aspects professionnels du métier, dont l'appétence pour la recherche scientifique n'est pas incompatible avec la conscience du caractère indispensable et chronophage de la gestion d'une équipe et d'un service, dont l'attention au détail se mêle à une vision surplombante des grands enjeux, et auquel une humilité socratique de bon aloi devant l'immensité des savoirs à découvrir n'empêche pas d'être conscient de ses atouts.

Les candidats des années à venir, qui liront ces lignes pour préparer le concours, en tiendront probablement compte. Ils doivent néanmoins savoir que les questions, reflet des centres d'intérêt des jurés, changent d'année en année, et que tenir compte des présentes remarques ne doit pas empêcher d'élargir ses lectures et ses réflexions. Car rien n'agace plus un jury que d'entendre, dans une même journée, les mêmes lieux communs du moment ou slogans à la mode (écoute, accueil, synergie, partenariat, etc.), surtout lorsqu'ils sont répétés plusieurs dizaines de fois dans le même oral. Posséder un socle commun ne dispense pas d'élargir ses curiosités et, le jour venu, de pouvoir amener intelligemment des exemples originaux et bien exploités.

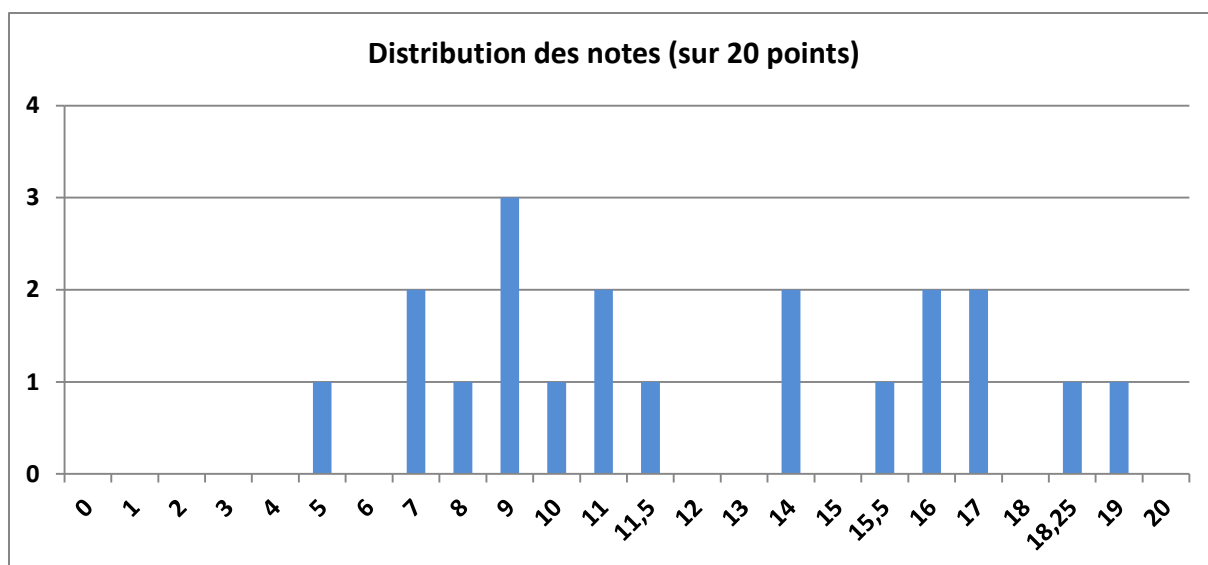
Olivier MATTÉONI avec la collaboration d'Édouard BOUYÉ,
pour l'ensemble des membres du jury
de l'épreuve d'entretien des concours externes

Épreuve d'entretien avec le jury (concours internes) : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

20 candidats
Note maximale : 19
Note minimale : 5
Moyenne : 12,21
Médiane : 11

Distribution des notes :

Comprises entre 5 et moins de 10 : 7
Comprises entre 10 et moins de 14 : 4
Comprises entre 14 et moins de 16 : 3
Comprises entre 16 et 18 : 4
Supérieurs à 18 : 2



Rappelons que, dans le cadre de la réforme des concours qui entrait dans sa troisième année en 2014, l'épreuve d'entretien avec le jury, dite « épreuve de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle » (RAEP) vise « à apprécier la personnalité ainsi que les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle ». Au préalable, les candidats admissibles ont rempli un dossier RAEP, que le jury a entre les mains au moment de l'entretien et qui a fait l'objet d'un rapport du jury avant l'épreuve. Ce dossier, même s'il n'est pas noté – seul l'entretien oral est évalué –, doit toutefois être soigné dans sa présentation. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Bien des candidats sont allusifs sur certains points, et négligent d'en renseigner d'autres. Ainsi, à plusieurs reprises, les sujets de maîtrise ou de master, voire de thèse pour les doctorants ou les docteurs, ne sont pas indiqués, alors qu'ils sont pour le jury des éléments importants pour juger d'une formation et d'une spécialité. Cela ne manque pas d'étonner. Il en est de même pour certaines fonctions occupées au cours de la carrière, qui ne donnent pas lieu à une présentation précise et détaillée. Enfin, la lettre qui compose la dernière partie du dossier doit être pensée et pesée. Sur ce point, les recommandations du jury des deux dernières années restent toujours valables : le candidat doit savoir expliquer son projet, y faire transparaître ses motivations, tout en s'attachant à faire ressortir des éléments de sa personnalité.

Les candidats disposent de dix minutes maximum pour présenter leur parcours, leurs motivations, leur projet professionnel, mais la prestation peut durer moins de temps, ce qui n'a toutefois jamais été le cas cette année. Le jury apprécie que le candidat ne reprenne pas en la récitant sa lettre du dossier RAEP, mais s'en détache pour proposer une prestation originale, qui permette d'apprécier tout à la fois l'envergure du parcours, les motivations et surtout le projet professionnel. Il s'est avéré dans certains cas que ce projet était mal pensé, certains candidats se contentant simplement de justifier leur présence au concours par l'envie « d'avoir un statut conforme à leurs activités actuelles », comme si le concours n'était qu'une reconnaissance d'un parcours. Il faut savoir expliquer ce que représente le métier de conservateur du patrimoine à ce stade de la carrière, ce que l'on en attend, comment on le conçoit, comment on envisage de l'exercer. Les envies de mobilité doivent être exprimées et justifiées : dans quel type d'environnement le candidat voit-il sa carrière, qu'il soit déjà en place dans une institution patrimoniale ou culturelle ou qu'il ne le soit pas (Paris-région ; service central-service territorial ; département-commune ; directeur-directeur adjoint, etc.) ? comment envisage-t-il ses rapports avec les tutelles ? qu'attend-il de la formation à l'Inp et des stages qui lui seront proposés ? comment juge-t-il l'évolution du métier face aux contraintes budgétaires et aux impératifs de gestion ? comment entend-il concilier recherche et direction d'une équipe ou d'un service ? etc. Autant de questions attendues mais auxquelles les candidats répondent parfois d'une manière peu assurée, ou d'une façon si banale que le jury doute de la maturité du projet. Il faut par ailleurs savoir argumenter : les principes élémentaires de la rhétorique doivent être maîtrisés. Le candidat doit ainsi veiller à répondre justement : les réponses fleuve aux questions sont un moyen maladroit d'en tarir la source, et cela est mal jugé par le jury, d'autant que celui-ci ne dispose que de 20 minutes pour questionner le candidat. Mais les réponses lapidaires, sèches, sans argumentation ni

exemple, lui sont tout autant préjudiciables. Il convient donc d'énoncer les choses clairement et profondément.

Les résultats de cette année sont en deçà de ceux de l'année dernière (12,21 de moyenne contre 13,94 en 2013, avec une médiane de 11 contre 14 en 2013). Proportionnellement, il y a eu moins d'excellentes prestations cette année, ce qui est regrettable.

Le jury veut lancer le même appel que l'année dernière pour encourager les candidats à se présenter plus nombreux dans les spécialités Archives, Archéologie et PSTN où le vivier n'est, à ses yeux, pas suffisamment fourni. Les attachés territoriaux ou assistants qualifiés de conservation du patrimoine qui exercent dans une institution patrimoniale ne doivent pas hésiter à tenter leur chance. Avec une préparation solide, qui ne néglige surtout pas les langues étrangères – deux langues sont à présenter, l'une à l'écrit, l'autre à l'oral –, d'autant que, depuis cette année, pour le concours en collectivités territoriales, les notes d'oral inférieures à 5/20 sont éliminatoires, et une bonne valorisation de leur expérience professionnelle et scientifique, le concours est à leur portée.

Olivier MATTÉONI
pour l'ensemble des membres du jury de l'épreuve d'entretien des concours internes :
épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Épreuve de langue vivante étrangère (concours externes et internes)

81 candidats

Note maximale : 18,5

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 10,82 (dont candidat absent)

Médiane : 11,5

Distribution des notes :

Comprises entre 0 et moins de 5 : 9

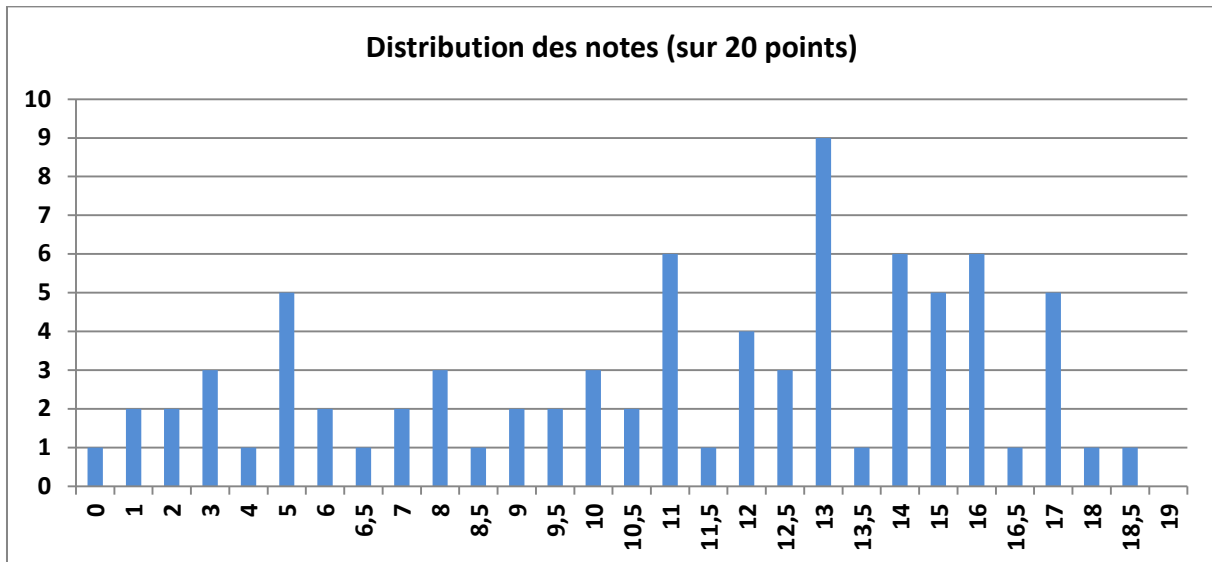
Comprises entre 5 et moins de 10 : 18

Comprises entre 10 et moins de 14 : 29

Comprises entre 14 et moins de 16 : 11

Comprises entre 16 et 18 : 13

Supérieurs à 18 : 1

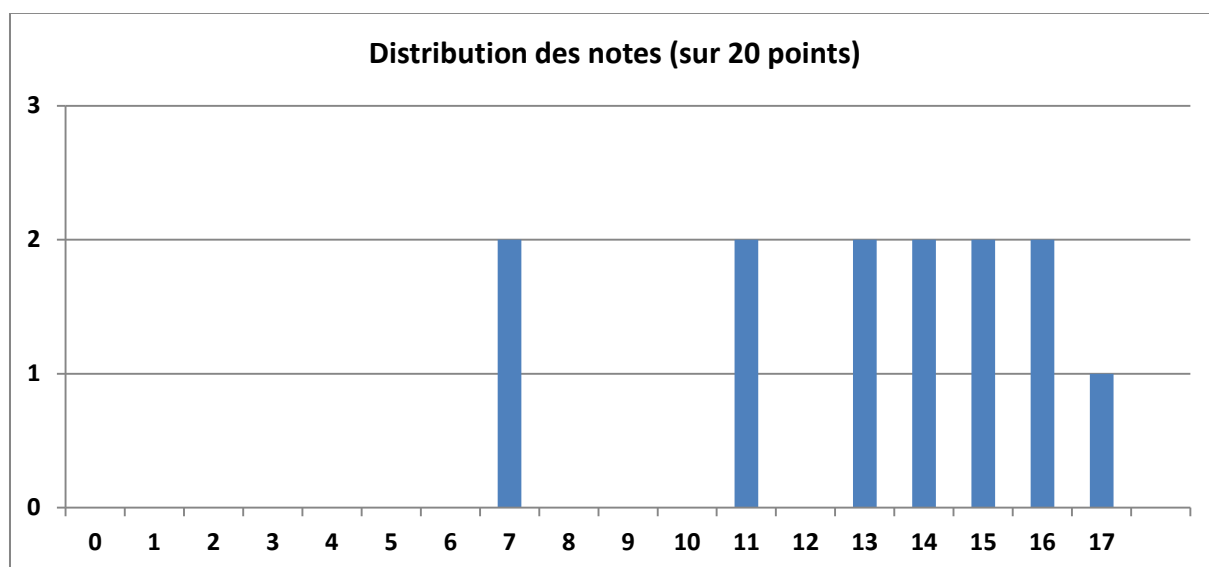


Allemand

13 candidats
Note maximale : 17
Note minimale : 7
Moyenne : 13
Médiane : 13

Distribution des notes :

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2
Comprises entre 10 et 14 : 6
Supérieures à 14 : 5



Pour l'épreuve orale d'allemand, les articles étaient extraits de la presse allemande ou autrichienne et traitaient de sujets de société spécifiques au monde germanophone comme le vieillissement de la population en Allemagne, les flux migratoires, les 25 ans de la chute du Mur de Berlin ou l'introduction du salaire minimum en Allemagne.

Le jury n'attend en aucune façon que les candidats soient spécialistes de tel ou tel domaine mais estime que les candidats doivent se tenir informés des grands thèmes d'actualité des pays germanophones mais aussi des enjeux majeurs de notre monde contemporain. Une lecture régulière des quotidiens et magazines allemands ou autrichiens s'avère indispensable non seulement pour se tenir au fait de l'actualité mais aussi pour acquérir un vocabulaire et des structures indispensables à la compréhension et au commentaire des articles proposés.

Le jury rappelle que la durée de l'épreuve orale est de 30 minutes. La présentation du document tiré au sort ne peut donc se limiter à 5 minutes... Il est indispensable de respecter une méthode rigoureuse de présentation : analyse, synthèse et commentaire du document.

Il est aussi vivement conseillé de pouvoir être en mesure d'exprimer une opinion d'autant plus que, comme il a été mentionné plus haut, il s'agit de sujets de société qui touchent notre quotidien et qui permettent aisément de défendre un point de vue personnel. Le jury a constaté que, contrairement à l'année précédente, de nombreux candidats ont réalisé un exposé globalement satisfaisant. Comme à l'écrit, les remarques formulées dans le rapport précédent semblent donc avoir profité à certains candidats.

Afin d'éviter une présentation trop superficielle, le jury invite les candidats à faire un exposé d'au moins une dizaine de minutes pour donner de la matière à l'entretien qui s'en suivra. L'épreuve se poursuit par une conversation avec le jury à partir du texte proposé.

Le jury a apprécié les prestations de candidats montrant une envie de communiquer et de débattre en langue allemande permettant ainsi un échange enrichissant. Ainsi, certains candidats qui ont eu une attitude positive face à l'épreuve malgré des moyens linguistiques limités, ont été plus convaincants que certains candidats linguistiquement plus solides mais ne cherchant pas à rebondir sur les thèmes proposés dans l'entretien. Le jury rappelle à nouveau qu'il est indispensable de savoir argumenter et de montrer sa connaissance des pays germanophones.

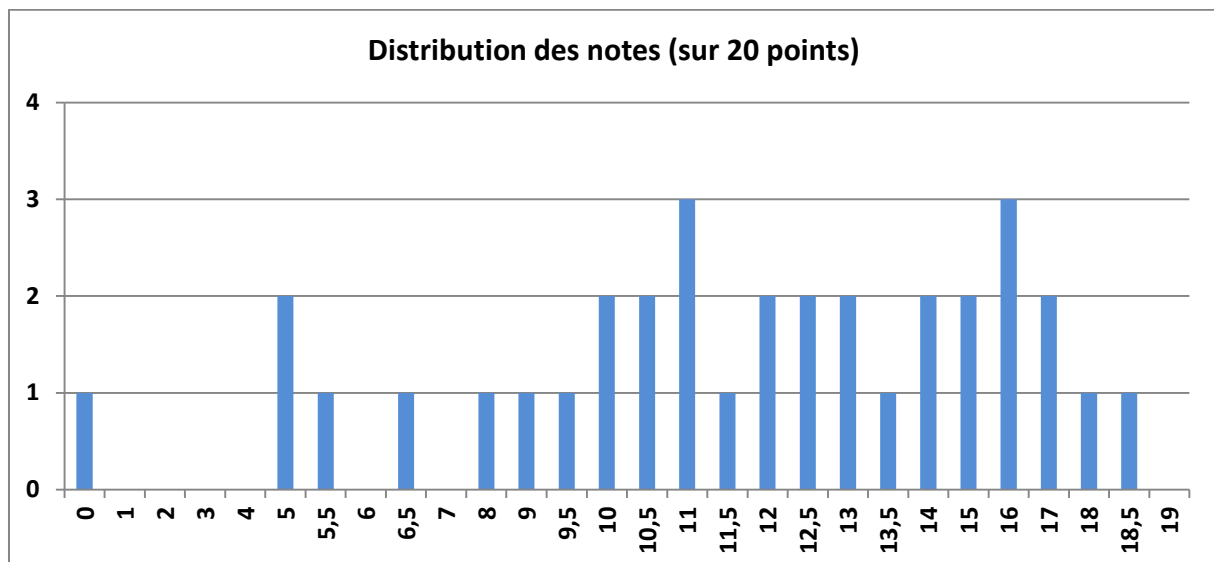
Patrice HALOCHE
Marie-Christine MASSON

Anglais

34 candidats
Note maximale : 18,5
Note minimale : 0 (candidat absent)
Moyenne : 11,95 (dont candidat absent)
Médiane : 12

Distribution des notes :

Inférieures à 5 : 1
Comprises entre 5 et moins de 10 : 7
Comprises entre 10 et 14 : 17
Supérieures à 14 : 9



Le jury réitère les conseils déjà donnés aux candidats dans les rapports précédents afin qu'ils abordent l'épreuve de langue anglaise sereinement et dans les meilleures conditions de préparation :

- il faut s'entraîner pendant l'année à s'exprimer de façon ordonnée sur des articles aux thématiques variées.
- les bases de la grammaire anglaise doivent être maîtrisées de façon suffisante pour pouvoir exposer et débattre dans un anglais clair. Le jury n'attend pas une prestation dépourvue de toute erreur linguistique, mais un travail efficace, construit et convaincant, dans un anglais correct.

- les meilleures prestations sont celles qui ont su allier clarté argumentative, richesse et justesse linguistique, structuration du propos et présence convaincante dans l'entretien.
- il faut lire, que ce soit la presse anglo-saxonne ou américaine ou des romans, écouter ou regarder des émissions en anglais. Plus l'exposition à la langue est fréquente, plus grands seront les progrès.

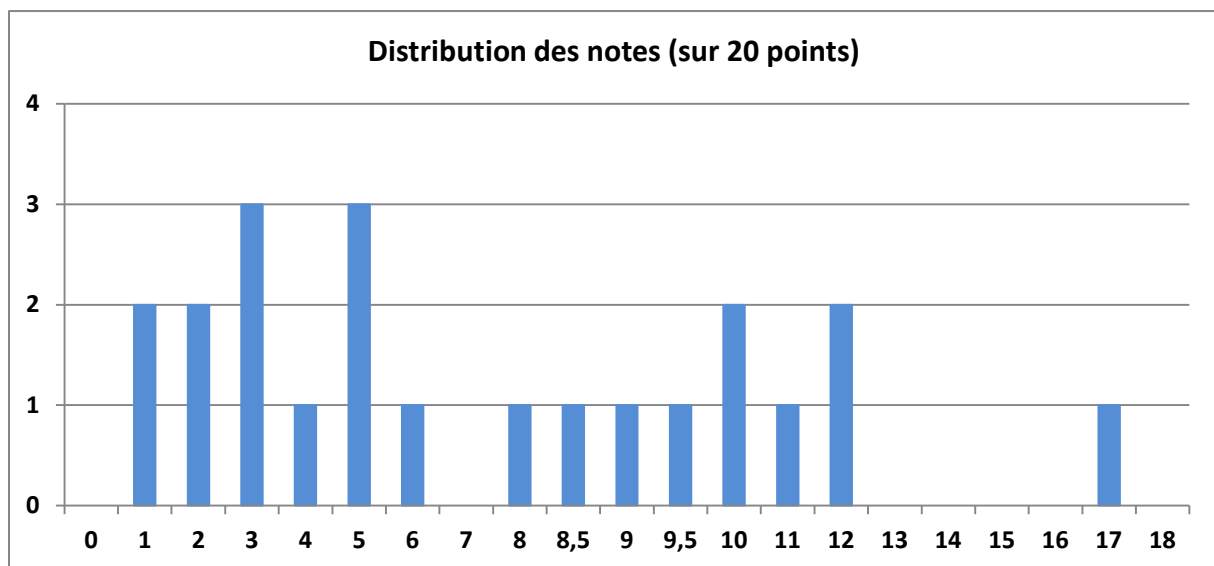
Les examinateurs spécialisés de l'épreuve d'anglais

Espagnol

22 candidats
 Note maximale : 17
 Note minimale : 1
 Moyenne : 6,68
 Médiane : 5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 : 8
 Comprises entre 5 et moins de 10 : 8
 Comprises entre 10 et 14 : 5
 Supérieures à 14 : 1



Comme pour les autres langues vivantes étrangères, l'épreuve orale d'espagnol dure 30 minutes et consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte en espagnol à l'issue de 30 minutes de préparation. Les articles proposés sont extraits de la presse espagnole ou latino-américaine et abordent des sujets de société qui permettent d'engager un débat avec le candidat.

Le candidat s'exprime dans un premier temps seul face au jury : il doit présenter le document, en donner son analyse et commenter les idées abordées dans le texte et élargir la thématique. Une fois sa présentation achevée, le jury débute l'entretien. Le but étant d'éclaircir certains points évoqués par le candidat, de vérifier sa capacité à communiquer et échanger en espagnol.

1^{ère} partie : exposé

Concernant la première partie de cette épreuve, le jury souhaite préciser quelques points :

- le candidat doit organiser un minimum sa prise de parole (présentation du texte, parties, éléments de conclusion...).

- il s'agit d'un exposé, d'une épreuve de communication : le candidat ne peut se contenter de livrer une lecture de ses notes. Il doit bien entendu s'adresser aux membres du jury.
- de nombreux candidats ont négligé cette première partie et ont trop peu parlé pour présenter correctement le document. Nous conseillons donc vivement aux futurs candidats de parler une dizaine de minutes environ. Un exposé trop court trahit une analyse superficielle que les membres du jury tâcheront de faire approfondir dans un entretien qui sera, par conséquent, beaucoup plus long.
- le jury attend du candidat une piste d'ouverture lors de la conclusion.

2^{nde} partie : échange lors d'un entretien avec les membres du jury

La seconde partie de l'épreuve est une conversation avec les membres du jury. Elle permet d'évaluer la capacité communicationnelle du candidat, sa réactivité ainsi que la fluidité et richesse de la langue sans pour autant exiger de lui, rappelons-le à nouveau, qu'il soit bilingue. Le jury tient à souligner les points suivants afin que les futurs candidats puissent se préparer au mieux :

- la qualité de la langue est aussi importante que la qualité de la conversation et des idées.
- le jury attend du candidat qu'il alimente la conversation, qu'il enrichisse ses réponses. Il ne peut se contenter de réponses laconiques, de monosyllabes car le jury attend des réponses développées...
- l'attitude positive et l'envie de convaincre sont valorisées même si la langue n'est pas toujours correcte.
- certaines questions du jury servent à ouvrir le débat, à alimenter la conversation mais en aucun cas à piéger le candidat.
- le candidat ne peut avoir recours au français ni au « fragnol ».
- même si le jury n'a pas été, cette année, confronté à cette situation, il est préférable de rappeler que l'on commence la présentation d'emblée sans préambule inutile (présentation personnelle, flatteries, excuses, justification du mauvais niveau d'espagnol...), ni lecture du texte proposé.
- il est recommandé aux futurs candidats de se maintenir informé de l'actualité du monde hispanique.
- il est nécessaire de parler et d'écouter de l'espagnol le plus souvent possible (télévision, cinéma en V.O., *podcasts*, radios en ligne...).

Au total, les résultats de cette session ont été particulièrement décevants (huit notes inférieures à 5/20) et la marge de progression de certains candidats est très importante si un travail de fond est mené. En effet, le jury n'a pas hésité à sanctionner des candidats qui n'ont pas perçu les enjeux du texte et dont la capacité à communiquer des idées simples était défailante. Par ailleurs, du point de vue civilisationnel, il est inacceptable à ce niveau de concours de laisser entendre au jury que « l'Espagne est une République avec un roi ».

L'épreuve orale de langue ne s'improvise donc pas mais demande une préparation et un entraînement réguliers. Le jury souhaite d'ailleurs proposer une liste non exhaustive d'erreurs relevées cette année et qui peuvent être aisément corrigées par la fréquentation assidue de la grammaire et du dictionnaire. Il s'agit ici de corrections essentielles pour un bon oral :

| Fautes récurrentes (morphologie, syntaxe et lexique) | Corrections à apporter |
|---|---|
| Emploi des prépositions | |
| *Parece importante DE salvar el patrimonio | Parece importante \emptyset salvar el patrimonio |
| *Es posible DE añadir UNA otra cosa | Es posible \emptyset añadir \emptyset otra cosa |
| *Permite DE rehabilitar | Permite \emptyset rehabilitar |
| *Se interesa A la población | Se interesa POR la población |
| *Pienso A México | Pienso EN México |

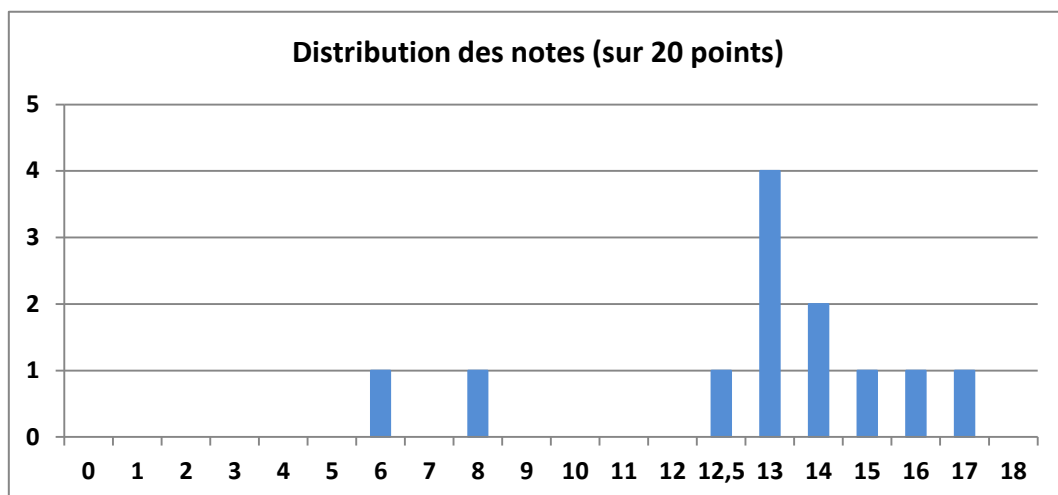
| | |
|--|---|
| *Denunció X el cantante | Denunció AL cantante |
| *Menosprecia X las mujeres | Menosprecia A las mujeres |
| Accords (masculin, féminin, singulier, pluriel, personnes verbales) | |
| *UNA problema más AMPLIA | UN problema más AMPLIO |
| *Me PARECE INTERESANTE las celebraciones | Me PAREC EN INTERESANTE las celebraciones |
| *No sabe (pour exprimer "je ne sais pas") | No SÉ |
| Syntaxe | |
| *Es la lengua LA más utilizada | *Es la lengua \emptyset más utilizada |
| *No me recuerdo | No me acuerdo. OU No \emptyset recuerdo |
| Galicismes | |
| *Exprimado | Expresado |
| Eso no TOCA solamente la cocina | Eso no CONCIERNE solamente la cocina |
| Los PROFESIONALISTAS que TOCAN mucho dinero | Los PROFESIONALES que COBRAN mucho dinero |
| En la segunda parte del documento APRENDEMOS que | En la segunda parte del documento NOS ENTERAMOS de que |
| El texto NOS APRENDE que | En el texto NOS ENTERAMOS de que |
| *Lo que concerna | Lo que concerne |

Italien

12 candidats
 Note maximale : 17
 Note minimale : 6
 Moyenne : 12,87
 Médiane : 13

Distribution des notes :

Inférieures à 5 : 0
 Comprises entre 5 et moins de 10 : 2
 Comprises entre 10 et 14 : 7
 Supérieures à 14 : 3



12 candidats ont été auditionnés par le jury d'italien et les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants, excepté pour deux prestations dont le niveau d'expression et de compréhension a été jugé trop faible. Pour tout conseil utile aux candidats, le jury d'italien les renvoie à la lecture des rapports des jurys des autres langues vivantes étrangères.

Davide LUGLIO
Giuliana PIAS

Données statistiques

Postes ouverts

Répartition par spécialité et par concours

| Spécialités | Concours externes | | Concours internes | | Total |
|--|-------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|-----------|
| | Etat | Collectivités territoriales | Etat/Ville de Paris | Collectivités territoriales | |
| Archéologie | 2 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| Archives | 7* | 1 | 1 | 1 | 10 |
| Monuments historiques et inventaire | 3 | 2 | 1 | 1 | 7 |
| Musées | 5 | 4 | 2** | 1 | 12 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN) | - | 2 | - | 1 | 3 |
| Total | 17 | 10 | 5 | 5 | 37 |

* dont deux postes pour le ministère de la défense

** dont un poste pour la Ville de Paris

Inscriptions

| | Concours Etat/Ville de Paris et concours Collectivités territoriales | Concours Etat/Ville de Paris seulement | Concours Collectivités territoriales seulement | Total |
|-----------------|--|---|---|-----------|
| Externes | 546 | 69 | 67 | 682 (85%) |
| Internes | 94 | 13 | 13 | 120 (15%) |
| Total | 640 | 82 | 80 | 802 |

NB : 95% des personnes se sont inscrites par téléchargement du dossier sur le site www.inp.fr

Répartition des candidats inscrits par âge, sexe et origine géographique

| | | Candidats inscrits au concours externes | Candidats inscrits au concours internes | Total |
|-----------------------------|------------------------------|--|--|-------------|
| Âge | 19 | 1 | | 1 |
| | 20 | 6 | | 6 |
| | 21 | 4 | | 4 |
| | 22 | 32 | | 32 |
| | 23 | 57 | | 57 |
| | 24 | 111 | | 111 |
| | 25 | 73 | | 73 |
| | 26 | 74 | | 74 |
| | 27 | 55 | 3 | 58 |
| | 28 | 35 | 4 | 39 |
| | 29 | 27 | 0 | 27 |
| | 30 à 34 | 100 | 32 | 132 |
| | 35 à 39 | 47 | 32 | 79 |
| | 40 à 44 | 36 | 22 | 58 |
| | 45 à 49 | 13 | 19 | 32 |
| | 50 à 54 | 4 | 7 | 11 |
| | 55 à 59 | 5 | 1 | 6 |
| 60 et + | 2 | 0 | 2 | |
| Sexe | Femmes | 511 | 81 | 592 (73,8%) |
| | Hommes | 171 | 39 | 210 (26,2%) |
| Origine géographique | Paris et région parisienne | 400 | 45 | 445 |
| | Autres régions (ou étranger) | 275 | 72 | 347 |
| | Ultramarins | 7 | 3 | 10 |
| Total | | 682 | 120 | 802 |

L'âge est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier de l'année du concours. Depuis 2006, les limites d'âge sont supprimées.

L'origine géographique est indiquée en fonction de l'adresse communiquée par le candidat sur son dossier de candidature.

Épreuves écrites

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité

| | Inscrits | Présents aux trois épreuves écrites | Taux de présence |
|-----------------|----------|-------------------------------------|------------------|
| Externes | 682 | 403 | 59,09% |
| Internes | 120 | 78 | 65,00% |
| Total | 802 | 481 | 59,97% |

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de dissertation générale (concours externes)**

| Dissertation générale (concours externes)* | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini** | Maxi | Moyenne |
| Histoire européenne | 50 | 1 | 15 | 6,63 |
| Histoire de l'art européen | 251 | 1,5 | 18 | 8,42 |
| Histoire des institutions et de l'administration françaises | 33 | 2 | 17,5 | 10,31 |
| Archéologie préhistorique et historique européenne | 42 | 0,5 | 17 | 7,46 |
| Ethnologie | 24 | 1,5 | 16,5 | 8,54 |
| Sciences de la nature et de la matière | 11 | 5 | 15 | 9,18 |

* sujet choisi au moment de l'épreuve

** hors copies blanches

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de note établie à partir d'un dossier à caractère culturel (concours internes)**

| Note (concours internes) | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel | 79 | 3 | 18 | 10,12 |

- **2^{ème} épreuve écrite : épreuve scientifique de commentaire et d'analyse de plusieurs documents (concours externes et internes)**

| Options scientifiques* | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini** | Maxi | Moyenne |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique | 11 | 2 | 15 | 7,45 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux | 6 | 1 | 16,5 | 6,41 |
| Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle | 11 | 1 | 15,5 | 6,15 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C. | 35 | 0,5 | 15 | 8,15 |
| Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle | 55 | 1,5 | 17 | 7,93 |
| Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle | 94 | 1 | 18,5 | 8,05 |
| Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours | 124 | 1 | 17,5 | 7,68 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique | 15 | 1,5 | 19 | 10,16 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique | 7 | 5 | 17,5 | 11,35 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours | 8 | 0,5 | 8 | 3,75 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours | 5 | 5 | 16 | 10 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours | 4 | 2 | 17 | 10,25 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours | 4 | 5 | 16 | 10,62 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours | 6 | 4,5 | 10 | 7,41 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours | 10 | 2 | 16 | 9,80 |
| Ethnologie européenne | 22 | 1 | 17 | 7,72 |
| Histoire des techniques et patrimoine industriel | 10 | 3 | 17 | 7,40 |
| Patrimoine et sciences de la nature | 12 | 2 | 12,5 | 8,33 |
| Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours (concours externes) | 28 | 3 | 16,5 | 10,88 |
| Histoire des institutions françaises (concours internes) | 18 | 0,5 | 17 | 9,27 |

* option choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

- **3^{ème} épreuve écrite : épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère (concours externes et internes)**

| Langues* | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---------------|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini** | Maxi | Moyenne |
| Allemand | 53 | 0,5 | 18 | 9,61 |
| Anglais | 231 | 0,5 | 18 | 9,06 |
| Arabe | Pas de candidat | | | |
| Chinois | 1 | 13 | 13 | 13 |
| Espagnol | 79 | 1,5 | 17 | 8,19 |
| Italien | 39 | 5 | 19 | 12,62 |
| Japonais | Pas de candidat | | | |
| Russe | 2 | 11 | 13 | 12 |
| Grec ancien | 11 | 1 | 19 | 9,55 |
| Hébreu ancien | Pas de candidat | | | |
| Latin | 65 | 1 | 19,5 | 10,25 |

* langue choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

SEUILS D'ADMISSIBILITÉ

Les seuils d'admissibilité retenus par le jury ont été de :

- 104,5 points pour le concours externe Etat et 103,5 points pour le concours externe Collectivités territoriales, soit respectivement une moyenne de 13,06 sur 20 et de 12,93 sur 20.

- 90 points pour les concours internes Etat / Ville de Paris et Collectivités territoriales, soit une moyenne de 11,25 sur 20.

En raison du phénomène de double inscription des candidats, la quasi-totalité des admissibles a été déclarée admissible à la fois au concours Etat/Ville de Paris et au concours territorial (à exception de 5 candidats à un concours externe et 2 candidats à un concours interne).

Le nombre total de personnes autorisées à se présenter aux épreuves orales, à l'issue des épreuves écrites, s'est établi à : 61 externes + 20 internes = 81.

Épreuves orales

Concours externes

- **Épreuve de spécialité professionnelle**

| Spécialité* | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Archéologie | 4 | 6 | 18 | 12,37 |
| Archives | 11 | 0** | 17 | 10,22 |
| Monuments historiques et inventaire | 16 | 5 | 18 | 12,37 |
| Musées | 46 | 4 | 18 | 9,45 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | 1 | 9 | 9 | 9 |

* les candidats inscrits dans deux spécialités professionnelles doivent présenter deux épreuves orales de spécialité professionnelle.

- **Épreuve d'entretien avec le jury**

| Spécialité(s)* | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Archéologie | 1 | 12 | 12 | 12 |
| Archéologie - musées | 3 | 6 | 18 | 11,5 |
| Archives | 11 | 0** | 18 | 11,31 |
| Monuments historiques et inventaire | 2 | 10 | 17 | 13,5 |
| Musées | 29 | 8 | 18 | 12,24 |
| Musées - Monuments historiques et inventaire | 14 | 8 | 16,5 | 13,07 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | 1 | 16 | 16 | 16 |

* les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

| Langues | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|----------|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Allemand | 8 | 7 | 17 | 13,37 |
| Anglais | 27 | 0** | 18,5 | 12,05 |
| Espagnol | 17 | 1 | 17 | 7,05 |
| Italien | 9 | 12,5 | 17 | 14,16 |

** candidat absent

Concours internes

- **Épreuve d'entretien avec le jury**
(Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

| Spécialité(s)* | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|-------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Archéologie | 1 | 11,5 | 11,5 | 11,5 |
| Archéologie - musées | 2 | 16 | 18,25 | 17,12 |
| Archives | 2 | 17 | 19 | 18 |
| Monuments historiques et inventaire | 1 | 17 | 17 | 17 |
| Monuments historiques et inventaire - musées | 6 | 5 | 16 | 9 |
| Musées | 6 | 8 | 14 | 11,16 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | 1 | 9 | 9 | 9 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel - MHI | 1 | 15,5 | 15,5 | 15,5 |

* les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

| Langues | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|----------|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Allemand | 5 | 7 | 16 | 12,4 |
| Anglais | 7 | 6,5 | 18 | 11,57 |
| Espagnol | 5 | 1 | 10 | 5,4 |
| Italien | 3 | 6 | 13 | 9 |

Admission

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours externes*

- **Épreuve de spécialité professionnelle**

| Spécialité | Nombre de lauréats | Note sur 20 | | |
|---|--------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Archéologie | 2 | 14 | 18 | 16 |
| Archives | 7 | 10 | 17 | 13,5 |
| Monuments historiques et inventaire | 5 | 11 | 18 | 13,8 |
| Musées | 9 | 13 | 18 | 15,16 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | 1 | 9 | 9 | 9 |

- **Épreuve d'entretien avec le jury**

| Spécialité(s) | Nombre de lauréats | Note sur 20 | | |
|---|--------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Archéologie | 2 | 10,5 | 18 | 14,25 |
| Archéologie - musées | - | - | - | - |
| Archives | 7 | 10 | 18 | 14,78 |
| Monuments historiques et inventaire | 1 | 17 | 17 | 17 |
| Musées | 7 | 9 | 17 | 13,35 |
| Musées - Monuments historiques et inventaire | 6 | 13,5 | 16,5 | 15,5 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | 1 | 16 | 16 | 16 |

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

| Langues | Nombre de lauréats | Note sur 20 | | |
|----------|--------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Allemand | 7 | 7 | 17 | 13 |
| Anglais | 12 | 10 | 18,5 | 13,87 |
| Espagnol | 2 | 9 | 11 | 10 |
| Italien | 3 | 13 | 17 | 14,33 |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours internes*

- **Épreuve d'entretien avec le jury**
(Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

| Spécialité(s)* | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|---------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Archéologie - Musées | 2 | 16 | 18 | 17 |
| Archives | 2 | 17 | 19 | 18 |
| Monuments historiques et inventaire | 1 | 17 | 17 | 17 |
| Monuments historiques et inventaire - Musées | 1 | 16 | 16 | 16 |
| Musées | 2 | 14 | 14 | 14 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel - Monuments historiques et inventaire | 1 | 15,5 | 15,5 | 15,5 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | - | - | - | - |

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

| Langues | Nombre de candidats | Note sur 20 | | |
|----------|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Allemand | 2 | 15 | 16 | 15,5 |
| Anglais | 4 | 8 | 13 | 10,62 |
| Espagnol | 3 | 3 | 8 | 5,33 |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Lauréats

- Répartition des lauréats* par spécialité

| Spécialités | Concours externes | | Concours internes | | Total |
|---|------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|-------|
| | Etat | Collectivités territoriales | Etat/Ville de Paris | Collectivités territoriales | |
| Archéologie | 2 | - | 1 | - | 3 |
| Archives | 7** | - | 1 | 1 | 9 |
| Monuments historiques et inventaire | 3 | 2 | 1 | 1 | 7 |
| Musées | 5 | 4 | 2*** | 1 | 12 |
| Patrimoine scientifique, technique et naturel | Spécialité non ouverte | 1 | Spécialité non ouverte | 1 | 2 |
| Total | 17 | 7 | 5 | 4 | 33 |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

** dont deux postes pour le ministère de la défense

*** dont un poste pour la Ville de Paris

- Répartition des lauréats* des concours externes par sujet de dissertation générale choisi à la 1^{ère} épreuve écrite

| Dissertation générale (concours externes) | Nombre de lauréats* | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Histoire européenne | 4 | 14 | 15 | 14,75 |
| Histoire de l'art européen | 11 | 10 | 18 | 14,09 |
| Histoire des institutions et de l'administration françaises | 7 | 14 | 17,5 | 15,57 |
| Archéologie préhistorique et historique européenne | 1 | 13 | 13 | 13 |
| Ethnologie | - | - | - | - |
| Sciences de la nature et de la matière | 1 | 15 | 15 | 15 |

- Lauréats* des concours internes

| Note (concours internes) | Nombre de lauréats* | Note sur 20 | | |
|---|---------------------|-------------|------|--------------|
| | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel | 9 | 10 | 15 | 12,83 |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- Répartition des lauréats* par option scientifique

| Options scientifiques | Nombre de lauréats concours externes | Nombre de lauréats concours internes | Total | Note sur 20 | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------|-------------|------|--------------|
| | | | | Mini | Maxi | Moyenne |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux | 1 | - | 1 | 16,5 | 16,5 | 16,5 |
| Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C. | 1 | 1 | 2 | 12,5 | 15 | 13,75 |
| Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du Ve siècle au XVe siècle | 5 | - | 5 | 10 | 17 | 14,5 |
| Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle | 6 | 1 | 7 | 14 | 18,5 | 16,28 |
| Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIIIe siècle à nos jours | 1 | 1 | 2 | 10 | 15 | 12,5 |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique | 1 | - | 1 | 17,5 | 17,5 | 17,5 |
| 17,5Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours | - | - | - | | | |
| Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours | - | 1 | 1 | 13 | 13 | 13 |
| Ethnologie européenne | - | 1 | 1 | 17 | 17 | 17 |
| Histoire des techniques et patrimoine industriel | 1 | 1 | 2 | 13 | 17 | 15 |
| Patrimoine et sciences de la nature | 1 | - | 1 | 12,5 | 12,5 | 12,5 |
| Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours (concours externes) | 7 | - | 7 | 12,5 | 16 | 14,71 |
| Histoire des institutions françaises (concours internes) | - | 3 | 3 | 11 | 17 | 14,33 |
| Total | 24 | 9 | 33 | | | |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Récapitulatif général

- **Concours externes**

| | Hommes | Femmes | Total |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Inscrits | 174 | 508 | 682 |
| Présents aux 3 épreuves écrites | 105 | 298 | 403 |
| Admissibles | 20 | 41 | 61 |
| Admis sur listes principales | 7 | 11 | 18 |
| Inscrits sur listes complémentaires | 4 | 9 | 13 |
| Lauréats* | 10 | 14 | 24 |

- **Concours internes**

| | Hommes | Femmes | Total |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Inscrits | 39 | 81 | 120 |
| Présents aux 3 épreuves écrites | 27 | 51 | 78 |
| Admissibles | 4 | 16 | 20 |
| Admis sur listes principales | 2 | 6 | 8 |
| Inscrits sur listes complémentaires | 0 | 5 | 5 |
| Lauréats* | 2 | 7 | 9 |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- **Concours externes et internes**

| | Hommes | Femmes | Total |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Inscrits | 213 | 589 | 802 |
| Présents aux 3 épreuves écrites | 132 | 349 | 481 |
| Admissibles | 24 | 57 | 81 |
| Admis sur listes principales | 9 | 17 | 38 |
| Inscrits sur listes complémentaires | 4 | 13 | 17 |
| Lauréats* | 12 | 21 | 33 |

- **Concours Etat/Ville de Paris**

| | Externe | Interne | Total |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Postes | 17 | 5 | 22 |
| Inscrits | 615 | 107 | 722 |
| Présents aux 3 épreuves écrites | 379 | 73 | 452 |
| Admissibles | 59 | 19 | 78 |
| Admis sur listes principales | 13 | 9 | 22 |
| Inscrits sur listes complémentaires | 4 | 15 | 19 |
| Lauréats* | 17 | 5 | 22 |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- **Concours territoriaux**

| | Externe | Interne | Total |
|--|---------|---------|-------|
| Postes | 10 | 5 | 15 |
| Inscrits | 613 | 107 | 720 |
| Présents aux 3 épreuves écrites | 363 | 69 | 432 |
| Admissibles | 58 | 19 | 77 |
| Admis sur listes principales | 9 | 5 | 14 |
| Inscrits sur listes complémentaires | 14 | 3 | 17 |
| Lauréats* | 7 | 4 | 11 |

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Profils des lauréats

Âge moyen des lauréats (au 1^{er} janvier de l'année du concours)

Concours externes : 26 ans

Concours internes : 36 ans

Diplômes des lauréats obtenus avant l'entrée en formation initiale d'application à l'Institut national du patrimoine (diplômes indiqués dans le dossier de candidature au(x) concours)

- **Concours externes** (24 lauréats : 17 lauréats Etat et 7 lauréats Collectivités territoriales)

Comme les années précédentes, tous les lauréats des concours externes ont une formation ou une double formation supérieure de niveau master¹, par exemple :

- 14 lauréats ont été élèves de l'Ecole du Louvre.

- 9 lauréats sont issus de l'Ecole nationale des Chartes (7 lauréats du concours Etat dans la spécialité Archives, 1 lauréat du concours Etat dans la spécialité Musées et 1 lauréat du concours territorial dans la spécialité Monuments historiques et inventaire) : 4 lauréats sont titulaires du diplôme d'archiviste-paléographe et 5 lauréats présenteront, au printemps 2015, leur thèse à l'Ecole nationale des Chartes en vue de l'obtention de ce diplôme. En complément de cette formation, ces lauréats sont déjà titulaires d'un diplôme universitaire de master 2 recherche en histoire ou histoire de l'art.

¹ A titre d'exemple : M2 recherche en histoire ou histoire de l'art + diplôme de 1^{er} cycle et diplôme de muséologie de l'Ecole du Louvre ; M2 recherche en histoire de l'art + licence ou M1 d'histoire ou de philosophie ; M2 d'histoire et philosophie des sciences + M2 de journalisme scientifique.

- 3 lauréats sont anciens élèves d'un Ecole normale supérieure.

- 2 lauréats sont docteurs de l'université (en histoire ou en archéologie).

- 1 lauréat est titulaire d'un MBA de l'ESSEC.

- 2 lauréats sont agrégés (en histoire et en sciences de la vie et de la terre) et deux autres sont lauréats du concours externe d'attaché territorial de conservation du patrimoine.

Enfin, une quinzaine de lauréats a suivi au moins une classe préparatoire aux concours de recrutement des conservateurs du patrimoine à l'Université (Paris I, Paris IV et Paris X), à l'Ecole du Louvre ou au Conservatoire national des arts et métiers et au Muséum national d'histoire naturelle.

- **Concours internes** (9 lauréats : 4 lauréats Etat, 1 lauréat Ville de Paris et 4 lauréats Collectivités territoriales)

Tous les lauréats des concours internes ont un haut niveau de formation universitaire : deux ont un doctorat en archéologie, cinq sont titulaires d'au moins un diplôme de master 2 et deux autres d'au moins un diplôme de master 1, alors que réglementairement ils ne sont soumis à aucune condition de diplôme¹.

Tous les lauréats sont fonctionnaires titulaires de catégorie A : sept lauréats sont attachés territoriaux de conservation du patrimoine et deux lauréats sont chargés d'études documentaires au sein de la fonction publique d'Etat.

Tous les lauréats ont suivi la préparation au concours interne de conservateur territorial du patrimoine organisé par l'Antenne d'Ile de France de l'Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales de Nancy (CNFPT).

¹ A titre d'exemple : M2 professionnel histoire et métiers des archives ; M1 recherche histoire de l'art + diplôme de muséologie de l'Ecole du Louvre ; M1 LEA + Licence d'histoire ; M2 professionnel politique culturelle et muséologie + M1 histoire + M1 Lettres modernes ; M2 professionnel mise en valeur du patrimoine culturel + licence d'histoire, M2 professionnel archéologie et patrimoine.

Remerciements

La publication du présent rapport a été réalisée sous la direction de Monsieur Philippe Barbat, directeur de l'Institut national du patrimoine, assisté de Madame Sophie Seyer, secrétaire générale, de Monsieur David Seguin, responsable du service des concours, et Madame Annick Le Meur, son adjointe. L'Institut national du patrimoine remercie l'ensemble des membres du jury pour leur

collaboration, notamment Monsieur Olivier Mattéoni, président du jury, et Madame Maria-Anne Privat-Savigny, vice-présidente du jury, ainsi que Mesdames et Messieurs les correcteurs et examinateurs spécialisés et correcteurs et examinateurs spécialisés de langues.

